



**Thèse Présentée
par Abdoulaye
TOURE**

**UCAD - FLSH
DEPARTEMENT
D'HISTOIRE**

**UNE CONSTRUCTION HISTORIQUE A BASE
D'ORALITE. LA DEUXIEME GUERRE
MONDIALE VECUE D'EN BAS AU SENEGAL.
EVENEMENTS-REPERES, MEMOIRE
COLLECTIVE ET CONSCIENCES
INDIVIDUELLES.
TOME I**

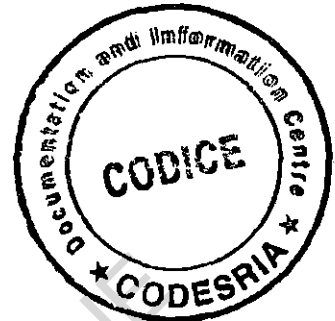
Année Universitaire 2009-2010



17 MAR. 2011

05.01.01
TOU
15044

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT D'HISTOIRE



**UNE CONSTRUCTION HISTORIQUE A BASE
D'ORALITE. LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE.
VECUE D'EN BAS AU SENEGAL.
EVENEMENTS-REPERES, MEMOIRE
COLLECTIVE ET CONSCIENCES
INDIVIDUELLES.**

TOME I

Thèse pour le grade de Docteur d'État-ès Lettres

Présentée et soutenue par

Abdoulaye TOURE

SOUS LA DIRECTION DE

Mme. Dominique VEILLON
Directrice de recherche IHTP

M. Boubacar BARRY
Professeur titulaire UCAD

Année Universitaire 2009-2010

Mot de gratitude

De la recherche des éléments du corpus à la reliure de cette thèse, j'ai eu à faire face à plusieurs phases d'activités dont chacune a nécessité la mobilisation de moyens humains, matériels ou financiers. C'est l'occasion d'exprimer ma profonde reconnaissance au **Conseil pour le développement de la recherche en Sciences sociales en Afrique (CODESRIA)** qui m'a accordé une subvention dans le cadre de son programme de « petites subventions pour la rédaction de mémoires et thèses ».

Ma gratitude va également à la Direction de **L'Institut Fondamental d'Afrique Noire Cheikh Anta Diop (IFAN)** qui a bien voulu m'accorder une subvention pour la mise en forme du travail et au **Rectorat de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)** qui a assuré le transport et le séjour d'un membre du Jury vivant en France

Dédicace

Je dédie ce travail, d'abord, à

ma mère Adjaratou Khady Dramé, sans le soutien de qui, mes études auraient été très difficiles, en particulier, durant les cycles élémentaire et secondaire.

Ensuite, à des personnes qui m'étaient chères :

mon fils Omar Abdallah TOURE, le seul garçon que le bon DIEU, dans son infinie Générosité, m'avait prêté, le 31 octobre 1988. ALLAH, LE TOUT PUISSANT me l'a repris le dimanche 1^e février 2004, jour de la Tabaski, peu de temps après la prière à laquelle il a lui-même pris part. Omar, tu es né un dimanche finissant, tu es parti un dimanche naissant. Repose en paix. Toute la famille aura toujours une pensée pieuse pour toi ;

ma petite sœur, Bintou TOURE, tante et amie de Omar Abdallah TOURE, arrachée à notre affection le lundi 05 avril 2004, deux mois seulement après la disparition de son cher neveu. Ma chère sœur, tu n'as pas pu survivre à la mort brutale de ton neveu chéri, mais sache que son père ne t'oubliera jamais ;

mon frère aîné Katim TOURE que j'ai perdu, de façon inattendue, le 23 avril 2005, au moment où je commençais à me remettre des dures épreuves de l'année d'avant. *Dioumaliba*, comme l'appelaient affectueusement certains parents, était un homme de droiture et d'une grande piété;

mon maître et premier co-directeur de thèse, le Professeur Mbaye GUEYE, qu'ALLAH, dans l'expression de son omnipotence, arracha aux siens, le dimanche 03 juillet 2005 ;

mon jeune frère, Babacar Bâ, benjamin de la famille, disparu le 02 octobre 2006. Ce garçon merveilleux, était un modèle de sociabilité et de conscience professionnelle.

À vous tous, chers parents et cher maître, ce travail vous est non seulement dédié, mais, j'en suis sûr, il contribuera à vous garder présents dans toutes nos prières.

Enfin, à
toutes celles et tous ceux qui me veulent du bien, en particulier, Yaye Sokhna et Rokhaya Abdallah.

Sincères remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Monsieur Mbaye Guèye, ancien professeur titulaire au Département d'Histoire de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), à Monsieur le Professeur Boubacar Barry du même département et à Madame Dominique Veillon, directrice de recherche à l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP) du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) à Paris. Leurs observations toujours pertinentes et leurs encouragements sans cesse renouvelés, m'ont été d'un apport inestimable à toutes les étapes de ce travail.

Malheureusement, le premier nommé a été, par la volonté divine, arraché à l'affection des siens avant que je ne boucle le corpus de cette thèse. Cependant, même disparu, le professeur Mbaye Guèye, reconnu pour sa vaste culture historique et sa générosité de cœur, a continué à influencer ma démarche et à inspirer la plupart de mes analyses.

En acceptant de continuer l'œuvre de son illustre collègue, le professeur Boubacar Barry s'est montré disponible et ouvert chaque fois que je l'ai sollicité pour lui proposer des réajustements d'ordre méthodologique ou requérir son avis sur des aspects cognitifs. Les réorientations et réajustements, normalement attendus dans l'approche et la méthodologie, auraient pu être des facteurs de bouleversements dans la stabilisation du corpus. L'idée est d'autant plus plausible que dans les disciplines des sciences sociales, la forme ou le fond, si ce ne sont les deux à la fois, peuvent être sources de contradictions substantielles préjudiciables à la finalisation d'un travail scientifique. Heureusement qu'avec le professeur Boubacar Barry, la sollicitude et l'étendue des plages de convergence ont facilité la continuité dans l'encadrement scientifique. Qu'il trouve ici l'expression de toute ma gratitude.

À madame Dominique Veillon dont l'ouverture et la disponibilité ont été, pour moi, source de motivation et de persévérance, je voudrais renouveler mes sincères remerciements pour la réaction diligente à ma demande de co direction, la pertinence des observations et la constance des encouragements. Ses qualités personnelles et l'intérêt qu'elle a d'emblée porté sur le thème m'ont accompagné, tout au long de ce travail, malgré l'intervention, dans ma vie, de facteurs qui auraient pu jouer un rôle dissuasif.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué, à des échelons divers mais complémentaires, à la réalisation de cette œuvre ; il s'agit d'informateurs rencontrés sur le terrain dans des conditions souvent difficiles, de personnels des Archives nationales du Sénégal (ANS) et des bibliothèques universitaires, de lecteurs qui, soucieux de la qualité du produit final, ont toujours répondu favorablement à mes sollicitations et des administrations de L'Institut fondamental d'Afrique noire Cheikh Anta Diop (IFAN/CAD) de Dakar et de l'Institut d'Histoire du Temps Présent de Paris. Je voudrais réserver une mention spéciale à l'IHTP pour avoir mis à ma disposition sa bibliothèque et son matériel de reprographie pendant toute la durée de mes recherches documentaires en France. Comme pour aménager des conditions favorables au prolongement de cette action de l'IHTP, les autorités du Michigan State University (MSU) ont bien voulu m'accorder le statut de *Scholar visiting*, ce qui m'a permis, entre autres, de rédiger une bonne partie de cette thèse. Qu'elles trouvent ici l'expression de mes sincères remerciements. Ce privilège, je le dois, en grande partie, au soutien du professeur David Robinson qui m'a toujours appuyé et encouragé dans mes initiatives.

Mes remerciements vont aussi à madame Mane Sarr qui, un quart de siècle durant, m'a accompagné dans un marathon vers les fruits de la patience et à mes collègues de l'espace universitaire et scolaire. Sans pouvoir les citer tous ici, je pense tout particulièrement aux collègues de l'Institut fondamental d'Afrique noire, du Département d'Histoire de l'Université Cheikh Anta Diop et aux anciens collègues du lycée Malick Sy de Thiès, du lycée Gaston Berger de Kaolack et du lycée d'application Thierno Seydou

Nourou Tall de l'École Normale Supérieure de Dakar. Dans cette famille, je voudrais réserver une mention spéciale aux lecteurs de la première mouture de ce travail, Elhadji Seydou Nourou Touré, Ismaïla Ciss et Khadidiatou Diallo Touré.

Tous ces parents, amis et collègues me sont chers mais je voudrais bousculer exceptionnellement les règles d'usage pour évoquer le nom de certains d'entre eux qui ont tenu à m'accompagner tout au long de la réalisation de ce travail en me soutenant et en partageant avec moi des moments difficiles et parfois même douloureux. Sur cette liste de frères et d'amis figurent en bonne place :

Aly Wade, Elhadji Bâ, Diène Bane, Omar Dème, Ismaïla Ciss, Daba Ndiaye, Omar Sonko, Doudou Fall Teuw, Abdoulaye Ndao, Seydou Nourou Touré, Rokhaya Fall, Babacar Sall, Aziz Niang, Youssoupha Ndiaye, Waly Ndour, Khalifa Ndiaye, Abdoulaye Ndiaye, Goumbo Touré, Thierno Diop, Alassane Diop, Mamadou Ibra Sall, Bara Ndiaye, Mouhamadou Lamine Sow, Kéba Touré, Cheikhou Cissé, Mbaye Diagne, Ousmane Sada Diop et Babacar Bâ malheureusement disparu avant la soutenance de cette thèse.

Enfin, j'exprime toute ma reconnaissance à ma famille, en particulier ma chère mère Khady Dramé, mon père Bocar Touré, mon épouse Khadidiatou Diallo dont la sociabilité, la serviabilité, la disponibilité et le dévouement sont, pour moi, des facteurs permanents de stabilité familiale et professionnelle. Je n'oublie pas mes filles Mame Bator et Ndèye Khady qui, des rives de la *Seine*, ont régulièrement appelé ou écrit pour soutenir et combler d'affection leur père. Je voudrais, sur ce tableau, réserver une place particulière à mes très chères filles, Yaye Sokhna et Rokhaya Abdallah, qui ont su, avec beaucoup de compréhension, composer, des années durant, avec des privations de toutes sortes liées à la situation d'un père doctorant. Pourtant, elles avaient tant besoin de l'affection paternelle pour leur équilibre et leur épanouissement.

Transcription des termes wolof¹ Correspondances phonétiques

L'alphabet wolof compte trente et une lettres (31), vingt et une (21) consonnes simples et dix (10) voyelles.

Les voyelles : à chaque voyelle brève correspond une voyelle longue, sauf pour la voyelle /à/.

Les brèves			Les longues		
a	alal	fortune	aa	baal	pardonner
à	àll	brousse	---	---	-----
ā	ahā	oui	āa	āhāa	ha, bon
e	set	propre	ee	seet	chercher
é	wér	sain	ée	wéer	adosser
ē	kër	maison	ēe	bēer	variété de poisson
i	cin	marmite	ii	biir	Ventre
o	xol	cœur	oo	door	commencer
ó	óbbali	bailler	óó	póot	linge
u	tur	nom	uu	suul	enterre

Les consonnes: en wolof, la majorité des consonnes simples peuvent être gémínées.

Les simples			Les gémínées		
b	baax	bon	bb	dëbb	piler
c	ceeb	riz	cc	xëcc	tirer
d	dox	marcher	dd	tëdd	se coucher
f	for	ramasser	---	----	-----
g	gan	étranger	gg	dagg	couper
h	ahākay	ah, si	---	---	-----
j	jabar	épouse	jj	gejj	poisson sec
k	këll	calebasse	kk	lekk	manger
l	loxo	main	ll	dàll	chaussure
m	mar	avoir soif	mm	sàmm	berger
n	nen	oeuf	nn	gënn	sortir

¹ Voir les décrets 75-1026 du 10 octobre 1975 et 85-1232 du 20 novembre 1985, relatifs à l'orthographe, à la séparation et à la transcription des mots en wolof.

ñ	ñaw	coudre	ññ	wàññi	diminuer
ŋ	ŋaam	mâchoire	ŋŋ	doŋŋ	seulement
p	pax	trou	pp	bopp	tête
q	ñaq	sueur	--	--	-----
r	réer	perdu	rr	tàng jérr	très chaud
s	suuf	sable	--	--	-----
t	taw	pluie	tt	bétt	percer
w	wax	parler	ww	jaww	espace
x	xeex	combattre	--	--	-----
y	yax	os	yy	bàyyi	Laisser

Exemples de valeurs phonétiques

- c : s'entend en répétant *Thiers* ou *tiers*
x : se prononce en disant *jota* en espagnol
j : s'entend comme *dieu*
ñ : s'entend dans *pagne*
ë : se prononce comme *eu*

Sigles, abréviations, acronymes

- AEF : Afrique équatoriale française
- AOF : Afrique occidentale française
- ANOM : Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence)
- ANS : Archives nationales du Sénégal
- ANSD : Agence nationale de la statistique et de la démographie
- APA : Association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique
- BDS : Bloc démocratique sénégalais
- BTS : Bataillon des Tirailleurs Sénégalais
- CAA : Commission Allemande d'Armistice
- CAEC : Centre africain d'animation et d'échanges culturels
- CESTI : Centre d'étude des sciences et techniques de l'information
- CFLN : Comité français de libération nationale
- CODESRIA : Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales
en Afrique
- CCE : Comité du Commerce Extérieur
- CLEC : Comité Local des Echanges Commerciaux
- CNRS : Centre national de la recherche scientifique
- CRDS : Centre de Recherche et de Documentation du Sénégal
- DAT : Direction de l'aménagement du territoire
- DCA : Défense anti aérienne
- DPS : Direction de la prévision et de la statistique
- ENFOM : École nationale de la France d'outre-mer
- FFL : Forces françaises libres
- FIDES : Fonds d'investissement pour le développement économique et social
- GIE : Groupement d'intérêt économique
- GPRF : Gouvernement provisoire de la République française
- IFAN : Institut français d'Afrique noire (1936-1966)

IFAN : Institut fondamental d'Afrique noire (1966-1986)
IFAN/CAD : Institut fondamental d'Afrique noire Cheikh Anta Diop (à partir de 1986)
IHTP : Institut d'histoire du temps présent
J.O.A.O.F : Journal officiel de l'Afrique occidentale française
J.O.S : Journal officiel du Sénégal
MEFP : Ministère de l'Economie des Finances et du Plan
MSU : Michigan State University
NOVASEN : Nouvelles Arachides du Sénégal
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
OPS : Opérateurs Privés Stockeurs
PDS : Parti démocratique sénégalais
PRA : Parti du regroupement africain
PS : Parti socialiste
PUD : Presses universitaires de Dakar
QPC : Question prioritaire constitutionnelle
RAC : Régiment d'artillerie coloniale
RFM : Radio Futurs Médias
RTS : Régiment des Tirailleurs sénégalais
RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat
RTS : Régiment des Tirailleurs Sénégalais
SDN : Société des Nations
SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière
SMDR : Société Mutuelle de Développement Rural
SMRP : Société Mutuelle de Production Rurale
SOCOSAC : Société commerciale et industrielle du sac
SIP : Société Indigène de Prévoyance
SP : Société de Prévoyance
S S : SchutzStaffe (bataillon de protection allemand)

STO : Service du Travail Obligatoire

SUNEOR : *Sunu Or*

UCAD : Université Cheikh Anta Diop

UPS : Union progressiste sénégalaise

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Sommaire

TOME I

Première partie : Mémoire et construction *historique*

Chapitre 1 : Les sources orales : problématique revisitée

1.1 Support oral et historiographie africaine

2.1 Parole des anciens, parole des témoins

Chapitre 2 : À la recherche de sources transversales

1.2 Auteurs et discours de reconstitution

2.2 L'archivage oral à l'épreuve de l'écrit

Chapitre 3 : Le défi du traitement des objets d'histoire

1.3 Débit de mémoire, devoir d'écriture

2.3 D'autres pistes pour la construction historique

Deuxième partie : De l'historisation de l'événement dans l'espace wolofophone

Chapitre 1 : Langue wolof et groupe wolofophone

1.1 Le wolof : réalité biologique et géographique ou effectivité
linguistique ?

2.1 Les agents de wolofisation

Chapitre 2 : Systèmes traditionnels de repérage dans le temps

1.2 Des indicateurs spatio-temporels

2.2 Des modes de datation autour du substantif « *At* »

Chapitre 3 : Événement, année-événement et événement-repère

1.3 L'événement dans le champ psycho-social

2.3 De l'année-événement à l'événement-repère

Troisième partie : Des années-événements de la deuxième guerre mondiale

Chapitre 1 : La deuxième guerre mondiale

1.1 Essai de contextualisation générale

2.1 Le Sénégal et la deuxième guerre mondiale

Chapitre 2 : Deux années-événements d'impact militaire

1.2 L'année de la mobilisation

2.2 L'année du bombardement de Dakar

Chapitre 3 : Des années-événements de stigmatisation d'un malheur et de débrouillardise

1.3 L'année de la disette vestimentaire

2.3 L'année des tickets

3.3 L'année des tourteaux

4.3 L'année de la gale

TOME II

Quatrième partie : État de guerre, créativité et connexions Individuelles

Chapitre 1 : Des genres de créativité inspirés par l'état de guerre

1.1 Événement-repère et mémoire de lieu

2.1 Les principales sources d'inspiration

3.1 Des créations populaires inspirées par la guerre

Chapitre 2 : Des formes de connexion à des événements-repères

1.2 L'événement-repère : une pièce d'état civil immatérielle

2.2 L'événement-repère : un baromètre socio-économique

3.2 L'événement-repère : un déterminant électoral

Annexes et Sources

Table des illustrations

Cartes	Pages
Carte administrative du Sénégal peu avant la conquête.....	115
Carte administrative et ethnographique de la colonie du Sénégal.....	116
Régions administratives du Sénégal en 2007.....	120
Capitales régionales du Sénégal en 2007.....	121
Groupes ethnoculturels du Sénégal.....	122
Locuteurs wolof en première langue.....	127
Locuteurs wolof en deuxième langue.....	127
La France amputée.....	185
Diagramme	
Locuteurs des langues nationales en valeur relative.....	123
Références iconographiques	
Une image de l'exode.....	187
Carte de vêtement.....	197
Carte d'alimentation.....	198
Massacre de soldats africains noirs.....	207
Bataille de l'arachide.....	238
Arbre-fétiche.....	255

Vétiver.....	256
Vigne de Bakel.....	256
Lock de Ndémène.....	257
Tenue mystique.....	258
Le cuirassé Richelieu.....	269
Rue Rafennel bombardée.....	270
Cargo Tocoma.....	271
Tacoma en flammes.....	272
Balise avec signalétique de l'épave du Tocoma.....	273
Spécimen de carte individuelle d'alimentation pour les colonies.....	314
Exemples de carte d'alimentation et de carte familiale de rationnement.....	315

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

INTRODUCTION GENERALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Oralité, deuxième guerre mondiale. De prime abord, ce diptyque ne frappe point par son originalité. Ses répondants sémantiques, photographiés par notre imagination, du fait d'une historiographie abondante et souvent de qualité, peuvent, en tant qu'objet d'histoire, renvoyer à une banalité.

Encore un sentier battu ! Serait-on tenté de dire. L'oralité, plus précisément la tradition orale a mobilisé africains et africanistes dans un combat légitime de réhabilitation et de reconnaissance scientifique. Des victoires significatives ont été arrachées au prix d'efforts soutenus d'investigations et de productions scientifiques. Mais, au regard de l'évolution actuelle des études historiques, la problématique mérite d'être réactualisée et l'argumentaire réajusté.

Les deux guerres mondiales ont fait l'objet de publications riches et variées mais celles-ci, pendant longtemps, ont réservé un traitement quasi prépondérant aux acteurs officiels. La prise en compte des acteurs anonymes dans leur quotidienneté n'est pas encore suffisamment déclinée dans les reconstitutions de l'histoire savante. Ce phénomène de relégation des « sans voix », observable dans beaucoup d'exemples d'écriture de l'histoire, est encore plus visible avec la deuxième guerre mondiale qui, pourtant, peut encore exhiber certains de ses témoins oculaires. Ce constat a largement influencé le choix de notre sujet.

Ce choix porté sur la deuxième guerre mondiale est d'abord une conséquence logique de la nature de notre domaine d'investigation ; celui-ci, pour donner plus de visibilité et d'objectivité à la construction historique sur des mécanismes d'historisation élaborés par des acteurs anonymes et sur la quotidienneté de guerre, privilégie le témoin oculaire et l'acteur.

Réaliste, le choix l'est aussi, dans la mesure où, par rapport à la première guerre mondiale, la mémoire collective s'est signalée, sur le terrain, par une indigence notoire des témoignages oraux relatifs à des événements-repères. La seule année-événement qui nous a été communiquée, de manière récurrente d'ailleurs,

est l'année du recrutement intense de soldats, rendue par le syntagme « *atum dawal japp* », littéralement, « l'année du cours et attrape » ; c'est l'année de la course poursuite pour fournir à la France de nouvelles recrues.²

Dans l'esprit de notre choix thématique et méthodologique, une construction historique sur la première guerre mondiale présente donc un handicap substantiel par rapport aux informations mais surtout aux informateurs qui, comme nous l'avons précisé plus haut, doivent être, de préférence, des témoins ou des acteurs encore vivants.

Généralement, en Afrique, les restitutions écrites sur la deuxième guerre mondiale effleurent, si elles ne les ignorent pas, les réalités quotidiennes de la « marge ».³ La marge, que d'aucuns assimilent à un « oublié » de l'histoire officielle, a pourtant joué sa partition dans la guerre en tant qu'actrice et/ou victime. Cette entité dont la réalité sémantique renvoie à un contenant et à un contenu socio-économico-culturel est loin d'épuiser ses offres d'objets d'étude pour l'analyse et la compréhension des dynamiques sociales qui structurent le monde et reflètent la marche de l'humanité.

En Europe, par contre, la prise en compte des populations dans une quotidienneté de guerre a fini de révolutionner les constructions historiques en la matière.⁴

² Blaise Diagne, premier député noir du Sénégal, élu en 1914, fut nommé, en 1918, Commissaire de la République chargé du recrutement avec rang de Gouverneur général. Le recrutement organisé à l'époque a fait penser à la « chasse à l'homme » durant la traite atlantique. Pour mémoire, rappelons que sur un objectif de 40.000 soldats pour l'Afrique occidentale française (AOF), il en a fait recruter 63.378, soit un taux de réalisation de 158,44%.

³ Nous empruntons le terme à Ousseynou Faye qui a soutenu en 2000, à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, une thèse de Doctorat d'Etat-es-Lettres intitulée « une enquête d'histoire de la marge : Production de la ville et Populations africaines à Dakar de 1857 à 1960 ». 761 pages

⁴ Parmi ces travaux, nous citons, à titre indicatif, deux ouvrages de Dominique Veillon.

La mode sous l'occupation : débrouillardise et coquetterie dans la France en guerre, 1939-1945. Paris : Payot, 1990 ; 280 pages.

Vivre et survivre en France, 1939-1947. Paris : Payot, 1995 ; 371 pages.

Au Sénégal, les supports didactiques sur la deuxième guerre mondiale sont muets sur les mécanismes d'appropriation et de réinvestissement du vécu collectif inspirés par la quotidienneté de guerre. Cette histoire officielle se focalise sur les causes, le déroulement des opérations militaires et les conséquences du conflit avec, en appoint, l'effort de guerre sous ses formes humaine et matérielle. Non seulement cette lacune des manuels scolaires n'est pas encore officiellement comblée, mais les nombreux travaux de recherche, malgré leur aspect novateur, confinent la quotidienneté dans un statut de parent pauvre.

La non prise en compte effective de la voix d'acteurs populaires longtemps négligés, voire ignorés par « l'histoire savante », est une réalité que nombre d'historiens déplorent. René Faval en a fait le constat à l'occasion d'assises internationales sur la Mémoire : « l'histoire officielle nous relate les faits et gestes des Césars et des Napoléons, mais elle oublie trop souvent la foule des hommes qui en sont les acteurs et parfois même les réalisateurs. Lorsqu'on parle avec les gens, avec les protagonistes et les comparses des événements qui nous sont contemporains, on s'aperçoit qu'il existe aussi une réalité autre que celle prétendue « officielle ». Nous découvrons des faits plus cachés, bien plus humains, riches en sensibilité, en expériences de vie, d'où ressortent la complexité des rapports interindividuels et le vécu des individus, de leur pays, de leur nation tout entière. C'est un tableau qui nous permet de saisir la vie dans son processus de formation-transformation et dans son dynamisme interne ».⁵

⁵ René Faval : note de présentation aux Rencontres Internationales sur « CROIRE LA MEMOIRE ? Approches critiques de la mémoire orale. Saint-Pierre Hôtel La Lanterna, 16, 17 et 18 octobre 1986. Ce colloque international a été coorganisé par l'Association Valdôtaine des Archives Sonores (AVAS), le Centre Alpin et Rhodanien d'étimologie de Grenoble (CARE) et le Centre de Recherches Méditerranéennes sur les Ethnotextes, l'Histoire orale et les Parlers Régionaux d'Aix-en-Provence (CREHOP)

Si en Afrique, les mutations dans ce domaine sont encore timides, en Europe, des réajustements épistémologiques et méthodologiques sont aujourd'hui nettement visibles dans l'espace des productions scientifiques.

Des acteurs longtemps confinés dans l'anonymat sont aujourd'hui de plus en plus exhumés et réhabilités comme le fait observer, si justement, François Dosse : « nous sommes passés insensiblement de la grande biographie des héros de l'histoire, de Louis XI à Napoléon en passant par Charles Quint, aux biographies des obscurs héros du Quotidien ». ⁶

Cette nécessité d'ajustement, partagée par beaucoup d'historiens de métier, ne cesse de se manifester à travers des actions concrètes visant à valoriser des itinéraires individuels pour compléter l'information historique sur un passé collectif mais différencié. La mise en commun de résultats de recherche entre l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP) et l'Association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique (APA), fondée en 1992, en est un exemple vivant.

Dans un éditorial consacré à cette œuvre commune, Fabrice d'Almeida et Christian Ingrao le montrent bien en soulignant que « l'extension de cette pratique d'écriture de soi à toutes les couches de la population a rendu possible des recoupements et des réflexions sur les pratiques sociales et, partant, réévalué ces écrits aux yeux des historiens ». ⁷

Ainsi, avec l'apport du patrimoine autobiographique sur la deuxième guerre mondiale, des possibilités d'étude de cas sont offertes par des manuscrits sur des trajectoires individuelles de figures anonymes dans un vécu collectif.

⁶ François Dosse. L'histoire en miettes. Des « Annales » à la Nouvelle histoire. Edition La Découverte. Paris 1987, p6

⁷ Fabrice d'Almeida. Christian Ingrao. Editorial Bulletin IHPT n° 85, Témoignages autobiographiques 1939-1945, Catalogue IHPT/APA, année 2005, p 4.

La construction historique, à partir et autour d'événements relativement récents, a permis de mettre au jour « l'histoire immédiate » puis sa sœur cadette « l'histoire du temps présent ». Toutes deux, dans leur méthode, épousent les contours de l'histoire à sa naissance en Grèce : « ce que l'on sait pour l'avoir vu ». Plutôt que de verser dans un débat d'école, nous reprenons, pour les besoins de l'éclairage conceptuel, les définitions qu'en donnent les tenants de ces approches historiennes.

Dans une étude consacrée à l'histoire immédiate, Jean François Soulet soutient que celle-ci porte sur « l'ensemble de la partie terminale de l'histoire contemporaine, englobant aussi bien celle dite du temps présent que celle des trente dernières années ; une histoire qui a pour caractéristique principale d'avoir été vécue par l'historien ou ses principaux témoins ».⁸

Dans un article sur le temps présent, copublié par Denis Peschanski, Michael Pollak et Henry Rousso, l'on note que « le temps présent a un champ qui couvre une séquence historique marquée par deux balises mobiles. En amont, cette séquence remonte jusqu'aux limites de la durée d'une vie humaine, soit un champ marqué d'abord et avant tout par la présence de « témoins » vivants, trace la plus visible d'une histoire encore en devenir. « Le témoin est tout autant une présence réelle, un contemporain de chair, de sang et de souvenirs, qui conditionne le travail de l'historien qu'il le veuille ou non, qu'une figure reconstituée, un « personnage historique » auquel le chercheur, pour les besoins de la cause, donne un statut particulier, en le choisissant, en le sollicitant, en l'interrogeant. En aval, cette séquence est délimitée par la frontière, souvent délicate à situer, entre le moment présent-« l'actualité »- et l'instant passé ».⁹

⁸ Jean François Soulet : L'histoire immédiate. Q S J ? Paris. PUF, première édition, avril 1994

⁹ Peschanski D, Pollak M, Rousso H. « Le temps présent, une démarche historique à l'épreuve des sciences sociales » in Cahiers de L'IHTP, no 18, juin 1991, p 9-10.

Ce groupe reprend et enrichit les idées de François Bataïda sur la question.

Dans le contexte mondial qui est le nôtre, en particulier en Afrique où l'histoire en dépôt dans les mémoires a longtemps attendu sans être écrite, -ce qui d'ailleurs a constitué l'ossature de l'argumentaire des contestataires de la tradition orale-, cette démarche historique répond à un besoin social, celui de dire et d'écrire la vérité sur un passé commun afin de créer les conditions de la connaissance objective, de la reconnaissance méritée, de la compréhension mutuelle et du dépassement assumé.

Tous ces résultats attendus devraient aider à aménager, dans l'histoire, des espaces bien mérités, au profit d'acteurs peu évoqués dans la mise en relief de mutations ou la célébration de victoires en l'honneur d'institutions ou de personnalités choisies par « l'histoire savante ».

En définitive, l'histoire du temps présent, appliquée à ceux d'en bas, contribue à dépersonnaliser l'histoire discipline. Mieux, pour dessiner les contours de cette histoire militante, Michael Pollak, un des animateurs de cette approche avait souligné que : « les entretiens ne sont plus saisis pour reconstruire un événement ou une période historique, mais pour analyser comment la perception sélective du passé façonne la perception du monde et les conduites quotidiennes ».¹⁰

Une tentative de reconstruction du passé, surtout quand celui-ci ne va pas au delà de deux générations, ne doit pas faire l'impasse sur les témoignages oraux si tant est que l'historien vise à en saisir les différentes facettes. Son métier lui commande d'explorer les coins et les recoins des lieux et des acteurs d'histoire.

¹⁰ Michael Pollak : « Pour un inventaire » in Question à l'histoire orale. Table ronde du 20 juin 1985. Cahiers de l'IHTP n° 4 juin 1987

En donnant la parole au témoin ou à son descendant immédiat pour cerner les contours d'une réalité, l'historien travaille à élargir et à enrichir la base épistémologique de sa discipline.

L'histoire de la deuxième guerre mondiale, dans le contexte africain, présente certainement des coins encore laissés en friche. Sous ce rapport, une histoire d'en bas mérite d'être tentée. L'idée est d'autant plus justifiée que le vécu d'une guerre ne saurait se limiter aux expériences des champs d'opérations militaires et des prises de décisions officielles au détriment d'autres segments sociaux qui, bien que géographiquement éloignés des théâtres d'opération, n'en sont pas moins des acteurs dont la voix compte pour l'histoire.

Le cas du Sénégal est encore plus intéressant quand des pistes de recherche que nous avons explorées semblent d'emblée, établir une relation de causalité entre le vécu quotidien des populations durant cette guerre et certains comportements citoyens après l'indépendance du pays.

En convoquant la deuxième guerre mondiale en vue d'une corrélation entre événements-repères, mémoire collective et consciences individuelles, nous pensons apporter une contribution significative à la vision globale d'un phénomène majeur ayant profondément marqué les relations internationales du XXe siècle.

Il serait utile, pour les besoins de l'éclairage des acceptions qui guident ce travail, de nous arrêter un instant sur le contenu, ici donné, aux groupes de mots autour desquels s'articulent les différentes parties de cette thèse.

L'expression « la guerre vécue d'en bas » renvoie à un vécu collectif et à des expériences individuelles qui sont déclinées dans des reconstitutions populaires sur la deuxième guerre mondiale. Des récits autobiographiques et des

témoignages oraux produits par des acteurs communément appelés les populations à la base, en constituent l'ossature.

L'événement, objet d'histoire, est certes, du déjà vécu mais le souvenir qui en est conservé peut être très utile à l'historien préposé à la reconstitution du passé ; « fabricant et fabriqué, l'événement est d'emblée un morceau de temps et d'action mis en morceaux, en partage comme en discussion : c'est bien à travers les lambeaux de son existence que l'historien travaille s'il veut en rendre compte ». ¹¹

L'événement-repère, passe par la reconnaissance d'un événement passé et par son choix pour situer dans le temps des souvenirs ; il constitue, pour l'individu et pour le groupe une véritable balise dans le passé et une pièce d'état civil dans le présent. L'année-événement du passé devient ainsi l'événement-repère du présent. Joseph Ki-zerbo restitue bien cette réalité en affirmant que « vouloir remonter la route du passé sans repère chronologique, c'est ressembler à un automobiliste qui parcourrait une route sans bornes kilométriques ni repères visibles, dans une voiture sans compteur. Les risques de confusion, d'inversion, de contraction ou de dilatation des distances sont considérables.... ». ¹²

Nous prenons à notre compte cette série de métaphores pour ensuite ajouter que, s'il n'est pas consigné à temps, l'événement-repère, du fait de la récurrence des faits ou phénomènes qu'il stigmatise, pourrait brouiller les pistes de la recherche historique. Dans le cas du Sénégal par exemple, « l'année de la famine » renvoie à plusieurs situations globales relevant de conjonctures différentes mais désignées toutes par le même vocable. Seuls des éléments concrets de contextualisation peuvent aider à faire des différenciations.

¹¹ Arlette Farge. Des lieux pour l'histoire. Editions du Seuil, janvier 1997, p 82

¹² Joseph Ki-Zerbo. « La tradition orale en tant que source pour l'histoire africaine » in La tradition orale. Problématique et Méthodologie des sources de l'histoire africaine. Edité par Diouldé Laya, Centre Régional de Documentation pour la Tradition orale, Niamey, Niger 1972, p 103.

Ces « cadres sociaux de la mémoire »¹³ permettent donc, surtout aux civilisations dites d'oralité, tout en conservant le passé, d'organiser leur présent en s'appuyant sur ce même passé.

Si la mémoire est à la fois un cadre et une fonction, parce que renvoyant à ce dont on se souvient mais aussi le fait de se souvenir de quelque chose, la mémoire collective est ici considérée comme le lieu de dépôt et le centre émetteur d'un ensemble de souvenirs communs à un groupe.

Cependant, il faut le signaler, les perceptions développées par les uns et les autres, n'ont pas manqué d'instaurer un débat savant autour de la notion de mémoire collective.

Jean Pierre Rioux considère que « toute mémoire collective résulte de l'apport dans le temps de plusieurs mémoires sociales confluentes ou divergentes, hiérarchisées ou coordonnées. La pluralité de ces mémoires qui se sédimentent en une mémoire passive est de deux ordres : pluralité des groupes, pluralité des objets de mémoire. Il y a donc des mémoires par genre de connaissance et le genre de connaissance se caractérise par le réseau de mémoire ».¹⁴

Cette position exprimée par un groupe qui s'investit dans l'histoire du temps présent consiste à dire que la mémoire collective résulte d'une cohabitation de mémoires spécialisées. D'ailleurs l'auteur donne l'exemple d'une mémoire villageoise qui regrouperait une mémoire du jardinage, une mémoire de l'art de travailler le bois, une mémoire pour chaque pratique.

Jean Claude Bouvier est plus précis sur la réalité et le mode de fonctionnement de ce type de mémoire en affirmant que « la mémoire collective n'est pas à proprement parler la somme mais la résultante de mémoires exprimées individuellement sur les contenus qui concernent le destin du groupe ou du

¹³ Voir à ce propos, Maurice Halbwachs : Les cadres sociaux de la mémoire. Paris. PUF, 1975, 298p (réédition)

¹⁴ Jean Pierre Rioux : « La mémoire collective en France depuis 1945 propos d'étape sur l'activité d'un groupe de travail », in Bulletin de l'IHTP no 6, décembre 1981, p37.

peuple tout entier »¹⁵. Mais aussi, il arrive, selon lui, que « le souvenir soit pris en charge directement et valorisé par le groupe... ». C'est tout le sens des cérémonies commémoratives.

Plus nuancé, Yves Lequin introduit un élément de différenciation entre « la mémoire commune, celle des personnes qui se souviennent en commun d'un certain nombre de choses et la mémoire collective qui signifie qu'autour d'un événement ou d'une série d'événements, proches ou lointains, se forme une communauté de mémoire conflictuelle, qui est affectée de signes différents, voire opposés ».¹⁶

Dépasant le cadre des contours sémantiques, Henry Rousso décrit la fonction de la mémoire collective qui serait de « structurer l'identité du groupe ou de la nation, donc de les définir en tant que tels et de les distinguer d'autres entités comparables ».¹⁷

Tout au long de ce travail, la notion de mémoire collective renverra, pour l'essentiel, à un ensemble de souvenirs communs ou non mais sur un passé collectivement vécu.

Le dernier groupe du triptyque, « consciences individuelles », désignera, pour nous, l'appropriation individuelle des souvenirs d'un passé collectif et le système de connexion qui lui est adjacent en vue d'une production de sens par rapport à une trajectoire qui est personnelle ou tout au plus familiale.

Parlant de la quotidienneté relative à la deuxième guerre mondiale, Dominique Veillon fait remarquer cette forme d'appropriation des péripéties du conflit par des consciences individuelles, en déclarant que « il y a un avant et un après-guerre perceptibles non seulement dans la chronologie mais aussi dans les esprits,

¹⁵ Jean Claude Bouvier : « Oralité de la mémoire » in Croire la Mémoire ? Approches critiques de la mémoire orale (Rencontres Internationales Saint-Pierre, Hôtel la Lanterna, 16,17 et 18 octobre 1986, p 11

¹⁶ Yves Lequin. Idem p135

¹⁷ Henry Rousso, « Pour une histoire de la mémoire collective: l'après Vichy », in Cahiers IHTP no 18, juin 1991, p168

chacun exprimant à sa façon le choc consécutif à la défaite et mesurant le changement qui en a résulté dans son existence de tous les jours. ».¹⁸

Dans cette entreprise de recherche, les objectifs que nous nous fixons visent tous à valoriser davantage l'oralité dans l'historiographie africaine par une prise en compte bien mesurée de la place de la « parole-source », celle qui ne se prête pas, de facto, à la critique fondée sur les prétendues limites d'une transmission transgénérationnelle. Le mode de transmission de bouche à oreille, dit-on, altère le message, en déforme le contenu et crée un autre message qui s'éloigne de la vérité. Ce jugement a alimenté, en son temps, un débat savant sur la validité de la tradition orale mais, dans le cas qui nous préoccupe, c'est de l'histoire du temps présent qu'il est question, cette histoire dont l'audience reste encore limitée dans les traditions historiennes. Ici, le témoignage oral est l'œuvre d'acteurs témoins, de témoins contemporains des événements dont ils parlent, ou tout au plus, de témoins appartenant à la génération d'après événement. Le travail portera, pour l'essentiel, sur des témoignages oraux de première main.

Le mode de transmission de bouche à oreille sur la longue durée cède alors la place ou, précisément, s'enrichit d'une autre forme de restitution propre à l'immédiateté: si acteurs et témoins ne parlent pas directement, les propos rapportés sont ceux de personnes ayant directement appris de ceux-là mêmes qui ont vécu ou vu. La longue chaîne de bouche à oreille qui fonde la tradition orale se réduit ainsi à un simple maillon: la bouche transfère directement le témoignage à une oreille dont le sujet porteur accepte de se prêter à une interview.

¹⁸ Dominique Veillon. « Le quotidien », in *Ecrire l'Histoire du temps présent*, Actes des journées d'études de l'IHTP, Paris, CNRS, 14 mai 1992, p 315-323

En empruntant ce canal de la construction historique, nous essayons de mettre en relief des procédés de repérage dans le temps et qui sont bâtis sur des syntagmes nominaux empruntés à la langue wolof. Cette historisation de l'événement s'enracine dans une quotidienneté de guerre vécue par les populations du Sénégal dont de vaillants fils, dans le cadre d'un recrutement intense de soldats et de la grande mobilisation de 1939, ont pris une part active aux combats, loin de leur terroir. Au même moment, et dans des proportions souvent insoupçonnées, la grande majorité vit la guerre en termes d'angoisse, d'incertitude, de privation et d'ersatz face à une famine persistante. Ce tableau sombre interpelle des modes de vie, en particulier, le mode de vie de guerre, avec ses réalités culinaires et vestimentaires. Un tel contexte est aussi source d'inspiration. Le patrimoine intangible le corrobore par une production d'époque qui, exploitée présentement, prend les contours d'un répertoire historique de guerre.

L'absence de chronologie absolue a servi d'ossature à des critiques formulées à l'encontre de la tradition orale. Mais, ici, l'histoire orale, avec ses « années-événements », a permis, à des populations dites analphabètes, de disposer d'une véritable pièce d'état civil immatérielle. Il suffit d'utiliser ces événements-repères comme balises pour en chercher le cadre chronologique dans les archives écrites. Dans ces conditions, le chercheur aide à renforcer le corpus historique dans les mémoires individuelle et familiale en rendant plus opérationnelles leur intellection et leur restitution.

Notre méthodologie se fonde sur une utilisation concomitante d'archives orales et d'archives écrites en vue de l'identification et de l'exploitation de plages de convergence. Dans cette démarche, chaque type de source est d'abord étudié pour ce qu'il est intrinsèquement, sans être érigé, à priori, en document parfait, pour ensuite être soumis à l'épreuve de la confrontation.

L'expérience que nous en avons tirée n'autorise pas à privilégier un débat d'école autour de la primauté d'une source sur l'autre mais nous convainc plutôt de l'idée d'une complémentarité bénéfique pour la reconstruction du passé.

Pour les plages de divergence, un traitement au cas par cas a été adopté, selon qu'il s'agisse d'une question de fond ou de forme et en fonction des centres d'intérêt. Notre préférence pour un aspect donné n'a pas pour autant déformé, à notre sens, la vérité historique. Une chanson sur un épisode de la guerre peut s'avérer plus expressive qu'un passage rendu par écrit sur le même aspect. D'ailleurs, les paroles d'une chanson, plus qu'une page écrite, sont souvent plus révélatrices de la réalité et de la mentalité d'une époque.

Au cours de nos pérégrinations pour enquêtes et informations à l'intérieur du Sénégal, nous avons fait le pari d'une ouverture totale par rapport aux personnes, aux lieux et aux discours. Nous n'avons pas voulu, au départ, nous enfermer dans des considérations ayant déjà fait leur temps pour avoir, pendant longtemps, soutenu que dans les sociétés africaines, le griot, spécialiste attiré de la parole, détenteur et dépositaire des traditions familiale et collective, avait l'exclusivité de la « parole-source » destinée à une bonne construction historique. Cette assertion apparaît aujourd'hui comme un cliché de moins en moins opératoire, tant les données ont changé dans le champ de l'investigation historique : La tradition orale n'est pas l'histoire orale,¹⁹ et une histoire du temps présent, par essence, ne saurait s'appuyer essentiellement sur la parole transgénérationnelle pour justifier et valider son existence.

¹⁹ Il nous paraît important de souligner au passage le sens que nous donnons à l'histoire orale. Contrairement à une conception européocentriste qui la définit comme une technique d'enquête du XXe siècle, donc une méthode à l'intérieur d'une discipline, nous pensons, pour ce qui est de l'Afrique, qu'il s'agit de l'histoire elle-même, celle qui est dite plutôt qu'écrite.

La tradition orale, dans l'acception proposée par d'éminents historiens comme Joseph Kizerbo et Jean Vansina est certes une source de première main mais surtout pour certains objets d'histoire inscrits dans la nuit des temps²⁰. Son apport, dans l'œuvre de réhabilitation des grandes formations politiques qui ont marqué le moyen-âge et les temps modernes en Afrique-noire, est inestimable. Elle a permis de ressusciter et de valoriser des civilisations et des héros, chose essentielle en tant que réplique par rapport à une certaine conception de l'histoire qui s'est évertuée à laisser en rade l'Afrique et les Africains.

L'histoire du temps présent, dont le quitus scientifique est établi, fait du témoignage oral un support fondamental, mais son niveau d'exigence ne se focalise pas sur le critère de la transmission de « bouche à oreille » au fil du temps.

Dans nos sociétés à civilisation dite d'oralité, le griot²¹ est certainement un personnage central et mythique dont le rôle de conseiller, de compagnon et de témoin est avéré, mais il n'a pas échappé aux mutations de toutes sortes qui n'ont épargné aucune société ; si son statut social n'a pas changé, sa fonction et son discours n'obéissent plus aux mêmes préoccupations. Ce glissement dans la fonction du griot et l'évidence qu'un bon témoignage reflète davantage une vertu qu'une appartenance sociale autorisent l'historien soucieux d'objectivité et de vérité à ne pas verrouiller le champ de ses informateurs. C'est en combinant témoignages oraux et archives écrites que nous avons opéré une double critique interne et externe en vue d'une sélection objective de l'information historique.

²⁰ Rappelons à ce propos, que pour être éligible au titre de la tradition orale, un témoignage doit se prêter à la vérification de deux conditions substantielles : la verbalité et la transmission générationnelle.

²¹ Il s'agit d'un personnage qui appartient à une caste considérée comme spécialiste du maniement de la parole et des instruments de musique. Un développement spécial lui est consacré dans le présent travail.

Pour présenter les résultats de cette démarche, nous avons articulé le présent travail en quatre parties :

- La première partie se préoccupe davantage de philosophie de l'histoire dans une perspective de valorisation de l'oralité dans la construction historique. Au cœur du débat classique entre défenseurs et contestataires de la tradition orale, l'absence de chronologie et les possibilités d'altération du message originel sont érigées en Talon d'Achille pour montrer les limites de la parole transmise de bouche à oreille suivant les maillons d'une chaîne générationnelle.

La parole ayant acquis aujourd'hui droit de cité dans les sources de l'histoire des sociétés à civilisation dite d'écriture, le centre de gravité des enjeux de ce débat a naturellement changé. La « parole-source », quelle qu'elle soit, référentiel d'un passé ou d'un présent, peut être valablement le support d'une histoire authentique.

Même dans les sociétés dites d'oralité, le témoignage oral, en tant que source pour l'historien, n'est plus l'apanage du griot ou d'un quelconque dépositaire de la tradition. Des acteurs, des témoins ou des descendants directs de ceux-là sont, pour l'histoire qui nous intéresse, des réceptacles d'une mine d'informations se déclinant en archives orales encore gravées dans les mémoires. À charge, pour la mémoire d'en assurer la pérennité face au pouvoir érosif du temps et aux historiens d'en fixer la substance par écrit, afin qu'elles ne se perdent pas dans les méandres de la tradition orale.

Cependant, dans ce devoir d'écriture, l'historien doit, pour arriver à la sélection d'une information bien dépouillée, s'intéresser à la position sociale de son informateur, à ses motivations, au statut de la parole rapportée et rechercher des lignes de cohérence en interrogeant d'autres sources. Dans le cas d'espèce, nous essayons de montrer, sur la base de la démarche que voilà, que

l'événement-repère, tel que consigné dans et par la mémoire, peut être restitué, d'abord pour ce qu'il est réellement, ensuite pour ce qu'il peut représenter dans l'approche d'autres sciences sociales.

- La deuxième partie aborde le mécanisme d'historisation de l'événement dans l'espace wolofophone. Sous ce rapport, il ne s'agit pas, quant au fond, d'un quelconque particularisme qui s'attacherait au groupe wolofophone, numériquement plus important au Sénégal. Loin de nous l'idée de susciter un débat au sein de la multitude de langues parlées au Sénégal en vue de déterminer des taux de locuteurs, des niveaux de représentativité ou d'analyser une situation de fait d'une diglossie qui mettrait sur la balance, une langue impériale, le wolof et toutes les autres langues ou dialectes. Nous laissons ce champ aux linguistes tout en rappelant que les mêmes mécanismes de mémorisation valent pour les autres groupes. Seule la langue, dans sa forme, introduit une différenciation. Néanmoins, il nous a paru intéressant, après le constat de l'expression, à travers la langue wolof, d'expériences collectivement vécues, de poser quelques axes de réflexion sur la « wolofisation » des espaces culturels sénégalais.

Quant aux mécanismes d'historisation et d'appropriation de l'événement, ils s'articulent autour de deux phases : d'abord, un événement sélectionné est érigé en événement marquant, ensuite il fonctionne comme mode de datation de cérémonies familiales ou communautaires. Ce qui est postérieure à un événement important et retenu comme tel par la mémoire collective, est toujours situé dans le temps en convoquant l'événement-repère en question. Chaque année-événement rendue par le syntagme nominal wolof « *Atum...* », littéralement « L'année de... », renvoie, une fois décryptée, à une page d'histoire d'une richesse souvent insoupçonnée.

- La troisième partie, à travers une approche privilégiant l'étude de cas, se penche systématiquement sur des années-événements de la deuxième guerre mondiale, avec leurs incidences de toutes sortes dans une quotidienneté de guerre. Ici, la construction historique à base d'oralité, au-delà de la dimension événementielle des sujets d'histoire, vise à mettre en évidence des réalités en marge de l'histoire officielle. Celles-ci prennent plusieurs formes : une mobilisation sociale et mystique face à la grande mobilisation militaire décrétée par le colonisateur, de nouvelles habitudes culinaires, des épidémies ou une mode vestimentaire dont l'aspect le plus original est le mode de l'habit partagé si ce n'est la nudité.

Dans cette optique, l'année-événement, telle que conservée dans les mémoires, apporte une contribution appréciable à la bataille contre « l'oubli » qui est une mission essentielle de l'histoire. En mettant l'année civile à la remorque d'un événement capital, la mémoire collective fixe l'histoire et fournit aux consciences individuelles un substrat pour comprendre une situation, se la rappeler au besoin et l'intégrer comme tableau de bord afin de pouvoir poursuivre, dans une vie citoyenne, des objectifs de savoir-être et de savoir-devenir.

- La quatrième et dernière partie se propose de mettre en évidence quelques effets connexes de l'état de guerre. La tâche est d'autant plus intéressante qu'il s'agit d'éléments pertinents d'analyse et d'explication se rapportant à une société où la mémoire demeure encore une source essentielle pour la reconstitution du passé. C'est probablement, pour la science historique, une base opérationnelle de mise en relation entre le passé, le présent et le futur.

La deuxième guerre mondiale a été une précieuse source d'inspiration pour des créations culturelles, une passerelle pour des ré appropriations individuelle et collective mais aussi un structurant idéologique pour des comportements citoyens.

En servant de pièce d'état civil ambulante aux <<oubliés de l'histoire>> qui constituent l'écrasante majorité des sénégalais, ce conflit mondial a aussi permis d'asseoir une mentalité populaire prompte à convoquer un passé relativement récent pour souvent trouver des circonstances atténuantes à ceux qui ont en charge la gestion d'un présent collectif. « Aujourd'hui ne pourra jamais égaler hier en terme de dénuement », telle est la position fortement intériorisée par ces nombreux sénégalais pour qui, le présent, quelles que soient par ailleurs ses épreuves, est accepté comme une libération. Une telle assertion pourrait, à notre avis, alimenter une hypothèse de travail visant à corréler le souvenir de la deuxième guerre mondiale et un certain conservatisme politique au profit des premières équipes dirigeantes des états devenus indépendants.

Première partie
Mémoire et construction historique

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

RÉSUMÉ

Cette première partie intitulée « Mémoire et construction historique » se propose de revisiter la problématique de la source orale sur la base des évolutions épistémologique et méthodologique de l'histoire-discipline.

Elle s'articule autour de trois chapitres consacrés à la mémoire en tant que réceptacle de souvenirs mais aussi centre émetteur de constructions historiques pouvant rivaliser, dans bien des cas, de fidélité et de fiabilité avec l'histoire écrite.

- Le premier chapitre s'évertue à marquer le territoire de l'histoire orale qui n'est pas nécessairement celui de la tradition orale ; celle-ci, telle que posée et défendue par les premières générations d'africanistes, ne semble plus suffisamment opérationnelle pour servir de « parole-source » prépondérante dans l'écriture de l'histoire. Alors que la tradition orale met en vedette le locuteur-auditeur d'auditeur, les constructions historiques sur un passé proche supposent la sollicitation de locuteurs-témoins et de locuteurs-acteurs.

- Le deuxième chapitre explore les différents discours de reconstitution du passé et tente de montrer les mutations en cours dans le statut de dépositaire de la mémoire collective, avec son corollaire, la production de sens. Pour susciter et accompagner le débit de mémoire et ne pas installer les informations d'aujourd'hui dans les méandres d'une future tradition orale, le devoir d'écriture nous semble relever, tout au moins, pour l'historien, d'un impératif catégorique.

- Le troisième chapitre aborde, à titre de pistes de recherche, d'autres domaines de connaissance tels que les patronymes, toponymes et sobriquets qui sont des supports intéressants d'investigation dans les sciences sociales. Ce dernier axe de réflexion pose ainsi la question de la nécessité et de l'urgence de s'attacher les services de tous les détenteurs de souvenirs significatifs afin d'écouter et d'écrire les mémoires constructrices d'histoire.

INTRODUCTION

Au départ étaient la recherche de la bonne information et la lutte contre l'oubli. La lutte contre l'oubli, contre certains oubliés ou plus subtilement, contre l'oubli de certaines choses fait partie des objectifs fondateurs de l'action de précurseurs qui, peut-être sans en être conscients, étaient en train de dessiner les contours du champ historique.

L'oubli étant une affaire de mémoire, c'est évident que les deux concepts entretiennent des relations très étroites. L'on est tenté de dire, que sous le rapport de leurs relations, la mémoire est un lieu d'action et l'oubli, l'action du lieu.

Malgré toutes les mutations qui l'ont affectée aux plans épistémologique et méthodologique, l'histoire, dans sa construction, au fil du temps, a toujours sollicité la mémoire pour reconstruire ou reconstituer un passé qui, d'ailleurs, était immédiat à l'origine. Joseph Ki-zerbo, dans sa préface du tome 1 de l'Histoire Générale de l'Afrique, campe, avec pertinence, la problématique : « À moins d'opter pour l'inconscience et l'aliénation, on ne saurait vivre sans mémoire ni avec la mémoire d'autrui. Or l'histoire est la mémoire des peuples. Ce retour à soi-même peut d'ailleurs revêtir la valeur d'une Catharsis libératrice.... ».²²

Les pères fondateurs de l'histoire, Hérodote (485-430) puis Thucydide (460-396), ont inscrit, dans leur démarche, le recours au témoignage, donc la sollicitation de la mémoire, pour donner corps à leur vision d'un passé éligible à l'exhumation. Les continuateurs de cette œuvre, Xénophon (426-355) et Polybe (208-126), en assumant l'héritage de leurs prédécesseurs, ont affiné la démarche

²² Joseph Ki-Zerbo : « Préface » in Histoire Générale de l'Afrique, tome 1 Jeune Afrique/Unesco, Italie, 1984, p23

et enrichi l'approche en dépassant le cadre formel de la représentation, même exhaustive et exacte, pour tenter d'expliquer des objets d'histoire.

Il en sera ainsi, du point de vue du principe de la recherche de l'objectivité dans la production de sens, jusqu'à l'avènement de l'Histoire du Temps Présent en passant, entre autres, par les Annales.

Plutôt que de reprendre le contenu philosophique des nombreux discours sur les Écoles historiques²³, le propos est ici de montrer, sinon de rappeler, que quels que soient le cadre épistémologique et l'approche historique, la convocation de la mémoire pour reconstituer le passé est une constante dans l'histoire de l'histoire.

La recherche historique a enjambé toutes les époques, avec à la clef, le recours à la mémoire en écriture ou l'écriture du souvenir tel que décliné par la mémoire.

Si la mémoire n'écoute pas pour écrire, elle s'entend pour écrire.

La mémoire est donc au cœur de la construction historique, c'est à dire de la reconstitution du passé ; celui-ci, d'ailleurs, est un dénominateur commun pour le binôme - *histoire mémoire* -, comme le fait remarquer Robert Frank : « l'histoire et la mémoire s'emparent du passé ; l'une pour l'analyser, le décortiquer, le démythifier, le rendre intelligible au présent, l'autre au contraire, pour le sacraliser, lui donner une cohérence mythique par rapport à ce même présent, afin d'aider l'individu ou le groupe à vivre ou à survivre »²⁴.

²³ La trajectoire de l'histoire-discipline est marquée par des courants de pensée portés par des Écoles historiques. Pour de plus amples informations, voir, à titre indicatif, Guy THULLIER et Jean TULARD : les Écoles historiques, collection *Que Sais-je ?* PUF, 1990. On y lit à la page 25 qu'on parle d'École historique « quand un groupe d'historiens répond à une demande préalable, à des attentes de la société ou des historiens ». De son statut de simple information à celui de science sociale l'histoire reflète de nombreuses formes de prise en charge dictées par des réalités du moment : recherche de l'information par le témoignage oral à ses débuts, culte du document écrit, recours à l'archéologie, à d'autres sciences sociales par la suite, etc.

²⁴ Robert Frank : « La mémoire et l'histoire », in *Cahiers de l'IHTP* no 21, novembre, 1992 p66

Mieux encore, au delà du recours à un support commun, les deux, dans leur dynamique, sont imbriquées : « Les mémoires sont constitutives de l'histoire, l'histoire est génératrice de mémoire et la mémoire est objet d'histoire ». ²⁵

Parlant de leur champ de compétence, François Bédarida, un des pionniers de l'histoire du temps présent, ajoute que « La mémoire a pour objectif la fidélité, l'histoire, la vérité » ²⁶.

La mémoire, quel qu'en soit le type de civilisation, fait figure de terrain viabilisé pour la construction historique. Le message qu'elle délivre, bien que critiqué, dans le contexte africain, en tant que fait de culture permettant de ressusciter le passé, n'en est pas moins une source valable mais dont la fiabilité, à l'épreuve des évolutions scientifiques, autorise à revisiter la problématique des sources orales.

Les sources orales ne se limitent pas aux seuls propos sortis de la bouche de l'homme; elles englobent aussi les paroles conservées dans des supports modernes des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Qu'elles aient été prises simultanément ou postérieurement aux faits qu'elles évoquent, toutes ces paroles posent, aujourd'hui, moins un problème de condition suffisante pour écrire l'histoire que celui de leur utilisation judicieuse par l'historien ; tous les discours devant être écoutés sans parti pris, analysés avec discernement et exploités avec le maximum d'objectivité. C'est d'ailleurs à cette condition que des pistes tout aussi intéressantes que les événements-repères, une fois explorées puis exploitées suivant la rigueur de la méthodologie historique, devraient contribuer à une meilleure connaissance de soi-même mais aussi de l'un par l'autre.

²⁵ Jean Pierre Rioux : « Individu, Mémoire et Histoire », in *Croire la mémoire*, op.cit., p 69

²⁶ François Bédarida : *Histoire, critique et responsabilité*. Edition complexe, 2003, p 259

CHAPITRE 1 LES SOURCES ORALES: PROBLÉMATIQUE REVISITÉE

La parole est le premier matériau utilisé par l'homme dans une entreprise de traitement d'informations sur le passé. En sollicitant la mémoire immédiate, les précurseurs de l'histoire ont réussi à reconstituer des événements dont la connaissance était importante pour les contemporains et utile pour la postérité. Ce travail d'écriture, sous-tendu par le souvenir, est déjà la preuve de l'existence d'un contrat de confiance entre l'historien et la mémoire.

Depuis lors, la confiance faite à la mémoire s'est renforcée, en particulier chez les africanistes, malgré les critiques formulées à l'endroit de la tradition orale. Le constat est d'autant plus partagé que, même dans les civilisations d'écriture, le recours à la parole a été déterminant dans la restitution de l'histoire du temps présent. Jean Vansina, l'ayant très tôt perçu, n'a pas manqué de préciser que « les traditions sont les sources les plus importantes pour l'histoire des peuples sans écriture, mais elles sont aussi à l'origine de beaucoup de sources écrites, surtout de l'Antiquité et du haut Moyen âge ».²⁷

La parole, celle-là qui ne doit pas s'enfermer dans un territoire doctrinal, est donc citoyenne, en histoire, de tous les Etats doctrinaires dans leur mission régaliennne de reconstruction du passé.

Sous ce rapport, elle est appelée, en tant que source historique, à inspirer et à nourrir le discours historien dans sa quête de sens.

C'est donc un levier important dans les mécanismes de reconstitution du passé. La parole, source d'histoire est, dans la construction historique, un lieu commun à toutes les civilisations, qu'elles soient « d'écriture » ou « d'oralité » ; les unes

²⁷ Jean Vansina : « De la tradition orale. Essai de méthode historique », in Annales Série in 8°-Sciences humaines- no 36, 1951. Musée Royal de l'Afrique Centrale. Tervuren, Belgique, p7

l'ayant transcrite et fixée très tôt tandis que les autres, faute d'écriture, l'ont conservée pendant longtemps dans les mémoires.

La subtilité qu'appelle la problématique se lit bien dans cette réflexion de Philippe Joutard : « Il est traditionnel chez les historiens depuis Langlois et Seignobos d'opposer l'écrit, solide et précis, à l'oral, fugace, générateur d'erreurs, d'incertitudes, d'imprécisions. Je me demande si le problème est bien posé et si l'opposition entre l'oral et écrit est la plus pertinente. Ne faut-il pas plutôt opposer la mémoire, quelle qu'en soit, tradition orale, image ou livre, au travail austère d'une histoire que j'ose qualifier de scientifique ».²⁸

Le problème de fond n'est donc point la remise en question de la parole en tant que source, ni sa production par la mémoire, mais plutôt le contexte et les modalités de son utilisation.

1-1 Support oral et historiographie africaine

1.1.1- Position du problème

En Afrique, les premières générations d'historiens ont travaillé sur la longue durée, ce qui a permis d'exhumer, entre autres, le passé des grands empires du Soudan occidental, celui des africains face à l'invasion puis à l'oppression européenne.

Le recours à la tradition orale a beaucoup contribué à redonner vie au cadre traditionnel avec ses règles, ses exigences et ses problèmes.

Pour éviter toute confusion dans l'acception du concept, nous empruntons à Mariano Pavanello sa réflexion qui s'appuie sur le nombre pour proposer des

²⁸ Philippe Joutard : « Les erreurs de la mémoire, nouvelle source de vérité ? », in Croire la mémoire ? op.cité, p 61

contours sémantiques ; selon lui, la tradition orale désigne, au singulier, « la mémoire historique transmise oralement de génération en génération sous forme de récits historiques dans les sociétés dites d'oralité » et au pluriel, « l'ensemble du patrimoine culturel et des savoirs transmis oralement dans toute société : conte, chant, épopée, littérature orale ». ²⁹

La durée de vie du dépôt en mémoire, les conditions et les acteurs de la restitution ont vite fait d'inciter à formaliser une critique sur la fiabilité du témoignage oral. Celui-ci a été longtemps confiné dans un statut de tradition orale, cette longue chaîne matérialisée par une série de « entendu de, qui a entendu de ».

Dans cette œuvre de pionnier, des historiens comme Joseph Ki-Zerbo ont joué un rôle important. Mais, très tôt, des africanistes autoproclamés, souvent des acteurs de l'invasion ou de la domination européenne sur l'Afrique, ont écrit sur leur continent d'accueil. Certains ont été perdus par une méconnaissance des réalités africaines tandis que d'autres ont, à dessein, écrit une histoire partielle et partielle, donc étrangère aux réalités des peuples ciblés en tant qu'objet d'histoire.

Malgré les indépendances recouvrées, une conception européocentriste de la construction historique a continué de mettre la tradition orale au banc des accusés. Les principaux chefs d'accusation brandis par les tenants de cette thèse exclusiviste sont la non fiabilité, du fait de l'érosion du temps et de l'action corrosif de l'homme, mais surtout, le fait qu'elle ne produise pas une chronologie, base fondamentale dans la construction historique en Europe ³⁰.

²⁹ Mariano Pavanello : « L'événement et la parole », in Cahiers d'Etudes africaines, no 171, 2003, p 463

³⁰ Le culte du document écrit a conduit des historiens européens à formuler de vives critiques à l'encontre de la tradition orale. Henri BRUNSCHWIG en est un exemple dans les années mille neuf cent soixante même si par la suite il a semblé accorder plus de crédit à cette source. De toute façons ces détracteurs de la tradition orale sont rattrapés par le temps car en Europe, la source orale est de plus en plus convoquée dans les constructions historiques.

La réplique, dans la plaidoirie africaniste, a été, pour l'essentiel, de rappeler la primauté de la parole sur l'écrit, puis de préciser que ceux qui ont écrit ont eu, d'abord, à entendre et à écouter, mais surtout d'enseigner l'existence d'une chronologie portée par la tradition orale ; naturellement, celle-là n'obéit pas aux mêmes règles que la chronologie calendaire inscrite dans le temps linéaire.

À travers le monde, se côtoient deux traditions, pourtant aux frontières épistémologiques pas toujours étanches : ailleurs, ce qui est conservé dans les mémoires a été écrit très tôt, ici, l'on a écrit « très tard » ce qui a été conservé pendant longtemps dans les mémoires.

Aujourd'hui, les travaux remarquables produits dans le domaine de la construction historique ont fini par convaincre que la tradition orale, au même titre que toutes les autres sources historiques, peut être fiable, à condition d'être bien recueillie, bien traitée et bien comparée avec d'autres supports d'observation et de connaissance.

1.1.2 - Mémoire et construction historique en Afrique noire

L'histoire écrite est fille de l'histoire dite et l'historiographie aura toujours besoin de la parole pour matérialiser son existence. La tradition orale, en dépit de son espérance de vie illimitée, a prouvé, dans bien des cas, qu'elle peut aider à reconstituer un pan important de l'histoire africaine. Les grands empires du Soudan occidental, Ghana, Mali et Sonraï, en constituent une illustration. S'agissant du Sénégal, par exemple, Abdoulaye Bathily a utilisé de précieux témoignages oraux pour reconstituer, sur dix siècles, les mutations économiques et sociales du royaume du *Gadiaga*³¹.

³¹ Abdoulaye Bathily, Les portes de l'or. Le royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps de négriers (VIIIe-XVIIIe siècle), L'Harmattan, 1989.

Dans les traditions historiennes, le patrimoine intangible n'a pas toujours eu droit de cité au même titre que le support écrit ou les traces restées visibles dans l'espace. Claude TARDITS prend position pour ces sources matérielles en affirmant que « sol et sous-sol représentent depuis des millénaires une archive que l'on pourrait dire première et essentielle puisqu'elle porte la trace des établissements humains depuis toujours. ».³² On peut, à ce sujet, faire remarquer que ces traces matérialisées dans l'espace sont certes importantes en tant que témoins encore vivants d'un certain passé, mais leur conservation durable n'est pas évidente, en particulier dans les pays aux moyens limités et aux conditions climatiques défavorables. Pourtant, le discours produit sur ce même passé, malgré un potentiel coefficient de déperdition dans le temps, peut avoir une durée de vie très longue et il est même apte à structurer une mémoire de lieu.

Au Sénégal, notre héros national, Lat Dior Diop, est mort en 1886 seulement ; aujourd'hui, des traces visibles de sa présence ne sont ni mises en espace dans nos musées ni conservées in situ. La préservation de sa demeure, au delà de la symbolique qui s'attache à ce personnage historique, aurait pu intégrer le Kajoor dans le circuit d'un tourisme de mémoire³³.

Malgré cette relégation arbitraire de la mémoire, une véritable mémoire de la construction historique a pris forme sur le continent africain. À cet égard, deux séquences temporelles semblent y avoir joué un rôle déterminant, selon

³² Claude TARDITS, « L'espace, indicateur historique. L'exemple bamoun (Cameroun), in Claude-Hélène Perrot (dir), Lignage et territoire en Afrique aux XVIIIe et XIXe siècle. Stratégies, compétition, intégration, Karthala 2000, p 176

³³ Dans le Dictionnaire Historique de Dominique Vallaud, édité par la Librairie Arthème Fayard en 1995, on lit, à la page 447 que le héros se définit, dans la mythologie grecque, comme « un demi-dieu, fils d'un dieu et d'une mortelle (ou l'inverse). Protégé par les dieux, on lui prête un courage et des exploits extraordinaires ». L'élévation de Lat Dior Diop au rang de Héros national par Léopold Sédar Senghor, avait, en son temps, soulevé un débat passionnant sur le concept de héros mais aussi sur la légitimité de la décision. À l'époque, deux questions avaient, le plus, préoccupé le camp des contestataires : Lat Dior combattait pour quoi et pour qui ? Pour mémoire, le Sénégal comprenait plusieurs royaumes et, de ce point de vue, certains soutiennent que le *Damel* (roi) avait combattu beaucoup plus pour ses intérêts personnels (conservation du pouvoir) que pour ceux du *Kajoor* (son royaume), encore moins pour l'ensemble des royaumes du Sénégal. Sous ce rapport, chaque royaume peut se prévaloir de son héros.

P.D.Curtin qui note que : « La décennie 1950-1960 se termine par l'opinion formulée en 1959 par G.P Murdock pour qui « il est impossible de se fier aux traditions indigènes orales », la décennie 1960-1970, s'ouvre par la publication de Jean Vansina». ³⁴Le caractère indispensable de la tradition orale allait ainsi être démontré dans le processus d'un combat pour la réhabilitation de l'Afrique et des Africains.

Poursuivant la réflexion, Boubacar Barry rappelle le cheminement de la construction historique en Afrique, avec des balises importantes comme la parole légendaire du griot, le recours aux caractères arabes avec l'islamisation progressive des populations, le *Tarikh Es Soudan* et le *Tarikh El Fettach* du 17^e siècle, l'utilisation du français par les premières élites de l'Ecole des Otages créée en 1857, puis celles de l'Ecole coloniale jusqu'aux indépendances. ³⁵

Dans la reconstitution de la chaîne des acteurs de cette révolution historique, Boubacar Barry évoque aussi l'École de Dakar ³⁶ dont le mérite est, entre autres, d'avoir fait « une reconstitution de l'histoire pré coloniale en s'appuyant sur la tradition orale ». ³⁷ Historiquement, la genèse de cette Ecole est étroitement liée à la trajectoire de l'Institut Français d'Afrique noire (IFAN) et son

³⁴ P.D.Curtin : « Tendances récentes des recherches historiques africaines et contributions à l'histoire générale », in Histoire Générale de l'Afrique (sous la direction de Joseph Kizerbo), tome 1, Méthodologie et Préhistoire Africaine. Jeune Afrique/UNESCO, Italie, 1984, p 84

³⁵ Les devoirs de vacances donnés à des Normaliens et consignés dans les « Cahiers William Ponty » en sont une illustration éloquent. Ces cahiers bien rédigés et illustrés sont encore conservés à L'Institut Fondamental d'Afrique noire Cheikh Anta Diop de L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

³⁶ Si l'on admet qu'une école de pensée historique doit s'atteler à régler une demande ou à répondre à des attentes sur la base de la mise en évidence d'une ligne de cohérence épistémologique théorisée et bien structurée, l'École de Dakar peut être perçue de plusieurs façons. Un débat d'école sur cette École s'est engagé entre universitaires mais nous avons choisi de l'évoquer pour montrer que, dans l'évolution du temps, des générations d'historiens de l'Université de Dakar ont eu, selon les exigences du moment, à prendre en charge des questions spécifiques à l'Afrique et aux Africains. Quand l'historiographie coloniale, produite en grande partie, par des administrateurs coloniaux, s'est évertuée à glorifier les Européens et leur civilisation au détriment de l'Afrique, des historiens africains n'ont pas manqué de convoquer l'histoire authentique de l'Afrique pour en montrer la grandeur à travers les grands empires précoloniaux, la résistance à la conquête puis à l'oppression coloniale. Ces historiens ont beaucoup contribué à la réhabilitation de la « parole-source ».

³⁷ Boubacar Barry : « Réflexion sur les discours historiques des traditions orales en Sénégambie », in AFRIKA Zamani no 4, juillet 1996, p101-127

affirmation, à la création d'un département d'histoire à l'Université de Dakar. Cet institut de recherche, créée officiellement en 1938, était conçu et orienté pour donner corps à une vision coloniale suffisamment théorisée à l'époque pour justifier la création d'un instrument scientifique de réflexion, d'analyse et d'impulsion.

Un tel dispositif, malgré une abondante production scientifique sur l'Afrique et les Africains va rencontrer progressivement la détermination d'Africains africanistes à marquer leur territoire scientifique par l'affirmation de leur personnalité propre et la contestation de l'ordre colonial. C'est de ce terreau que sortiront les germes d'une pensée africaine d'africanistes politiquement engagés mais aussi scientifiquement outillés pour diffuser leur savoir par l'enseignement et la publication.

Cette Ecole de Dakar a produit plusieurs générations d'historiens ayant travaillé, selon les réalités du moment, sur des thèmes majeurs comme *l'Afrique précoloniale, la colonisation, le nationalisme, la décolonisation, l'Afrique post indépendance*. Le professeur Cheikh Anta Diop en est l'un des tout premiers théoriciens et animateurs³⁸.

Naturellement, conditionnée par les exigences de la recherche-développement qui, elle-même se justifie par une demande sociale réelle, souvent prise en charge et relayée par des organisations non gouvernementales ou des équipes de recherche, cette Ecole de Dakar a fini de produire une nouvelle génération d'historiens, celle de l'histoire développement.

³⁸ Pour de plus amples informations sur cette Ecole de Dakar voir Barry.B : *Ecrire l'histoire dans l'Afrique post indépendance. Le cas de l'Ecole de Dakar* in Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature offerts à Oumar Kane. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UCAD, PUD, 2000, p227-252

1.1.3 - Enjeu actuel de la problématique

Avec le temps, l'éventail des objets d'histoire s'est élargi et, avec lui, l'approche et la démarche historiennes. Poursuivant sa longue marche aux plans épistémologique et méthodologique, la construction historique en est arrivée à cibler un passé relativement récent et au cœur duquel elle met en vedette l'acteur et le témoin. Le traditionnel dépositaire de la mémoire collective, qu'il soit le vieillard ou le griot, n'a plus le monopole de l'information historique.

Cette situation est l'aboutissement d'un processus comme a tenté de le montrer Michaël Pollak : « La diversification des thèmes et des méthodes a élargi, voire déplacé l'objet de l'histoire. Traditionnellement l'histoire s'est donnée pour objectif de reconstruire le passé tel qu'il a été. Ce faisant, elle maintenait l'espoir qu'on puisse en tirer des leçons. Cet espoir le plus souvent déçu devient lui même objet d'investigation. Il s'agit de savoir comment le discours sur l'histoire en tant que représentation et expérience incorporées du passé fonctionne à différents niveaux, celui de l'individu, du groupe, de l'entreprise, d'un parti, etc. De plus en plus, non pas la réalité du passé, mais sa perception très variable d'un groupe social à l'autre, ainsi que ses fonctions et son fonctionnement, forment l'objet de l'étude historique ».³⁹

Au vu de toutes ces mutations ayant affecté le monde et l'histoire avec lui, le nouvel enjeu n'autorise plus à se focaliser sur la tradition orale qui, du reste, est devenue un faux problème, tel qu'antérieurement posé.

Les témoignages oraux ne relevant pas tous de la tradition orale, et celle-ci étant, par essence, un témoignage oral, le concept de source orale paraît aujourd'hui plus opérationnel au regard de l'état actuel des approches et des méthodes en histoire. L'idée est d'autant plus fondée que, dans l'œuvre de construction

³⁹ Michaël Pollak, « Histoire des sciences sociales et sollicitation sociale de l'histoire », in Bulletin de l'IHTP, no 13, septembre 1983, p 11

historique, l'on a affaire à un éventail assez large de locuteurs représentés, entre autres, par le dépositaire de la parole des anciens, l'auditeur du témoin, le témoin ou l'acteur.

Pourtant avec le développement actuel de la science historique, le support verbal est plus que d'actualité. Si l'on admet qu'il y a des « oubliés » de l'histoire, plus précisément, des constructions historiques, on doit, pour réhabiliter ces acteurs anonymes, les interroger. C'est pourquoi, plutôt que de tradition, il s'agit d'histoire orale et celle-ci, en l'espèce, ne porte pas systématiquement sur la longue durée.

Malgré la forte dose de subjectivité et de banalité qui lui est attribuée par certains historiens, l'histoire orale est en train de prouver qu'une distance non négligeable existe souvent entre la version officielle de l'histoire académique classique et le vécu individuel dans sa quotidienneté. Cet écart est naturellement préjudiciable à une connaissance effective d'une situation, d'autant que cet individuellement ou collectivement vécu relève de la réalité historique, donc a sa place dans l'histoire-discipline.

Dans le contexte africain, l'argument européocentriste selon lequel le concept d'histoire orale est contemporain de la possibilité offerte par la technologie d'enregistrer et de reproduire, mécaniquement, des témoignages oraux ne peut, à notre avis, prospérer. L'histoire orale n'est pas une méthode ou une discipline de rupture dont l'existence est liée à l'enregistrement par des supports audiovisuels. Elle est aussi vieille que l'histoire-discipline et ne se positionne pas en termes d'irruption dans le cheminement de celle-ci. En Afrique, l'histoire orale est permanente et elle désigne toute l'histoire dite, quels qu'en soient le lieu, les acteurs et les séquences temporelles.

Cette histoire enregistrée dans les mémoires, même si elle gagnerait à être écrite pour pouvoir survivre aux mémoires qui en sont porteuses, n'a pas besoin de justifier son existence et sa légitimité par rapport à l'écrit. L'absence de l'écrit ne signifie pas impossibilité de fixation et de récupération en tant qu'objet d'histoire.

Pour des événements majeurs du XXe siècle comme la deuxième guerre mondiale, l'histoire orale a apporté une contribution significative à la bonne compréhension de beaucoup de phénomènes sociaux vécus individuellement ou collectivement par les populations⁴⁰.

L'argument de l'authenticité et de la chronologie, naguère opposé à la tradition orale, ne peut donc prospérer pour tous les témoignages oraux.

La question n'est plus, exclusivement, de savoir si la parole rapportée sur des faits d'âge pluriséculaire est fiable. Il s'agit moins de la fiabilité de la parole source que de celle d'une certaine parole qui a été, au fil des siècles, soumise à l'érosion du temps et à la touche particulière de chacune des générations ayant traversé ce temps.

Qu'elle ait remonté la nuit des temps ou qu'elle soit contemporaine des événements qu'elle évoque, la source orale ne vaudra, en définitive, que ce que vaut le traitement qu'en fait l'historien. La parole source devrait donc être écoutée puis interrogée, non pas par rapport à sa trajectoire seulement mais surtout sous l'angle du sens qu'elle produit.

D'ailleurs, le contexte actuel des détenteurs de souvenirs et de beaucoup d'objets d'histoire, n'est plus celui d'une civilisation sans écriture. Ce qui fonde davantage l'idée d'un problème dépassé.

⁴⁰ Voir, à titre d'exemple, une intéressante contribution de Mercèdès VILANOVA et Cristina BORDERIAS, intitulée « L'histoire orale et ses enseignements. Un exemple en Catalogne », parue dans le Bulletin de l'IHTP n° 11, mars 1980, PP 22-34. Ces deux auteurs du Département d'Histoire de l'Université de Barcelone se sont appuyés sur des témoignages oraux pour compléter, voire corriger la version déjà écrite sur les mutations en Espagne dans les années trente, notamment, l'insurrection, le scrutin et la République

2-1 Parole des anciens, parole des témoins

« Si Jeunesse savait, si Vieillesse pouvait ». Cet adage populaire rappelle la place de l'une et de l'autre dans la société africaine, puis invite, en même temps, à une réflexion sur le pouvoir du savoir et le pouvoir du pouvoir, entendu au sens de force physique, et les interconnexions souhaitables entre les plus âgés et les plus jeunes dans la société mythique de la gérontocratie⁴¹.

Ce pouvoir du savoir fait du vieillard, le dépositaire de la tradition orale, la mémoire vivante de la famille, du village et d'autres communautés. Joseph Ki-Zerbo, dans son plaidoyer en faveur de la reconnaissance scientifique de cette source historique et de la légitimation de ses détenteurs, dépeint, avec beaucoup de vivacité, ces sages de la collectivité : « La tradition orale constitue un fil d'Ariane bien fragile pour remonter les couloirs obscurs du labyrinthe du temps. Les détenteurs en sont des vétérans à la tête chenue, à la voix cassée, à la mémoire parfois fuligineuse, à l'étiquette parfois pointilleuse (vieillesse oblige !) : des ancêtres en puissance [.....] Chaque fois que l'un d'eux disparaît, c'est une fibre du fil d'Ariane qui se rompt. L'écrit, si utile soit-il, fige et dessèche. Il décante, dissèque, schématise et pétrifie : la lettre tue. La tradition habille de chair et de couleurs. Elle irrigue de sang le squelette du passé ».⁴²

Amadou Hampaté Bâ, encore appelé « Le sage de Bandiagara », reconnu, dans beaucoup de milieux, pour avoir lancé sa phrase célèbre mais discutable aujourd'hui, « En Afrique, un vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui

⁴¹ Il nous paraît utile de souligner que dans cette société dite traditionnelle, une passerelle de mise à niveau est aménagée pour créer les conditions d'un dialogue entre jeunes et personnes âgées. Le quitus collectivement reconnu et qui donne à la jeunesse le droit de rejoindre le vieillard est établi, en général, sur la base de deux paramètres : la bonne conduite et l'expérience acquise par la mobilité géographique. Pour le confirmer, l'on se plaît souvent à convoquer les maximes suivantes : « un jeune à la main propre peut bien partager le même plat avec un vieillard » ou encore, « un jeune qui a goûté à l'eau de cent puits différents est assimilable à un vieillard centenaire ».

⁴² Joseph Ki-Zerbo, « préface de » La Tradition orale. Problématique et Méthodologie des sources de l'histoire africaine. Op. Cit p78

brûle », rappelle la fonction sacrée de ces anciens en des termes qu'il cite lui-même : « Je le tiens de mon maître. Je le tiens de mon père. Je l'ai sucé de la mamelle de ma mère ». Selon lui, « ces expressions expriment un attachement religieux au patrimoine transmis ». ⁴³ C'est certainement la permanence de la parole et sa transversalité qui inspirèrent Amadou Hampaté Bâ, lui qui se plaisait souvent à rappeler que « la parole est la plus précieuse des richesses parce qu'on la dépense sans l'épuiser ».

Ce personnage mythique qu'est le vieillard est donc une pièce maîtresse dans le dispositif de lutte contre l'oubli, cette impossibilité d'évoquer le passé qui conduit, inéluctablement, à la disparition de repères dans les méandres du temps. L'oubli gêne donc la mémoire collective dans sa fonction structurante des mémoires présentes.

La parole, élément fondateur du discours historique, tape à la porte de la construction historique avec un statut ambivalent ; elle peut exprimer fidèlement la réalité mais elle est aussi apte à ne pas dire la vérité. C'est plutôt au porteur de cette parole que s'adresse cette appréciation. Celui qui parle, pourquoi il parle, comment il parle, sont autant de facteurs qui influencent, d'une façon ou d'une autre, le discours destiné à la construction historique. Sous ce rapport, la responsabilité est partagée entre le locuteur et l'historien en quête d'information utile. La tâche est donc délicate pour ce dernier appelé à parrainer le produit final. Jean Pierre Rioux en parle avec pertinence : « L'histoire orale contraint l'historien à admettre qu'il étudie le temps aussi bien que le passé. Cherche-t-il à repérer des faits inédits ou à traquer la vision « d'en bas » des grands événements en fabriquant et critiquant des documents oraux ? Croit-il saisir dans sa cohérence et ses hiérarchies naturelles tel groupe social ou telle communauté bien définie dans

⁴³ Amadou Hampaté Bâ : « La tradition vivante », in Histoire Générale de l'Afrique op cité p 197

l'espace du « pays » ? Surgissent alors des porteurs de mémoire qui bousculent les cadres du réseau habituel de la transmission du savoir et du pouvoir, s'imposent des privilèges d'exterritorialité ». ⁴⁴

Dans la reconstruction du passé, la valeur du témoignage est importante mais son exploitation par l'historien l'est aussi. L'encodage, la restitution, l'écriture sont autant d'actions qui structurent l'information historique. Cependant, dans cette division du travail entre l'historien et les autres, se positionne, en amont, le témoin qui peut revêtir, au moment de son intervention, plusieurs habits dont celui de locuteur-auditeur d'auditeur, de locuteur-témoin ou de locuteur-acteur. Jean Vansina parle lui de trois types de témoins : « Témoins originaux, témoins auriculaires de la chaîne et les derniers témoins ». ⁴⁵

Cet aspect polyvalent du témoin apparaît aussi à travers une approche sémantique proposée par François Bédarida : « Au sens empirique et historique, un témoin acteur ou spectateur rapporte ce qu'il a vu ou entendu d'un événement ou d'une action [.....] ; au sens juridique, le témoin se place dans un cadre institutionnel, la justice, et dans un lieu, le tribunal [.....] ; au sens philosophique et éthique, le témoin s'érige en porte-parole de la vérité. C'est cette fonction qui fait souvent l'objet de désaccords et contestations dans la confrontation témoins/historiens ». ⁴⁶

La parole qui se charge du rappel et du récapitulatif en vue de maintenir le passé dans le présent, est donc la logistique utilisée pour mettre la mémoire sous perfusion permanente. Alors que la parole des anciens est souvent transmise en tant que témoignage collectif, véritable âme du groupe, celle des

⁴⁴ Jean Pierre Rioux : La mémoire collective en France depuis 1945, op.cité p 29

⁴⁵ Jean Vansina : Essai de méthode historique. Op.cit p 71

⁴⁶ François Bédarida : Histoire, critique et responsabilité. Editions Complexe, 2003 p 68

témoins, du fait d'une dose de subjectivité souvent forte, rend élastique la nature des référents.

La parole source étant vulnérable face aux assauts du temps et des contextes, l'être qui en est porteur étant lui-même mortel, l'impératif de construction historique pour donner une âme aux sociétés, commande à ceux du présent de reconstituer la vie de ceux-là qui ont vécu. Cependant, les constructeurs du discours oral n'observent pas la même distance par rapport au passé qu'ils évoquent.

2.1.1 – Le locuteur-auditeur d'auditeur

À travers ce type d'informateur, nous désignons le dernier maillon du moment ; c'est un locuteur porte parole d'auditeurs qui se sont transmis successivement le contenu d'un événement passé. Certains objets d'histoire se perdent dans la nuit des temps, les événements qui leur ont donné corps ne survivent que par les souvenirs qu'en ont gardés les générations successives. C'est d'ailleurs cette réalité qui vaut aux premières générations d'africanistes, des critiques construites autour du niveau de fiabilité de la tradition orale.

Dans le présent, cette évocation du passé par le souvenir est l'œuvre d'un type assez particulier de locuteur dont les éléments identitaires les plus visibles sont l'âge et la catégorie sociale. Ainsi, le vieillard et le griot sont-ils les principaux agents préposés à la mise au jour du discours oral sur le passé. Dans tous les cas, ceux qui ont aidé à reconstituer le passé suivant une longue chaîne de transmission sont ici considérés comme des locuteurs échos d'auditeurs. L'idée même de locuteur-duplicateur ou de témoin par procuration reflète bien la position de ces personnages par rapport à la mise à disposition de l'information historique.

Ce type de témoin, plus présent dans la tradition orale, avec parfois autant d'interprétations que de maillons, pose souvent problème à la construction historique, comme le montre Jean Vansina : « Dans la tradition orale, le premier témoin déforme la réalité volontairement ou involontairement. Son témoignage est empreint de sa personnalité, coloré par ses intérêts et compris à l'intérieur d'un cadre de référence de valeurs culturelles. Les témoins de la chaîne altèrent et déforment le premier témoignage pour les mêmes raisons ».⁴⁷

Avec le cas de figure du témoin-auditeur d'auditeur, le rapport au référent est traduit par deux situations : celle où l'informateur a appris de quelqu'un qui, lui-même, a entendu de quelqu'un d'autre qui fut un témoin auriculaire ; de l'autre côté, celle qui met en relation un informateur et une longue chaîne de « Entendu de.....qui a entendu de... », sans déboucher sur un témoin final bien identifié.

Aux rajouts personnels qui caractérisent les témoignages de cet informateur, s'ajoutent ceux des différents maillons de la chaîne de transmission. C'est justement l'intervention de plusieurs vecteurs d'information pour structurer le discours oral du moment qui pose problème à l'historien. L'argument vaut aussi pour certaines formes de transmission écrite porteuse d'un fort coefficient de subjectivité.

Aussi, du fait que les souvenirs qu'ils évoquent sont commandés par des sensations auditives, olfactives et visuelles d'hier et peut-être même d'aujourd'hui, ces producteurs du discours oral sont, comme le fait remarquer Dominique Veillon, le lieu « d'interactions possibles entre vécu et appris, vécu et transmis, vécu et imaginaire ».⁴⁸

⁴⁷ Jean Vansina : *Essai de méthode historique*.op.cité p 69

⁴⁸ Dominique Veillon : « La seconde guerre mondiale à travers les sources orales », in Cahiers de l'IHTP.op.cité ; p53

Quant à ces deux situations spécifiques au locuteur-auditeur d'auditeur, les maillons de la transmission sont à extension variable et les facteurs d'amplification et d'altération sont moins importants pour la première que pour la seconde. Pour l'historien, il subsistera toujours, après criblage des propos et recouplement avec d'autres sources, un noyau dur qu'on peut considérer comme matériau de base dans l'œuvre historique de reconstitution du passé.

2.1.2 – Le locuteur-témoin

Le témoin étant contemporain de l'événement, on peut, à priori, lui faire confiance du point de vue de la connaissance exacte de celui-ci ; l'élément déterminant d'appréciation de la fiabilité de son discours dépend davantage de sa capacité de rétention et de ses talents de restituteur que du bien fondé de son objet d'histoire. Naturellement, du fait que son discours est un exercice de reconstitution, un travail de recouplement est toujours souhaitable.

La sollicitation de ce type de témoin dans la construction historique est un des éléments fondateurs de l'histoire du temps présent mais aussi un facteur déterminant de l'argumentaire scientifique opposable à la critique de la source orale en tant que support dans la reconstruction du passé africain.

Le locuteur témoin doit, certainement, une bonne part de sa mise en vedette, aux grands événements qui ont marqué le XXe siècle : les deux guerres mondiales, la révolution russe, la décolonisation, « mai 68 », le recul des tensions idéologiques classiques, etc. L'irruption de ce personnage dans le champ de la construction historique nous replonge dans l'idéologie fondatrice de l'histoire : « je sais pour avoir vu ». Du coup, la source orale dépasse objectivement la bataille de légitimation et conforte légalement sa position dans les traditions historiennes.

La touche personnelle inhérente à toute production humaine et vérifiable dans tous les genres de la création littéraire et artistique, ne gêne pas, outre mesure, le travail de l'historien dans la mesure où, d'une part, celui qui parle a vécu personnellement ce dont il parle et, d'autre part, les thèmes qu'il évoque, parce que relativement récents, sont consignés dans des supports audiovisuels ou dans d'autres mémoires vivantes. Le travail de recoupement pour tendre vers le maximum d'objectivité devient ainsi plus aisé. Surtout que certains acteurs vivants peuvent encore être interrogés sur les objets d'histoire en question.

2.1.3 – Le locuteur-acteur

L'informateur qui fut acteur dans le contexte dont il rend compte est doublement intéressant pour l'historien. Avec un certain recul, l'occasion est donnée au locuteur-acteur de raconter un événement de portée générale et ses propres référents dans cet événement. Par sa position, il est en principe qualifié pour raconter une histoire commune et sa parcelle d'histoire dans ce contexte précis. Sa trajectoire le positionne comme un acteur dont le témoignage aide à fixer, à l'intérieur d'un événement, une aventure collective mais aussi une expérience personnelle. Par rapport aux résultats attendus, ce type d'informateur intègre et dépasse l'apport des autres ; il lui est loisible de parler, à la fois, d'un événement collectivement vécu et de la manière dont lui-même l'a personnellement vécu.

Souvent dans de tels témoignages, la mise en évidence du *moi* peut être exagérée au détriment de l'information utile.

Des confusions de champ entre le passé vécu et le présent à vivre, les représentations mentales que le locuteur-acteur fait de ce qui est déjà vécu et de ce qui est en train de l'être, le soumettent à un voyage pendulaire entre le passé et le présent. Tout en se rappelant au bon souvenir de....., il vit le mirage du souvenir de..... Cette mise en situation entretient une confusion dans la

mémoire, surtout de celles qui ont « assisté à plusieurs hivernages », c'est à dire les personnes trop âgées. Celles-ci, du fait du poids de l'âge et souvent d'un certain traumatisme, prennent le présent pour le passé et celui-ci pour celui-là. De réels problèmes d'encodage perturbent alors l'entretien.

Ces états psychologiques, paramnésie et ecmnésie constituent, pour l'historien, de sérieux obstacles dans le dépouillement de la parole source telle que déclinée par l'interviewé du moment.

Le recours à un informateur qui est à la fois sujet et objet dans la construction historique remet sur la sellette l'histoire et oblige, du coup, à reconsidérer certaines positions qui, pour être restées longtemps figées, sont rattrapées par les événements et par l'histoire-discipline que ceux-ci nourrissent.

Au stade actuel des études historiques, l'éventail des informateurs s'ordonne autour de détenteurs d'informations dont les uns n'ont, ni vécu ni vu ceux qui ont vécu et les autres, selon les objets d'histoire, ont, soit vécu, soit vu ceux qui ont vécu. Sous ce rapport, l'idée d'une appréciation généralisante des sources orales ne pouvait plus longtemps prospérer.

Dans l'ensemble, un certain nombre de considérations peuvent être retenues par rapport à la parole en tant que source historique.

La seule parole de l'autre ne saurait être l'élément fondateur d'une bonne reconstitution du passé. Les paroles des uns et des autres ne suffisent pas, à elles seules, à fonder valablement la reconstruction d'un passé. La parole synthèse, quel que soit son niveau de fiabilité, est aussi impuissante à fonder une bonne construction historique.

Pour donner à la parole toutes les chances d'être une bonne source historique, il faudrait certainement, procéder par comparaisons, confrontations et recoupements, mais aussi la soumettre à la vérité d'autres sources textuelles et

iconographiques. Cet exercice permet de déboucher sur une source synthèse ; celle-ci se positionne alors comme produit fini pour la construction historique.

De la même manière d'ailleurs, l'histoire dans la recherche du maximum d'objectivité, est appelée à s'attacher les services d'autres disciplines. François Bédarida développe cette préoccupation en ces termes : « La géographie est une compagne traditionnelle de l'histoire dans une alliance, elle est nécessaire au sein de la dialectique espace/temps. La sociologie est la première interlocutrice de l'histoire car elles partagent le même objet c'est-à-dire la société. L'économie est le partenaire des jours héroïques et des débuts flamboyants de l'histoire économique et sociale....».⁴⁹

⁴⁹François Bédarida (d). L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995, (CNRS 1995) p 15

CHAPITRE 2 : À LA RECHERCHE DE SOURCES TRANSVERSALES

La diversité des locuteurs informateurs et son corollaire, la variété des témoignages, de même que la nécessité d'exploiter d'autres sources de connaissances, installent l'historien dans une station d'écoute attentive, de traitement différencié et de recoupements conséquents pour tendre vers le maximum d'objectivité.

Dans cette mission de restitution, la plus objective possible du passé, l'historien devrait s'aménager un boulevard avec des balises qui s'articulent autour d'un certain nombre de verbes d'action : écouter et réécouter, déparasiter, comparer, mettre en évidence des lignes de cohérence, puis conclure. La part attendue de subjectivité devrait être nettement lisible sur le tableau de bord de l'historien d'autant que, comme le dit si bien Denis Peschanski, « on ne cherche pas la vérité avec grand V, mais la vérité du témoin en situation, à telle date, dans telle situation, face à tel interviewer ».⁵⁰

C'est donc une opération à mener à deux niveaux : d'abord à l'intérieur des témoignages oraux, ensuite en rapport avec des sources écrites. La source synthèse qui en découle nous semble être un substrat suffisamment dépouillé pour remplir sa mission de parole source historique. Avant même le recours aux sources écrites en vue de comparaisons utiles, le contexte de restitution du témoignage et les modalités de son utilisation par l'historien, constituent des facteurs essentiels dans la qualité finale de la construction historique.

De tels facteurs, bien pris en compte, agissent comme facilitateurs dans la mise en interconnexion des archives orales et écrites.

⁵⁰ Denis Peschanski. « Effets pervers », in Cahiers IITP no 21, novembre 1992, p 52

Sur ce chemin de la reconstitution du passé, se positionnent le griot mais aussi d'autres agents de production de sens dont le vieillard, traditionnellement assimilé au savoir.

1-2 Auteurs et discours de reconstitution

1.2.1- Le griot entre mythe d'hier et réalités d'aujourd'hui

La société traditionnelle considère le griot comme une pièce maîtresse dans le dispositif de conservation et de mise à disposition de l'information historique mais aussi de l'actualité ; c'est un préposé légitime à la parole. Le griot se positionne ainsi comme un personnage mythique, dépositaire officiel d'une mémoire collective. Il bénéficie d'une marque de considération et est parfois même craint du fait de la puissance de son verbe et des secrets qu'il détient sur les familles.

Parlant de ce personnage incontournable dans la reconstitution d'un certain passé africain, Cheikh Hamidou Kane soutient que « des millénaires durant, avant que le fil ténu de l'écriture n'eût intérieurement et de toutes parts entrepris de coudre le monde noir en lui-même, les griots, par leur voix et les instruments qu'ils ont imaginés, furent les démiurges qui bâtirent ce monde et ses seuls témoins. Ils l'ont exalté, empli de dignité, de « poids », disent-ils, élevé au-dessus de lui-même, soutenu les champs de bataille, maintenu dans la gloire et dans la tradition. Cette œuvre, ils l'ont accomplie contre le silence et l'oubli, contre le temps destructeur »⁵¹.

⁵¹ Cheikh Hamidou Kane. Les Gardiens du Temple, Nouvelles Editions Ivoiriennes, 1996

Son rôle dans la reconstitution d'un certain passé africain a été déterminant dans le travail des premières générations d'historiens africanistes.

Si son statut dans la société est reconnu et mis en relief dans l'historiographie africaine, il n'en est pas toujours de même pour ses origines. Dans une intéressante étude sur la société wolof, Abdoulaye Bara Diop, après avoir évoqué des thèses privilégiant les aspects biologiques, religieux ou mythiques des castes, marque sa préférence pour une explication articulée autour d'une division sociale du travail et des fonctions.⁵²

Parlant de ce personnage, Amadou Hampâté Bâ analyse le concept de griot à travers les attributs qui s'y attachent, en particulier, dans les sociétés Bambara et Peul. Ainsi, il soutient que « ce que l'on est convenu d'appeler « griot » en terme bambara ou malinké, c'est *Nyamakala*.....*Nyama*, ce sont des effluves, bonnes ou mauvaises et *Kala* est l'antidote du *Nyama*. Ainsi, quand se produisait une dispute dans une famille, le griot venait y mettre de l'ordre. C'est pourquoi il était appelé *Nyamikala*. Chez les Peuls en revanche, *Nyeenyo* veut dire droit. Et le griot appelé *nyeenyo* est donc un homme adroit pour servir d'intermédiaire dans un conflit ».⁵³

L'histoire orale, telle que déclinée à travers les contours sémantiques du concept dans la langue *wolof*, explique les origines de cette caste par une version unanimement partagée par nos informateurs. L'appellation, en *Wolof*, du griot est « *Guéwël* », terme qui découlerait du verbe « *gueewal* » qui signifie littéralement « former un cercle », pour un auditoire, s'entend. Dans la hiérarchisation des castes, on les appelle aussi « *sab-lekk* », littéralement, « les gens vivant de leurs chants ».

⁵² Abdoulaye Bara Diop, La société wolof. Tradition et changement. Les systèmes d'inégalité et de domination. Editions Karthala, 1981, 355 pages.

⁵³ Amadou Hampâté Bâ répond ici à la question suivante : le griot est-il un bouffon, un censeur, un panégyriste, un généalogiste ? Débat animé par Michel AMENGUAL sur le thème : une histoire de l'Afrique est-elle possible ? Publiée aux NEA, 1975, p 133

À l'origine, le griot, parce qu'ayant vu, se mettait à raconter ses témoignages à l'intérieur d'un cercle d'auditeurs formé à sa demande. Par glissement sémantique, l'appellation d'une pratique a fini par désigner une personne. C'est ainsi que se serait constituée la caste des griots, réalité que ne se partagent pas tous les groupes socioculturels du Sénégal.⁵⁴

D'un point de vue sémantique, cette explication est, d'emblée, séduisante pour ceux qui comprennent la langue wolof. Cependant, elle manque de profondeur car, si cette version servie par la tradition orale éclaire une pratique, elle reste muette sur l'origine des pratiquants ; ceux-là même que la société a proclamés ou qui se sont autoproclamés spécialistes préposés aux comptes rendus publics.

Aux plans graphique et étymologique, des informations tendant à établir la provenance portugaise du mot griot nous sont fournies par H.Labouret. L'intérêt scientifique de ces explications mérite, à notre avis, que soit livrée, in extenso, sa pensée.

⁵⁴ Au regard des études sur la question des castes, il apparaît que ce concept n'est pas encore scientifiquement stabilisé. De nombreux théoriciens dont Cheikh Anta Diop et Abdoulaye Bara Diop appartiennent à la société wolof dont ils étudient la structuration sociale. Malgré les nombreuses investigations scientifiques, la notion de caste alimente encore des interrogations. À quand remonte le système des castes ? Est-il antérieur ou postérieur au système politique articulé autour de la monarchie ? Ses critères d'identification sont-ils tous immuables ? Quel champ sémantique recouvrent les notions de caste et d'ordre ? Dans tous les cas, le statut de l'homme de caste est établi par une double transmission, biologique et professionnelle (le sang et le métier) Aussi, dans une radioscopie de la société wolof, il est important d'analyser le niveau du caractère opératoire du concept de caste : s'agit-il d'une catégorie en marge de la société ou d'un système opératoire pour désigner chacune des catégories sociales de la société wolof ? Voir, pour plus de détails, Mamadou DIOUF : *le problème des castes dans la société wolof*, in Revue sénégalaise d'histoire, volume 2, n° 1, janvier-février 1981, pp25-37.

Aujourd'hui, la différenciation sociale par la caste est sérieusement perturbée par des dynamiques sociales qui ont fini par rendre l'endogamie, un des éléments traditionnels d'identification de la caste, de moins en moins opératoire. La même remarque vaut aussi pour les métiers traditionnellement considérés comme l'apanage des gens de caste : la menuiserie métallique, l'ébénisterie, le tissage industriel, la cordonnerie et la musique moderne avec ses paroliers sont des secteurs d'activités où se côtoient forgerons, bûcherons, tisserands, cordonniers, griots et autres catégories sociales. Dans le présent travail, nous nous en tenons à la position populaire qui fait de la caste une catégorie à la marge et qui réunit toutes les personnes qui, biologiquement, sont issues de parents dont le métier, hérité de leurs propres parents, est le travail du fer, du cuir, du bois, du fil ou le maniement de la parole ou des instruments de musique. Les griots sont logés dans cette dernière catégorie. Pour les besoins de l'éclairage, notons que tous les groupes socioculturels du Sénégal ne connaissent pas les castes : c'est par exemple le cas des *Diola* et des *Saafi*, habitant, respectivement le sud et le centre-ouest du Sénégal

Selon lui, le mot griot « ne semble ni emprunté aux parlers locaux, ni dérivé d'aucun d'eux. On le rencontre, à la fin du XVIIIe siècle, dans les ouvrages rédigés en français et concernant le Sénégal. Il apparaît alors sous la forme *guiriot*, au féminin *guiriottte*, qui s'est conservée durant une centaine d'années. Vers 1785, on commence à écrire *griot*. Cette orthographe nouvelle traduit selon toute probabilité une prononciation évoluée qui a éliminé peu à peu *guiriot*, disparu au XIXe siècle. On peut se demander si cette expression, désignant les musiciens, chanteurs, baladins, troubadours de la suite des princes et des Grands au Sénégal, ne vient pas, elle aussi, du négro-portugais. Elle dériverait dans ce cas du verbe *criar* : allaiter, nourrir, par extension : élever, éduquer, instruire ; d'où l'on tire *criador* : nourricier, patron ; *criado* : qui a été nourri, élevé, éduqué, qui vit dans la maison du maître ; par suite, dans un sens plus étendu : domestique, dépendant, client, favori. [.....] Les Portugais semblent avoir distingué les clients et suivants des Grands, dénommés par eux *criados*, des simples domestiques, qu'ils désignaient par un terme de leur langue : *rapaz*. »⁵⁵.

L'historiographie qui s'intéresse à ce personnage déjà formaté, plutôt qu'au contexte de son formatage, le dépeint, en général, comme un réservoir de connaissances, un compagnon privilégié et un conseiller bien écouté dans les cours royales. Sa propre trajectoire finit donc par en faire un des principaux dépositaires de la mémoire collective dont il se charge de diffuser et de transmettre les contenus.

Ce prototype de griot, dépositaire d'une mémoire communautaire a dû, certainement échapper à Abbé David Boilat (1814-1901), ce franco-sénégalais d'origine qui, dans une intéressante étude sur la société sénégalaise du XIXe siècle dont il est contemporain, soutient que les griots sont « la classe la plus

⁵⁵ H. Labouret. À propos du mot « griot », Notes Africaines n° 50, avril 1951, PP 56-57

immonde de la société woloffe, et qui mérite à juste titre le mépris et l'horreur de tout le peuple. Ces griots croient que Dieu les a créés pour les plaisirs terrestres, et qu'après s'être amusés dans ce monde et avoir contribué à la reproduction d'autres hommes, ils doivent, après leur mort, reposer d'abord en paix jusqu'au jugement dernier, puis quand les bons et les méchants auront reçu la rétribution de leurs œuvres, revenir, eux, sur terre, pour s'y amuser et danser pendant toute l'éternité. Quelques uns exercent le métier de tisserands, ce sont les plus sages, tous les autres n'ont d'autre état que de jouer au tam-tam, pour faire danser les nègres, de faire les éloges de tous ceux qui par vanité aiment à être flattés et louangés, mais qui finissent par être leurs dupes. En vain chercherait-on à découvrir la moindre poésie dans leur bavardage emphatique, et cependant ils exaltent les esprits des wolofs et leur font même quelquefois verser des larmes, en vantant le courage et les prétendues vertus de leurs aïeux. Les nègres ne peuvent y résister, il faut qu'ils leur donnent des pagnes, de l'or, de l'argent et quelquefois même une partie de leurs vêtements »⁵⁶.

Ce cliché nous semble découler d'une vision partielle de la caste des griots dont l'auteur, pourtant observateur et informateur reconnu de la société sénégalaise du XIXe siècle, ne considère ici qu'une entité, prenant ainsi une partie pour le tout. Malgré tout il renseigne sur les largesses faites aux griots ; celles-ci datent de longtemps et les nombreuses mutations socio-politiques ultérieurement enregistrées y ont largement contribué en tant que facteurs accélérateurs de processus.

Plus complet que Boilat dans la classification et les fonctions des griots, Paul Pélissier, certainement instruit par l'expérience concluante d'un contexte de sollicitation de la mémoire du griot pour la reconstitution du passé, considère ces griots comme « des sortes de trouvères, tantôt poètes, tantôt musiciens, attachés

⁵⁶ Abbé David BOILAT. *Esquisses Sénégalaises*, Karthala, 1984, p 313

aux familles princières dont ils cherchaient les exploits, et surtout annalistes rompus dès leur très jeune âge à l'exercice d'une mémoire souvent prodigieuse »⁵⁷.

L'historien Djibril Tamsir Niane, dans sa construction historique sur l'empire mandingue, semble devoir beaucoup à ce personnage mythique qu'il considère comme « un document parlant » ; il reconnaît que « autrefois les griots étaient des conseillers des rois, ils détenaient les constitutions des royaumes par le seul travail de la mémoire ; chaque famille princière avait son griot préposé à la conservation de la tradition ; c'est parmi les griots que les rois choisissaient les précepteurs des jeunes princes.....C'est lui qui, à défaut d'archives, détenait les principes de gouvernement des rois». ⁵⁸

Reprenant à son compte une réflexion de Youssouf Tata Cissé sur le *Djali*, équivalent statutaire du griot dans la société mandingue, Boubacar Barry rappelle les vertus et le rôle de celui-ci : « savoir discerner la vérité et savoir l'accepter quoi qu'il en coûte ; savoir dire la vérité partout à tous ; amener les hommes à œuvrer dans l'honneur et la dignité ; dire les choses anciennes, autrement dire l'histoire; chanter les hauts faits des braves et des justes ; dénoncer les tares des voleurs et des vauriens ; amuser le public en faisant de la musique, en chantant et en dansant ; célébrer les fêtes et les cérémonies. ».⁵⁹

De tels propos campent, d'un point de vue diachronique, le statut et la fonction du griot, en particulier dans la société traditionnelle. Ce personnage, dont le statut social et la profession se confondent, ne vit, en principe, que de revenus tirés du maniement du verbe et de redevances culturellement admis.

⁵⁷ Paul Pélissier. Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance, Imprimerie Fabrègue, Saint-Yrieix, 1966, p 109

⁵⁸ Djibril Tamsir Niane. Soundjata ou l'épopée Mandingue. Présence Africaine, 1980 ; pp 5, 6

⁵⁹ Boubacar Barry. Réflexion sur les discours historiques des traditions orales en Ségambie, in Mélanges en hommage au professeur Mbaye Guèye, Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines, janvier 2009, pp 59-87.

La caste des griots comprend des joueurs de guitare traditionnelle, des batteurs de tam-tam, des chanteurs, des danseurs, des amuseurs publics et des généalogistes. Amadou Hampâté Bâ propose une typologie qui se décline en trois grandes familles : les griots musiciens, les griots « ambassadeurs » et courtisans et enfin, les griots généalogistes⁶⁰.

Les griots, suivant leur patronyme, se spécialisent dans les louanges de certaines familles qui deviennent, du coup, leur domaine réservé : dans l'espace culturel *Saalum-saalum* (centre ouest du Sénégal), les griots répondant au patronyme *Samb* sont les griots attirés des familles au patronyme *Dramé*. Les griots au patronyme *Socé* remplissent la même fonction pour les familles *Touré*. En général, la tâche consistant à immoler des bêtes lors des cérémonies leur revient de droit et en contre partie, ils reçoivent la tête, une partie du cou et les jarrets de l'animal. Ce sont de véritables panégyristes.

Le griot joueur de guitare traditionnelle

Son instrument, communément appelé *Xalam* en Wolof, est fait de bois sculpté de forme grossièrement ovale et couvert de peau de bête, d'une tige insérée à l'intérieur et portant souvent des fils en crin ou à base de tendon. Le joueur de *Xalam* se spécialise souvent dans les louanges et l'histoire racontée, en particulier, les épopées.

Le griot batteur de tam-tam

Son instrument est fait de bois sculpté de forme grossièrement cylindrique avec ouverture aux deux extrémités dont l'une, située sur la partie supérieure, est couverte d'une peau de bête ; un bâton est utilisé pour faire entendre le son. Cheikh Hamidou Kane parle de « ce monstre de chair, de bois, de cuir et de

⁶⁰ Amadou Hampâté Bâ : *La tradition vivante* in Histoire générale de l'Afrique, Volume 1 Méthodologie, et préhistoire africaine, J.A-UNESCO, 1984, p 214

rythme »⁶¹. Les batteurs de tam-tam sont tout désignés pour animer les cérémonies : intronisation de rois à l'époque, mariages, naissances, rencontres politiques, réjouissances périodiques, etc. Ils accompagnent généralement les griots chanteurs ou danseurs.

Le griot amuseur public

Il est en général polyvalent : chanteur, danseur, conteur, parolier. Il s'invite un peu partout pour monnayer ses talents et égayer le public. Il fait souvent office d'annonceur de nouvelles officielles concernant la vie de la communauté. Cependant, du fait de la prolifération des services de presse, ce rôle est aujourd'hui relégué au second plan au profit de la radio et des haut-parleurs accrochés aux minarets des mosquées.

Le griot généalogiste

Il est dépositaire d'une certaine mémoire collective. Il détient, comme dépôt en mémoire, les arbres généalogiques des familles, l'histoire orale des ancêtres éponymes et des patronymes, les épopées, etc. Son utilité est avérée dans certaines constructions historiques⁶². Mais, pour des reconstitutions sur la deuxième guerre mondiale, ce personnage n'a, ni une prédisposition établie, ni une qualification particulière pour revêtir le manteau d'informateur attitré devant l'ancien combattant ou le témoin oculaire. Ces derniers, en raison de leur posture d'acteurs directs de ce conflit mondial, sont des témoins privilégiés.

Chaque griot, dans son genre, use souvent de monologues en pleine démonstration. Chaque genre a son langage propre et la production de sens demeure un exercice quotidien pour le griot. Il lui faut, en permanence, peaufiner

⁶¹ Cheikh Hamidou Kane. Op.cité, p 12

⁶² Pour des informations plus complètes sur le récit épique, notamment, la typologie de ses producteurs, les conditions de sa production et son évolution historique, voir Bassirou Dieng. L'épopée du Kajor, CAEC, Editions Khoudia, 1993, pp 22-37

son discours, l'habiller selon les circonstances et les acteurs du moment. C'est justement de tels efforts d'adaptation déployés dans le cadre de stratégies de survie qui ont fini par amener à reproblématiser la parole du griot en tant que source historique. Des propos parasites ont fini d'altérer des discours traditionnellement considérés comme authentiques.

Avec les évolutions actuelles, beaucoup de facteurs autorisent à reconsidérer le statut et la fonction traditionnellement prêtés au griot. Les champs de bataille ont leurs journalistes de guerre, les États, leurs constitutionnalistes et leurs conseillers formés à cet effet, le grand public, ses troupes folkloriques et ses orchestres modernes, le tout dans une société qui glorifie l'argent plus que le sang dit pur. Le griot est donc appelé à développer des stratégies de reconversion sociale et de réajustements professionnels. Ces mutations attendues et effectivement de plus en plus opérées, ont fini par déteindre sur la mission originelle du griot. Yves Person montre bien les altérations subies par le statut et la fonction du griot en ces termes : « Les griots ne sont pas toujours les archivistes scrupuleux et respectables que nous peint Djibril Niane et dont Babu Kondé est le type.....Dans certains cas son aspect thuriféraire du chef, de laudateur officiel et d'amuseur public prend nettement le dessus ».⁶³

Il faut le reconnaître, le discours actuel du griot a, dans bien des cas, rompu les amarres avec sa mission traditionnelle correctement assumée dans le passé. Soucieux, jadis, d'objectivité et de vérité dans la production de sens en vue de fournir les matériaux d'une histoire authentique, les griots d'aujourd'hui, ou du moins, beaucoup d'entre eux, sont plutôt intéressés par le gain facile psychologiquement provoqué. Les paroles laudatives, les propos « prêts à écouter » pour faire plaisir à tout le monde, constituent les aspects les plus significatifs de leurs discours. Ce genre de griot auxquels Amadou Hampâté Bâ

⁶³ Yves Person. « Tradition orale et chronologie », Cahier d'Etudes Africaines no 7, 1962, p 464

prête « deux langues dans leur bouche » sont à la fois « des vecteurs de nouvelles et des propagateurs de cançons », donc capables de construire ou de détruire, selon leur objectif du moment. Revenant aux contours sémantiques de « Diéli », appellation de griot en bambara, Amadou Hampâté Bâ précise que ce terme signifie « sang ». Il affirme que ces griots, « tel, le sang en effet, circulent dans le corps de la société qu'ils peuvent guérir ou rendre malade selon qu'ils atténuent ou avivent ses conflits par leurs paroles et par leurs chants »⁶⁴.

Ce type de laudateur doit, en permanence, négocier son examen de passage d'une société aux survivances aristocratiques, où l'on est prêt à casquer pour l'honneur et prompt à donner au griot une redevance statutaire, à un autre monde dont la plupart sont quasi insensibles au pouvoir des louanges. Le griot, appelé à gérer, au quotidien, ce transfert d'une nomination à vie à un concours pour la survie, ne s'embarrasse plus de détails pour aider, au mieux, à réaliser des constructions historiques sur un passé anonyme.

Sous ce rapport, l'historien soucieux d'objectivité et de vérité dans sa quête d'informations utiles pour des constructions historiques, n'a plus le droit d'accorder une confiance totale au griot, surtout à certains griots ambulants prêts à tout pour gagner leur jour.

Les frontières ethnoculturelles de la caste des griots ne sont plus étanches du fait des mariages mixtes et de l'ascension sociale de beaucoup d'entre eux mais aussi parce que des métiers dont ils avaient le monopole hier sont devenus, aujourd'hui, des vocations professionnelles ouvertes. Cette réalité est le reflet pertinent d'une nécessité d'adaptation qui s'est déjà traduite, au Sénégal, par l'adoption d'une nouvelle dénomination : le communicateur traditionnel. Aujourd'hui encore, beaucoup de griots conservent des statuts de laudateur, conteur ou animateur mais, de plus en plus, la société sénégalaise reconnaît à

⁶⁴ Amadou Hampâté Bâ. *Idem*, p 215

ces communicateurs traditionnels un statut de médiateur du fait de leur aptitude à concevoir et à tenir un discours de persuasion à des fins d'alerte, de sensibilisation, de mobilisation sociale ou de réconciliation. Toutes choses qui font du griot un véritable régulateur social, même si beaucoup d'entre eux sont encore au service des classes dominantes, politique et maraboutique.

1.2.2- D'autres agents de production de témoignages oraux

À l'instar des documents écrits et sonores, le document oral est aujourd'hui accepté comme matériau important dans la construction historique. Cependant, celui-ci n'est point l'apanage du griot. D'autres stations de production de témoignages oraux sont occupées par des agents dont certains sont logés dans l'anonymat. Dans une étude consacrée à la tradition orale, Omar Bâ prend cet élargissement des rôles en affirmant que « les détenteurs de cet héritage des oreilles se recrutent partout : vieux, griots, experts en généalogie, lettrés musulmans, anciens interprètes de la période coloniale, etc. ».⁶⁵

Au sein de la même société qui a mythifié le griot, un autre dépositaire de la tradition, le vieillard, est culturellement promu au grade de « trésor public », parce que détenteur de savoir et d'expériences. Aujourd'hui, à ses côtés, existent d'autres détenteurs d'informations, tout aussi utiles pour la reconstitution du passé.

Le vieillard

Des adages de chez nous illustrent parfaitement le statut des personnes âgées dans la société traditionnelle : « un vieillard est toujours utile dans un village ; une personne âgée n'est pas Dieu mais elle a vécu longtemps à ses côtés ». Le vieillard bénéficie donc d'un statut, à lui, conférée, selon le paramètre de l'âge.

⁶⁵Omar Bâ. « Observations générales sur la Tradition orale », in La Tradition orale. Problématique et méthodologie des sources de l'histoire africaine. op.cit, p 113

Dans beaucoup de zones rurales du Sénégal, malgré le vent de modernité qui souffle un peu partout, les décisions engageant la communauté sont prises par les personnes âgées ; par exemple, elles ont le dernier mot pour déterminer, dans le temps, les semailles et les moissons. Le pouvoir gérontocratique y demeure une réalité.

On pourrait, cependant, objecter que cette image du vieillard dépositaire et producteur de savoirs procède, de plus en plus, d'une vision manichéenne de la société. La modernité est en train de produire un prototype de vieillard de rupture qui ne sera plus une référence de fait et de droit pour connaître le passé et les règles de fonctionnement de la communauté. Ce vieillard driblé par la modernité est visiblement limité et n'est que porteur des survivances d'un certain cliché.

Les veillées avec et autour des personnes âgées sont devenues rares. La modernité a fabriqué et proposé des situations de substitution à travers la radio, la télévision et le cinéma qui ont fini par éliminer, sinon reléguer au second plan, ces écoles traditionnelles de divertissement et d'éducation.

De la même manière, les sessions ésotériques de formation et d'éducation mettant en contact, dans des conditions particulières, les jeunes d'une même classe d'âge et leurs aînés, sont presque révolues, du moins dans leur formule originelle ; la circoncision avec une retraite d'un mois dans la brousse et les veillées nuptiales d'éveil de conscience appartiennent aujourd'hui au passé, aussi bien en ville que dans beaucoup de villages.

Le détenteur anonyme de la parole source

L'anonymat se définit ici par rapport au statut culturellement reconnu au griot et au vieillard dans la société traditionnelle. Nous désignons par cette catégorie,

tous ceux et toutes celles qui sont susceptibles de fournir des informations sur le passé. Qu'ils aient été témoins oculaires, auditeurs-d'auditeurs ou acteurs.

L'expérience que nous avons des missions de terrain montre bien que nombre d'entre eux n'ont pas un statut culturellement reconnu de conteur ou de traditionaliste. Certains quittent les champs pour vous parler, d'autres, au cœur de leurs activités quotidiennes, sont prompts à vous accorder, à votre demande, un moment pour parler d'un thème dont le développement constitue, souvent, pour l'historien, une précieuse moisson.

Les questions ponctuelles ont fait la preuve de leur efficacité dans ce genre d'entretien. Laissé à lui-même, ce type d'informateur affirme, souvent d'emblée, qu'il ne détient pas d'informations sur l'ordre du jour mais, la subtilité dans la mise en confiance et le déclic pour le film des événements dans sa mémoire, révèlent que ce personnage est un gisement important d'informations utiles ; c'est simplement par modestie et pour ne pas décevoir qu'il affiche une certaine prudence.

L'enquête guidée a certes l'inconvénient de canaliser l'enquêté par rapport à ce que veut l'enquêteur mais, elle a aussi l'avantage d'être un dérivatif vers des aspects non inscrits systématiquement à l'ordre du jour mais qui sont d'une importance capitale pour l'éclairage historique.

Avec l'histoire du temps présent, l'éventail des informateurs s'est donc considérablement élargi en intégrant et dépassant le griot et le vieillard, tous deux préposés traditionnels au maniement de la tradition orale. Des hommes, sujets hier, et objets d'histoire aujourd'hui sont en train de faire faire l'histoire du temps présent.⁶⁶

1.2.3- Typologie des discours de reconstitution

En Afrique noire, les personnes habilitées à reconstituer le passé par la production de témoignages oraux n'appartiennent plus seulement au cercle fermé des griots ou à celui des vieillards. D'autres producteurs de documents oraux, par un système d'intrusion que favorisent les nouvelles approches historiennes, sont intervenus pour agrandir et enrichir le cercle élastique des informateurs. Cependant, il faut le reconnaître, certains informateurs sont prompts à fabriquer des discours taillés sur mesure pour répondre, croient-ils, à des exigences sciemment construites dans le cadre d'efforts d'adaptation et de stratégies de survie basés sur des considérations sociologiques débouchant inéluctablement sur la manipulation consciente de l'histoire.

Par souci de ne pas compromettre des équilibres sociaux, certains d'entre eux s'approprient volontiers l'adage selon lequel « toute vérité n'est pas bonne à dire ». Malheureusement pour l'histoire-discipline, la contrepartie en est la

⁶⁶ C'est bien ce qu'ont compris les pères fondateurs, en 1978, de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP) dont l'histoire, selon eux, « s'est inscrite en fait dans un double contexte : l'anamnèse collective qui a vu le réveil d'une mémoire vive de la seconde guerre mondiale, dont les souvenirs ne cessent, encore aujourd'hui, de hanter la conscience des nations qui en ont connu l'épreuve, et l'émergence d'une historiographie du très contemporain, un champ désormais reconnu et légitime, ce qui était loin d'être le cas il y a vingt ans à peine ».

Source : http://www.ihtp.cnrs.fr/page_accueil/historique_ihtp.html

falsification de l'histoire. Les reconstitutions sur le passé sont portées par des discours dont la valeur, en tant qu'outil de production de sens, est conditionnée par un certain nombre de facteurs, parmi lesquels, l'informateur, l'informé, les autres et le contexte de l'opération. Un informateur peut, par pudeur, par crainte ou par objectif bien calculé, orienter ses témoignages en conséquence.

L'informé, ou précisément le demandeur d'information, qui ne rassure pas, ne met pas en confiance son informateur ou qui, tout simplement, n'utilise pas une pédagogie différenciée d'enquête, peut faire produire un discours très peu utile à la construction historique. Les autres, le commun des personnes, comptent aussi dans la production de sens ; concernés présents ou mandants indirects, leur ombre plane sur l'informateur. Le contexte et les conditions de l'opération d'écoute sont tout aussi importants que les autres facteurs ; cet aspect de la question intéresse particulièrement les restitutions faites par le griot qui, souvent, dans sa stratégie de communication, intègre une dimension mercantile ou un statut de réconciliateur public.

Une tentative de mise en évidence de types de documents oraux, comme les discours de reconstitution du passé, devrait intégrer, au moins, deux paramètres aptes à induire des éléments de différenciation : la nature des objets d'histoire et la fonction prêtée au discours. La première pose le problème du rapport à l'informateur et la seconde, celui du rapport à l'informé et aux éventuels écouteurs.

Dans une contribution à la question, Georges Ravis-Giordani propose une typologie articulée, en gros, autour de témoignages personnalisés, familiaux, collectifs, ésotériques et ouverts. Il distingue ainsi quatre types se résumant respectivement « aux récits touchant à la vie personnelle du locuteur-témoin [...], aux témoignages personnels sur des événements ou des faits de structure

collectifs [.....], aux secrets, textes ésotériques, récits de croyances [.....], et à tout ce qui relève de la tradition orale commune.... »⁶⁷.

Cette typologie, si séduisante qu'elle puisse être, ne nous semble pas prendre en charge tous les aspects de la question, en particulier dans nos sociétés à civilisation dite d'oralité où la fonction du discours est tout aussi importante, voire, plus même que sa structuration selon l'objet d'histoire. L'exemple du griot, jadis, co détenteur, avec le vieillard, de la parole source, puis devenu aujourd'hui communicateur traditionnel, le montre bien. Conditionné par la modernité et affecté par des mutations socio-économico-culturelles, il répercute cet état sur son discours en général. Celui-ci, dans ce contexte, peut être le produit d'un accord tacite entre l'informateur et les sujets d'histoire, surtout quand ceux-ci ou leurs descendants sont encore vivants.

C'est tout le sens des notions de parole encadrée et de parole libérée, question qui traverse tout notre développement sur les détenteurs d'informations utilisables dans les constructions historiques.

La parole encadrée peut aboutir, au moins, à deux types de discours :

Un discours « sponsorisé », taillé sur mesure, souvent pour des personnes ou des personnalités désireuses de se faire une place au « panthéon des héros », sphère, aujourd'hui, à accès multiples et sciemment incontrôlés.

Ce type de discours alimente un jeu de sponsorship aussi bien en amont qu'en aval de sa production. C'est un « prêt à écouter » qui fonctionne comme fonds de commerce. Un discours « passe partout » que le griot fabrique pour l'appliquer, au besoin, à n'importe quelle personne. Ce discours standardisé, donc impersonnel, est transposable dans toutes les situations de réjouissance ou de valorisation de personnes ou de familles. C'est souvent un ensemble de

⁶⁷ Georges Ravis-Giordani « De l'utilisation des témoignages oraux : aspects déontologiques, in *Ethnologie française*, nouvelle série. T 8 no 4, octobre-décembre 1978, p 356

louanges et de fabulations construites à l'intérieur de la vraie histoire pour fabriquer sciemment des héros et de hauts faits. Un tel discours structure et nourrit une mentalité de flagonnerie et de labinisme. Son impact est observable dans la société sénégalaise où, c'est établi, deux patronymes identiques peuvent être affectés, selon les trajectoires, de valeurs historiques différentes : l'un peut être d'origine servile et l'autre, noble. Cette pratique fausse les pistes d'une reconstitution correcte, dénature les arbres généalogiques et brouille les repères d'un passé collectivement vécu dans la différenciation.

Cet aspect « parole encadrée » est aussi vérifiable chez certains informateurs sur la deuxième guerre mondiale qui, par rapport aux difficultés liées à cette guerre, ont des exemples concrets en guise d'illustration mais refusent de les donner parce que les concernés, ou leurs descendants, sont encore vivants et peut-être même, sont des voisins. Voilà une des difficultés de la construction historique sur un passé proche.

La parole libérée, quant à elle, engendre un discours soucieux d'objectivité parce que portant sur des paroles objectivement restituées. C'est le résultat attendu, dans le métier d'historien, de tout entretien sérieux de reconstitution du passé. De tels témoignages nécessitent davantage de prise de conscience de la part de l'informateur qui a, au moment de la production de son discours, la responsabilité de dire la vérité pour ses contemporains et pour la postérité.

2-2 L'archivage oral à l'épreuve de l'écrit

L'archivage oral désigne, ici, le procédé de dépôt, en mémoire, du passé. Cette pratique, aussi vieille que l'événement, a fait le bonheur des pères fondateurs de l'histoire, mais aussi, plus particulièrement, celui des pionniers engagés dans l'œuvre de construction d'une histoire africaine authentique.

Un défenseur et utilisateur chevronné de la tradition orale comme Joseph Ki-Zerbo l'illustre parfaitement.

L'archivage oral permet de fixer, de conserver et de restituer des informations importantes sur un passé vécu collectivement ou individuellement.

Si pour des périodes lointaines, il n'a pas eu l'opportunité, faute d'écriture, d'être confronté à d'autres sources qui lui sont contemporaines, aujourd'hui, avec l'écriture de l'histoire sur le passé proche, il se prête volontiers à ce jeu. Dans l'exploitation de l'archivage oral, il est loisible à l'historien d'entraîner d'autres sources de connaissance historique dans un exercice d'authentification et de légitimation réciproques. L'interactivité entre l'oral, l'écrit, le sonore et le visuel est, en principe, un gage certain d'objectivité dans les constructions historiques.

2.2.1- Le concept d'archives orales

La notion d'archives orales, selon une certaine acception européenne, renvoie aux archives sonores portées par des supports audiovisuels ou à des documents textuels produits sur la base de l'enquête orale.

Une telle perception est illustrée par cette réflexion de Georges Ravis-Giordani affirmant que « les archives orales renvoient à tout document produit par un groupe ethnique ou par un de ses membres, faisant référence aux pratiques et

aux représentations de ce groupe, et recueilli dans une situation ethnographique. ».⁶⁸

Dépassant le cadre de la définition et des conditions de validité, Danièle Voldman, dans la même lancée, y ajoute des conditions d'utilisation en disant que « les archives orales sont une source déposée auprès d'un organisme public (ou d'une personne physique ou morale) et consultable dans les conditions légales habituelles. ».⁶⁹

Cependant, dans le contexte africain d'une civilisation dite d'oralité, les archives orales ne devraient pas être intégrées systématiquement dans cette grille de lecture. Les Archives orales, dans ce contexte précis, sont plutôt des archives en mouvement à l'instar du sujet qui en est le porteur. Il s'agit d'archives immatérielles n'ayant de signalement extérieur que la tête qui en est le réceptacle.

Si l'on admet que les archives sonores constituent un fond documentaire dont le déclic est le magnétophone, l'on peut reconnaître aux archives orales l'existence d'un fond documentaire, mais dont le déclic est la mémoire.

Faudrait-il alors parler d'archives enfouies, dormantes ou tout simplement en veilleuse ?

L'existence d'archives orales de cette nature, voire même leur antériorité sur les autres types d'archives, nous semble relever de l'évidence, tout comme le primat, universellement admis, de la parole sur l'écrit. C'est d'ailleurs ce que reconnaît Amadou Hampaté Bâ quand il affirme que « les premières archives ou bibliothèques du monde furent les cervelles des hommes. ».⁷⁰

⁶⁸ Georges Ravis-Giordani, idem

⁶⁹ Danièle Voldman « L'invention du témoignage oral », in Question à l'histoire orale. Table ronde du 20 juin 1986, Cahiers de l'IHTP no 4, juin 1987

⁷⁰ Amadou Hampaté Bâ. « La tradition vivante », in Histoire Générale de l'Afrique op. cit, p 192

L'archivage oral ne découle pas d'une formation officielle reconnue, du moins pour les séquences historiques du très contemporain où c'est la trajectoire personnelle de l'individu, son rapport à l'événement qui structurent la charpente des archives orales. Un ancien combattant, un ancien ouvrier, un ancien acteur politique ou une ménagère de l'épisode des ersatz durant la deuxième guerre mondiale, ont, chacun dans son domaine, gardé des souvenirs vivaces dont la restitution, en tant qu'archives orales, peut valablement servir de support à une constitution historique.

La période de l'école informelle de grand père ou de grand-mère, déroulant leurs programmes d'information, d'éducation et de formation lors des veillées, n'est plus la principale occasion de mise à disposition des objets d'archivage oral. Ce procédé de transfert de connaissances par des canaux de la culture traditionnelle est aujourd'hui, dans bien des cas, un domaine personnel, voire personnalisé, dans chacune des catégories d'investigation historique.

Ne respectant pas obligatoirement le critère de transmission de bouche à oreille qui fonde la tradition orale, les informations orales conservées sur des événements marquants, comme la deuxième guerre mondiale, ont généralement une durée de vie qui se confond avec celle de leur détenteur. Sous ce rapport, les archives orales, telles que déclinées dans le présent travail, appellent des mesures préventives de sauvegarde et de transfert sur d'autres supports afin qu'on ne les perde à jamais. Cela est d'autant plus vrai que raconter fidèlement l'expérience de l'autre avec la même vivacité pose, à priori, de réels problèmes d'encodage. Le résultat ne peut être qu'une histoire tronquée.

2.2.2- La mémoire au contact des archives écrites

La mémoire est un lieu de dépôt de souvenirs mais aussi un ensemble d'archives orales conservées, convocables et interrogeables, non pas pour restituer le passé tel qu'il fut réellement mais plutôt tel que les souvenirs le déclinent. Parlant de la mémoire africaine, Amadou Hampaté Bâ soutient que « l'une des particularités de la mémoire africaine est de restituer l'événement ou le récit enregistré, dans sa totalité, tel un film qui se déroule depuis le début jusqu'à la fin et de le restituer au présent ». ⁷¹ Même si la mémoire est ici créditée d'une fiabilité quasi absolue, il n'en demeure pas moins vrai que tout débit de mémoire subit une altération avec le temps et selon les circonstances de la restitution.

Avec le travail de la mémoire, l'atteinte du plus proche possible de la réalité demeure l'objectif majeur de l'investigation.

Les archives écrites, souvent transcrites en même temps que les événements qu'elles visent, n'échappent pas à cette règle. Même réalisées concomitamment aux événements, les archives écrites reflètent, avant tout, la sensibilité et la perception de ceux qui les ont produites. Sous ce rapport, un dialogue nous semble nécessaire entre la mémoire et les archives écrites.

Dans le contexte sénégalais, la deuxième guerre mondiale a structuré une véritable mémoire de la guerre, faite d'expériences personnelles, familiales et communautaires. La collecte d'informations auprès de toutes ces mémoires donne un certain nombre de films que l'histoire officielle, pour ne pas dire savante, n'a pas jusqu'ici correctement pris en charge dans ses constructions.

Pourtant, poursuivant sa réflexion précédemment annoncée, Amadou Hampaté Bâ reconnaît à la mémoire le statut de « véritable bibliothèque où les archives ne sont pas classées mais totalement inventoriées » ; et dans la même lancée, il

⁷¹ Amadou Hampaté Bâ. *Idem*, p 227

précise que « les fiches immatérielles de la tradition orale sont les maximes, proverbes, contes, légendes, mythes, etc. ».

La mémoire, dans le champ d'action qui est le sien, apporte une touche de vie et de chaleur sans commune mesure avec la restitution écrite qui, figée dans sa forme, ne retrouve vie que par la mémoire de celui qui la lit. Les notions d'orature et de littérature orale renvoyant à des choses mémorisées seulement ou mémorisées puis restituées et traduites par écrit, fonctionnent déjà comme des passerelles entre l'oral et l'écrit pour une bonne restitution des réalités ambiantes, passées ou présentes.

2.2.3- Regards croisés sur les sources orales et écrites

Les témoignages oraux, de même que les archives écrites, manuscrits ou tapuscrits, constituent, pour l'historien, des matières premières ou tout au plus des produits semi finis. C'est dans l'usine de la construction historique qui allie approche, méthode et technique, que ces sources doivent être analysées, chacune, puis combinées et transformées en produits finis utilisables directement dans l'écriture de l'histoire par le spécialiste.

Parlant de leur interconnexion, Georges Ravis-Giordani souligne que « écrit et oral ne s'excluent nullement, mais se tiennent dans un rapport de complémentarité. L'oral intervient quand l'écrit fait défaut, mais tout écrit existant peut conforter l'information orale, la préciser éventuellement ». ⁷² On pourrait ajouter que l'oral, à son tour, donne vie à l'écrit et peut le compléter, voire le corriger.

⁷² Georges Ravis-Giordani, *ibidem*, p 351

D'un point de vue diachronique, l'écrit, contemporain de l'événement, le reconstruit au présent puis le restitue pour toujours en l'état, tandis que la mémoire, contemporaine ou non de l'événement, le reconstruit au présent ou au futur, directement ou par procuration, suivant une chaîne de transmission surveillée par des mémoires délégataires.

L'écrit est souvent un creuset de conclusions globalisantes non étayées nécessairement par le vécu de tous et de chacun tandis que l'oral, dans sa nature de dépôt en mémoire, reflète l'effectivement vécu, au quotidien, par des populations qui, elles aussi, participent à la fabrication de l'histoire en devenir.

Dans tous les cas, le plus important ne nous semble pas résider dans la nature des sources (archives orales ou écrites) mais plutôt dans les procédés (archivage oral ou écrit), d'autant que toute transcription de l'information orale est sujette à une perte d'informations vivantes que seule la dynamique des faits et gestes peut restituer fidèlement. L'écrit est une restitution partielle de l'histoire ; de ce point de vue, il gagnerait à être enrichi par d'autres sources de connaissance historique.

Une critique est donc applicable à chacune des sources dans leur esprit et leurs conditions de mise en forme.

L'écrit et l'oral contiennent une dose congénitale de subjectivité : celui qui écrit, tout comme celui qui parle, agissent selon leur personnalité et leur sensibilité ; la différence intervient quand les deux produits, la parole et l'écrit, sont soumis à l'épreuve du temps. L'écrit demeure avec sa subjectivité congénitale tandis que l'oral, par le fait d'une restitution différée ou de l'intervention de différents maillons d'une chaîne de transmission, acquiert un complément de subjectivité.

À l'écrit on reconnaît une subjectivité originelle et à l'oral, la même subjectivité doublée, chemin faisant, d'une subjectivité acquise.

C'est donc par un usage combiné des deux sources que l'historien se donne le maximum de chance d'arriver à une restitution correcte du passé. Pour ce faire, il ne serait pas superflu d'élaguer, d'intégrer, de comparer et d'arbitrer avant de tirer des conclusions pour une page d'histoire.

Le recours à ces deux supports est d'autant plus important qu'une reconstitution du passé basée uniquement sur l'une de ces sources est souvent tronquée. Henri BRUNSCHWIG, dans un débat consacré au thème « Temps et Histoire », évoque le rôle attendu des sources écrites et orales dans l'entreprise de construction historique. Il dit à ce sujet que « le document écrit contemporain, convenablement critiqué et recoupé, permet des précisions de dates, de noms ; il permet d'établir la grille événementielle qui manque souvent. Le document oral, qu'il faut également recouper et qui est extrêmement difficile à interpréter, étant donné les variations de la mémoire, donne des renseignements très précieux sur l'opinion publique, sur la façon dont a été ressenti un événement, même si cet événement se trouve déformé ». ⁷³

Ce résultat attendu dans la reconstitution du passé tel que décliné par les sources orales et écrites, elles-mêmes traitées objectivement par l'historien, n'est qu'une expression ponctuelle de la mission globale assignée à tout historien professionnel par l'histoire-discipline. Dans la quête de vérité, le rapport à l'événement et à la source recommande un certain nombre d'attitudes et d'aptitudes comme le fait penser cette réflexion de Charles Samaran: « l'essentiel est que, dans ce véritable océan de faits et de dates, le navigateur qu'est l'historien puisse toujours trouver soit un phare pour le guider, soit un port pour l'accueillir et lui permettre de refaire ses forces en vue d'un nouveau départ. ». ⁷⁴

⁷³ Henri BRUNSCHWIG, Une histoire de l'Afrique est-elle possible ? Op.cit. p16

⁷⁴ Charles Samaran (dir.). Préface de l'histoire et ses méthodes, Encyclopédie de la Pléiade. Librairie Gallimard, 1961 ; 1768 pages.

CHAPITRE 3 : LE DÉFI DU TRAITEMENT DES OBJETS D'HISTOIRE

Dans l'éventail très large des mémoires individuelles et collectives, la mémoire de la guerre n'a pas l'exclusivité de l'information utile pour la construction historique. D'autres types de mémoire la côtoient et peuvent, tout aussi valablement, alimenter l'histoire et les autres disciplines des sciences sociales.

La sollicitation de la mémoire est encore possible pour labourer d'autres champs susceptibles d'aider l'homme à davantage intégrer le passé, le présent et le futur dans ses initiatives de développement économique et social.

L'environnement culturel africain a traditionnellement privilégié l'oral par rapport à l'écrit, ce qui lui a d'ailleurs valu l'étiquette de civilisation d'oralité ; celle-ci, manifestement affectée d'une tare sémantique qui a amené certains à prendre la prépondérance pour l'exclusivité, n'est point un concept opératoire pour traduire les réalités culturelles africaines.

Cette civilisation dite d'oralité, de fait et de droit, relativise sans exclure, met en relief sans nier, donc est substantiellement porteuse d'une dualité entre l'oral, prédominant, et l'écrit, secondaire. C'est établi. Elle est riche de connaissances et de pratiques mais celles-ci, malheureusement, ont comme supports tangibles, des personnes physiques. L'exposition de ses personnes à la mort et à l'érosion du temps est, d'emblée, une cause importante de perte d'informations.

La mise au jour de cette richesse immense prend, au quotidien, des allures d'impératif catégorique et exige, au plan scientifique, des actions permanentes de mise à jour. C'est une priorité pour la sauvegarde de l'âme des peuples. Les mémoires repliées sur elles-mêmes, doivent être sollicitées pour parler et donner de la matière à l'écrit, chargé de fixer éternellement, des passés collectivement et individuellement vécus. La mémoire est donc interpellée pour irriguer l'écrit de son contenu afin qu'un pan important de la culture africaine ne finisse par se perdre à jamais.

1.3 Débit de mémoire, devoir d'écriture

1.3.1- Aider la mémoire

La mémoire, en tant qu'ensemble de souvenirs consignés oralement, mais aussi support de diffusion de ceux-ci, a souvent besoin de stimulant pour se dévoiler et s'exprimer. Aller à la rencontre des mémoires peut relever d'initiatives personnelles ou de décisions institutionnelles matérialisables par des missions d'enquêtes et d'informations ou des campagnes de collecte.

La mise à disposition du témoignage oral obéit, au moins, à trois critères d'accessibilité que l'historien enquêteur doit intégrer dans sa feuille de route :

- L'accessibilité géographique qui pose le problème de la mémoire au village et de la mémoire en ville ; la première, en général plus accessible, est prompte à recevoir et à parler dès qu'elle est sollicitée, tandis que la seconde, plus formaliste, avec ses rendez-vous et protocoles, soumet souvent l'enquêteur à une phase préalable de prise de contact.

Les deux mémoires portent l'empreinte des dynamiques rurales et urbaines.

- L'accessibilité financière concerne le coût de l'entretien, selon qu'il s'agit d'une mémoire amateur ou d'une mémoire professionnelle ; l'une ne demande rien à priori et peut même refuser les récompenses après service si celles-ci ne sont

pas en nature (cola, thé, sucre, etc.), tandis que l'autre fixe son prix et est souvent prête à s'engager dans une épreuve de marchandage.

- L'accessibilité culturelle est relative au déploiement de deux types de mémoire : une mémoire sous surveillance, avec son éthique et ses interdits culturels et une mémoire libérée qui ne s'embarrasse pas de considérations particulières.

D'ailleurs, par rapport à cette mémoire sous surveillance culturelle, des faits et gestes observables au cours de l'entretien permettent de deviner l'impact des interdits culturels dont les hésitations et les silences constituent souvent les indices les plus visibles. À ce propos, Marc Ferro propose une typologie des silences qui regroupe des « silences de premier type liés au principe de légitimité..... Des silences de deuxième type, ceux qui, dans une certaine complicité, sont partagés avec la société..... Des silences de troisième type, refus de se souvenir d'un passé aux humiliations multiples.... ». ⁷⁵

Les conditions de mise à disposition de l'information constituent donc, sous ce rapport, une étape décisive dans la réussite d'une mission de collecte de témoignages oraux. La mémoire de l'enquêté doit être aidée à bien recevoir pour mieux parler et celle de l'enquêteur, à mieux intégrer, dans son tableau de bord, les réalités socio-culturelles du milieu d'accueil. ⁷⁶

En définitive, une option efficace pourrait être de trouver la mémoire dans son environnement naturel pour inventorier, répertorier et solliciter les mémoires afin de recueillir les informations les plus pertinentes. Henri Moniot semble mettre en évidence la mémoire hôte en affirmant que « le terrain est la « niche »

⁷⁵ Marc Ferro. *L'Histoire sous surveillance, Science et Conscience de l'histoire*, Calmann-Lévy, 1985, p 52

⁷⁶ Nous avons, à ce sujet, une expérience personnelle qui pourrait être utile. Enquêtant sur l'impact de la contrebande durant la deuxième guerre mondiale, notre mission est tombée, en territoire gambien (ancienne colonie britannique frontalière du Sénégal), sur un centenaire répondant au nom de Cissé. Dès que nous l'avons abordé, sur recommandation d'un des habitants du village, il a décliné notre invitation arguant du fait qu'il était suffisamment âgé pour ne plus pouvoir garantir la fiabilité de ses témoignages. J'ai aussitôt actionné un levier culturel, la parenté à plaisanteries, sorte de cousinage reconnu et accepté, pour le taquiner. Les Touré et les Cissé se le permettent. Il s'est aussitôt mis à rire en me demandant si mon nom était Touré, Sylfa ou Camara (c'est permis à l'intérieur de ce cercle de patronymes) ; ça a été un déclic pour instaurer la confiance et la convivialité.

inévitables des sources orales, nécessaire pour donner les prises de leur utilisation critique ». ⁷⁷

Si l'objectif majeur est de tirer de la mémoire ce qu'elle a de plus précieux comme information, l'atteinte de cet objectif devrait passer par une approche différenciée. La meilleure formule nous semble être d'appliquer, aux mémoires personnifiées, une pédagogie différenciée de sollicitation et d'entretien afin de couvrir toutes les mémoires spécialisées.

1.3.2- Raconter la mémoire

Après avoir déployé une stratégie de mise en confiance et de motivation de la mémoire, l'historien est, en principe, outillé pour aider à activer celle-ci en l'invitant à se prêter à un jeu de débit de mémoire.

La nature de ce jeu de débit de mémoire dépend du type de mémoire selon les centres d'intérêt. Parlant des formes de représentation mnésique, Guy Tiberghien propose quatre classes :

« Représentations épisodiques : autobiographiques (forte spécificité personnelle et situationnelle), représentations sémantiques ou conceptuelles (faible spécificité personnelle et situationnelle), représentations d'identité (spécificité personnelle forte et spécificité situationnelle faible), représentations historique et factuelle (spécificité personnelle faible et spécificité situationnelle forte). » ⁷⁸

Quelle que soit la forme de représentation mnésique, qui se situe d'ailleurs en amont de la restitution, elle ne prend pas en charge expressément notre objectif du moment qui privilégie la phase post encodage, donc l'expression des représentations à travers des centres d'intérêt bien ciblés. Ceux-ci sont naturellement attelés à des mémoires.

⁷⁷ Henri Moniot, « Sources orales et connaissance des systèmes économiques et sociaux de l'Afrique précoloniale », in B. Bernadi, C. Pioni, A. Triulzi : Onti oral- Oral sources-Sources orales. Anthropologie et histoire, Franco Angeli Editore, Milano, Italy, 1978, p 323

⁷⁸ Guy Tiberghien, « croire la mémoire... Comprendre la mémoire ? », in Croire la mémoire, op. cit. p 47

À côté des événements conservés par la mémoire sous forme de souvenirs, existent des pratiques sociales qui, non seulement structurent des souvenirs, mais les connectent aux réalités présentes des objets d'histoire.

Avec ces domaines d'activités culturelles, cohabitent, en l'individu, des mémoires passée et présente. Ces pratiques, un pan important de notre culture, agissent en facilitateur par rapport à la mise à jour des objets de souvenir dans les mémoires.

Les mémoires vivantes en gardent encore des photographies d'hier et d'aujourd'hui, d'où l'intérêt, pour l'histoire et pour d'autres sciences sociales d'explorer ce terrain.

Parfois dans le même support physique, souvent dans des supports physiques différents, la mémoire de la deuxième guerre mondiale côtoie les mémoires des pratiques sociales⁷⁹.

L'éventail assez large de ces mémoires comprend, entre autres, les mémoires des jeux et jouets traditionnels, des coiffures, des modes vestimentaires, des pas de danse, des pratiques culinaires, des élections, du patrimoine intangible et des cérémonies funéraires dans les sociétés restées fermées à l'Islam.

À titre d'éclairage, nous nous proposons de faire un petit développement sur les trois premières mémoires.

- La mémoire des jeux et jouets est riche d'exemples et d'enseignements⁸⁰. Les jeux se pratiquent dans la durée et intègrent, chemin faisant, des apports

⁷⁹ À propos de la deuxième guerre, précisons que le terme générique de mémoire au singulier ne doit pas amener à reléguer au second plan la réalité de l'existence de plusieurs mémoires, expressions vivantes de différentes trajectoires dessinées dans un vécu commun. Ainsi, Robert Frank parle de mémoires de groupe (acteurs ou victimes), de mémoires sur la défensive (déportés du travail, déportés raciaux, mémoire pétainiste), de mémoire repliée (prisonniers de guerre), de mémoire blessée (autres déportés) de mémoire motrice (résistants), etc. Pour plus d'informations, voir son article intitulé *La mémoire empoisonnée* in *La France des années noires. Tome 2 : De l'occupation à la libération*, SEUIL, novembre 1993 pp 483-514.

⁸⁰ Voir à ce propos, un document inédit réalisé par Abdoulaye TOURE, Ismaïla CISS, Khadidiatou DIALLO et Babacar Bâ, dans le cadre d'un projet IFAN/MSU et intitulé *L'Institut Fondamental d'Afrique noire et ses fonds documentaires : un trésor de sources aux possibilités didactiques encore insuffisamment exploitées*, 2005, 75 pages

nouveaux liés aux évolutions des sociétés, des milieux et des technologies. Le jeu, dans la société traditionnelle, remplit plusieurs fonctions ; facteur de socialisation, il prépare à la vie adulte, aide à la résolution de problèmes, promeut l'interactivité et inculque des valeurs. On peut les classer en jeux collectifs ou individuels, permanents, saisonniers ou occasionnels. Dans des situations pratiques, le jeu développe le rythme, la cadence, la psychomotricité, le réflexe, la dextérité, l'endurance, la vigilance, etc. Dans certains cas, il fortifie la mémoire par la mémorisation d'incantations à valeur éducative tout en proposant une stratégie de sauvetage.

- La mémoire des coiffures embrasse, pour l'essentiel, les modes de rasage ou de tressage des cheveux et de port de coiffures ou de foulards. La coiffure est une forme de réponse aux exigences de l'environnement naturel, un attribut de genre, un indicateur de patronyme, un reflet de la stratification sociale, etc. La chéchia, le casque blanc ou beige porté par les dignitaires durant la période coloniale et aux premières années des indépendances, le célèbre béret basque et tant d'autres formes de se coiffer, font dérouler, aussi bien chez les hommes que les femmes des souvenirs encore restés vivaces.

- La mémoire des modes vestimentaires intègre les types de tissu, les genres d'impression, la couture et la vêtue. Ces différents modes d'expression vestimentaire ont servi de support à des créations artistiques devenues aujourd'hui sources historiques. Des chansons populaires de l'époque le montrent bien.⁸¹

⁸¹ Parmi ces chansons, nous pouvons donner, à titre d'exemple, un chant populaire wolof qui, littéralement, est « l'assortiment béret basque, pantalon et chemise en nylon pur, vaut, pour moi, le coût de porter sur le dos manan et de la jeter dans un puits ». Plus qu'un simple indicateur de mode et d'intensité affective, cette chanson donne une idée vivante et précise du prototype de jeune « branché » à l'époque. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Dans certains cas, les modes vestimentaires fonctionnent même comme support de datation, une pièce d'état civil immatérielle.⁸²

Chacune de ces mémoires a besoin d'être sollicitée, recueillie, donc racontée pour enfin être fixée, par écrit, pour la postérité.

1.3.3- Écrire la mémoire

Écrire la mémoire, c'est certes, pour l'historien, faire son devoir d'immortaliser la mémoire mais aussi une contribution significative à l'entreprise de sauvetage de biens immatériels susceptibles d'être volés à la mémoire par le temps.⁸³

Plus que tout autre intellectuel, l'historien, parce que son métier l'y invite expressément, a le devoir d'exhumer et de fixer, par écrit, les objets d'histoire enfouis dans la terre ou dans les mémoires.

Dans cette entreprise de reconstitution, le rôle attendu des mémorialistes est tout aussi important que celui des historiens de métier car une bonne compréhension d'un phénomène historique suppose, souvent, la prise en compte de ses multiples facettes. Faisant l'apologie du journal intime, en tant que procédé d'immortalisation du dépôt en mémoire sur la quotidienneté, Pierre

⁸² Lors d'une mission de collecte de témoignages oraux en 2005, nous avons entendu une vieille dame à son fils devenu quinquagénaire, qu'il est né « l'année du tissu à l'effigie du tigre », puis elle nous raconte qu'à l'époque, une folle du nom de Mbodé faisait le tour des maisons pour danser en chantant ; la chanson, en langue wolof, donne littéralement « Mbodé n'est ni folle ni envoûtée par le diable, elle a simplement envie de porter le tissu aux motifs de la peau du tigre et elle n'en a pas les moyens ».

Nos propres investigations nous ont permis de savoir qu'il s'agit de l'année 1953. Cependant, avec les récurrences dans les modes vestimentaires, une autre année du « tissu à l'effigie du tigre » pourrait refaire surface. D'où la nécessité de fixer, par écrit, les années-événements pour ce qu'elles sont réellement.

⁸³ Nous empruntons l'esprit de la formule à Mame Moussé Diagne qui en parle dans sa thèse intitulée : Civilisation de l'oralité et pratiques discursives en Afrique noire, soutenue en 2003 à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar pour l'obtention du grade de Docteur d'Etat-ès Lettres, option philosophie. Se référant au poète qui demandait au temps de « suspendre son vol », Mame Moussé Diagne, dans une belle formulation, écrit : « par les vertus de l'homonymie, on peut conférer au « vol » une polysémie qui permet de voir, à côté du flux du devenir, le fait que le temps « vole » littéralement la mémoire des hommes en condamnant inexorablement leurs faits et gestes à l'oubli », p 297. L'on peut donc, après Mame Moussé Diagne, dire que le temps vole en dessinant une trajectoire mais aussi en subtilisant les biens immatériels d'autrui. Le temps vole donc en volant.

Alexandre, élève de l'École nationale de la France d'outre-mer (ENFOM)⁸⁴, dans son mémoire de 1940 consacré à une expérience vécue lors de la deuxième guerre mondiale, n'a pas manqué de critiquer les productions classiques sur cette guerre. Pour justifier sa prise de position, il s'interroge en ses termes : « où les historiens de l'époque trouveront-ils les textes leur permettant d'apprécier les émotions de l'homme d'aujourd'hui en face des événements que nous venons de traverser ? Sur les grands faits diplomatiques ou guerriers, les documents ne manqueront pas mais comment le nôtre de nos arrière-neveux saura-t-il ce que le tourneur sur acier, le brigadier de police ou ma concierge pensait de Monsieur Hitler ou du procès de Riom ? »⁸⁵.

Le devoir d'écriture de la mémoire est aussi important, sinon plus même, que le devoir de mémoire. Celle-là, en tant que station de production de sens pour mettre au jour et documenter des lieux de mémoire, structure celle-ci, donc travaille à développer une culture de mémoire de lieu.

Parlant de Paul Ricoeur, François Bédarida rappelle que celui-ci, « très méfiant envers la notion de « devoir de mémoire », notion passe-partout et signe de commandement moralisateur, il estime que l'impératif de mémoire doit en fait être équilibré par le « travail de mémoire ». Celui-ci repose sur une éthique de la discussion ».⁸⁶ À cette réflexion pertinente sur les conditions d'écoute et de fiabilisation du dépôt en mémoire, on peut ajouter un élément essentiel de finalité, à savoir la matérialisation, par écrit, de produits immatériels de la

⁸⁴ Rappelons à ce sujet que l'École coloniale, créée en 1887, regroupait une section indigène et une section française. La section africaine fut créée en 1892 et par décret du 21 décembre 1934, l'École coloniale devint l'École nationale de la France d'outre-mer, nom qu'elle conservera jusqu'en 1959 pour devenir l'Institut des hautes études d'outre-mer.

⁸⁵ Archives nationales, section outre-mer (ANSOM), Aix-en-Provence, 48 d 10/ Mémoire ENFOM. Pierre Alexandre, ENFOM B/AM, 1943, p 2. Rappelons que ce procès de Riom s'est déroulé du 19 février au 11 avril 1942 pour juger les responsables de la défaite. L'étude de cas de Pierre Alexandre porte sur « l'exode » de 1940 mais le même procédé a permis de fixer, par écrit, des événements de la guerre au moment de leur déroulement. Le carnet de guerre de Gritou et Annie Valloton dont les témoignages portent sur la période allant de la drôle de guerre à la libération en est un exemple. Voir à ce propos, Gritou & Annie Valloton : C'était au jour le jour. Carnets (1939-1944), Editions Payot & Rivages, 1995

⁸⁶ François Bédarida. Histoire, critique et responsabilité, Editions Complexe, 2003, p 257

mémoire. Sinon ce sera l'éternel recommencement qui va enfermer l'historien dans un cercle vicieux de sollicitation, de débit et d'écoute de la mémoire.

Le « travail de mémoire », si fondamental soit-il, risquerait alors de se réduire à une simple phase dans la mise en œuvre des outils méthodologiques de l'historien. Ceux-ci pourraient être déclinés en verbes d'action : solliciter, entendre, écouter, critiquer, comparer, conclure puis écrire. « L'éthique de la discussion » doit donc être intégrée et dépassée par une éthique d'écriture. L'écriture de la mémoire se positionne, dans le métier d'historien, comme la phase ultime de valorisation et de pérennisation des archives orales dans leur acceptation de dépôt en mémoire.

Écrire la mémoire ne saurait signifier se ranger automatiquement derrière celle-ci ou la nier sur la base de préjugés, encore moins se suffire de sa propre vérité pour orienter et écrire l'histoire racontée ou loger des témoignages oraux dans une « camisole de force » au service de thèses partisans. Une écriture de l'histoire orale devrait, en amont, dans un dosage bien mesuré, laisser libre cours au débit de mémoire, canaliser les digressions de mémoire, intégrer les silences de mémoire, provoquer les supports physiques de mémoire, et en aval, s'évertuer à traduire, avec objectivité, des supports documentaires déjà dépouillés.

Écrire la mémoire n'est pas seulement traduire celle-ci par écrit ; c'est la juxtaposition et l'aboutissement de toutes ces opérations.

On peut assigner à cette écriture de la mémoire au moins trois missions qui concourent ensemble à réhabiliter, en la valorisant, l'histoire traditionnellement racontée. C'est une mesure préventive contre la propension naturelle du temps à « voler » les dépôts en mémoire. C'est un moyen sûr de transmettre, aux générations futures, la matérialité de notre existence en tant que sujets et objets

d'histoire. C'est aussi une mesure curative en tant que moyen de combler une lacune et de prendre notre revanche sur ceux qui se sont réfugiés derrière un soi-disant vide scripturaire pour remettre en question l'idée d'une histoire africaine authentiquement reconstituée.

2.3 D'autres pistes pour la construction historique

Dans les supports physiques des mémoires, la mémoire de domaine spécialisé côtoie le commun des mémoires qui a sacralisé puis intégré des modes de pensée et des pratiques qui sont devenus des éléments constitutifs de civilisation.

En dehors de la grille de lecture du passé dont ils sont intrinsèquement porteurs, ces aspects culturels véhiculent des messages à valeur de balise pour gérer le présent. C'est un paquet de recommandations, de directives et d'interdits applicables à plusieurs domaines dont la vie en société et le choix d'anthroponymes ou de toponymes. Ce ne sont pas seulement des indicateurs d'histoire mais des tableaux de bord pour la vie présente.

Les traces physiques laissées par l'homme sur la terre sont déjà des pistes intéressantes pour la construction historique mais, à travers la production de sens qui les accompagne, elles établissent un pont entre le passé, le présent et le futur. Les bas-reliefs des palais royaux d'Abomey, forme expressive de fixation de la parole à travers des sculptures faites sur des murs, en donnent un exemple modèle.⁸⁷ Ces bas-reliefs sont, à la fois, un creuset de connaissances et un support didactique. Les nombreux messages qu'ils véhiculent renseignent sur les valeurs de civilisation du royaume d'Abomey, en particulier, sous les règnes de

⁸⁷ Voir à ce sujet, Pranes Pique, Leslie H. Rainer, Les bas-reliefs d'Abomey : l'histoire racontée sur les murs. Editions Flamboyant, Cotonou, Bénin, 1999

Au Bénin, à Porto-Novo, sont encore conservés, in situ, des palais royaux d'Abomey dans un domaine de 44 hectares, inscrit, le 06 décembre 1985, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le musée historique d'Abomey, ouvert en 1944, est logé dans ce complexe.

faire la demande, d'identifier, par une simple présentation, les aînés hommes et femmes des familles. Avec tout le poids culturel qui repose sur ces deux piliers en tant qu'autorités morales, porte-parole et mandataires attitrés de leur famille, on mesure déjà leur importance pour se faire ouvrir les portes d'une communauté à des fins de connaissance sur le passé ou le présent.

Le dispositif mis en place par la tradition fait que, dans chaque lignée, se constitue une chaîne des personnes les plus âgées dans leur génération, identifiables et, à priori, interrogeables pour la bonne information sur le passé et le présent de la communauté. L'observance de cette règle structure donc des mémoires transversales, ce qui, d'un point de vue diachronique, peut être très utile pour la construction historique.

2.3.2- Des toponymes personnalisés

La connaissance de l'origine des toponymes, de même que les raisons de l'installation de pères fondateurs sur un site devenu village ou hameau, supposent, souvent, une prise en compte combinée de sources tout aussi importantes les unes que les autres. Qu'elles relèvent de traditions communautaires, de fouilles archéologiques ou d'études géographiques, ces sources accordent, en général, une place prépondérante à l'eau, à la terre et à la végétation pour déterminer les critères d'occupation de l'espace par l'homme⁹⁰. Ce constat dont la pertinence n'est pas encore contestée, du moins dans l'espace sénégalais, ne devrait pas conduire à sous-estimer l'existence, à côté des villages d'origine, des hameaux ou villages d'excroissance ou de seconde génération.

⁹⁰ Voir à ce propos, une étude intéressante de Brahim Diop : Habitat et paysages arborés en Sénégambie (VIIIe et XVIIe siècles) in Mélanges offerts à Oumar Kane Op cit. pp 113-144

Au Sénégal, nombreux sont les villages dont les appellations renvoient à des domiciles, ceux des pères fondateurs. La décomposition des toponymes donne, d'une part, « *kër* » qui signifie, en wolof, « maison » ou « chez » et, d'autre part, le prénom de l'ancêtre fondateur. Cependant, l'écriture officielle de ces toponymes étant antérieure à la transcription des langues nationales au Sénégal, les anciennes orthographe sont officiellement retenues par l'administration. Ainsi, l'on écrit « *keur* » à la place de « *kër* ». Le toponyme « *Keur Amath* » donne littéralement, « La maison de Amath » ou « Chez Amath ». En 2006, sur les 19.990 hameaux et villages que compte le Sénégal, 2622 ont des toponymes wolof personnalisés, soit 13,11%.⁹¹

Généralement, pour ne pas brouiller les repères avec les nombreux cas d'homophones ou d'homographes dans la distribution des prénoms, on ajoute au prénom du fondateur, celui de sa mère. Ainsi, « *Keur Amath Ngoné* » est un prototype de toponyme de différenciation ; il signifie « La maison de Amath fils de Ngoné ». ⁹²

Ce phénomène d'identification des villages par la maison du père fondateur n'est pas propre au milieu culturel wolof seulement. Ailleurs chez les peuls, groupe ethnoculturel voisin, le même principe fonctionne mais la formulation est faite dans leur langue. « *Saaré* » signifiant « maison », ils déclinent ces toponymes en y ajoutant le prénom du fondateur. « *Saaré Bidji* » signifie « la maison de Bidji ».

⁹¹ Source : Direction de l'aménagement du territoire, Ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de la République du Sénégal. Tous ces hameaux et villages sont regroupés en 321 communautés rurales.

⁹² Nous avons rencontré personnellement l'actuel chef de village de cette localité qui nous a confié que c'est étant adolescent qu'il a aidé son père à défricher cette brousse qui allait abriter, en tout premier lieu, leur maison. Aujourd'hui, c'est un village d'une vingtaine de concessions. Ce chef de village, presque centenaire, ne connaît pas la date de création du village mais il retient que c'est l'année de la disparition du guide spirituel Cheïh Ahmadou Bamba fondateur de la confrérie Mouridiya. Les archives écrites nous précisent que c'est en 1927.

Cependant, le toponyme, tel que construit en wolof, est souvent reproduit exactement et unanimement adopté comme tel par d'autres communautés ethnoculturelles. C'est peut être un indicateur de « wolofisation », un nivellement linguistique par le wolof, langue qui compte le plus grand nombre de locuteurs au Sénégal.

Les logiques de création des villages à toponyme personnalisé sont commandées par des considérations liées, en général, à l'honneur, à la foi ou au genre de vie. Ces villages ont leur propre histoire qui commence dans l'histoire du village d'origine pour se poursuivre avec les expériences vécues en solitaire et, progressivement, avec les autres occupants.

Une typologie des villages à patronyme personnalisé pourrait donner, à la lumière des trajectoires respectives, au moins trois cas de figure.

Les villages de la discorde : ce sont des villages dont la décision de fondation a été dictée, voire, imposée par une dispute entre familles d'un village. Poussé par la colère, un chef de concession peut être amené à quitter son village pour s'installer sur une terre vierge. Sa propre maison devient ainsi le noyau originel du futur village. Souvent, le levier de la solidarité est actionné par des proches qui, en guise de soutien moral, finissent par l'y rejoindre.

Dans cette forme d'émigration forcée, on se plaît souvent à convoquer l'histoire de l'Islam, avec l'hégire du Prophète, pour justifier et louer de telles entreprises.

Dans certains cas, même si l'appellation officielle du village correspond à un toponyme personnalisé ou non, la culture populaire donne à ce genre d'installation, le nom de « sañci », littéralement, « nouvelle habitation ». ⁹³

Les villages de la spiritualité : ces villages ont pour noyau, la maison d'un homme soucieux d'une pratique orthodoxe de sa religion mais aussi décidé de promouvoir l'enseignement coranique et l'éducation islamique. Gêné dans la mise en œuvre de son projet socio-religieux, le chef de famille finit par émigrer pour fonder son propre village. ⁹⁴ En général, ces villages, conformément à la volonté de son fondateur et aux motifs de leur création, sont très attachés à leur fonction religieuse. Le village et ses habitants sont culturellement canalisés par rapport aux influences extérieures qui nuisent à une bonne pratique de l'Islam.

Les villages de la colonisation agricole : le déficit de terres cultivables ou de pâturages peut aussi justifier la création de villages. À l'origine, un exploitant agricole, à la recherche d'un espace vital, mobilise sa propre famille pour défricher des terres neuves, aux aptitudes pédologiques avérées. Le phénomène s'explique, dans la plupart des cas, par un déséquilibre entre l'accroissement démographique et les terres cultivables.

Généralement, l'un des premiers compagnons du chef de village-maison est l'ouvrier agricole, dans le cadre d'une migration rurale communément appelée « nawétaanu ». ⁹⁵

⁹³ Nous donnons, pour l'illustrer, l'exemple d'un village de la région de Kaolack (Sénégal) fondé suite à une altercation entre une famille et celle du chef de village. Des familles proches de la première se sont liguées pour la soutenir en acceptant, volontiers, d'aller défricher ensemble des terres pour y fonder un nouveau village baptisé « Taïba ». L'originalité de cet exemple est que, puisqu'une dizaine de familles se sont installées simultanément sur le même terrain qu'elles ont défriché, le toponyme n'a pas été personnalisé. Aujourd'hui encore, ce village est communément appelé « Santhiaba », littéralement, « la nouvelle habitation », à la place du toponyme officiel, « Taïba ».

⁹⁴ Parlant des raisons du départ de son défunt père de leur village d'origine, « Passy Rip », un septuagénaire du village de « Keur Baka Bassine » nous a confié que les mondanités et le calendrier des cérémonies de réjouissance étaient devenus intenable pour un homme de Dieu. Selon lui, il arrivait même qu'aussitôt après la tombée de la pluie, les jeunes se mobilisassent pour évacuer rapidement les eaux stagnantes sur la place publique afin de faire place au rythme assourdissant des tam-tams.

⁹⁵ Voir à ce propos, Philippe David. LES NAVETANES, Les Nouvelles Edition Africaines, Dakar-Abidjan, 1980, 525 pages.

Cette migration saisonnière du travail avait une dimension internationale pendant la période coloniale, avec l'arrivée, au Sénégal, de flux importants en provenance de la Haute Volta (actuel Burkina Faso) et du Soudan français (actuel Mali). Aujourd'hui, elle est plutôt rurale interrégionale.⁹⁶

Quelles que soient les causes de l'émigration ayant débouché sur la création de villages aux toponymes personnalisés, le phénomène permet toujours de dérouler, au présent, un ensemble de souvenirs liant les deux unités territoriales. Il met en évidence une expérience spécifique dans une histoire totale partagée en amont de l'immigration.

Au-delà de leur nature d'événements-repères permettant de dater des événements familiaux, ces phénomènes renseignent sur les mentalités d'une époque et leur expression à travers des types de conflits dans les rapports sociaux de voisinage.

Qu'ils soient personnalisés ou non, les toponymes, à travers les cadres physiques et les réalités culturelles auxquels ils renvoient, peuvent aussi jouer le rôle de balise pour découvrir des lieux-dits. En effet, beaucoup de villages du Sénégal abritent des espaces symboliques, parce qu'ayant été le théâtre d'un événement marquant, au point d'être retenus par la mémoire collective comme lieu de mémoire. Ces lieux-dits peuvent être un point de passage de personnalités historiques célèbres, un puits, un arbre, etc.

⁹⁶ Cette pratique met en relation contractuelle un tuteur (*Njaatigi*) et un ouvrier agricole (*Surga*) ; le premier assure la nourriture, prête des terres et fournit les semences à crédit tandis que le second s'engage à se mettre au service du tuteur, quatre matinées de la semaine : mardi, mercredi, samedi et dimanche. Le *Surga* travaille dans son propre champ toutes les après-midi et les matinées du lundi, du jeudi et du vendredi. À la fin de la saison, il rembourse les graines avec intérêt, vend sa récolte puis quitte le village. Aujourd'hui, une autre pratique a relégué au second plan ce type de contrat agricole : il s'agit du « *Mbidaamu* ». Le « *Mbidaane* » est un ouvrier agricole prestataire de service seulement ; il n'a pas de champ, il se met entièrement au service du *Njaatigi* et reçoit, en échange, au moment de la vente des graines, une somme antérieurement fixée d'un commun accord. Cette formule est voisine du fémage. Le tuteur est tenu de verser la somme arrêtée quels que soient les aléas climatiques.

Des exemples vivants nous sont fournis, dans l'aire sénégalaise, par des baobabs spécialisés : « Guy Géwël », « Guy Njuli », respectivement, baobab du griot et baobab du circoncis.⁹⁷

2.3.3- Prénoms, surnoms et sobriquets : des fichiers personnalisés

Dans nos sociétés, il est courant que des individus portent des noms qui ne sont pas ceux de baptême, tout comme de véritables noms de baptême peuvent systématiquement être choisis en dehors du répertoire des prénoms usuels.

Des parents peuvent, à la naissance de leur enfant, lui donner un prénom destiné à conjurer le mauvais sort. Il arrive aussi qu'un individu se donne volontiers, à côté de son prénom de baptême, un surnom traduisant un sentiment d'aspiration/identification ; dans certains cas, c'est la société qui lui colle cette étiquette. La société peut aussi, du fait d'une coïncidence avec un événement marquant, donner un sobriquet à un individu.

Ainsi toutes ces étiquettes finissent par faire de leurs supports physiques, de véritables fichiers matières ambulants.

Dans l'éventail de ces étiquettes, trois catégories ont particulièrement attiré notre attention :

- Des prénoms de désespoir et de résignation, souvent littéralement dévalorisants mais mystiquement considérés comme salvateurs ; en général, suite à des décès d'enfants répétés dans une famille, les parents finissent par donner au nouveau né un nom qui sort du registre habituel des prénoms pour nourrir l'espoir de le garder vivant. C'est ainsi que certains prénoms renseignent, d'emblée, sur la mortalité infantile dans un couple.

⁹⁷ Le baobab (*Adansonia digitata*) a, pendant longtemps, servi de lieu de sépulture pour les griots, caste nettement infériorisée ; c'est aussi sous un baobab que se déroulait tout le cérémonial lié à la circoncision de tout une classe d'âge de la contrée. Des prototypes sont encore visibles à Kahone, ancienne capitale du royaume du Saalum (Sénégal). Pour plus d'informations sur ces lieux-dits voir : Danièle Gosnave, Babacar Fall, Doudou Gaye, Sites et Monuments en Sénégal. Images et esquisses historiques. EPO, Anvers, Belgique, 1988, 147 pages.

Parmi les appellations les plus courantes pour exprimer cet état de fait, figurent en bonne place, « ken bugul », littéralement, personne n'en veut, « amul yaakaar », pas d'espoir, « sën », dépotoir, « sagar », étoffe ou chiffon, « saako », sac, « yaa dikkone », toi qui étais venu, « biti loxo », en dehors de la main, « yaqe mbootu »⁹⁸, gaspillage de porte-bébé.

- Des surnoms traduisant une aspiration/identification ; le phénomène était très visible au sein de la jeunesse sénégalaise des années 60. Avec le foisonnement des associations de quartier, chaque membre tenait à s'identifier à une vedette française ou américaine de la musique.⁹⁹ D'ailleurs, pour certains, ces surnoms ont fini par phagocytter les véritables noms de baptême. L'ampleur de ce phénomène d'adoption de surnoms étrangers pouvait être liée, à l'époque, à l'impact de la colonisation dans sa prétendue mission « civilisatrice ».

- Des sobriquets reflétant une fixation-souvenir ; Les sobriquets sont très fréquents dans le milieu de la lutte où des lutteurs, à travers ces étiquettes, aspirent à incarner les qualificatifs de leurs référentiels, histoire de véhiculer un message fort, comme quoi ils peuvent faire mal à leurs adversaires. Des sobriquets tels « Gaïndé », le lion, « saafaandu », la panthère, « Jiit », le scorpion, « Falang », enlever ou se débarrasser de, sont bien connus dans le milieu de la lutte.

⁹⁸ Au Sénégal des pagnes appelés « *mbootu* » en wolof sont spécialement conçus pour porter des bébés dans le dos. Ce terme ne pouvant pas être rendu littéralement en français, nous le traduisons par pagne porte-bébé ou pagne de portage.

⁹⁹ À l'époque, des surnoms comme Johnny Halliday, Claude François, James Brown, Sylvie Vartan, Mireille Mathieu étaient très populaires. Avec la revue « Salut les Copains », les murs des chambres des jeunes portaient les portraits de différentes vedettes de la musique. Les choses ont changé aujourd'hui ; il s'est opéré un transfert dans les référentiels : l'engouement est actuellement capté par l'Islam, en particulier dans sa dimension confrérique. Les nombreuses associations musulmanes, « daahira » et les pendentifs à l'effigie des marabouts en sont des illustrations éloquentes.

Aussi, la prégnance de certains événements peut conduire à une sorte d'archivage reportée sur une personne. La deuxième guerre mondiale fournit des exemples de ce genre.¹⁰⁰

Ces supports physiques de sobriquets peuvent donc, dans bien des cas, être assimilés à des écrans mobiles pour le visionnage de films relatifs à des faits marquants dont le souvenir est encore resté vivace.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

¹⁰⁰ Dans un village du Saalum, un individu est couramment appelé « Mbaye Lorse » en souvenir de l'orge, céréale distribuée aux populations dans le contexte des ersatz de la deuxième guerre mondiale ; dans une ville de la même localité, une femme, bien que baptisée au nom de « Penda Diaw », est partout appelée « Penda Tikète », déformation de « ticket », ce billet utilisé pour le rationnement durant la guerre ; une autre femme d'une localité voisine, bien que prénommée « Mame », a porté, pendant une bonne partie de son enfance, le sobriquet de « Coumba Rakikal », parce que, le jour de son baptême, en 1943, la traditionnelle bouillie, faite de mil, était à base de tourteaux (rakikal).

CONCLUSION

La source orale peut fonder et illustrer, à souhait, un argumentaire sur différents axes épistémologiques se rapportant à un éventail de disciplines dont l'histoire, la géographie, la philosophie et la sociologie.

S'agissant de l'histoire, discipline qui a pour objet la reconstitution du passé, la source orale, en tant qu'expression d'un vécu capitalisé et moyen de mettre au jour celui-ci, est créditée, à priori, d'un apport à la fois capital et spécifiquement corrélatif. Sous ce rapport, elle est en même temps histoire et support d'historisation.

En misant sur la mémoire pour reconstituer le passé proche, l'histoire du temps présent apporte une contribution significative à la reproblématisation de la source orale dans les constructions historiques. Elle revalorise ainsi la mémoire longtemps confinée, par certains analystes, dans un statut de source hypothétique et peu fiable.

Cet exemple de reconstitution du passé, avec comme matériau de base des témoignages oraux, a tenté de montrer que la source orale peut être tout aussi fiable que le document écrit mais surtout, qu'en s'attachant les services de témoins oculaires et d'acteurs, l'historien peut corriger ou enrichir des connaissances sur un phénomène et faire découvrir des aspects injustement relégués au second plan dans la reconstitution d'un passé collectif.

L'histoire du temps présent a donc fini de marquer son territoire scientifique en mettant en évidence ses champs d'étude, ses bornes épistémologiques et ses outils méthodologiques. Son entreprise de construction historique intègre le récit du journaliste, le rapport de l'administrateur ou du politique, tous deux produits à l'instant, mais devenus source pour l'historien. Celui-ci est appelé à se mouvoir à

l'intérieur d'un triangle : le récit instantané, le compte rendu officiel du moment et le souvenir qu'en a fixé le témoin qui, s'il n'a pas vécu, a écouté celui qui a vécu. Il travaille donc sur des mémoires dont certaines sont transcrites en temps réel et d'autres, conservées pour une diffusion différée mais vivante.

La construction historique a donc besoin de toutes ces mémoires qui se frottent, se combinent pour ensuite converger vers une reconstitution correcte du passé.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Deuxième partie
De l' historicisation de l'événement dans
l'espace wolofophone

RÉSUMÉ

La deuxième partie de ce travail, intitulée « de l'historisation de l'événement dans l'espace wolofophone », tente de mettre en évidence le processus d'inscription sociale de l'événement dans le champ historique. Elle s'articule autour de trois chapitres dont la complémentarité attendue s'inscrit dans une logique de mise en cohérence entre le groupe wolofophone, la datation par le parlé wolof et l'événement en tant qu'objet d'histoire et référentiel social.

- Le premier chapitre fait le constat d'une prépondérance linguistique du wolof dans l'espace culturel sénégalais et s'engage, après avoir réinterrogé le concept d'ethnie, dans une réflexion ouverte sur ce groupe ethnoculturel et sa langue dans une perspective à la fois géographique et historique. Cette approche emprunte les pistes du biologique, du géographique et du culturel pour identifier le groupe wolof et interroger l'histoire et les dynamiques sociales pour tenter d'expliquer la *wolofisation* du Sénégal.

- Le deuxième chapitre essaie de prendre en charge des systèmes de repérage dans le temps et fait le choix de privilégier la construction d'un comput autour d'un substantif wolof « *At* » ou de syntagmes nominaux comme « *Atam* » et « *Atum* », respectivement, dateur dépendant de simultanéité et dateur autonome pouvant personnaliser, animaliser ou réifier. À côté du recours traditionnel aux mouvements de la terre pour fabriquer des séquences temporelles (temps social), les populations fabriquent aussi un système de datation à partir d'un vécu événementiel collectif.

- Le troisième et dernier chapitre est bâti sur une réflexion sur l'événement et sur les différentes formes de prise en charge de celui-ci par les mémoires collective et individuelle. De cet exercice, il ressort que l'événement, surtout quand il a une portée fédératrice, module des attitudes et des comportements collectifs ou individuels et se positionne en balise historique susceptible d'éclairer le présent.

INTRODUCTION

Le Sénégal compte une vingtaine de groupes ethnoculturels avec autant de langues parlées. Parmi ces langues nationales quatorze sont codifiées et transcrites, avec, pour chacune, un décret relatif à l'orthographe, à la séparation et à la transcription des mots¹. Malgré de nombreuses campagnes d'alphabétisation initiées par les pouvoirs publics ou les Organisations Non Gouvernementales (ONG), l'usage écrit de ces langues reste encore timide. La tendance est en train de s'inverser à l'échelle des structures formelles où, grâce aux actions d'appui au développement, certaines populations, regroupées dans des Groupements d'Intérêt Economique (GIE), tiennent leur comptabilité dans les langues nationales. Le phénomène est nettement visible dans la gestion des infrastructures communautaires comme les forages et les moulins à mil.

De tous ces groupes ethnoculturels, les Wolof sont numériquement les plus importants et l'écart ne cesse de se creuser du fait de l'effet conjugué de l'histoire et de la vie de relations. Ainsi, le wolof est-il devenu une véritable langue impériale dans l'espace sénégalais².

D'ailleurs, sur la base d'une simple intonation aux allures d'homophonie, une thèse populaire s'est trouvée une légitimation endogène pour avoir connecté le toponyme Sénégal à une expression wolof « *sunu gaaf* » qui signifie, littéralement, « notre pirogue ».

Sans verser dans un débat d'école sur l'origine de ce toponyme, nous nous contentons de souligner que cette thèse que d'aucuns qualifient de fantaisiste, a, malgré ses limites scientifiques, le mérite de marquer la mémoire collective et les consciences individuelles par le fait d'assimiler le pays à une pirogue et

¹ Il s'agit de la situation en 2007 (source : Ministère chargé des langues nationales). Ces langues sont : wolof, pulaar, seereer, joola, mandinka, soninké, hasanya, balant, manjaku, noon, mankagne, meak (betik), oniyen (bassari), saafi-saafi.

² Les linguistes classent le wolof dans le groupe sénégal-guinéen encore appelé Ouest-Atlantique. Dans l'Atlas National du Sénégal publié par les Presses de l'Institut Géographique National en septembre 1977, page 69, le wolof est classé dans le sous-groupe du nord des Langues Atlantiques.

ses habitants, à un équipage. Cette belle image forgée et entretenue pour magnifier, chaque fois que de besoin, « un commun vouloir de vie commune », constitue, à priori, un ciment pour une nation en construction.

Le toponyme Sénégal est d'origine arabo-berbère et l'accepter comme tel revient à reconnaître que l'expression wolof « *sunu gaal* » est une construction postérieure à l'existence effective d'une entité territoriale appelée Sénégal.

Du fait des brassages de toutes sortes, la population du Sénégal est, aujourd'hui, largement dominée, aux plans ethnique et linguistique, par les groupes wolof et wolofophone.

Cet espace wolof ou *wolofisé*, tout comme les autres cadres ethnoculturels, sont fortement marqués par une tradition de recours aux événements comme mode de repérage dans le temps. Dans la langue wolof, la construction d'un comput s'est faite autour du syntagme nominal « *atum...* », Littéralement, « l'année de..... ».

Ainsi, chaque année retenue sur la base d'un fait prégnant devient une année-événement et, par un phénomène d'appropriation par la mémoire collective et les consciences individuelles, celle-ci devient, à son tour, un événement-repère.

À cet égard, la deuxième guerre mondiale offre des exemples expressifs de constructions calendaires pour marquer des étapes importantes dans le déroulement du conflit mondial. De véritables pages d'histoire en dépôt dans les mémoires communautaires et que l'écrit aurait du mal à rendre fidèlement dans leur vivacité quotidienne

CHAPITRE 1 : LANGUE WOLOF ET GROUPE WOLOFOPHONE

Au Sénégal, l'aire linguistique wolof dépasse largement son milieu ethnoculturel traditionnel. L'explication de ce constat nécessite une évocation de l'histoire du peuplement, de la géographie des dynamiques humaines et de la sociologie des comportements culturels. Chacun de ces supports d'étude et de recherche peut apporter des éléments pertinents dans la compréhension globale d'un phénomène dont les manifestations sont nettement visibles sur presque l'ensemble du territoire sénégalais.

Le milieu traditionnel wolof s'est aujourd'hui étendu jusqu'à constituer un vaste ensemble humain fait de phagocytose et d'assimilation culturelle ou tout simplement « d'assassinat linguistique »³. L'usage quasi généralisée du wolof a fini par faire de cette langue un moyen privilégié de communication permettant de mettre différents groupes socio-culturels en situation de compréhension mutuelle. La woloïisation est une réalité bien vivante au Sénégal. Les facteurs explicatifs de cet état de fait relèvent de plusieurs aspects qui sont étroitement liés à l'évolution historique du pays et aux dynamiques socio-professionnelles qui l'ont accompagnée.

Le processus de *woloïisation* continue toujours et atteint, de plus en plus, des sphères linguistiques considérées comme traditionnellement repliées sur elles mêmes. C'est le cas de minorités ethnoculturelles vivant, pour l'essentiel, dans les zones périphériques du sud, du sud-est et du nord du pays.

Le groupe wolofophone est aujourd'hui, plus que par le passé, un creuset humain, un format social hétérogène par les provenances « ethniques » mais uniformisé par un formatage linguistique autour du wolof.

³ Donal Cruise O'BRIEN, Langue et nationalité. L'enjeu politique de la woloïisation, in La construction de l'Etat au Sénégal, Editions Karthala, 2002, p 152

1.1 Le wolof : réalité biologique et géographique ou effectivité linguistique ?

1.1.1 Le wolof : un prototype au carrefour des pistes du sang et du sol

En prologue à ce développement sur le groupe culturel wolof, nous estimons devoir, pour lever toute équivoque, revisiter le concept d'ethnie dont l'altération sémantique et la manipulation idéologique ont fini d'entretenir, dans certaines régions du monde, des attitudes sectaires préjudiciables à l'effort commun de construction nationale et d'édification d'États de droit.

Le vocable d'ethnie, en principe opératoire pour tous groupes socio-culturels de tous les continents, renvoie à un mot dérivé du grec *ethnos* qui signifie « peuple »⁴. Le concept a été, incontestablement, recyclé par le colonisateur pour légitimer et poursuivre sa mission dite civilisatrice. Dans le contexte colonial, le paradigme tente, certes, d'identifier un groupe mais on le fait, à dessein, en sous-estimant et en dévalorisant l'Autre. Pourtant, les ethnies ont, chacune, des aspects identitaires propres. Georges Felouzis parle ainsi de « marqueurs ethniques⁵ » dont les plus significatifs, selon lui, sont le nom, le prénom, la couleur de la peau et l'accent. En Afrique, les éléments d'identification ethnique concernent, davantage, le patronyme, l'accent, la scarification et la coiffure. Cependant, les réalités physiques et culturelles auxquelles renvoie l'ethnie sont non seulement complexes, mais de plus en plus difficiles à cerner du fait du caractère changeant des aspects identitaires classiques. Quel que soit l'impact de ces évolutions universelles, l'on peut admettre que les ethnies se valent culturellement comme le fait remarquer Mouhamed Bazoum qui affirme : « on parlerait difficilement d'ethnie autrement

⁴ Le Petit Larousse Illustré définit l'ethnie comme un «groupement humain qui possède une structure familiale, économique et sociale homogène et dont l'unité repose sur une communauté de langue et de culture ».

Dans l'Editorial de la Revue Démocraties Africaines n° 12, oct- nov-déc 1997, Babacar Sine considère l'ethnie comme un «espace socioculturel homogène, support existentiel d'une expression culturelle vivante et d'un enracinement sociologique ».

⁵ Georges Felouzis : *L'usage des catégories ethniques en sociologie*, in Revue française de sociologie, janvier-mars 2008, pp 127-132

que dans le cadre d'une dialectique identification-opposition. Il semble qu'une ethnie n'existe pas en soi mais par rapport à l'autre, qui est forcément une ethnie. On n'est pas d'abord une ethnie mais on le devient à travers le regard de l'autre ethnie et par opposition à elle »⁶.

Dans le présent travail, le concept d'ethnie s'applique à un groupe d'égaux valeurs culturelles identitaires avec tous les autres groupes socio-culturels. D'ailleurs, pour plus de commodité, la gouvernance politique moderne s'appuie sur la citoyenneté, notion plus opérationnelle parce que transcendant les appartenances particulières qui, souvent, sont des sources de conflit à travers le monde.

Les origines du pays wolof traditionnel, de même que sa trajectoire historique depuis ses contacts avec les Portugais au XV^e siècle, ont fait l'objet de plusieurs monographies dont certaines sont publiées sous forme d'ouvrages ou d'articles et d'autres, représentées par des mémoires et thèses soutenus, pour l'essentiel, au Département d'Histoire de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar⁷.

⁶ Mouhamed BAZOUM : *Le fait ethnique et les exigences de l'Etat démocratique en Afrique*, in *Démocraties Africaines*, n° 12, oct-nov-déc 1997, p 31

⁷ Pour des informations plus précises sur le groupe ethnoculturel wolof et son histoire, se rapporter, à titre indicatif, aux travaux de :

Abdoulaye Bara Diop : *La société wolof. Tradition et changement*, Thèse de Doctorat d'Etat Es-Lettres, Université René Descartes Paris V, Paris 1978. Cette thèse a été publiée par Karthala en 1985.

Mbaye Guèye : *Les transformations des sociétés wolof et seereer de l'ère de la conquête à la mise en place de l'administration coloniale, 1854-1920*, Thèse de Doctorat d'Etat-es Lettres, Université Cheikh Anta Diop, Dakar 1989-90.

Boubacar Barry : *Le royaume du waalo. Le Sénégal avant la conquête*, Editions Karthala, 1985.

Makhtar Diouf : *Le Sénégal, les Ethnies et la Nation*, NEAS, Dakar, 1998.

Après avoir montré, dans ses travaux scientifiques, l'origine africaine et négroïde de l'humanité et de la civilisation, Cheikh Anta Diop affirme que c'est le bassin du Nil qui a été le foyer d'où furent partis beaucoup de groupes ethnoculturels dont les wolof⁸. Pour étayer sa thèse, il insiste beaucoup sur les affinités linguistiques entre l'Egyptien ancien, le Copte et le Valaf.⁹

Il convient, cependant, de préciser que par rapport à cette question, la pensée de Cheikh Anta Diop a évolué car, auparavant, il considérait les Seereer comme les ancêtres des Wolof. Dans une de ses contributions sur ce sujet, il affirme que « quoi qu'il en soit, nous voyons que les Valaf sont issus d'un long métissage qui se poursuit encore à l'heure actuelle sous nos yeux. On devient valaf chaque jour ; tels ces Valaf qui vous parlent encore de leur origine étrangère. La race valaf telle qu'on la conçoit habituellement est un mythe. Il n'en demeure pas moins que les Valaf ont acquis maintenant un ensemble de qualités physiques, morales et intellectuelles qui leur confèrent le droit absolu de se dire une race. Mais si le valaf vient du sérère, le lébou, qui est une variante du valaf vient aussi du sérère »¹⁰.

Les entités politiques du Waalo, du Jolof, du Kajoor sont considérées, sur l'ensemble du territoire sénégalais, comme les plus anciens foyers de peuplement du groupe ethnoculturel wolof, puis s'y sont ajoutés le Bawol et le Saalum. Ce pays wolof est aujourd'hui à cheval sur six régions

⁸ Parmi ces travaux de Cheikh Anta Diop nous pouvons noter :

Nations nègres et culture, Paris, Présence Africaine, 1954.

L'Unité culturelle de l'Afrique noire, Paris, Présence Africaine, 1960.

Antériorité des civilisations nègres. Mythe ou vérité historique ?, Paris, Présence Africaine, 1967.

Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire, Paris, Présence Africaine, 1960.

Civilisation ou Barbarie- Anthropologie sans complaisance, Paris, Présence Africaine, 1981.

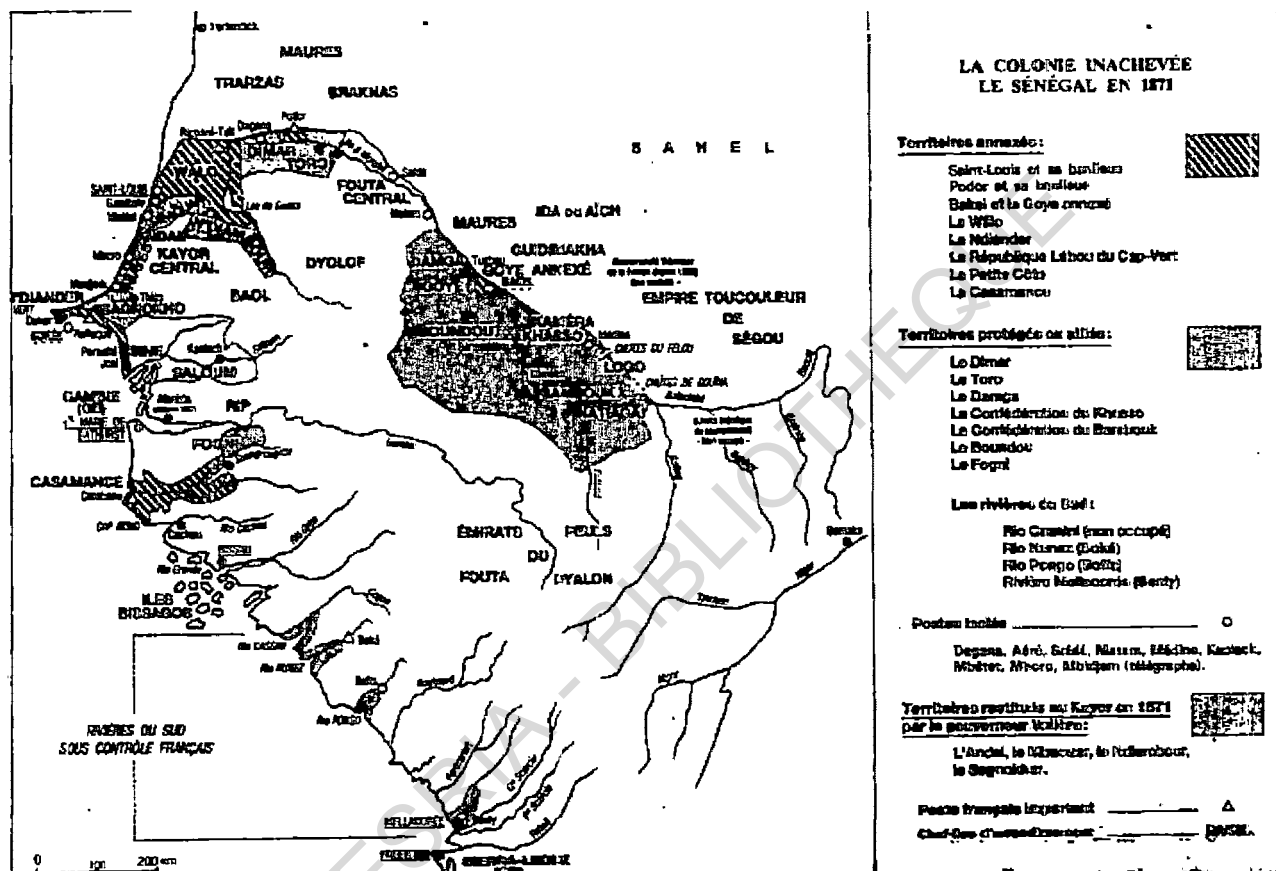
L'Afrique noire précoloniale, Paris, Présence Africaine, 1960, 2^e édition, 1987.

⁹ L'auteur précise que ce terme « valaf est orthographié couramment wolof ». Une longue liste de termes prouvant cette parenté linguistique peut être consultée dans un article de Cheikh Anta Diop, intitulé *Introduction à l'étude des migrations en Afrique centrale et occidentale. Identification du berceau nilotique au peuple sénégalais*, Bulletin B de l'IFAN, T XXXV, n° 4, octobre 1973, pp 769-792

¹⁰ Cheikh Anta Diop : Alerie sous les Tropiques. Articles 1946-1960. Culture et Développement en Afrique noire, (La vie africaine n° 6, mars-avril 1960), Présence Africaine, 1960, p 30

administratives : Saint-Louis, Diourbel, Louga, Thiès, Dakar et Kaolack, en gros, le nord-ouest et le centre-ouest du pays¹¹.

Figure 1 : la carte administrative du Sénégal peu avant l'achèvement de la conquête.

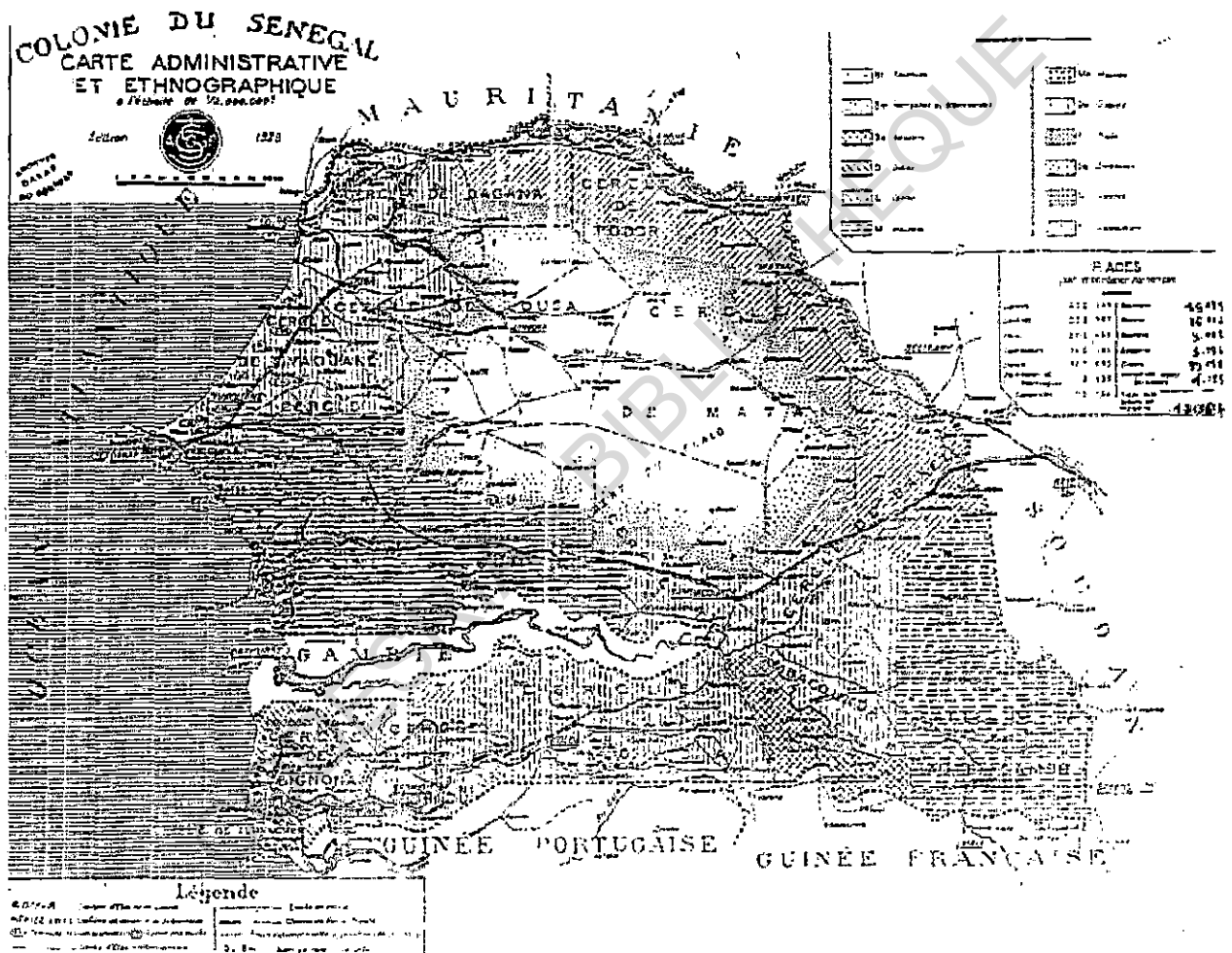


Source : Yves-Jean Saint-Martin. *Le Sénégal sous le second Empire*, Karthala, 1989, p 596

¹¹ Il me semble intéressant de préciser, à ce propos, que le Sénégal comptait d'abord sept régions : Dakar, Ziguinchor, Diourbel, Saint-Louis, Tambacounda, Kaolack, et Thiès ; le nombre est ensuite passé à huit, en 1976, avec la création de la région de Louga détachée de Diourbel, puis à dix, 1984, avec Fatick et Kolda détachées, respectivement, de Ziguinchor et de Kaolack, ensuite à onze, en 2002, avec Matam détachée de Saint-Louis et enfin, à quatorze, en 2008, avec Kaffrine, Kédougou et Sédhiou, détachées, respectivement, de Kaolack, Tambacounda et Kolda (projet de loi n° 1/2008 voté par l'Assemblée nationale le 31 janvier 2008)

L'essaimage de ce groupe s'est progressivement organisé en direction des autres parties du Sénégal, avec une excroissance qui a fini par donner le monde wolof, expression qui nous semble aujourd'hui la plus appropriée pour refléter la réalité de la distribution de ce groupe socio-culturel et de son aire linguistique.

Figure 2 : carte administrative et ethnographique de la colonie du Sénégal



Source : ANS, Service géographique de l'A.O.F à Dakar, 1927.

Cette carte qui a été éditée en 1928 montre bien, au regard de la situation actuelle, que l'importance numérique des wolof apparaît comme une constante dans l'évolution démographique du Sénégal durant le XXe siècle. Cependant la répartition spatiale va considérablement évoluer avec un essaimage du groupe wolof.

D'un point de vue phonémique, la littérature européenne sur les peuples rencontrés en Afrique, depuis les premiers contacts avec les Portugais jusqu'à la colonisation en passant par l'établissement des comptoirs commerciaux, parle du groupe wolof mais avec une pluralité graphique et intonative¹². Selon toute vraisemblance, la graphie *wolof* ou *oualof* dans son intonation actuelle daterait du XIXe siècle, même si le terme a été évoqué, pour la première fois, dans la littérature étrangère, par le Vénitien Alvise Da Ca Da Mosto sous la graphie de *ziloffi*¹³.

Si les relations de voyage qui ont accompagné le processus de découverte, d'exploration et de conquête du Sénégal sont prolixes dans les efforts d'identification nominale du groupe wolof, il n'en est pas de même des résultats des fouilles archéologiques. À ce jour, aucun des sites protohistoriques du Sénégal n'a permis de mettre au jour des vestiges attribués à ce groupe ethnoculturel¹⁴. L'état actuel des recherches archéologiques montre donc que les wolof n'ont été les édificateurs d'aucun site protohistorique. Il découle de ce constat que les Wolof ne sont pas les premiers habitants des régions qu'ils occupent.

¹² Les graphies les plus citées sont : gyloffé, jalofo, gilofo (Valentin Fernandès, 1506) ; gelofe, chélofe, ialofe, (Marmol, 1520-1599) ; jalofo (Baros, 1552- Aimada, 1594- Lemos Goelho, 1669-1684) ; galofe (Lacoube, 1685) ; jolloiff (Francis Moores, 1730) ; jallof (Adanson, 1750) ; iolof (Golberry, 1785) ; yolof (Saugnier, 1791) ; jaloff (Mungo Park, 1799)

¹³ Alvise Da Ca Da Mosto : Relations de voyages à la côte occidentale d'Afrique, 1455-1457, Leroux, Paris 1895. Propos repris dans le Bulletin B de l'IFAN n° 5, 1968, P 822.

¹⁴ Il s'agit notamment des sites du *Bas-Sénégal*, des amas coquilliers du littoral, des tumuli du centre et du nord et des mégalithes du Saloum

La tradition orale rattache le groupe wolof à un ancêtre éponyme du nom de Njaajaan Njaay¹⁵. Cette thèse, fortement ancrée dans la mémoire collective, établit une double connexion biologique et linguistique entre les origines du groupe ethnoculturel wolof et l'empire du Jolof fondé par Njaajaan Njaay qui y aurait régné de 1186 à 1202. D'ailleurs, le toponyme Jolof présente une affinité intonative assez frappante avec le vocable Wolof. Sous ce rapport, les sources orales permettent de conclure que la fondation de l'empire du Jolof est une piste intéressante pour rechercher les origines du groupe wolof et que le peuplement wolof est relativement récent. Pourtant, par l'effet conjugué de certains facteurs que nous tenterons d'examiner dans les pages qui suivent, la langue wolof compte aujourd'hui, le plus grand nombre de locuteurs au Sénégal.

L'antériorité du peuplement wolof ne peut pas donc, pour le moment, être étayée par un argumentaire scientifique mais la présence permanente des Wolof dans des foyers traditionnels est une constante. C'est un groupe ethnoculturel identifiable biologiquement et repérable dans un cadre spatial bien défini : les anciens royaumes du Waalo, du Jolof, du Kajoor, une partie du Bawol et du Saalum en constituent le berceau. Aujourd'hui, les frontières ethnoculturelles et administratives sont devenues nettement moins étanches,

¹⁵ Plusieurs sources évoquent la légende de Njaajaan Njaay, fils d'un Berbère et d'une femme du terroir. À la mort de son père, il s'opposa au second mariage de sa mère ; le mariage eut malgré tout lieu et, en guise de réprobation, il se jeta dans le fleuve Sénégal où il mena une vie amphibie pendant trois ans. Au cours d'une de ses apparitions, il arbitra une dispute entre pêcheurs. La nouvelle fut rapportée au roi des seereer (autre groupe ethnoculturel) qui s'exclama dans sa langue pour dire « que c'est extraordinaire ! ». L'interjection donna ainsi le nom de Njaajaan Njaay.

Tout en respectant l'esprit de la trame événementielle, le Père Boilat parle plutôt d'un vieillard qui apparut pour départager des enfants en dispute à propos du partage d'un fagot de bois de chauffe au bord d'un marigot.

Pour plus de détails, voir :

Felix BRIGAUD : *Etudes Sénégalaises*, n°9, 1962., *Connaissance du Sénégal, Histoire traditionnelle du Sénégal*, pp 47-60 ; pp 229-234

Bulletin B de l'IFAN, Tome XXVI, juillet-octobre 1964, *Chronique du Walo* par Amadou WADE (1886-1961) recueillies et traduites en 1941 par Bassirou CISSE, pp 445-461

Yoro FALL : *Le wolof au miroir de leur langue : quelques observations* in *Les ethnies ont une histoire* (dir.) J.P Chretien et G.Prunier, Karthala, 1989, pp117-123

Abtè David BOILAT : *Esquisses Sénégalaises*, op.cit. p 278

voire inexistantes mais les Wolof représentent, environ, 43% de la population du Sénégal¹⁶.

Fortement ancrées dans la mémoire collective des Sénégalais et régulièrement relayées par les consciences individuelles, la connexion biologique des wolof à Njaajaan Njaay et la prépondérance du modèle culturel wolof ont fini par faire admettre que la personne (*nif*) et le wolof sont des prénoms auxquels est affecté, péremptoirement, le patronyme njaay. Dans les représentations populaires, l'expression « nit njaay » est un baromètre socio-culturel pour désigner la bonne santé mentale d'un individu¹⁷.

Pour des raisons de commodité que justifient d'ailleurs des manifestations ethnoculturelles concrètes, notamment à travers la langue, les us et coutumes, les *Lebu*, peuple installé sur la presqu'île du Cap Vert depuis le XVIIIe siècle, sont généralement assimilés aux Wolof dans les études sur la population du Sénégal. Si nous adoptons cette option pratique, le groupe ethnoculturel wolof représente, environ, 45% de la population du Sénégal¹⁸.

Plutôt que de reprendre une histoire des royaumes wolof, domaine dans lequel sont déjà produits des travaux qui font autorité, ce travail se voudrait, tout en capitalisant ce pré requis scientifique, une tentative d'éclairage sur la langue wolof en tant qu'instrument utilisé comme matériau linguistique pour construire un système calendaire fait d'années-événements et d'événements-repères sur la deuxième guerre mondiale.

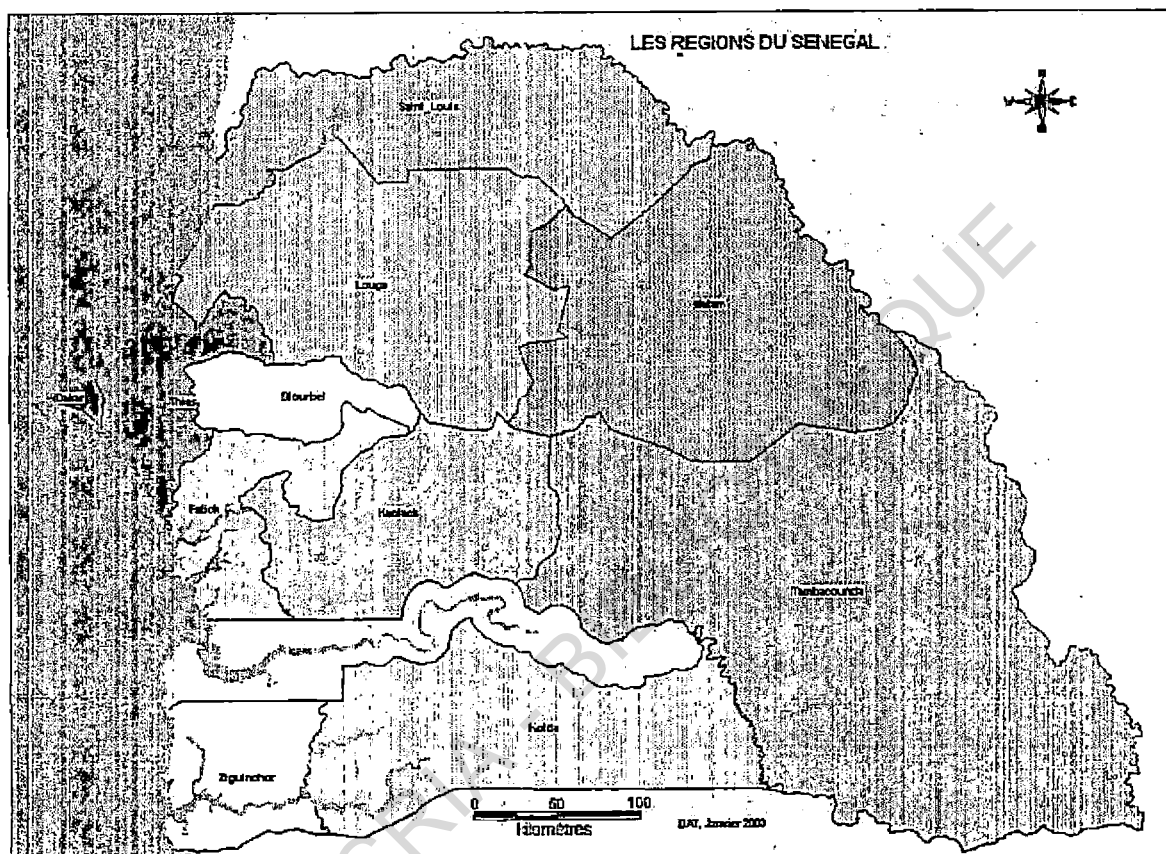
¹⁶ Dans les documents de la Direction de la Prévision et de la Statistique du Ministère de l'Économie des Finances et du Plan, nous pouvons lire les pourcentages suivants : 42,7% de Wolof, 23,7% de Hal Pulaar et 14,9% de Seereer. Source : Recensement de la population et de l'habitat de 1988, Rapport national (résultats définitifs), juin 1993. Cette prépondérance numérique est ancienne ; dans un document réalisé par le Service géographique de l'A.O.F en 1927, il est mentionné que les oualofs étaient, au Sénégal, au nombre de 430.349 sur une population totale de 1.313.637 habitants. Ils représentaient donc 32,76% (voir carte p 124)

¹⁷ Généralement, pour convaincre qu'on jouit de ses facultés mentales ou qu'on est lucide, on lâche l'expression « nit njaay laa », littéralement, « je suis personne njaay », une personne normale.

¹⁸ Le rapport de synthèse de la deuxième enquête sénégalaise auprès des ménages (ESSAM II), juillet 2004, donne 45,5% pour le groupe wolof-lebu, 25,2% pour les Pulaar et 13,8% pour les Seereer.

Figure 3 : les régions administratives du Sénégal en 2007.

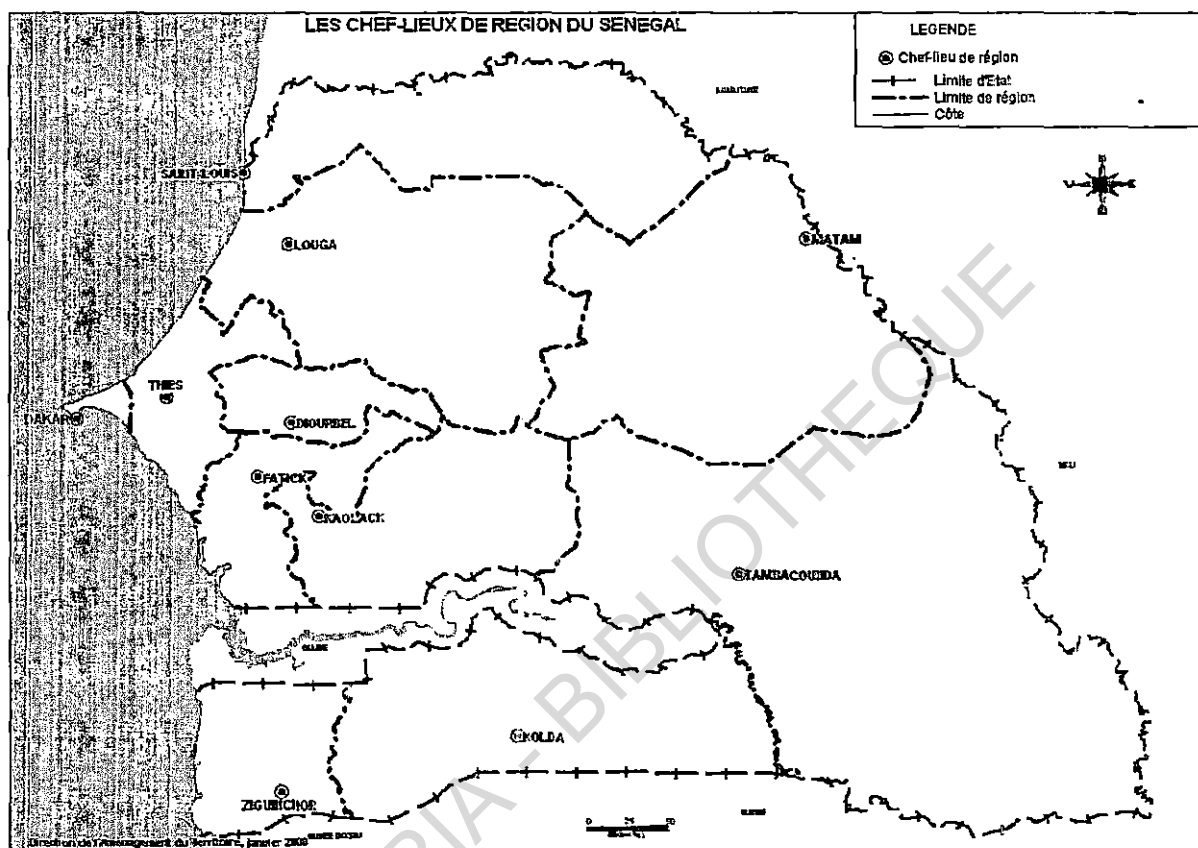
(Une loi vient de porter le nombre des régions à quatorze mais un découpage officiel n'est pas encore proposé au moment de l'établissement de cette carte)



Source : Direction de l'Aménagement du Territoire (janvier 2003)

Figure 4 : les capitales régionales en 2007

(Dans la même logique, le nombre des capitales régionales devra passer de onze à quatorze)

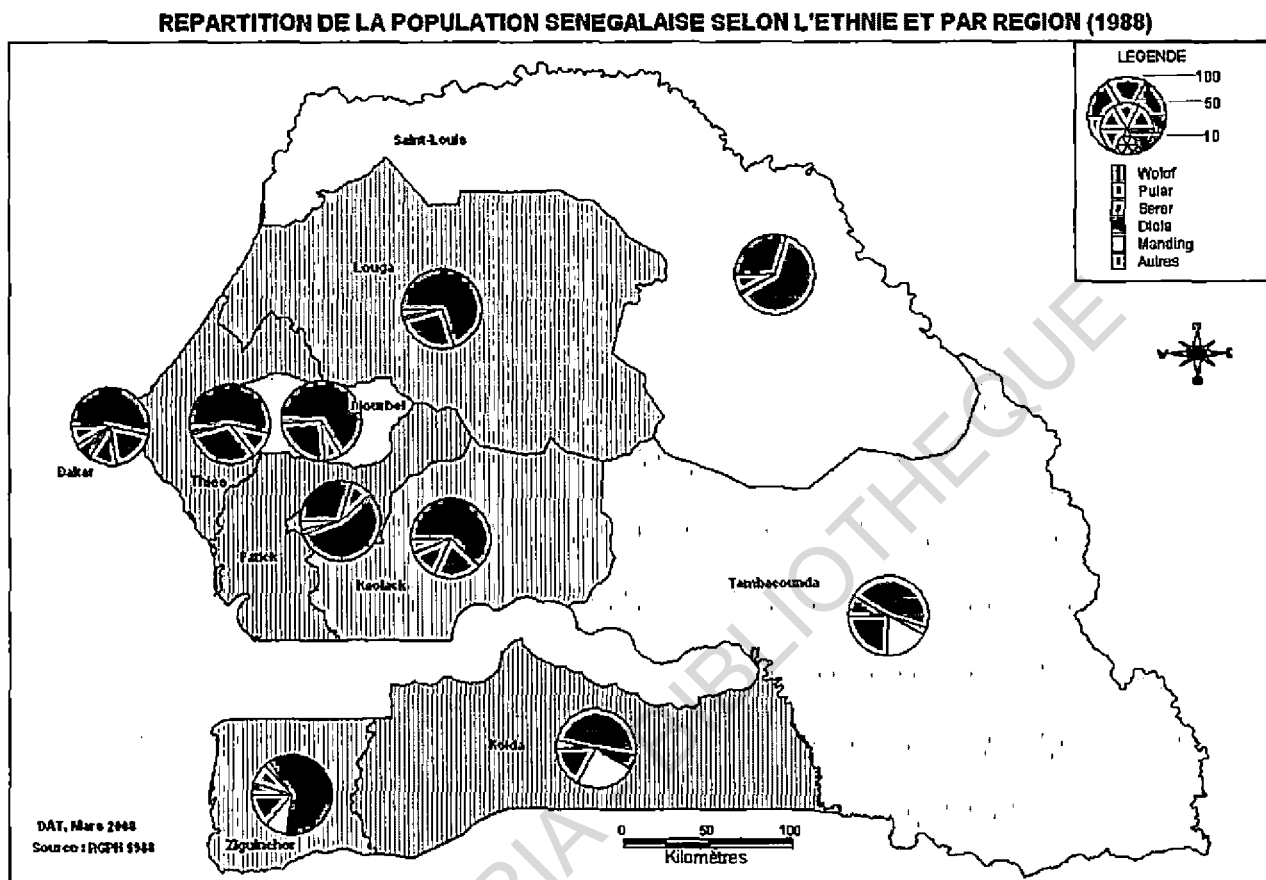


Source : Direction de l'Aménagement du Territoire (janvier 2008)

D'après les statistiques de cette Direction, la dernière mise à jour effectuée lors des élections locales du 22 mars 2009 donne un maillage territorial correspondant à 543 collectivités locales réparties ainsi qu'il suit :

- 14 régions administratives
- 113 communes de plein exercice
- 46 communes d'arrondissement
- 370 communautés rurales

Figure 5 : les groupes ethnoculturels du Sénégal

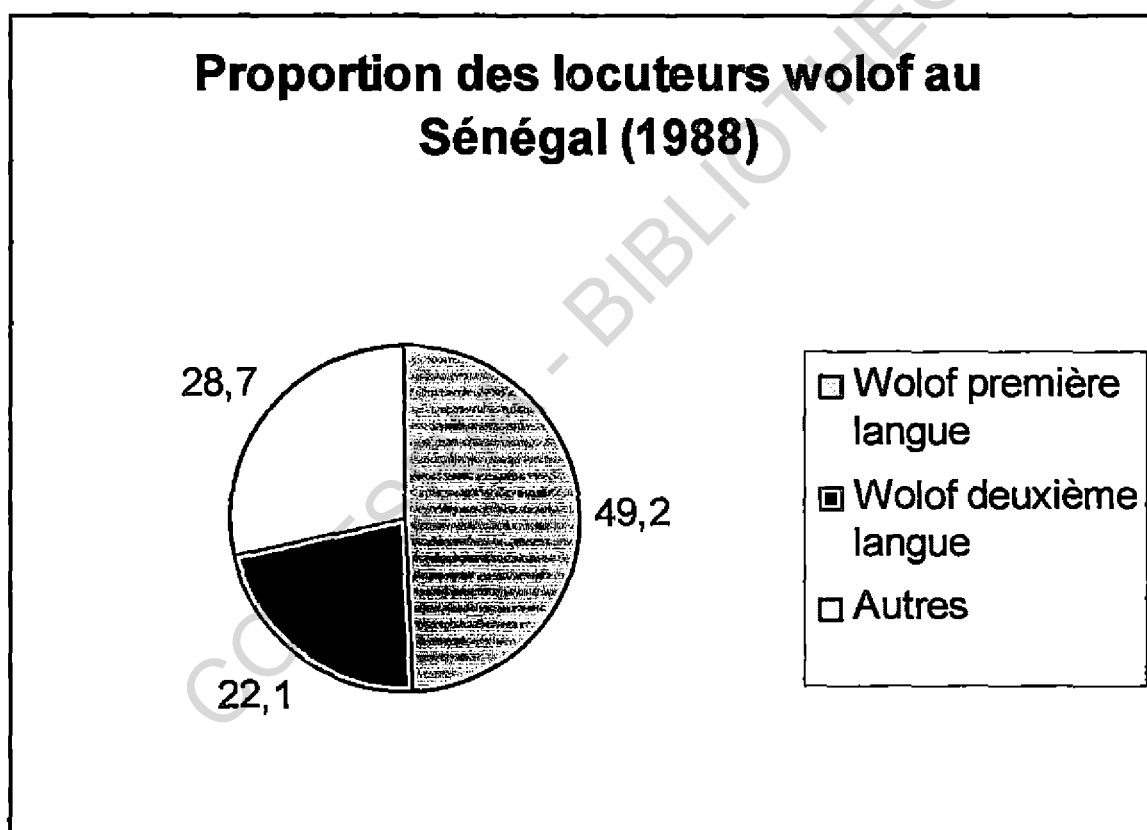


Cartographie : Pierre Sarr (DAT)

1.1.2 Le wolof : une langue d'unification

Les contours du wolof-langue n'épousent pas exactement ceux du wolof en tant que réalité ethnique. Au Sénégal, ceux qui parlent wolof, en première ou en deuxième langue représentent une majorité écrasante. L'ensemble des locuteurs se répartissent en deux grandes familles : 49,2% pour les locuteurs en première langue et 22,1% pour ceux en deuxième langue, soit un groupe wolofophone représentant 71,3% des langues nationales¹⁹. Plus qu'une simple langue, c'est un modèle wolof qui s'est imposé aux autres cultures de l'espace sénégalais.

Figure 6 : les wolofophones au Sénégal



Source : RGPH 1988, résultats définitifs du rapport national de juin 1993²⁰.

Traitement des données : Pierre Sarr (DAT)

¹⁹ Source : MEFP, DPS, recensement général de la population et de l'habitat de 1988, rapport national, résultats définitifs, juin 2003, p 25

²⁰ Aujourd'hui l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) dispose de données chiffrées non publiées dans un rapport national mais qui peuvent être communiquées sur demande. Ces chiffres tirés du recensement général de la population en 2002 donnent pour le wolof 50,15% en première langue et 22,07% en deuxième langue, soit un total de 72,22% de wolofophones. Ces chiffres non encore publiés officiellement confirment les tendances du rapport officiel de 1993.

Ce phénomène de surclassement linguistique n'est pas spécifique au Sénégal. Dans les pays de l'espace ouest-africain, la même réalité est observable : c'est le cas du *jerna* au Niger, du *moore* au Burkina Faso ou du *bambara* au Mali. D'ailleurs, le *bambara* est une langue transfrontalière qui met son locuteur en situation de communication avec des habitants du Sénégal, du Mali ou du Burkina Faso.

Aussi, cette réalité linguistique de suprématie-phagocytose date-t-elle de longtemps. À un moment de l'évolution d'un peuple, une langue peut s'imposer à d'autres et se positionner comme langue d'unification, suite à l'impact de dynamiques socio-économiques ou du fait d'une décision de l'autorité politique²¹.

L'analyse de cette prépondérance linguistique devrait, à notre avis, écarter, d'emblée, l'idée entretenue par certains locuteurs wolof, d'une dichotomie entre langues faciles et langues difficiles sur la base d'un argumentaire d'ordre morpho-syntaxique. Toutes les langues sont, à priori, faciles et difficiles. C'est davantage une question de motivation et de portée utilitaire qu'autre chose.

D'une manière générale, pour créer de bonnes conditions d'une compréhension mutuelle, les langues nationales, parce que longtemps confinées dans l'orature et aujourd'hui faiblement utilisées dans leur forme écrite, se prêtent à l'usage de tournures que favorise du reste, l'expression orale, en principe plus ouverte que l'écrit.

²¹La France nous en donne un exemple au XVI^e siècle. François 1^{er}, Roi de France de 1515 à 1547 fit prescrire le français au détriment du latin et aujourd'hui, malgré l'existence de variétés linguistiques comme le basque, le corse ou le breton, le français demeure la langue officielle.

Au Sénégal, suite au plaidoyer scientifique de Cheikh Anta Diop au profit de la promotion des langues nationales, apparut, en 1958, sous l'impulsion de la Fédération des Étudiants d'Afrique noire de Grenoble, un alphabet wolof en caractères latins, bien après d'ailleurs l'usage populaire du « wolofal » (écriture wolof) à travers des caractères arabes.

Aussi, les proverbes et adages, véritable répertoire de sagesse, sont attribués aux wolof ; d'ailleurs, avant d'énoncer un adage, l'on prend la précaution de rappeler sa source générique par la formule « woloŋ Njaay nee na », littéralement, « wolof Njaay a dit » puis on cite l'adage en question.

Sous ce rapport, le wolof, peut-être plus que beaucoup d'autres langues, dans un souci d'intelligibilité, peut donner l'image d'une langue truffée de propos parasites et de digressions. Cet aspect didactique prouve, quelque part, la richesse et le charme de la langue wolof comme le font constater ces propos : « la langue wolof est une langue non écrite parlée par la majorité des Sénégalais appartenant ou non au groupe ethnique wolof. [...] La langue wolof, comme toutes les langues non écrites, révèle un souci poussé du détail, cela s'explique par le besoin ressenti d'éviter l'équivoque et la confusion, sources d'incompréhension et d'opposition »²².

La trajectoire du wolof dans le paysage linguistique sénégalais fait observer un passage négocié par l'histoire, d'un statut d'idiome local à celui de langue véhiculaire d'unification portée, au quotidien, par des faits de culture et des besoins d'approches pratiques dans les activités économiques.

Généralement, les Wolof désignent par l'expression « lak kañ », les locuteurs d'autres langues. Cet état d'esprit renseigne sur la prépondérance autoproclamée du wolof sur les autres groupes ethnoculturels et rappelle le cas des grecs qui, jadis, appelaient « barbares » ceux qui ne parlaient pas leur langue. Ce regard porté sur l'Autre rappelle aussi la notion de civilisation dans son acception première qui en faisait la propriété exclusive d'un groupe devant servir de modèle aux autres. Cette sorte de complexe de supériorité entretenue en milieu wolof a réussi, dans bien des cas, à se faire admettre par d'autres qui s'approprient, volontiers, le modèle culturel wolof. Le phénomène relève souvent d'une persuasion clandestine en faveur de l'extension de l'aire linguistique wolof.

La modélisation par l'appropriation démontre aussi la forte capacité de phagocytose du groupe wolof qui, à travers la langue, impose à d'autres un

²² Oumar MARONE. *Essai sur les fondements de l'éducation sénégalaise à la lumière des métaphores aqueuses de la langue wolof*, Bulletin B de l'IFAN, n° 3, juillet 1969, p 793

référentiel utilitaire. Cette prépondérance linguistique du wolof est nettement visible dans les différents espaces de conception, de production et d'utilisation de produits divers destinés au grand public dont l'écrasante majorité s'exprime en wolof²³.

À côté du français qui est la langue officielle du pays, le wolof demeure la principale langue nationale de travail et de communication en société, dans le secteur informel et dans l'administration. Le premier Président de la République du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, seereer d'origine, s'exprimait en français ou en wolof pour s'adresser à la nation. Les discours officiels de l'institution présidentielle, bien que rédigés en français, sont aussitôt traduits en wolof pour toucher le maximum de sénégalais.

Le vocable wolof a donc fait irruption dans toutes les sphères de la vie sociale, économique et culturelle et la langue wolof a fini de conquérir tous les espaces de production de sens et de communication, faisant ainsi figure de ciment pour la nation sénégalaise.

²³ Les exemples sont nombreux qui l'illustrent. Le mois lunaire, commun à tous les sénégalais, est appelé « weeru wolof », littéralement, « le mois du wolof » ; les tenues traditionnelles classiques et d'usage courant sont appelées « yire wolof », ce qui signifie « l'habit du wolof ».

Notre armée nationale est constituée de « jambaar », les braves et l'équipe nationale de football, de « gaïnde », les lions, le tout, dans le pays de la « teraanga », l'hospitalité. Dans les radios nationales ou privées, le wolof est, à ce jour, la principale langue nationale d'information, d'éducation et de divertissement.

Généralement, les produits de la pharmacopée traditionnelle sont désignés par le nom générique de « garabu wolof », littéralement, « médicament du wolof ».

La plus grande société de transport en commun de Dakar est dénommée « Dakar dem dikk », littéralement, « Dakar partir et revenir », aller-retour. SUNEOR, la plus importante huilerie du Sénégal, portée sur les fonds baptismaux en 2007, résulte d'une combinaison linguistique wolof-française qui a donné « sunu or », littéralement, « notre or ». Des slogans de partis politiques sont aussi rendus en wolof : c'est le cas de « sopi », changer, « jallarbi », renverser ou « foili », détrôner. Le marketing par le wolof est une réalité bien vivante au Sénégal : dans le secteur des télécommunications, des produits commerciaux comme « xeewël », l'aubaine, « jamono », la vie, le temps, « teraanga », l'hospitalité, « sedoo », le partage, sont commandés et utilisés invariablement par tout le monde.

Figure 7 : les locuteurs wolof en première langue

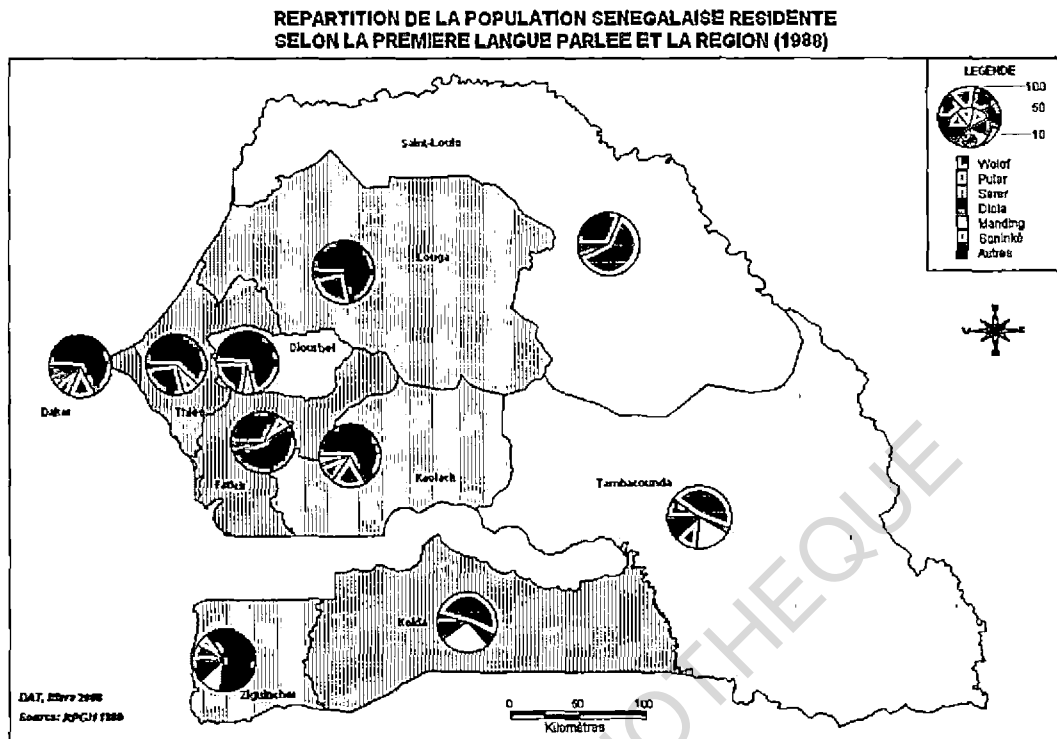
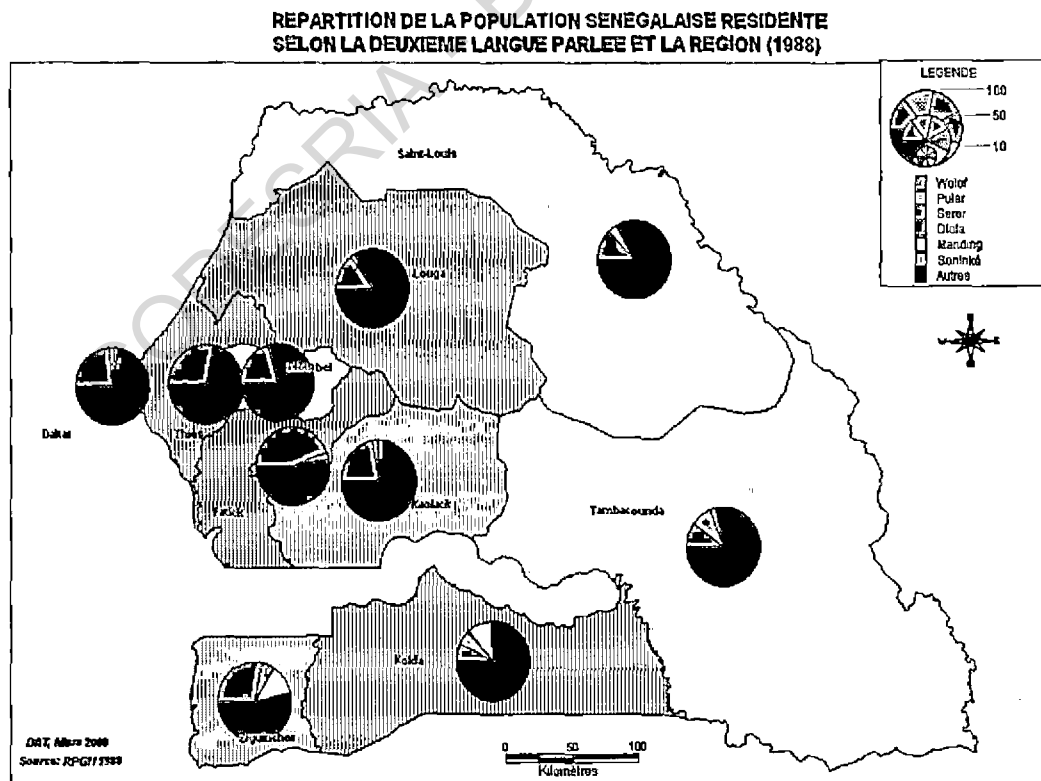


Figure 8 : les locuteurs wolof en deuxième langue



Source : RGPH, données de 1988 publiées dans le rapport national de juin 1993.

1.1.3 L'espace wolofisé ou quand le culturel brouille les pistes du biologique

Au regard des résultats des recherches archéologiques²⁴, l'espace qui allait être le domaine de prédilection du groupe wolof a été occupé, successivement, par les soose et les seereer, autres groupes ethnoculturels du Sénégal. Selon toute vraisemblance, c'est par la suite que la langue et l'ethnie wolof ont produit un modèle culturel fait de recombinaison, de phagocytose, d'assimilation mais aussi d'ouverture par rapport aux apports lexicaux d'autres langues, qu'elles soient nationales, comme le seereer et le pulaar ou étrangères comme l'arabe et le français²⁵.

La présence linguistique du wolof dans l'espace culturel sénégalais pourrait être difficilement expliquée en dehors de la prise en compte de cette trajectoire qui a mis le wolof dans une position d'accueil, d'appropriation et de fructification d'éléments lexicaux, ce qui, d'ailleurs, lui vaut son statut de langue d'emprunt par excellence. Sous ce rapport, le wolof peut être considéré comme une langue hybride, d'autant que bon nombre de ses locuteurs ne sont pas des wolof de souche.

²⁴ Pour davantage de précisions, voir :

Bocoum, H. *L'Age du fer au Sénégal: Histoire et Archéologie*. Nouakchott, CRIAA, 2000.

Bocoum, H., and McIntosh, S.K. *Fouilles à Sincu Bara, moyenne vallée du Sénégal*. Nouakchott, CRIAA, 2002.

Camara A., Diop A., Lame M., Bocoum H., Thiam M., Diop B. *Archéologie du Sénégal*, in *L'archéologie en Afrique de l'Ouest : Sahara et Sahel*, Vernet R. (Dir.), Nouakchott Saint-Maur, CRIAA Sépia, 2000, pp. 239-319

Fall, Y. a: *Silla: problématique d'un site de la vallée du Fleuve Sénégal*. /Archives Suisses d'Anthropologie Générale/, 1982, pp 199 - 216

Guèye, Ndèye Sokhna. *Poteries et Peuplements de la Moyenne vallée du fleuve Sénégal du XVIe au XXe siècle: approches ethnoarchéologique, archéologique et ethnohistorique*. Doctorat, Département d'Ethnologie et de Sociologie Comparative, Université de Paris 10, Nanterre, 1998.

Mc Intosh, S.K and Bocoum, H. *New perspectives on Sincu Bara, a first millennium site in the Senegal Valley* African Archaeological Review, XVII (1), 2000, 1-41

Thiam, M. *La céramique au Sénégal: Archéologie, et Histoire*. Thèse de doctorat 3ème cycle, Paris I Sorbonne, 1991

Thilmans, G. and Ravisé, A. 1980: *Protohistoire du Sénégal: Sinthiou Bara et les sites du Fleuve*. Mémoires de l'IFAN, N° 91, Dakar, IFAN

Vernez, R. (éditeur): *L'Archéologie en Afrique de l'Ouest: Sahara et Sahel*. CRIAA, Nouakchott, Sepia, 2000

²⁵ Malgré ce qu'en dit la tradition orale qui rattache les Wolof à un ancêtre éponyme, Njaajaan Njaay, il serait difficile, scientifiquement, d'admettre que le wolof, peuple et le wolof, langue sont des réalités dont l'existence commence seulement avec l'apparition de ce roi mythique.

L'occupation spatiale du début a donc été, au fil du temps, confortée par une conquête humaine, le tout s'étant combiné pour fabriquer une communauté culturelle, donnant ainsi le monde wolof à la place du légendaire pays wolof. Plutôt qu'une réalité ethnico-spaciale bien définie, il s'agit d'une donnée socio-linguistique couvrant la quasi-totalité du territoire sénégalais. Cette réalité culturelle justifie largement l'usage du wolof comme référentiel pour historiser, par les années-événements, des événements marquants de la deuxième guerre mondiale.

Cette langue transethnique est donc un véritable facteur de nivellement socio-politique. Cependant, dans le parlé wolof, même si les locuteurs arrivent à se comprendre, des variations intonatives permettent de distinguer des dictionnements géographiquement localisés. Cette zonation par l'élocution met en évidence, dans la famille linguistique wolof, les parlers *joor-joor* du Kajoor, *lebu* de la presqu'île du Cap-Vert, *ndar-ndar* de Saint-Louis et *saalum-saalum* du Saalum.

Les sous-groupes *ndar-ndar* et *saalum-saalum* ont le plus attiré notre attention en ce sens que le premier est généralement considéré comme un wolof urbanisé, voire moderne, tandis que le second passe pour un wolof rural et fait souvent l'objet de railleries à l'endroit de ses locuteurs communément appelés « faana-faana »²⁶.

À côté de cette réalité observable dans le parler wolof en tant que première langue, il existe d'autres variantes intonatives produites par le parlé des locuteurs qui ont le wolof en deuxième langue. Dans leur expression orale, ces locuteurs wolofisés frappent par l'impact intonatif des premières langues respectives sur la deuxième langue commune.

²⁶ Les aspects intonatifs du wolof *faana faana* constituent l'élément d'identification le plus visible pour la plupart des *saalum-saalum*. Souvent la diction des originaires de cette localité permet de situer automatiquement leur aire culturelle. Généralement les traits intonatifs de ce parler sont rendus à travers une expression générique alliant des prénoms usuels et le parlé spécifique au groupe faana-faana : « Faana Xoja Mbombe sereng si sorte guócam fabal baklu bi luxarbiko » ce qui signifie littéralement, mais sans la saveur linguistique produite par la connaissance du milieu, « Fana, fille de Khodia, fille de Mbombé, le « séreng » (plat local), n'est-il pas encore prêt ? Prends l'écumoire et remue-le.

C'est d'ailleurs dans ce groupe que s'observent, par endroit, des réactions culturelles d'autodéfense face à ce que d'aucuns considèrent comme une invasion linguistique de fait.

Cette wolofisation permanente dont ils ne contrôlent ni les vecteurs humains ni les voies de circulation linguistique, n'a pas manqué d'appeler, de leur part, la mise en place d'un système de verrouillage linguistique porté par un certain protectionnisme culturel. Certains locuteurs en deuxième langue ne parlent wolof qu'en cas d'extrême nécessité et veillent à l'intégrité culturelle de leur groupe à travers une résistance linguistique dont les acteurs actifs sont la famille, d'abord, la communauté, ensuite. Dans ce milieu, il s'agit beaucoup plus d'une wolofisation linguistique que d'une assimilation culturelle. Le wolof y est alors, pour certains, une langue de secours en attente de mise en situation pratique dans la vie en société.

En définitive, quels que soient les paramètres humains, les différences notées dans le parlé sont plutôt intonatives que lexicales et elles ne modifient pas fondamentalement la substance des messages exprimés en wolof.

Ce constat donne plus de poids à la réalité d'un monde wolof qui renvoie ici à tout cet espace wolofisé dont les contours géographiques dépassent largement ceux que Jean Boulègue limite aux royaumes du Jolof, du Waalo, du Kajoor et du Bawol²⁷.

L'espace wolofisé qui s'étend sur toutes les régions administratives du Sénégal est devenu une communauté unifiée par une langue, le wolof, dont beaucoup de locuteurs n'ont pas de connexion biologique établie avec le groupe wolof originel²⁸.

²⁷ Jean Boulègue. *Le Grand Jolof (XIIIe-XVIe siècle)*. Edition Façades, Diffusion Karthala, 1987, p 7

Cependant, l'auteur précise bien que cette acception du monde wolof est valable pour la période allant de la dislocation du Grand Jolof à la colonisation. Le processus d'extension a donné aujourd'hui un domaine plus vaste couvrant la presque totalité du territoire sénégalais

²⁸ L'usage du wolof en deuxième langue revêt, dans bien des cas, un caractère utilitaire. Certains de ces locuteurs ne se reconnaissent pas dans le modèle culturel wolof dont ils rejettent systématiquement tous les autres aspects. La preuve que seule la langue les intéresse pour les besoins d'une vie de relations, ces locuteurs « occasionnels » parlent de « jikko wolof », littéralement, « caractère des wolof » pour désigner des attitudes dont la valeur morale est négative. Sous ce rapport, la wolofisation n'est pas toujours une assimilation culturelle.

2.1 Les agents de wolofisation

Le processus de wolofisation, amorcé bien avant la colonisation, se poursuit encore du fait de l'effet conjugué de plusieurs facteurs : les uns ont joué le rôle de déclencheur et les autres, encore plus diversifiés, ont agi en accélérateurs. Le constat largement partagé que les Wolof ne sont pas les premiers occupants de la plupart des régions qu'ils habitent autorise déjà à parler d'invasion ou tout au moins de migration selon un axe nord-sud. Avant la mise en dépendance du Sénégal par les Français au XIXe siècle, l'essaimage wolof s'expliquait, selon toute vraisemblance, par des migrations / invasions liées à des enjeux de pouvoir ou par des actions d'enseignement et d'islamisation entreprises par des marabouts wolof. E. Pinet-Laprade, Colonel du génie et Commandant supérieur de Gorée, mais aussi grand artisan de la conquête coloniale, soutient que l'expansion wolof, antérieure à la dislocation de l'empire du Jolof au XVIe siècle, s'est poursuivie pendant la présence française. Par un système d'empiètement et de spoliation de terres, les Wolof du Kajoor et du Jolof ont fini, selon lui, par exercer une domination culturelle sur les populations du centre-ouest du pays, notamment, les Seereer du Bawol. Réserveant un traitement spécial à la wolofisation par la religion, Pinet-Laprade considère que « des marabouts du Djolof exercent une influence très grande sur les principaux chefs et dans les conseils du roi. Ils ont introduit l'usage de la langue ouolof dans les familles les plus considérables ». ²⁹.

Le phénomène de wolofisation est donc ancien et ses facteurs, nombreux. Cependant, pour tenter d'expliquer cette prépondérance linguistique, nous avons choisi de convoquer quelques facteurs accélérateurs de processus dont certains sont encore d'actualité.

²⁹ *Moniteur du Sénégal et Dépendances*. Journal Officiel n° 468 du mardi 14 mars 1865 p 46. L'auteur fait une étude intéressante intitulée « Notice sur les Sérères » et dont la deuxième partie présentée dans le présent numéro a pour titre « Rapports entre les Sérères et leurs voisins ; conséquences de ces rapports »

2. 1. 1 L'économie de traite

Le système colonial français, soucieux de promouvoir une économie orientée vers la fourniture de matières premières aux industries métropolitaines et l'écoulement des produits industriels sur les marchés des colonies, s'est évertué à spécialiser différents territoires dans des productions agricoles pour ensuite les connecter à l'économie de traite³⁰.

La traite, dans son acception classique renvoie à des formes d'échanges commerciaux entre les Européens et les Africains. Selon la période et les acteurs du moment, ces relations commerciales ont porté sur l'or, l'ivoire, la gomme, les peaux, la cire et l'esclave en échange de sel, de verroterie, d'armes, etc.

Au Sénégal, par un glissement ancré dans la mémoire collective, la traite a vu son champ sémantique se réduire à tout un processus intégrant tous les aspects de la commercialisation des graines d'arachide, depuis le point de collecte jusqu'au port d'embarquement, avec leurs ramifications économiques, sociales et culturelles.

La prise en compte du triptyque, wolof-arachide-colonisation, nous semble importante pour comprendre le contexte global d'un certain engouement populaire pour se mettre à l'école du wolof, y compris chez les Libano-syriens, principaux intermédiaires entre le colonisateur et les colonisés. Les wolof cultivent l'arachide, celle-ci demeure le principal produit colonial et l'État colonial s'appuie sur le groupe wolof pour donner corps à son projet socio-économique. Le rapport du groupe ethnoculturel wolof à l'arachide allait ainsi favoriser largement la diffusion du wolof en tant que langue véhiculaire ; parler cette langue, revenait, quelque part, à se positionner dans le dispositif colonial

³⁰ Pour de plus amples informations, voir TOURE (A) : *un aspect de la migration internationale : tentatives d'insertion et stratégies de survie déployées par des étrangers en terre d'accueil. Étude de cas à Ndiouane dans le Laghem (Sénégal)*, Revue Migrations Société vol 17 n° 97, janvier-février 2005, pp 93-103. Ou encore, CISS (I). TOURE (A) : *Perceptions, attitudes et comportements face aux drogues. L'exemple des groupes « saafi » et « maniwel » du Sénégal*, in Cahiers Histoire et Civilisation no 3, 2005.

français. Le parler wolof, dans le contexte de traite des arachides, devenait ainsi un moyen de communication et de compréhension mutuelle, un instrument d'intégration sociale dans le cosmos des escales³¹.

Entre décembre et avril, c'était la grande effervescence dans tous les points de traite du « Bassin arachidier »³², en particulier au Sine Saloum, ce «pays de l'arachide», situé dans le centre-ouest du pays.

Joseph Fouquet, qui arrive, pour la première fois, le 05 janvier 1949 à Kaolack, ville la plus importante du Sine Saloum, en qualité de Président du tribunal, décrit ce contexte en ces termes : « *Nous fûmes surpris par l'activité fiévreuse qui s'était emparée de toute la population : des camions allaient et venaient dans tous les sens, craquant sous le poids de leur chargement et soulevant, au passage, un nuage de poussière rougeâtre. Les hommes, blancs ou noirs, s'agitaient et s'interpellaient, bruyamment, comme pour scander le rythme accéléré de cette mélopée dont le titre revenait sur toutes les lèvres : « la traite des arachides ». L'arachide ! Mot magique dont la puissance électrisait tout un peuple. Tout semblait vivre pour et par l'arachide »*³³.

Ce contexte colonial d'économie de traite fabriquait, annuellement, une grande ambiance mettant en relation de coopération des Libano-syriens, à la fois acheteurs de graines et vendeurs de produits manufacturés, des cultivateurs autochtones, des ouvriers agricoles étrangers venus essentiellement du

³¹ Pour l'historique, la réalité économique et l'importance de ces points de traite, voir : Papa Sakho, *Evolution des escales ferroviaires du Bassin arachidier oriental (Sénégal)*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle en géographie, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, juin 1991, 200 pages.

³² Il s'agit d'une région économique couvrant le centre-ouest du Sénégal et qui est fortement marquée par la culture de l'arachide dont le dynamisme justifiait, dans le contexte colonial, la mise en place d'un important réseau routier et ferroviaire permettant la mobilité des hommes et l'acheminement du produit vers les ports d'exportation.

³³ Fouquet Joseph : *La traite des Arachides dans le pays de Kaolack, et ses conséquences économiques, sociales et juridiques*, in ETUDES SENEGALAISES n° 8, Centre IFAN-Sénégal, Saint-Louis-du Sénégal, 1958, p 13
Même avec les indépendances, la traite arachidière a continué à mobiliser traitants, cultivateurs, commerçants et autres mais, depuis 2000, du fait d'un changement de politique et d'orientation, ce grand rendez-vous n'a plus son envergure d'antan. Non seulement les récoltes sont devenues mauvaises mais, du fait de la libéralisation de la filière, des opérateurs privés n'honorent pas toujours leurs engagements vis à vis de l'Etat ou des producteurs. C'est d'ailleurs avec cette décadence que se sont multipliés les boas de vente remis aux paysans en attendant un financement souvent hypothétique.

Soudan (actuel Mali) et de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) et de nombreux agents de l'exode de traite.

Beaucoup de personnes venaient passer les trois mois de traite dans les escales, avec la chance d'exercer de petits métiers dans cet univers conjoncturel fait de gargotes, de restaurateurs, d'étalages, de vendeurs ambulants, de tailleurs, de porteurs, tous de traite. Tout tournait autour de l'arachide ; les pouvoirs d'achat étaient dérivés des opportunités offertes par la vente de ce produit. Pour se mouvoir dans cet univers de traite, il fallait exprimer des besoins, défendre des idées ou en proposer, vendre, acheter et marchander. Un support d'intercompréhension linguistique s'imposait donc aux différents acteurs de la traite. Par la force des choses, ce fut le wolof. Son apprentissage, à des fins utilitaires, a été donc largement favorisé par la vie de relations née de cette économie de traite.

Première région économique du Sénégal, jusque dans les années 1940, le Sine Saloum devait cette position, en grande partie, à l'arachide. Introduite en Sénégambie au XVI^e siècle, ce produit avait fini par jouer, dans cette région naturelle, le rôle de locomotive de toutes les activités économiques. Cette fonction a été très tôt facilitée par la mise en place d'infrastructures de développement. Le port sur le Saloum, construit vers la fin du XIX^e siècle, était le deuxième port de l'AOF après Dakar. Ernest Noirot, administrateur du Sine Saloum de 1890 à 1896, mit en place un réseau routier articulé autour de Kaolack. Le pont Noirot, édifié en 1897 avec des troncs de rônier, a été reconstruit entre 1929 et 1932. Le Sine Saloum exportait un tiers des graines sénégalaises et fournissait le quart des exportations de l'AOF.

Les importations de voitures commencèrent en 1917, ce qui facilitait davantage la circulation des personnes, de leurs biens et l'expansion de la langue wolof.

La mise en place d'infrastructures de transport permit l'extension de la culture arachidière : le Chemin de fer Dakar- Saint-Louis, ouvert au trafic en 1885, accueillit l'embranchement Louga-Linguère en 1928 tandis que la ligne Dakar-Kidira, maillon important du Dakar-Niger, fut construite entre 1907 et 1923 ; elle se vit connectée à deux autres voies de desserte à l'intérieur du « Bassin arachidier » : le tronçon Kaolack-Guinguinéo, ouvert en 1912 et l'axe Louga-Linguère construit entre 1929 et 1931.

Maillon important dans la traite, la route et le chemin de fer assuraient ainsi la collecte, la commercialisation des graines, la distribution des produits manufacturés, en somme, la circulation des personnes et des biens, qu'ils soient économiques ou culturels.

L'arachide orientait, modulait et rythmait la vie sociale, économique et culturelle au Sénégal, du mois de mai, période de mise à disposition des semences au mois de mars, fin de la traite. Cette civilisation de l'arachide, articulée autour de la prépondérance d'une graine et d'une langue, avait fini par créditer ce binôme d'une gouvernance qui s'exerçait sur le déroulement du calendrier agricole, les transports routier, ferroviaire et maritime, la commercialisation, les exportations et l'industrie.

Le parler wolof était donc une composante essentielle de l'univers culturel de cette traite de l'arachide qui se déployait, pour l'essentiel, en pays dit wolof mais en réalité wolofophone. Ce rendez-vous annuel de trois à quatre mois, était l'occasion, pour les différents acteurs venus d'horizons culturels divers, d'échanger, de coopérer, de nouer des relations qui, souvent, survivaient à la traite. Sous ce rapport, plus qu'une simple opportunité, apprendre le wolof et le parler étaient devenus une nécessité pour négocier et marquer son propre territoire et jouer sa partition dans le concert tumultueux de la traite.

L'économie de traite était donc un cadre privilégié pour l'apprentissage et la diffusion du wolof, un contexte favorable à la promotion d'une langue de

compréhension mutuelle afin d'orienter et de conduire des activités économiques convergentes.

2. 1. 2 L'urbanisation et la vie de relations

La mobilité des personnes et de leurs biens est une donnée permanente dans l'histoire des sociétés du monde. Pour nous limiter au contexte africain, rappelons que les pistes transsahariennes ont permis, pendant la période médiévale, d'établir des relations économiques sociales et culturelles durables entre les populations berbères ou arabes du nord et celles du Soudan occidental, domaine des Noirs. Un des exemples de ce dynamisme nous est offert par l'empereur du Mali, Kankou Moussa ou Moussa 1er dont le pèlerinage à la Mecque, en 1325, est resté célèbre en raison, entre autres, des énormes quantités d'or qui l'avaient accompagné.

De la même manière, les premiers contacts côtiers avec les Portugais au XVe siècle donnèrent le signal à une longue période de relations multiformes entre l'Europe et l'Afrique à travers, d'abord, l'installation de comptoirs commerciaux sur les côtes, ensuite, la traite atlantique des Noirs et plus tard, la colonisation. Pour en revenir au contexte particulièrement déterminant du XVe siècle, rappelons que cette présence européenne sur la côte s'était traduite par une désaffection des routes transsahariennes, avec comme corollaire, le déclin de l'intérieur au profit des Etats côtiers³⁴.

Le Sénégal, de par sa position géographique et le rôle qu'il a joué en tant que capitale de l'Afrique Occidentale Française, A.O.F, offre un exemple typique d'urbanisation et de vie de relations particulièrement dynamiques. Déjà au XIXe siècle, il fut appelé, contrairement aux autres colonies africaines de l'Empire, à servir de banc d'essai pour donner corps à une option coloniale d'érection de communes. Ainsi, Saint-Louis et Gorée furent érigées en communes de plein exercice en 1872, Rufisque, en 1880 et Dakar, en 1887

³⁴ Ce transfert du centre de gravité du dynamisme économique du Sahara à l'Atlantique est souvent rendu par une phrase devenue populaire mais encore restée très expressive : « la victoire de la Caravelle sur la Caravane ».

après avoir été détachée de Gorée. Fait du hasard ou choix politique calculé, toutes ces communes étaient porteuses du modèle culturel wolof.

Parallèlement ou subséquemment, une dualité de statut juridique faisait des habitants des quatre communes des citoyens français et tous les autres sénégalais, des sujets français. Il a fallu attendre l'année 1946 pour que la Loi Lamine Guèye mît fin à l'indigénat. Ce dispositif colonial était donc nettement favorable à la promotion du modèle culturel wolof devenu un miroir de fait pour les autres et peut-être même, un mirage. C'est du reste compréhensible, rapporté à l'idéal colonial dans sa mission dite civilisatrice.

La dualité administrative et budgétaire, en vigueur au Sénégal jusqu'en 1920, permettait de distinguer, d'une part, des Territoires d'administration directe et, d'autre part, des Pays de protectorat. La fusion en une entité unique n'eut lieu que suite au décret du 04 décembre 1920³⁵ portant «réorganisation administrative du Sénégal», avec comme corollaire, une unification budgétaire.

Durant la période coloniale, les actions d'urbanisation avaient assurément conduit à une macrocéphalie urbaine au profit du pays dit wolof.

L'indépendance du Sénégal n'a pas fondamentalement modifié la carte de cet appareil urbain qui est localisé, pour l'essentiel, dans le centre et l'ouest du pays de l'arachide³⁶, en d'autres termes, dans le domaine wolof ou wolofisé. Cette urbanisation polarisante entretenait ainsi un espace particulièrement dynamique où, à côté ou avec les biens matériels qui accompagnaient les personnes, était mis en circulation un bien intangible de facilitation d'intercompréhension. Hier comme aujourd'hui, les autochtones d'autres groupes ethnoculturels du Sénégal, tout comme les étrangers qui désirent vivre dans ce milieu, sont appelés à déployer des efforts d'adaptation

³⁵J.O.S n° 1049 du jeudi 03 février 1921 p 389. Pour de plus amples informations sur les réalités de ces différents réajustements, voir :

Abdoulaye TOURE. *Un aspect de l'exploitation coloniale en Afrique : fiscalité indigène et dépenses d'intérêt social dans le budget du Sénégal 1904-1946*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, UCAD, 1991, 427 pages.

³⁶ A titre indicatif, consulter :

Régine Nguyen-Van-Chi-Bonnardel. *Vie de relations au Sénégal. La circulation des biens*. Thèse de Doctorat d'Etat soutenue le 30 novembre 1971 à l'Université Paris VII et éditée par l'IFAN, Dakar, 1978, 927 pages.

culturelle dont l'un des tout premiers aspects est l'apprentissage de la langue wolof.

Cette vie de relations wolofisante est visible dans plusieurs variantes de la migration mais aussi dans plusieurs types de rapports sociaux, politiques ou religieux où la communication se fait en wolof:

- La migration rurale inter régionale dont le « nawétanat » est la forme la plus courante, a été déjà abordée dans notre développement sur les villages de la colonisation agricole. En offrant des terres et des semences aux ouvriers agricoles immigrants, les familles d'accueil y ajoutent subtilement la langue wolof.
- Les migrations conditionnées par le genre de vie, notamment avec la transhumance ou le nomadisme, mettent les Peul dans une situation de cohabitation saisonnière avec les Wolof dont l'espace offre beaucoup de pâturages.
- Les migrations internationales de la vie de relations ont comme foyers de départ principaux, deux pays frontaliers du Sénégal, la Guinée et la Mauritanie. Les Peul de Guinée sont surtout présents dans la restauration, le commerce de détails et le transport en commun³⁷. Quant aux Maures, ils sont essentiellement dans le commerce de Quartier et accessoirement, dans la bijouterie³⁸. Eux aussi ont vite compris qu'il fallait se mettre à l'école du wolof pour bien mener leurs activités.
- L'exode rural qui place de jeunes garçons ou filles dans une position de domestique ou de coursier dans des familles wolof, leur impose souvent

³⁷ Pour désigner ce groupe ethnoculturel wolofisé par les exigences d'un contact permanent avec les Wolof, les populations ont choisi Diallo, un patronyme très populaire chez les Peul, auquel elles adjoignent « kériñ= charbon », « taabal » ou « butik ». L'expression donne, respectivement, « Diallo kériñ », « Diallo-taal » et « Diallo-bitik » ; les deux dernières appellations sont les déformations de table et de boutique. Cette construction montre encore le statut de langue d'emprunt du wolof. Le parler wolof renferme une bonne dose d'arabisation et de francisation. En raison d'une forte présence des Peul dans la vente des fruits, l'expression « Diallo-banaana » est aussi très populaire au Sénégal.

³⁸ Il faut cependant noter que ces Maures étaient plus nombreux au Sénégal avant 1989, année au cours de laquelle une crise grave opposant les populations riveraines du fleuve sénégal, a occasionné, de part et d'autre, le rapatriement des ressortissants. C'est seulement, le 29 janvier 2008 qu'a commencé l'opération de rapatriement des réfugiés mauritaniens après dix huit années de présence sur le territoire sénégalais.

une imprégnation culturelle dont l'apprentissage de la langue est l'un des tout premiers pas.

- La wolofisation par un certain type de rapport concerne, entre autres, les programmes des partis politiques et leurs discours, les prêches des guides religieux dont l'écrasante majorité sont des produits du modèle culturel wolof, des réalités matrimoniales portées par l'option matrilocale de certains immigrants, etc.

2.1.3 La mobilité professionnelle formelle

La notion de mobilité professionnelle, permet, ici, de prendre en compte uniquement les mouvements de personnes dus à des nécessités de service, telles qu'appréciées par l'Autorité administrative.

Le phénomène était déjà visible dans l'espace *aofien* qui a été, dans le contexte colonial, une terre de mobilité professionnelle pour les habitants des huit colonies de la Fédération³⁹. Cette réalité historique a permis, en faisant voyager, simultanément, des personnes et leurs valeurs de civilisation, de bâtir un espace culturel où le wolof a fait figure de langue d'accueil pour les ressortissants des autres colonies.

Dans les années soixante, la Fédération du Mali a aussi contribué à renforcer cette wolofisation par le voisinage géographique et/ou professionnel⁴⁰.

L'axe ferroviaire Dakar-Niger, déjà évoqué avec l'économie de traite, a joué un rôle important dans le déploiement du modèle culturel wolof chez les agents du chemin de fer dont la présence était forte dans le Bassin arachidier. La wolofisation par le binôme *rail-arachide* a bel et bien existé au Sénégal, en particulier dans la ville de Thiès, carrefour et étape importante dans la

³⁹ AOF, Afrique Occidentale Française, créée en 1895, a regroupé, en fin de processus, les colonies du Sénégal, du Soudan français, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey (1899), de la Haute-Volta (1919), de la Mauritanie (1920) et du Niger (1922)

Plus plus d'informations sur cette fédération, voir :

Joseph Roger de Benoist. La balkanisation de l'Afrique Occidentale française, NEA, Dakar-Abidjan-Lomé, 1979, 283 pages.

⁴⁰ La Fédération a regroupé, du 04 avril 1959 au 20 août 1960, le Sénégal et le Soudan français (actuel Mali) : le 04 avril 1959 pour la formation de cette fédération, le 20 juin 1960, pour son indépendance et le 20 août 1960 pour son éclatement.

circulation des personnes et des biens à destination et en provenance du Soudan français. Beaucoup de familles d'origine malienne s'y sont installées et ont subi une wolofisation linguistique qui a même fini, dans bien des cas, par faire disparaître, du cercle familial, la langue maternelle d'origine.

La période postcoloniale ne s'est pas signalée par une rupture dans cette dynamique : le nouvel Etat indépendant a continué à affecter ses agents sur l'ensemble du territoire national sans distinction de race, de langue ou de religion. Le wolof qui s'était déjà positionné, dans le contexte colonial, comme langue d'unification s'est vite imposé aux autres groupes ethnoculturels.

L'assimilation par le moule du modèle culturel wolof ou tout au moins la wolofisation de l'Autre par la langue a été largement favorisée par les choix faits dans la répartition géographique des structures d'enseignement et d'éducation sur l'ensemble du territoire national. La macrocéphalie urbaine au profit des villes du pays wolof, en particulier, Dakar et Saint-Louis, a eu comme corollaire un net déséquilibre dans les densités scolaires.

Déjà, pendant la période coloniale, les premiers collèges et lycées furent implantés dans les régions à prépondérance linguistique wolof⁴¹. Ces structures polarisantes, appelées à accueillir des garçons et filles venues de différentes localités du Sénégal, voire de l'AOF, étaient donc des cadres prédisposés à remplir une mission de wolofisation pour élèves et enseignants.

À la veille des indépendances, la création, à Dakar, d'une Université en 1957, devait renforcer cette wolofisation qui, d'ailleurs, allait s'étendre aux ressortissants d'autres pays de l'espace *aofien*. Le système de l'internat et les

⁴¹ À Saint-Louis, l'école des Otages, créée en 1855 par le Gouverneur Faidherbe, fut érigée, en 1892, en Collège des Fils de Chefs et d'interprètes.

L'École Normale des Instituteurs, créée le 24 novembre 1903 à Saint Louis, était la pépinière des cadres *aofiens*. Rattachée au Gouvernement Général en 1907, cette école fut installée à Gorée de 1913 à 1937. Suite au décès, en 1915, d'Amédée William Merlaud Ponty, Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française de 1908 à 1915, elle prit le nom de celui-ci. De 1938 à 1965, l'École fut installée à Sébikotane puis à Thiès de 1965 à 1983 avant d'être implantée à Kolda de 1983 à 1993. Depuis la rentrée scolaire de 1993-94, cette école mythique est remplacée par les Ecoles de Formation d'Instituteurs, EFI en acronyme. Contrairement à l'École Normale qui formait des enseignants-fonctionnaires, les EFI qui sont au nombre de onze en 2007, forment des enseignants, d'abord versés dans le corps comme volontaires avant de devenir contractuels puis fonctionnaires.

Le lycée Faidherbe, créé par décret du 20 juin 1919, fut le premier établissement d'enseignement secondaire de l'Afrique Occidentale Française.

rapports de voisinage en classe ou dans la cour étaient autant de facteurs facilitateurs d'une reproduction de réalités culturelles nationales, souvent portée par le wolof qui faisait figure de langue transethnique d'unification.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 2 : SYSTÈMES TRADITIONNELS DE REPÉRAGE DANS LE TEMPS

Le besoin d'organiser sa vie et de gérer son temps a très tôt amené l'être humain à concevoir des séquences temporelles conventionnelles ; celles-ci, avant d'être déterminées par le biais de moyens technologiques, ont été, pour la plupart d'entre elles, adossées à des manifestations de phénomènes naturels. La première opportunité de mesurer le temps qui s'écoule et d'y faire des insertions personnalisées a été donc offerte à l'homme par la nature.

Sans recourir à des démonstrations scientifiques, l'on peut admettre que l'homme du paléolithique avait déjà son temps conventionnel pour gérer ses activités de chasse ou de cueillette ; la même rationalité peut s'appliquer à la gestion des opérations culturelles au néolithique. Le phénomène a suivi l'évolution de l'humanité. Se situer dans le temps et y loger ses propres activités relèvent donc d'une nécessité permanente.

Le temps qui accueille, abrite, entretient et détruit l'homme poursuit, inexorablement son vol en volant à la mémoire ses archives en dépôt. Cependant, la disparition physique de l'homme ne devrait pas entraîner celle des actes qu'il pose, d'où l'importance du repérage de ceux-ci dans la marche du temps afin de les conserver pour soi-même et d'aménager un système de renvoi permettant de communiquer avec la postérité.

La réalité est que, dans son rapport au temps⁴², l'homme, de la naissance à la mort, épuise son temps de vie dans une trajectoire tout au long de laquelle il vit son temps à travers des faits ou des événements dont la

⁴² Ici, le temps est considéré dans son acception telle que déclinée par le Petit Larousse qui le définit comme « une notion fondamentale conçue comme un milieu infini dans lequel se succèdent les événements et considérée souvent comme une force agissant sur le monde, les êtres ». Un débat philosophique sur le temps pourrait aboutir à d'autres conclusions. Paul Ricœur, dans le tome 1 de « Temps et Récit », ouvrage que nous avons déjà évoqué, soutient que « le temps n'a pas d'être puisque le futur n'est pas encore, que le passé n'est plus et que le présent ne demeure pas ».

fixation est utile pour la connaissance du passé et sa mise en relation avec le présent et le futur. Se situer dans la marche du temps relève donc d'un combat contre l'oubli et pour la production de sens dans la nécessaire mission de prise en charge, par l'homme, des réalités et expériences individuelles ou collectives. Cette exigence de se faire utile par rapport à la vie et au temps apparaît dans cette réflexion de Alfred Cordolani qui soutient que « c'est dans le temps que se déroule la vie de l'homme, c'est dans le temps que se succèdent les événements et les modes de pensée dont l'ensemble constitue l'histoire du monde, c'est à travers le temps que l'homme écrit l'histoire [.....] On comprend dès lors le besoin urgent qu'a eu l'homme, dès son apparition sur la terre, de mesurer ce phénomène appelé temps⁴³ ».

Ce besoin de construire un temps cyclique ou linéaire peut s'appuyer sur plusieurs référentiels comme le font remarquer Boubou Hama et Joseph K- Zerbo quand ils écrivent que « le temps historique peut être lié à l'espace (un pas d'ici), à la vie biologique (inspiration expiration) mais il est souvent lié à des facteurs extérieurs, à l'homme individuel, les phénomènes cosmiques, climatiques et sociaux, etc., surtout quand ils sont récurrents »⁴⁴.

Les traditions orales relatives aux anciens royaumes africains fournissent souvent des chronologies guidées par les durées de règne des souverains. En exploitant parallèlement ces intervalles de temps et des sources écrites, l'on peut arriver à replacer, dans le temps, des événements marquants⁴⁵. Dans les chroniques des royaumes sénégalais, même si les

⁴³ Alfred Cordolani. *Comput, Chronologie, Calendriers* in *Encyclopédie de la Pléiade. L'histoire et ses miettes*, Charles SAMARAN (dir), Librairie Gallimard, 1961, p 37

⁴⁴ Boubou Hama. Joseph Ki Zerbo. *Place de l'histoire dans la société africaine* in *Histoire Générale de l'Afrique*, Tome 1, op. Cit. p 75

⁴⁵ Jean BOULEGUE nous propose un exercice de recoupements-réajustements dans un article intitulé *Étude et représentation chronologique d'une tradition orale : la chronique du Kajoor de Yoro Dyao*, paru dans *Journal des Africanistes*, 50, 2, 1980, pp 123-130. L'auteur identifie deux catégories de dates issues de cette tradition orale : les dates internes relatives à des événements situés à un moment indéterminé à l'intérieur d'un règne et les dates-limites situées à des périodes de changement de règne. Cette deuxième catégorie renvoie, selon lui, à des repères plus précis parce que portant sur des intervalles de temps nettement plus réduits. Les recoupements opérés entre tradition orale et documents écrits permettent, d'après cette analyse, d'arriver à une trame chronologique à peu près exacte où les écarts, s'ils existent, ne dépassent pas deux ans.

règles des souverains ne sont pas exactement datés, la durée de chaque règne est comptée, généralement sur la base des saisons des pluies, puis mémorisée pour la postérité ; à cet égard, elles offrent des pistes intéressantes de reconstitution chronologique.

Dans le parler wolof, cette entreprise de localisation dans le temps emprunte, dans certains cas, le boulevard de l'intemporalité pour fixer, dans les mémoires, des faits ou événements de portée générale ou particulière. Le repérage dans le temps peut être inspiré par des phénomènes cosmiques telles que la rotation et la révolution de la terre. Parmi les indicateurs d'intemporalité qui permettent de faire défiler des souvenirs, l'on peut évoquer des formules comme *lu jiiitu lii* (précédemment), *jamono yoo ya* (autrefois) ou *atam* (c'est cette année-là). Ce procédé de datation semble être une pratique largement partagée par les sociétés à tradition davantage orale qu'écrite. La construction chronologique autour d'une année-événement est aussi une donnée importante dans les systèmes de repérage dans le temps historique.

1.2 Des indicateurs spatio-temporels

1.2.1 La rotation de la terre

Le mouvement apparent du soleil qui, en réalité, reflète des positions caractéristiques de la terre dans sa rotation, a induit un phénomène d'appropriation se traduisant par la conception et l'adoption populaire d'un agenda calé sur les phases diurne et nocturne de cette mobilité terrestre. L'une des conséquences de cette rotation est la succession des heures, donc du jour et de la nuit, mécanisme cosmique permettant à l'homme de déterminer des séquences temporelles adossées aux moments de pénombre ou d'éclairage.

Chez les Wolof, ce temps cyclique est découpé en six unités de temps dont chacune peut être évoquée pour héberger des actions, des faits ou des événements. De l'aube à la nuit, cette délimitation temporelle donne, successivement, *njël*, *suba*, *yoor yoor*, *njooloor*, *ngoon*, *guddi*. Le souci d'entourer le système de repérage de davantage de précision amène à procéder à un sous-découpage pouvant donner, à titre indicatif, *suba teel* (tôt le matin), *diggi bécék* (au milieu du jour) ou *xaaji guddi* (au milieu de la nuit). Cependant, une homophonie construite autour de *suba* peut être déroutante pour des personnes étrangères à la culture wolof : ce vocable signifie, à la fois, matin et demain. De la même manière, la conception d'un jour qui dure 24 heures, donc englobant les phases diurne (*bécék*) et nocturne (*guddi*), de même que le comptage du jour à partir de l'aube et non de minuit sont des réalités culturelles qu'il faut intégrer dans les études sociales pour éviter que de tels référentiels ne brouillent les pistes de l'analyse des systèmes chronologiques en vigueur dans ces sociétés.

Aussi, les heures de prière dans l'islam ont-elles largement influencé la distribution sociale du temps : les cinq prières, *fajar*, *tisbaar*, *takusaan*, *timis* et *gewé* alimentent un mécanisme de repérage pour fixer des événements ou des actions dans la temporalité.

Dans cette conception de la chronologie, ces différents repères interviennent, souvent, en tant que complément d'information à valeur de précision dans l'intemporalité. Des formules récurrentes dans les discours de reconstitution du passé tels que *ce jour-là à l'aube*, *un soir de cette année-là*, réveillent, dans les mémoires, davantage le souvenir d'un événement que la date exacte de celui-ci. Cette forme de représentation ne renseigne donc pas sur la date exacte mais donne des orientations assez précises dans ce qui est imprécis. Ce genre de récit privilégie, dans son entreprise d'historisation, le moment du déroulement de l'action au détriment de la date de celle-ci.

Le recours au mouvement apparent du soleil pour graver des faits ou des événements dans les mémoires individuelles est donc une donnée culturelle importante pour la compréhension du fonctionnement des types de société à tradition davantage orale qu'écrite. Le principe consiste à loger l'événement ou l'action dans un moment d'accueil du temps cyclique journalier. Le souvenir de ces objets d'histoire est déclenché, en général, quand la mémoire pointe son curseur sur une année-événement. L'histoire collective permet ainsi de convoquer des histoires individuelles mais qui sont importantes pour apporter ou compléter des informations qui manquent souvent dans les reconstructions généralisantes. C'est tout le sens de l'apport souhaité des récits autobiographiques dans les constructions historiques sur le temps présent.

1.2.2 La révolution de la terre

L'une des conséquences du tour que la terre fait autour du soleil est la succession des saisons, réalité qui inspire la mise en place d'un comput qui s'insère dans le temps cyclique.

Le milieu soudano-sahélien qui abrite le Sénégal est marqué, du point de vue de la pluviométrie, par l'existence de deux saisons : une longue saison sèche allant de novembre à juin et une courte saison des pluies qui va de juillet à octobre. Cependant, ce découpage commandé par le paramètre de la pluviométrie ne fonctionne pas dans l'absolu en milieu wolof. Des réalités atmosphériques, économiques et sociales se sont conjuguées pour donner un découpage en quatre saisons : *noor* (de décembre à avril), *cooron* (de mai à juin), *nawet* (de juillet à septembre) et *loll* (d'octobre à novembre).

Le *noor* correspond, en général, à la période de restauration des cases et des clôtures des maisons, de la commercialisation des arachides et de l'exode rural.

Le *cooron* porte les signes annonciateurs de la saison des pluies ; c'est la période du décorticage des graines d'arachide réservées comme semence, du défrichage, du brûlis et du retour au village.

Le *nawet* est la période des activités culturelles : semailles, binage, labourage, sarclage, surveillance des champs, etc.

Le *lilli* est la saison de récolte du mil hâtif, du maïs et des produits des jardins familiaux (oseille, courge, gombo, aubergine, etc.). C'est la période des grandes cérémonies de réjouissance dont les plus populaires sont les jeux de lutte traditionnelle⁴⁶.

Chacune de ces saisons peut être convoquée pour évoquer des souvenirs d'actions, de faits ou d'événements dans une perspective chronologique qui se focalise sur le moment au détriment de l'inscription sur l'échelle d'un temps linéaire. La récurrence, un des aspects les plus visibles mais aussi certainement le plus apte à entretenir une confusion dans l'usage du temps cyclique, apparaît, pour les spécialistes des questions sociales, comme un obstacle majeur dans la reconstitution fidèle du passé. Sous ce rapport, le recours aux archives écrites nous semble être une mesure conservatoire pour fixer à temps des faits inscrits dans les limites du temps cyclique.

Ces différentes saisons sont utilisées comme repères pour asseoir une chronologie mais leur usage, dans les études sur les communautés qui en sont porteuses, requiert un minimum d'imprégnation culturelle.

Dans certains cas, les séquences temporelles prêtent à équivoque. Par exemple une datation calée sur trois saisons des pluies correspond, en réalité, à deux ans dans le calendrier civil ; pourtant elle est comptabilisée comme trois années d'ancienneté. Ce modèle fonctionne encore, en

⁴⁶ Les jeux de lutte traditionnelle, au-delà de l'aspect réjouissance qui s'y attache, sont un fait de civilisation. Ces grands moments marquent la moisson des céréales locales, donc la dégustation du couscous à base de nouveau mil. Les lutteurs, de façon spontanée et désintéressée, se prêtent à ce jeu de corps à corps qui dure, en général, de minuit au petit matin sur la place du village où se côtoient des hommes et femmes venus d'horizons divers.

particulier dans les zones rurales du Sénégal où il permet de fixer l'âge des espèces animales domestiques. « Mon cheval a deux hivernages » signifie, pour certains déclarants, deux ans alors qu'en réalité cet animal n'en a qu'un. Le retour périodique d'une saison n'équivaut point à deux années écoulées. Cet écart entre l'âge prêté et l'âge réel pose des problèmes de datation. Cette récurrence des repères rappelle l'exercice de comptage des intervalles et des bornes : trois bornes correspondent à deux intervalles tout comme trois hivernages équivalent à deux années.

C'est un fait de culture qu'il faut intégrer dans les études historiques et sociologiques. « Selon que l'on compte le temps en lunes, en saisons sèches, en années de longueurs variées ou en cycles plus larges, on rendra compte de la chronologie d'une façon plus ou moins claire pour un auditeur formé dans une autre culture et cette chronologie témoignera plus d'une certaine conception du temps que de l'histoire elle-même »⁴⁷.

Il arrive aussi que des phases décisives dans l'évolution des comportements culturels soient retenues comme balise pour dater des événements. C'est le cas de la floraison de l'arachide ou de la maturation du mil qui peuvent être évoquées dans des récits à des fins de précision chronologique ou pour provoquer l'ouverture d'une page d'histoire déposée dans la mémoire.

⁴⁷ CALVET (Louis-Jean) : la tradition orale Paris PUF, 1984, page 93

2.2 Des modes de datation autour du substantif « At. »

2.2.1 « *Atam* » : un dateur de subordination dans la Contemporanéité

Au plan morphologique, « *Atam* » est un syntagme nominal wolof composé du substantif « *At* » qui signifie *année* et du suffixe « *am* » qui, normalement, induit un déterminant possessif signifiant *son* ou *sa*.

En principe, « *atam* » est un groupe nominal possessif dont la traduction littérale est *son année*. Cependant, dans la narration historique, le syntagme est d'usage courant pour dater des événements connectés à dessein à un événement principal tacite. Dans l'acception qui fait de « *Atam* » un dateur de subordination dans la contemporanéité, l'expression, utilisée sans complément de nom, signifie « C'est cette année-là que... ». Elle appelle donc une proposition subordonnée relative. Elle s'emploie alors après avoir identifié et reconnu comme tel, un événement principal dont l'évocation réveille, dans les mémoires, des souvenirs adjacents et contemporains. Sous ce rapport, les linguistes lui reconnaissent une fonction dite anaphorique. Ce dateur de subordination est donc relié à un référent bien identifié dans un discours précédent. Le syntagme nominal « *atam* » aide ainsi à fabriquer un calendrier historique ambulant dont les composantes, telles que articulées dans les mémoires, supposent l'existence et la prise en compte tacite d'un référentiel événementiel.

L'usage de « *Atam* » permet de convoquer des événements satellites qui n'ont de valeur chronologique que parce que adossés à un événement-phare.

Des mémoires du monde rural sénégalais gardent encore en souvenir l'année de la « graine avariée » (aflatoxine)⁴⁸, communément appelée « *Atum gerte bu saabu* ». La simple évocation de cette année fait dérouler un chapelet de

⁴⁸ C'est événement correspond à l'année 1927 marquée par une pluviométrie à la fois excédentaire et intempestive, ce qui a occasionné une altération de la gousse d'arachide.

« c'est cette année-là que.....j'ai fait ceci, j'ai eu cela, tel événement s'est produit », etc.

Ces datations de satellisation offrent l'image d'une coalescence autour d'un noyau dur qu'est l'événement-répère pour donner un répertoire individuel ou collectif calé sur une séquence temporelle qui, elle-même, est «événementée» pour prendre date.

« *Atam* » est un indicateur de souvenir provoqué qui induit une simultanéité par rapport à un événement de commandement central dont il est directement tributaire. N'ayant pas, pour celui qui parle, fait l'objet d'une datation précise dans le temps linéaire, cet événement principal ne renseigne pas, plus que le dateur de subordination dans la contemporanéité qui lui est adjacente.

« *Atam* » se positionne ainsi comme un indicateur d'intemporalité qui, pour être cerné dans ses contours chronologiques, appelle, de la part du chercheur des efforts d'investigation pour retrouver la date exacte de l'événement principal de commandement. Sous ce rapport, il peut, par analogie, aider à retrouver les dates exactes d'«années-événement» collectives ou personnalisées.

2.2.2 « *Atum...* » : un syntagme wolof pour historiser l'événement

Contrairement à « *Atam* » qui est un dateur ouvert, « *Atum* », littéralement, « l'année de... », suppose un complément de nom qui en fait un dateur axé sur un événement précis ; dans la restitution de celui-ci, la formulation peut privilégier un animal, une chose ou une personne.

D'ailleurs, davantage que la personnalisation de la date, la personnalisation du temps semble être une donnée sociologique largement partagée par différentes sociétés du monde. Le temps qui s'écoule pour tous est interprété, par moment, comme celui qu'emplit la vie ou l'action d'un homme. À partir de cette approche, le temps global est phagocyté, dans certaines consciences, par un temps sectoriel auquel on donne de l'importance en tant qu'unité

temporelle devant moduler le cours temporel d'une entité. Cet aspect sociologique de la chronologie, relative à la mesure et à l'appellation du temps apparaît dans cette réflexion de Roger Chartier : « les temporalités historiques maintiennent une forte dépendance par rapport au temps subjectif : « la Méditerranée au temps de Philippe II » repose, au fond, sur une analogie entre le temps de la mer et celui du roi, et la longue durée n'y est qu'une modalité dérivée de la mise en intrigue de l'événement »⁴⁹.

La personnalisation d'une année civile à travers un événement marquant est, certes, utile pour la situation chronologique de faits historiques conservés dans les mémoires, mais elle a l'inconvénient de contribuer à maintenir, dans l'anonymat, des acteurs historiques souvent tout aussi importants que ceux officiellement retenus. De la même manière, la mise en vedette d'une personnalité dont le temps de vie ou les « exploits » sont, par assimilation-phagocytose, confondus avec le temps d'une aventure collective, suite à une décision unilatérale de suspendre la marche du temps réel, procède d'une logique d'exclusion favorable à une conception élitiste de l'histoire. Par un choix, pour le moins arbitraire, le temps individuel prend alors le dessus sur le temps collectif et se permet même de suspendre le temps réel, le temps de mettre sur un piédestal, « l'homme du temps ». C'est toute la problématique des « héros » de la résistance africaine face à la pénétration coloniale, ces acteurs souvent présentés comme des êtres omniprésents et omnipotents qui agissent en solitaire, apparemment en l'absence des populations. Celles-ci, pourtant, par leurs idées et leurs actes, ont déterminé, sinon largement influencé la nature des trajectoires dessinées par les peuples. La présentation des « pères » des indépendances, dans beaucoup d'études historiques, a obéi à la même logique de mise en vedette de dirigeants au détriment des dirigés qui sont pourtant de véritables accélérateurs de processus.

⁴⁹ Roger Chartier. « Philosophie et histoire : un dialogue », in François Bédarida (dir), L'histoire et le métier d'historien en France, 1945-1995, CNRS, 1995, p 160

Cette personnalisation de l'histoire, encore portée par l'histoire orale ou par une certaine historiographie, s'inscrit souvent dans un cadre de légitimation qui promeut l'histoire des vainqueurs au détriment de celle des vaincus. Même dans cette histoire des vainqueurs, le traitement de l'information historique est en général marqué par un déséquilibre entre le héros et le peuple qui l'a soutenu et accompagné dans une aventure collective. La remédiation par une dépersonnalisation de l'histoire-discipline appelle donc des actions d'investigation et de réécriture du passé.

Bien avant le choix d'événements historisants liés à la deuxième guerre mondiale, la mémoire collective a usé du procédé de sélection par importance prêtée pour fabriquer un répertoire d'années-événements. Nous en retenons, à titre indicatif, quatre exemples dont les formulations s'articulent, respectivement, en respectant l'ordre chronologique, autour d'un animal, d'une chose et d'une personne. Pour le cas de figure personnalisé, la portée sociologique des deux situations que nous avons retenues nous semble suffisamment intéressante pour mériter, à notre avis, d'être mise en évidence. La première date du début du XX^e siècle tandis que la seconde, de 1976 seulement, donc pertinente pour illustrer la permanence de mécanismes de datation. En outre, l'une comme l'autre ont permis de mobiliser et de créer un engouement populaire mais avec des supports différents : la religion, pour la première et l'argent, pour la seconde.

«*Atum fiay wa* » : dans l'histoire de l'Islam telle que consignée et restituée par la mémoire collective, le commun des croyants retient que le Prophète Muhammad est né « l'année de l'éléphant »⁵⁰. Cette formule est récurrente dans les grandes veillées religieuses communément appelées « *Jang* » et qui sont articulées sur l'histoire de l'Islam.

⁵⁰ Cette référence correspond à l'année où les Abyssins, dans leur mission d'évangélisation s'en sont pris à la Mecque où fut envoyé, sur les ordres d'Abraham, gouverneur Abyssin, un éléphant pour détruire la KAABA. L'œuvre fut vaine. Dans ces discours religieux de commémoration de la naissance du Prophète sont aussi évoqués des événements repérés comme « *atum gadaay ga* », l'année de l'hégire ou « *atum rafiian ma* », l'année de la montée céleste.

«*Atum poram ngliif ma* » : c'est l'année du ramassage, pour certains, de grains de pain de singe (*Andersonia digitata* ou *buy* en wolof), et pour d'autres, de ceux du *Parkia biglobosa*, communément appelé *nete* ou *wul* en wolof. Quel qu'en fût le type de grain, l'opération résultait de la décision de l'autorité coloniale d'organiser un recensement de la population en 1891. Au-delà de l'événement en tant que fait historique important, il nous a semblé utile de partager, à travers une lettre y afférente, l'organisation pratique de ce recensement. La lettre de Ernest Noirot, administrateur colonial à Guédél Mbodji, Roi du Saloum en donne les détails en ces termes : « *Le gouverneur a prescrit aux commandants de cercle, aux bours des divers pays de faire le recensement de tous les habitants car il veut connaître l'importance des gens que nous protégeons. Pour le Saloum, tu devras faire connaître les provinces que tu commandes, les villages qui composent chaque province et combien il y a d'habitants par village sans excepter les captifs.*

Voici comment tu devras procéder pour que ce soit plus facile à faire. Pour chaque village il y aura six petits sacs, on prendra des pistaches ou des grains de pain de singe ou de tamarin. Dans un sac on mettra autant de grains qu'il y aura d'hommes dans le village. Dans un autre sac, autant de grains qu'il y a de femmes, dans le troisième autant de grains qu'il y a d'enfants garçons depuis le petit qui a un jour jusqu'au plus grand qui n'est pas marié encore, dans le quatrième sac, autant de grains qu'il y a de filles depuis la petite d'un jour jusqu'à celle qui n'est pas encore mariée. Enfin dans le cinquième sac on mettra autant de grains qu'il y a de captifs hommes et dans le sixième sac autant de grains qu'il y a de captives femmes. Chaque sac aura une marque pour le distinguer et les six sacs seront en paquet pour chaque village.

Tu donneras des ordres à chaque chef de canton et à chaque chef de village pour qu'il fasse ce travail très sérieusement sans oublier personne car le Gouverneur mettrait de grosses amendes à ceux qui refuseront. Il ne faudra pas oublier les camps peulhs qui habitent dans le Saloum... »⁵¹.

⁵¹ Archives Nationales de France, Papiers privés NOIROT, 148 AP 3, dossier 1, pièce 9, Lettre de NOIROT à Guédél MBODJ, du 2 août 1891. Document contenu dans : C. BECKER et V. MARTIN, *Les Premiers Recensements au Sénégal*, Partie I, Présentation des documents, CNRS, Kaolack, juillet 1970, p 1-28

«**Atum Juma** » : l'année de Juma désigne une révolte d'inspiration religieuse qui marque la fin de la résistance armée et le début de mise en œuvre d'une résistance de rechange⁵². C'est au nom de l'Islam que Juma Njaty SOW a organisé et conduit sa révolte en 1901. Le phénomène s'inscrit dans une dynamique dont les manifestations remontent assez loin dans le temps. L'espace Sénégalais a été secoué par des mouvements religieux bien avant Juma. L'expansion Almoravide au XI^e siècle, les Toucouleurs musulmans sous la direction du marabout maure Nasr-Al-Din au XVII^e, l'installation de théocraties musulmanes, d'abord, au Bundu au XVII^e siècle, puis au Fuuta Tоро au XVIII^e siècle, le Jihad de Elhadji Omar TALL et de Maba Jaxu BA au XIX^e en sont des exemples. Le Jihad est donc une tradition bien établie en Sénégal⁵³. Si nous admettons que le XIX^e siècle a été, en Sénégal, celui de la conception et de la mise en œuvre de la guerre sainte et le XX^e siècle, celui de la résistance pacifique au nom de l'Islam puis de la coexistence pacifique avec le colonisateur, la révolte de Juma qui intervient en 1901 nous semble s'inscrire, compte tenu de sa nature, dans un mouvement de transition.

Certains ne retiennent de l'homme que le malheur qu'il a occasionné au Saalum⁵⁴.

À la lumière des recoupements opérés dans les témoignages oraux, Juma serait né entre 1849 et 1853⁵⁵. Sa révolte a consisté à s'attaquer à des symboles de l'autorité coloniale, en saccageant le poste administratif de Malhem et en coupant les fils télégraphiques qui traversent la région.

⁵² Pour plus d'informations sur cet événement, voir :

Abdoulaye TOURE ; «**Atum Juma** » : 1901. Un événement-repère resté vivace au Saalum, Revue AFRIKA ZAMANI n° 4, CODESRIA, juillet 1996, pp 1-17

⁵³ Plusieurs études ont été consacrées à cette question. En dehors des ouvrages classiques, on peut se reporter aux revues suivantes : Revue Sénégalaise d'histoire vol 1 n°1 1980. Historiens-Géographes du Sénégal n°3 1988

⁵⁴ Matar DRAME (85 ans) : entretien du 21-08-1993 et Amath Satou TOURE (83 ans) : 23-08-1993. Tous les deux se contentent seulement de rappeler que Juma était un illuminé tué vers Kaffrine.

⁵⁵ Nous avons pu proposer cette grille suite à un entretien, le 20-07-1997 avec Abdou Rahmane NDIAYE du village de Keur Mallé (52 km de Kaolack) ; il reprend deux sources orales dont l'une parle de 48 ans au début du mouvement et l'autre de 52 ans.

La répression fut particulièrement violente et les dégâts collatéraux, nombreux⁵⁶, comme d'ailleurs l'a reconnu l'autorité coloniale qui affirme que «M. Rocaché avait brûlé le village de Diama Thiévy accusée de connivence avec Diouma»⁵⁷. L'affaire eut lieu un vendredi, jour saint et de prière collective. Cette mosquée de Diama Thiévy, brûlée en 1901, n'a été reconstruite que 60 ans après.

Malgré ces représailles de grande envergure, Juma poursuivit son mouvement mais avec beaucoup de pertes humaines. Ainsi, prit forme, dans la conscience collective, une image d'apocalypse rendue par l'expression « Hayu Juma », littéralement, « le malheur né de Juma ». Cette situation de peur et de psychose de la répression a occasionné des mouvements migratoires en direction de la Gambie. Finalement Juma fut capturé puis tué. De nombreuses sources orales attestent que la tête du marabout fut exhibée au grand public avant d'être transportée à Kaolack. Ces différentes péripéties se sont produites au mois d'avril 1901 mais les dates retenues ne sont pas concordantes⁵⁸. Un an après l'événement, l'administration en fit le compte rendu suivant : "En 1901 une agitation plus grave, résultat d'une campagne active menée contre notre influence par le marabout Diouma, avait un instant, paru menacer la sécurité publique dans le cercle du Sine-Saloum. L'esprit de décision et de fermeté dont fit preuve, en cette circonstance, le gouverneur de la colonie, la politique de conciliation et d'apaisement qui suivit la répression des troubles ramenèrent, d'une façon définitive, l'ordre et le calme dans cette région. En 1902 les partisans de Diouma qui avaient émigré en Gambie rentraient dans leur pays, repentants et soumis à notre autorité"⁵⁹. Cette page d'histoire riche en péripéties est inconnue de beaucoup de Sénégalais mais, sans en connaître les détails, la mémoire collective en garde le souvenir en

⁵⁶ Thierno Kéba Sy (70 ans) Imam de Diama Thiévy nous a appris lors d'un entretien (19-7-97), que son grand-père Alfa Dembo Koto est tué le même jour alors qu'il lisait le Coran. Il nous a même montré la tombe.

⁵⁷ ANS: lettre n° 95 du 3-1-1903 adressée au secrétaire général du gouverneur de Saint-Louis par Le Filiiatre commandant le cercle du Sine - Saloum.

⁵⁸ Mohamed MBodji parle, dans sa thèse, du vendredi 12 avril pour l'incendie et du 13 pour l'exécution de Juma. Dans une lettre officielle du 29 - 05- 1901 (numéro 921) le gouverneur général de l'AOF parle des 15 et 16 avril pour les mêmes repères. Notons cependant que le 12 avril 1901 correspond bien à un jour de vendredi.

⁵⁹ ANS 2G2/18 op.cit

tant qu'événement-repère auxquels sont connectés d'autres événements individuels, familiaux ou communautaires.

« *Atum Abdou Xaalis* » est une année-événement et un événement-repère pour désigner une opération d'escroquerie de grande envergure et ayant eu comme cadre le village de Keur Hambu dans la région de Kaolack. En 1976, le village de Keur Hambu est devenu, subitement une agglomération parce qu'accueillant, au fil des jours, un flux important de personnes venues s'enrichir auprès d'un des fils du village, Abdou TOURE, alias « Abdou Xaalis », littéralement, « Abdou l'argent », Abdou faiseur de riches. Ce hameau a connu, certainement, l'un des taux d'urbanisation temporaire les plus élevés du Sénégal. Cet illuminé déclarait avoir un don de doubler les sommes, à lui, remises. Automatiquement se constitua une chaîne d'intermédiaires entre lui et les milliers de candidats à l'enrichissement facile. Ces rabatteurs se chargeaient de verser l'argent collecté et de remettre aux intéressés les sommes multipliées. Au bout de quelques semaines, la machine s'est grippée et seuls les premiers servis ont profité de cette tontine d'un genre particulier. Abdou a fini par être arrêté et cet événement a laissé des villages entiers dans la pauvreté car les familles se cotisaient pour déposer le maximum d'argent possible. L'intéressé, aujourd'hui libre, soutient qu'au moment de son arrestation, la police lui a extorqué plusieurs malles et sacs bourrés d'argent. Aujourd'hui, beaucoup de personnes du Saalum ignorent l'année civile 1976 mais gardent encore vivace, le souvenir de « *Atum Abdou Xaalis* » qui fonctionne comme bulletin de naissance pour beaucoup d'adolescents d'aujourd'hui. Les louanges de « *Abdou Xaalis* » sont intégrées dans le répertoire de troupes folkloriques du Saalum. D'ailleurs, des amuseurs publics bien inspirés déforment volontiers le toponyme en parlant de « *Keur Jambu* » (trahison) à la place du toponyme « *Keur Hambu* ».

CHAPITRE 3: ÉVÉNEMENT, ANNÉE-ÉVÉNEMENT ET ÉVÉNEMENT-REPÈRE

La marche de l'humanité est ponctuée par des événements dont la simple évocation renvoie, souvent, à une page d'histoire. Celle-ci, au-delà de son statut classique de passé reconstitué, fonctionne, en particulier dans les sociétés anciennement d'oralité, comme un fait de civilisation. Le simple événement, une fois sélectionné du fait de son impact social, économique ou culturel, devient un événement-parabole puis un événement-repère. Au Sénégal, le réflexe de rattachement du vécu individuel à un événement-repère constitue un procédé largement partagé chez les personnes d'un âge avancé⁶⁰. Le choix d'un événement dans le temps et sa conservation par la « mémoire sociale » apparaissent dès lors comme une partie de « l'âme d'un peuple ».

Ces balises historiques construites autour de l'événement constituent des données sociales importantes pour la compréhension de certaines tendances du passé mais aussi pour faire des comparaisons utiles par rapport au présent. Sous ce rapport, la convocation du déjà vécu peut aider à structurer des approches ou à moduler des appréciations inspirées d'une interaction avec le vécu du moment.

L'événement d'hier, érigé en année-événement par la mémoire collective qui en fixe le souvenir, est ensuite réutilisé comme niveau zéro pour dater des faits de portée individuelle ou collective. L'année-événement passe ainsi au stade d'événement-repère.

⁶⁰ Lors d'un entretien en 1990, avec la vieille Bator DIOP domiciliée à Ndoffane, village situé dans le département de Kaolack, elle nous apprit qu'elle ne connaissait pas son âge réel mais qu'à « l'année du quintal à 5F » elle s'exerçait au pilage du mil. Quand on sait que cet événement-repère a eu lieu en 1914 et que dans la société traditionnelle la jeune fille, en général, commence cet exercice à l'âge de dix ans, on peut approximativement lui indiquer son année de naissance.

1. 3 L'événement dans le champ psycho-social

1.3.1 L'événement : objet d'histoire et déclic mnésique

Dans l'*Encyclopaedia Universalis*, l'événement est défini comme ce qui «advient à une certaine date et dans un lieu déterminé »⁶¹. De cette définition, il découle que l'événement, par essence, est une donnée de l'effet conjugué d'êtres vivants et de choses dans une double unité de temps et de lieu. Sous sa forme d'existence, il peut tantôt relever d'une contingence, tantôt d'une programmation.

Certains événements, dans leur caractère fortuit, ressemblent au fait et à l'accident mais d'autres, en raison d'une approche déterminée en amont pour agir sur le cours de leur réalisation, se distinguent d'eux. L'avènement de l'événement peut donc résulter d'un aléa tout comme il peut être sciemment provoqué par l'homme dans une logique alignant des causes et leurs effets attendus. Dans les deux cas, c'est l'importance prêtée à l'événement qui en fait un objet digne d'être sélectionné, conservé et au besoin commémoré. Il prend alors les contours d'un fait historique. C'est peut-être là tout le sens du pacte entre l'événement et ceux qui sont chargés de l'immortaliser, au premier rang desquels, l'historien.

La valeur intrinsèque de l'événement et la conscience qu'on en a semblent être des paramètres déterminants dans la sélection de celui-ci et sa consignation, écrite ou orale, pour la mémoire éternelle. Pour être élevé au rang d'historique, un événement doit avoir « de l'importance, mériter d'être distingué, par son ampleur et ses conséquences, des événements avec lesquels on serait tenté de le comparer »⁶². C'est cet arrêt marqué avec force dans la trajectoire du temps et sélectionné par l'individu ou le groupe social comme fait marquant qui confère à l'événement un statut d'objet d'histoire.

⁶¹ Roger Bastide, *Événement (Sociologie)*, in *Encyclopaedia Universalis, Corpus 7*, p 629.

⁶² Pierre-Yves Bourdil, *La mise en scène de l'histoire, l'invention de l'homme laïc*, Flammarion, 1998, p 8.

Contrairement au fait qui peut parfois relever d'une construction de l'esprit, l'événement, sous sa forme qui nous intéresse, ne dépend pas nécessairement de la volonté de l'homme quand il est déjà arrivé. Il frappe par sa prégnance, son empreinte et son impact sur les consciences.

L'histoire, à sa naissance, était événementielle. L'événement a donc engendré l'histoire-discipline mais celle-ci a travaillé, au quotidien, à l'immortaliser et à lui donner vie au présent ; sous ce rapport, l'histoire se nourrit de l'événement mais, en même temps, elle a le privilège de le maintenir en vie dans les mémoires et les écrits.

L'événement et son traitement sont donc au cœur des préoccupations de l'histoire-discipline. Comme pour l'étayer, Arlette Farge soutient que *« l'événement qui survient est un moment, un fragment de réalité perçue qui n'a aucune unité que le nom qu'on lui donne. Son arrivée dans le temps est immédiatement mise en partage par ceux qui le reçoivent, le voient, en entendent parler, l'annoncent puis le gardent en mémoire. Fabricant et fabriqué, l'événement est d'emblée un morceau de temps et d'action mis en morceaux, en partage comme en discussion : c'est bien à travers les lambeaux de son existence que l'historien travaille s'il veut en rendre compte. Face à l'événement retrouvé ou relaté, il est devant une absence d'ordre. L'événement serait de l'ordre du désordre, de l'éclatement des perceptions et du sens »*⁶³.

L'historien, appelé à aborder un objet d'histoire par le boulevard de l'événement raconté, en tant que « parole-source », ne perd pas de vue que ce matériau est, plutôt qu'une fin en soi, un moyen de tendre vers davantage d'objectivité. Le témoignage qui est fait sur un événement porte des marques potentielles d'altération dont les plus visibles nous semblent être liées au temps écoulé et à l'état sensoriel du témoin. L'effectivement transmis n'est pas exactement le réellement vécu comme le fait remarquer Alfred Sauvy qui

⁶³ Arlette Farge. Des lieux pour l'histoire, Éditions du Seuil, janvier 1997, p 82

soutient que « un événement qui survient frappe les sens des témoins. Mais la transmission de ce qu'ils ont vu ou entendu n'est ni instantanée, ni fidèle. Une certaine fraction de ces faits est transmise et circule »⁶⁴.

L'événement objet d'histoire doit donc être débarrassé des propos parasites imputables au témoin-locuteur et de la subjectivité du témoignage de l'acteur. C'est ce substrat événementiel qui alimente l'opinion publique avant de se muer en dépôt en mémoire pour servir de stimulant au déroulement de souvenirs.

En tant que passé reconstitué, l'événement, au-delà de son aspect factuel, marque son territoire dans les mémoires collective et individuelle du fait de la construction de sens qui l'accompagne. De ce point de vue, sa simple évocation agit comme un déclic mnésique, un stimulant pour un débit de mémoire. À l'image d'un livre, la seule évocation du titre de l'ouvrage suffit, pour déclencher, chez celui qui l'a lu, le souvenir de son contenu.

1.3.2 L'événement : un structurant idéologique

Traditionnellement, l'événement sert de support à l'historien pour faire revivre le passé au présent. Dans son approche et sa démarche, l'historien, quelle que soit la manière dont l'événement est vécu, le prend, à la fois, pour ce qu'il est et pour la conscience qu'il en a au moment de sa restitution verbale ou de son écriture. Cette interaction entre l'historien porteur d'une idéologie et l'événement avec sa charge idéologique, entretient, de fait, une situation d'influences réciproques qui finit par moduler, dans le traitement de l'information, une vision, une conviction et une présentation des choses.

Avec l'évolution des sciences sociales, politiques et économiques, cette préoccupation classique de l'historien s'est enrichie d'une autre qui met l'événement au cœur d'une analyse du passé et du présent par rapport au

⁶⁴ Alfred Sauvy. L'opinion publique, Collection *Que sais-je ?* n° 701, PUF, 1956, p 26

futur. La notion de passé reconstitué propre à l'histoire, côtoie alors celle de futur constitué spécifique à la prospective.

Le traitement scientifique de l'événement se fait donc sur un fond idéologique pouvant agir en cause ou en conséquence sur les formes d'interprétation et d'écriture des réalités dont il est porteur.

La présence de cette dimension idéologique, observable dans l'intervention, en seconde main, de l'historien sur l'événement, est aussi repérable, certainement dans des proportions différentes, chez les acteurs-témoins qui ont vécu, en temps réel, l'événement en question. Cette position de l'homme qui a vécu l'événement et qui vit encore d'autres situations le prédispose à convoquer souvent le passé pour des conduites à tenir, des appréciations et des prises de position.

Le déjà vécu est souvent érigé, par les concernés, en source digne de foi pour fournir des indicateurs devant déterminer des grilles d'évaluation de ce qui est en train de se vivre. L'ampleur de situations conjoncturelles comme la famine, la disette vestimentaire ou les épidémies est appréciée, non pas en fonction de réalités présentes, mais par rapport à ce que ces événements furent dans un contexte qui n'est pas nécessairement celui du présent. De ce point de vue, l'événement vécu sert de référence pour donner un sens à des concepts tels que le progrès ou la régression.

Dans l'analyse de phénomènes récurrents, ces cercles ont tendance à considérer, péremptoirement, la situation passée comme instrument de mesure pour évaluer le présent. C'est le cas d'événements vécus par des Sénégalais qui sont prompts à les convoquer, comme support didactique, pour structurer et orienter un discours moralisateur à l'endroit d'une jeunesse souvent contestataire et qu'ils estiment devoir sensibiliser et rappeler à l'ordre.

La deuxième guerre mondiale a formaté une idéologie de l'événement mouleur de conscience qui est nettement perceptible, au Sénégal, dans différentes situations de mise en relation entre le passé et le présent.

À cette approche diachronique, s'ajoute une autre dimension qui s'exprime à travers une possibilité constatée de lecture synchronique qui n'en donne pas moins à l'événement un statut de directeur de conscience.

Cette vision projetée, d'autorité, par des témoins encore vivants, sur des consciences de la génération d'après guerre, n'a pas manqué de créer, sinon d'alimenter, au niveau d'une certaine jeunesse, un conflit de génération, voire de société, dans l'appréciation de réalités présentes.

Dans ce genre de contradiction, l'accessoire du moment, tel que défini par l'irnage que renvoie le passé, est souvent considéré comme fondamental par ceux qui n'ont pas vécu ce passé.

Un événement vécu à la même période que d'autres peut être perçu, selon le cas, comme un facteur amplificateur, régulateur ou éliminateur de phénomène⁶⁵. Dans ce cas de figure, la déduction faite de la prise en compte d'un événement procède souvent d'une appréciation subjective que motive un réflexe d'appropriation pour davantage valoriser ou d'un rejet systématique pour condamner l'action d'une personne ou d'un groupe social.

⁶⁵ La deuxième guerre mondiale a été marquée, en France, tout comme au Sénégal, par une situation de pénurie généralisée. La fin de ce conflit a coïncidé, au Sénégal, avec l'avènement de Sérigne Falilou Mbacké, au khalifat des Mouride, l'une des confréries islamiques du pays. Une certaine mémoire collective retient de cet événement qu'il a été la cause de la disparition des trois « R » : *rafle* (disette vestimentaire), *ràmm* (gale) et *ràkkal* (tourteaux). Ces trois « R » sont en fait le triptyque-parabole du marasme de l'époque. Cette opinion publique n'intègre pas dans son schéma d'explication et de compréhension d'un phénomène, des données importantes comme l'arrêt effectif des combats, le démarrage de la phase de reconstitution des économies, le plan Marshall, etc. Les tenants de cette thèse de l'événement structurant idéologique établissent, volontiers, une relation de cause à effet entre l'accession d'un chef religieux au Khalifat et la fin d'une crise économique internationale liée à une guerre mondiale qui, elle-même, a officiellement pris fin. Néanmoins, la charge idéologique qui accompagne cet événement religieux intervenu en 1945, est positive en ce sens qu'elle a eu le mérite de donner à tout un peuple des raisons d'espérer, de créer les bases d'une synergie, de légitimer un devoir de reconnaissance, choses essentielles pour réussir de grandes œuvres. Au Sénégal, et particulièrement au sein de la communauté mouride, l'année 1945 est désignée par « *atum sérigne Falou* », littéralement, « l'année de Sérigne Falou », année qui correspond à la fin de la famine et à la reprise des affaires dans la colonie. Ce Khalifat de Sérigne Falou qui a duré de 1945 à 1968, a été marqué par d'importantes réalisations aux plans religieux et économique (infrastructures pour le culte, agriculture, etc.).

Ce pouvoir de l'événement transcende souvent les frontières politiques ou ethnoculturelles. Un des exemples les plus éloquents nous est offert par le cas du Japon d'après guerre. La débâcle militaire et économique de ce pays lors de la deuxième guerre mondiale a forgé, au Sénégal, jusque dans les coins les plus reculés, l'image d'un Japon synonyme de pacotille⁶⁶.

La mémoire de guerre a donc structuré une conscience d'après guerre qui, souvent, explique et disculpe pour inviter à davantage de compréhension et d'indulgence afin, dit-on, de mieux gérer le présent. Cette conscience a aussi entretenu des clichés pour stigmatiser des situations dont la plupart sont aujourd'hui dépassées.

2.3 De l'année-événement à l'événement-repère

2.3.1 L'année-événement : une année référencée

L'histoire peut, selon les circonstances, retenir des faits nettement limités dans le temps et dans l'espace mais que la tournure amplifie au point de leur donner une dimension insoupçonnée au départ. Ils entrent alors dans le répertoire des événements marquants.

Le choix de tels événements dépend, en général, du vécu des populations ; celui-ci est déterminé par l'attitude des acteurs, l'originalité de l'acte ou le cachet particulier du phénomène (naturel ou humain). Ainsi, nous pouvons admettre que « l'événementiel est ce qui prend une importance soit pour nous (mariage, naissance) soit pour un groupe social (guerre, révolte) ; donc ce qui nous semble suffisamment important pour être découpé, mis en relief et pouvoir être désormais, sinon commémoré, du moins mémorisé »⁶⁷.

⁶⁶ Au Sénégal, même des personnes qui n'ont pas une idée exacte du déroulement de la deuxième guerre mondiale, sont promptes à qualifier de « saponais », déformation de « japonais », tout produit de mauvaise qualité, d'où qu'il vienne. Tout jeune, j'entendais ma mère dire, avec insistance, « je ne veux pas du « saponais » chaque fois qu'elle envoyait quelqu'un au marché ou qu'on lui proposait un produit manufacturé. Même devenue vieille, son discours n'a pas changé. Pourtant aujourd'hui les produits industriels japonais sont bien cotés au Sénégal.

⁶⁷ BASTIDE (R). « L'événement » in Encyclopaedia universalis. Op.Cit p 630.

Dans son acception courante, la notion d'événement de l'année est une réalité culturelle largement partagée dans les formes et techniques de mise en évidence publicitaire pour accrocher le public. Chaque manifestation est, à priori, un événement de l'année. De la même manière, un individu, compte tenu de l'intérêt personnel qu'il porte sur une chose, peut en faire son événement de l'année.

Cependant, l'événement retenu pour servir de nom de baptême à une année peut poser, au chercheur, des problèmes d'exploitation, du fait de l'intervention de facteurs dont les plus significatifs sont, à notre avis, la récurrence et le positionnement dans le calendrier civil⁶⁸. Alors que celle-là brouille les pistes de recherche par le caractère répétitif des noms de baptême, celui-ci pose de réels problèmes de datation du fait de l'instabilité de sa borne d'entrée.

Certes, la symbolique d'un événement considéré comme celui de l'année, n'est pas nécessairement partagée, au même titre, dans les grilles d'appréciation mais, quand cet événement est crédité d'un impact général, son importance peut faire l'objet de consensus au point de fédérer le grand groupe qui se l'approprie. Malgré la nécessité de relativiser la notion d'événement de l'année, il convient d'admettre que, selon le cas, un événement, en raison de l'étape qu'il marque dans la trajectoire du groupe social, prend, pour lui, les contours d'un fait prépondérant. Il finit alors par laisser son empreinte à l'année civile. Les générations présentes transmettront ce binôme *événement-année* aux générations futures.

C'est de la confrontation entre différents événements intervenus au cours de la même année que se démarque, au nom de la sélection humaine, l'année-événement. L'événement en question fait figure de marqueur temporel

⁶⁸ D'habitude, la formulation des années-événements ne varie pas au plan phonétique. Si une famine intervient plusieurs fois dans le temps, il y aura autant d'années de la famine que de cas de famine. Dans leur évocation formelle, aucune de ces années-événements n'est, à priori, affectée d'un indice de différenciation pour marquer son territoire historique. De ce point de vue, la récurrence appelle des efforts supplémentaires d'identification et de contextualisation. En outre, un événement peut être retenu comme marquant en se référant au déclenchement ou au paroxysme de celui-ci, si bien qu'une année-événement peut être à cheval sur deux années civiles, d'où la difficulté de la caler dans une année.

d'abord, de remorqueur de temps, ensuite et finalement, d'événement-date. L'année devient ainsi référencée, suite à l'adjonction d'un événement-phare. Dans le fichier immatériel de la mémoire, l'année-événement est dépouillée et mémorisée sans être, au préalable, datée dans le calendrier civil. Sa simple évocation renvoie à la trame événementielle de l'objet d'histoire qu'il symbolise.

Le répertoire d'années référencées au moyen d'événements marquants permet ainsi de faire des constructions historiques plus complètes, par ce qu'intégrant des détails relevant de la quotidienneté ou de l'autobiographie.

2.3.2 L'événement-repère: une année-événement convoquée

Les notions d'événement, d'année-événement et d'événement-repère, au-delà de leur usage fonctionnel à des fins d'historisation, montrent bien, d'un point de vue conceptuel et philosophique, l'importance de la variable *événement* dans les méthodes traditionnelles de datation en Afrique.

L'année, une fois référencée par le biais d'un événement marquant, est déclinée sous une identité acquise par voie de phagocytose. L'année-événement qui en est la résultante est ensuite utilisée comme porte d'entrée pour l'histoire individuelle ou communautaire. L'événement-date, par un phénomène de réappropriation et de réutilisation dans d'autres sphères, devient un événement dateur, donc un moyen de datation.

L'événement-repère, tel qu'intégré par la culture traditionnelle africaine dans son rapport au temps est une donnée universelle repérable dans toutes les civilisations : les civilisations d'écriture, de même que celles dites d'oralité ont, chacune, donné une place essentielle à la sélection d'événements dans la fabrication de leur « mémoire collective ». Tous les pays du monde ont, en principe, leur répertoire d'années génériques symbolisées par de grands événements comme la guerre, la famine, les catastrophes naturelles, etc.

Cependant, dans les sociétés marquées par l'absence de recours systématique à l'écriture pour fixer le passé, des événements-phare sont recensés mais souvent avec l'imprécision qui caractérise le mode de transmission fondé sur l'oralité. La distribution, devenue classique, des faits historiques en quatre grandes périodes (ancienne, médiévale, moderne et contemporaine), procède de la même logique de choix d'événements pour marquer des étapes dans la marche du temps⁶⁹. L'événement-repère est donc un indicateur apte à positionner, dans le temps, des événements annexes. Une fois le temps écoulé, la « mémoire collective » en garde le souvenir et la « mémoire individuelle », au-delà de ce palier, fait de l'événement un noyau de connexion pour repérer et fixer sa propre histoire. Après avoir réduit l'année civile à une séquence baptisée du nom d'un événement, les populations établissent, par effet de satellisation, un système de datation à l'événement-repère. L'année-événement, convoquée pour dater d'autres événements, devient un repère ouvert pour héberger des faits afin de les maintenir en vie dans les mémoires. L'événement-repère fonctionne alors comme une balise dans la trajectoire historique dessinée par le groupe. Il devient alors un instrument de mesure du temps, un moyen de datation. Dans certains cas, du fait de son caractère récurrent, il s'inscrit dans le « temps sacré »⁷⁰.

Au-delà de la mémoire de guerre structurée par l'événement, la mémoire collective, relayée par des consciences individuelles, garde encore des souvenirs dont la convocation a permis l'élaboration d'outils d'enquête et de planification à l'occasion des recensements généraux de la population et de l'habitat, organisé au Sénégal, en 1976, 1988 et 2002.

Dans les zones rurales où les naissances ne sont pas généralement déclarées à l'Etat civil, la mise au point de calendriers historiques locaux, à partir

⁶⁹ Notons à ce propos, que cette division de l'histoire n'est pas adoptée exactement par tous les historiens du monde: Jean CHESNEAUX parle des « pièges du quadripartisme historique »
cf. CHESNEAUX (J) : *Du passé, faisons table rase?* Petite collection Maspero 1976.

⁷⁰ cf. ELIADE (M) *Le sacré et le profane*. Idées / GALLIMARD, sciences humaines, 1965. L'auteur donne des illustrations y afférentes.

d'événements-repères, a permis, à l'administration en charge du recensement, d'élaborer des outils qui ont été administrés à cette occasion.

Pour réaliser un calendrier historique national, il a été demandé aux populations de chaque localité du Sénégal de réveiller leurs souvenirs par rapport à des indications déclinées sur la feuille de routes des agents recenseurs. Les lignes directrices en étaient :

« - naissance ou décès d'une grande personnalité religieuse, coutumière ou administrative ;
nomination ou destitution d'un chef administratif ou coutumier (chef de canton, commandant de cercle, chef d'arrondissement, gouverneur, préfet, etc.) ;
construction d'immeubles (mosquée, école, église, etc.) ;
création d'infrastructures (route, dispensaire, puits, forage, marché, lotissement, etc.) ;
calamités naturelles (sécheresse, inondation, etc.) ;
épidémies humaines ou animales (méningite, peste, gale, choléra, etc.) ;
perturbations climatiques (grands froids.....) ».

Ce recours aux événements-repères a facilité le travail d'identification d'années de naissance et de détermination de tranches d'âge afin de mieux planifier les actions de développement⁷¹.

⁷¹ Le recensement des années-événements pour situer approximativement les dates de naissance des populations a permis à la Direction de la statistique de stabiliser un outil qui a donné un calendrier historique par unité administrative. Le principe a été de dresser la liste des faits marquants de chaque localité et de laisser aux populations l'initiative de situer leur naissance dans cette chronologie locale qu'elles connaissent bien sans pour autant pouvoir la dater dans le temps linéaire. Selon ses initiateurs, ce projet visait à « estimer l'âge chronologique » des individus.

Conclusion

De cette étude sur l'historisation de l'événement, il ressort que la langue wolof est utilisée comme médium pour traduire une réalité culturelle portée par un groupe de Sénégalais dont les composantes humaines sont davantage wolofophones que wolof.

Cette tendance à l'élargissement du cercle des locuteurs wolof, renforcée par l'économie coloniale de traite, s'est poursuivie avec de nouvelles dynamiques nées de la vie de relations et qui ont pratiquement fait du Sénégal un espace wolofisé.

Au plan du mécanisme de fonctionnement de la datation par l'événement, seule la langue de communication induit une différenciation de forme mais l'esprit reste le même, aussi bien au sein des groupes à parler wolof que dans les autres communautés ethnoculturelles du Sénégal.

Dans l'espace sénégalais, quelle que soit la langue considérée, l'année-événement est rendue par un syntagme nominal qui associe, dans un binôme, le substantif *année* et un indicateur d'impact événementiel. C'est aussi le même système de connexion individuelle ou collective qui est pratiqué pour greffer sa propre histoire sur un événement principal qui devient un événement-repère.

Avec les exemples offerts par le milieu ethnoculturel wolof, les supports de repérage dans le temps sont généralement représentés par des phénomènes cosmiques ou humains. La prépondérance de l'événement sur la date est nettement perceptible à travers une forme de représentation qui, au lieu de dater par le calendrier grégorien, «événemente» par le vécu significatif.

En phagocytant la date, l'événement devient, lui-même, un moyen de datation et, par ce fait, autorise valablement à parler d'une civilisation de l'événement qui a engendré un calendrier historique intangible.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Troisième partie
Des années-événements de la deuxième
guerre mondiale

RESUMÉ

La troisième partie de ce travail, axée sur « les années-événements de la deuxième guerre mondiale », tente de mettre en évidence des situations de prégnance qui ont fini par laisser à la mémoire collective des souvenirs encore restés vivaces, au point de structurer des consciences individuelles d'après guerre.

- Le premier chapitre essaie de rappeler le contexte général de l'époque, notamment à travers les offensives des régimes dictatoriaux, l'éclatement de la guerre et les partitions jouées par la France et le Sénégal durant les deux premières années du conflit.

- Le deuxième chapitre prend en compte les années-événements dont l'aspect militaire est prédominant, voire exclusif. Le contexte colonial de cette guerre explique, d'emblée, le rôle attendu des colonies dont les ressources économiques et humaines sont mises au service du colonisateur. Au Sénégal, cette phase est dominée par deux événements majeurs : la grande mobilisation pour les recrues avec ses aspects militaires, sociaux, familiaux et mystiques et le bombardement de Dakar, épisode révélateur des conséquences de la déroute militaire en France mais aussi du transfert du champ des contradictions entre les forces de la Résistance et celles de la Collaboration. Au-delà de la présentation officielle des faits, cette partie s'efforce de partager, avec le lecteur, les souvenirs qu'en ont gardés des mémoires d'en bas.

- Le troisième et dernier chapitre de cette partie a pour objectif de restituer des faits, certes évoqués par l'histoire officielle mais, en général, dans une perspective sélective et globalisante centrée sur l'expérience européenne. Une telle approche ne prend pas en compte suffisamment le vécu des populations à la base, ce qui, du coup, relègue au second plan la touche particulière qui s'attache aux témoignages d'acteurs anonymes.

Cette entreprise de reconstitution fidèle d'un passé sur des acteurs dont certains sont encore vivants s'appuie, par souci d'originalité, sur des années-événements de stigmatisation d'un malheur dont l'expression, au quotidien, est la débrouillardise dans la pénurie.

INTRODUCTION

La deuxième guerre mondiale, dans son vécu quotidien par les populations des colonies n'est pas suffisamment prise en compte par l'historiographie classique. Celle-ci, en général, se contente de montrer la participation de l'Afrique à travers un effort de guerre qui se décline en hommes et en vivres.

Même pour l'Europe, jusqu'à une date récente, l'essentiel des études sur le déroulement de la guerre privilégiait des objets de connaissance comme les effectifs engagés, les théâtres d'opération, l'ampleur des dégâts, traitant ainsi en parent pauvre, la quotidienneté populaire de guerre.

Pourtant, du fait de l'effet de réaction en chaîne, le Sénégal, colonie et capitale de l'empire français en Afrique occidentale à l'époque, a été durement affecté par ce conflit pour le déroulement duquel ses fils ont été envoyés au front, son territoire utilisé comme théâtre d'opération et sa population confrontée à une situation de débrouillardise pour la survie.

Ces années sombres brillent encore par leur présence dans des mémoires promptes à livrer le film des souvenirs qu'elles en ont conservés. Les années-événements de cette guerre qui sont de véritables « cadres sociaux de la mémoire » sont aujourd'hui capitalisées comme événements-repères, constituant ainsi des gisements originaux d'informations pour une connaissance plus complète des facettes de cette guerre.

À la version officielle de l'historiographie sur la guerre, cette mémoire collective propose le film d'événements peu évoqués telles que l'année des tourteaux, celle des cordes ou celle de l'égrenage du mil. Toutes choses pouvant servir de baromètre pour apprécier correctement l'impact de la guerre sur les populations et éventuellement, corriger des erreurs de l'histoire écrite.

CHAPITRE 1 : LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

La décennie qui a précédé l'éclatement de la deuxième guerre mondiale a été particulièrement riche en événements pour l'ensemble des continents. L'espoir suscité par les traités de paix¹ au lendemain de la première guerre mondiale semble se muer en illusions, la reconstruction économique que commandent les conséquences nées de la grande crise des années trente reste encore timide tandis que les régimes dictatoriaux, aux ambitions démesurées, constituent une menace réelle à la paix, à la stabilité et à la sécurité collective. Au fil du temps, les rivalités idéologiques entre le fascisme, d'une part, le capitalisme et le communisme, d'autre part, servent de réceptacle aux différentes composantes d'un cocktail dont les capacités destructives surprendront tout le monde².

Parmi les questions brûlantes de l'époque figurent, en bonne place, la baisse des productions et du prix des produits agricoles, la perte de vitesse du commerce mondial, le chômage, la misère et le recul démographique. Les puissances qui dominent le monde ont des intérêts divergents : Américains, Anglais et Français trouvent en leurs zones d'influence des partenaires privilégiés, tandis qu'Allemands, Italiens et Japonais ne rêvent que de débouchés.

¹ Pour mémoire, rappelons le Traité de Versailles signé le 28 juin 1919 dans la Galerie des Glaces, le Traité de Saint-Germain-en-Laye avec l'Autriche le 10 septembre 1919, le Traité de Neuilly-sur-Seine avec la Bulgarie en novembre 1919, le Traité de Trianon avec la Hongrie le 04 juin 1920, le Traité de Sèvres avec la Turquie le 10 août 1920.

² Sans remettre en cause le rôle de différents facteurs universellement reconnus comme étant les causes de la deuxième guerre mondiale, il nous paraît intéressant de rappeler une réflexion standardisée de Amadou Hampâté Bâ sur les guerres en général. Ce savant au savoir immense avait l'habitude de dire qu'à la base des guerres, il ya quatre facteurs pouvant agir ensemble ou séparément : « la sexualité, le gain, le ôte-toi que je m'y mette et l'incompréhension mutuelle ». Certainement en convoquant ces instruments de mesure dans une réflexion sur les causes de la deuxième guerre mondiale on trouvera de la matière à conviction sans pour autant bousculer les schémas classiques d'explication.

C'est dans ce contexte de tensions multiples qu'éclate, en 1939, l'une des guerres les plus meurtrières de la planète. Ce conflit mondial intervient aussi dans un contexte colonial, par essence, favorable au déploiement d'un dispositif de réactions en chaîne du fait de la relation tutélaire entre les colonisateurs et leurs colonies. C'est le sens de la partition jouée par le Sénégal aux côtés de la France et des Français.

Pourtant, en 1928, avec le Pacte Briand-Kellog signé par soixante pays dont l'Allemagne, la guerre, en tant que moyen d'assouvir des ambitions nationales, était unanimement condamnée et mandat avait été donné exclusivement à la Société des Nations pour décider de l'opportunité d'une éventuelle guerre. Malgré tous ces mécanismes de prévention et de régulation, les dictatures avaient fini par plonger le monde dans une longue période de guerre avec son lot d'atrocités mais aussi de désillusions.

1.1 Essai de contextualisation générale

1.1.1 Le marathon des périls et l'éclatement de la guerre

Entre 1933 et 1936 se sont réunies, progressivement, les conditions d'une instabilité à la fois économique, politique et sociale, constituant ainsi une menace à la paix collective. Les ingrédients de ce cocktail peuvent être analysés à travers les repères suivants :

- Les difficultés nées de la crise économique des années trente

Les années trente sont marquées par des difficultés réelles de restructuration économique, donc de relance des activités. Malgré des efforts de redressement nettement perceptibles aux États-Unis, en Allemagne et au Royaume Uni, la situation demeure préoccupante en France et dans les colonies.

- Les visées expansionnistes des régimes dictatoriaux

L'Italie, l'Allemagne et le Japon sont les artisans d'un impérialisme fondé sur la terreur et les coups de force. L'idéologie dont ils se réclament se couvre d'un manteau de nationalisme pour exalter la toute puissance de l'Etat et de son chef « infallible ». La logique qui la sous-tend admet et même préconise la domination du faible par le fort. En Italie, le mouvement fasciste, créé en 1919 par Benito Mussolini, se militarise puis se mue en dictature à partir de 1922, faisant ainsi du « Duce » un chef incontestable, artisan d'une politique expansionniste. L'Allemagne, par la voix de son chef (Führer) Hitler, fait du racisme la base essentielle de son action politique : selon lui, le peuple allemand est l'élite de la race aryenne et à ce titre, il doit disposer d'un espace vital nécessaire à son épanouissement (*lebensraum*). Du point de vue de la stratégie, Hitler inscrit son action dans les limites du triptyque propagande, bluff, coup d'éclat. L'expansionnisme et le bellicisme d'Hitler sont sous-tendus par une préparation à la fois idéologique, militaire et économique³. La recherche de débouchés économiques et commerciaux conduit le Japon à avoir des visées expansionnistes sur le Pacifique et la Grand Asie Orientale : Mandchourie en 1931-1932 et Chine, cinq ans plus tard. Les différents régimes autoritaires installés à Rome en 1922, à Tokyo en 1931 et à Berlin en 1933, travaillent à leur rapprochement et cet objectif est facilité au moins par deux facteurs : l'affinité idéologique et le militarisme. Dans ces conditions, ils portent naturellement les germes d'une tension permanente.

- L'attitude passive des démocraties parlementaires

Les régimes de démocratie parlementaire ne semblent pas prendre en compte suffisamment le danger que représentent les dictatures et se réfugient séparément dans des calculs d'intérêt particulier ; aussi, semblent-ils redouter davantage le communisme que le nazisme. La Grande Bretagne, en pleine

³ Malgré la mise en cause du « diktat de Versailles », la responsabilité d'Hitler dans le déclenchement de la deuxième guerre mondiale est incontestable. Pour de plus amples informations, voir : Pierre Angel : *Les responsabilités Hitlériennes dans le déclenchement de la deuxième guerre mondiale*, in *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 60, octobre 1965, pp 1-20

phase de redressement économique, opte pour une politique d'apaisement vis-à-vis d'Hitler, tandis que la France, du fait de ses nombreuses difficultés économiques, ferme souvent les yeux sur la logique allemande, souvent par souci de voir se réaliser un équilibre européen. En Angleterre, les conservateurs au pouvoir depuis 1931, bien que reconnaissant les limites du traité de Versailles de 1919, se montrent bienveillants à l'endroit de Hitler d'autant qu'à leurs yeux, c'est la France qui compromet la réalisation d'une stabilité en Europe. En France, la Droite encourage une entente avec Mussolini tandis que les socialistes sont attachés à la sécurité et les communistes favorables à une alliance avec Moscou. L'opinion publique est donc divisée et pour l'essentiel l'option est pour une stratégie défensive : c'est par rapport à une telle vision que s'explique l'édification de la ligne « Maginot » entre 1927 et 1936⁴.

Au même moment, les américains pratiquent une politique isolationniste, conformément à la doctrine de Monroe de 1923 : « l'Amérique aux américains ». D'ailleurs, en août 1935, le Congrès vote une loi de neutralité. Le danger fasciste étant plus pressant, Staline va tenter un rapprochement avec l'Occident et entre à la S.D.N en 1934.

- L'inefficacité de la Société des Nations

À sa naissance en 1919, la SDN pensait pouvoir faire régner la paix par la sécurité collective. Malheureusement, du fait de ses faiblesses à la fois congénitales et acquises, cette organisation s'avère impuissante et inefficace ; d'abord, elle n'est pas universelle : les USA n'y sont pas membres, le Japon et l'Allemagne la quittent en 1933 et l'Italie en 1936 ; ensuite elle ne dispose pas de forces militaires pour faire respecter ses résolutions.

⁴ Il s'agit d'un système fortifié mis en place sur la frontière Nord-Est de la France à l'initiative de André Maginot, ministre de la guerre, d'abord, de 1922 à 1924, ensuite, de 1929 à 1932. L'Allemagne hitlérienne avait aussi son système fortifié baptisé « ligne Siegfried » qui s'étendait du Luxembourg à la frontière suisse. Cette ligne sera d'ailleurs conquise par les Alliés durant l'hiver 1944-45

Cette montée des périls, qu'accentue l'entêtement des dictatures à entretenir des foyers de tension, est déjà un terreau pour un conflit ouvert et généralisé. La marche à la guerre qui commence avec des alliances stratégiques et des crises perlées atteint alors un point de non retour en septembre 1939, plongeant ainsi le monde dans une guerre jamais égalée par son ampleur. Cette série d'attaques et de contre-attaques diplomatiques ou militaires est reflétée par les situations que voici :

- **La crise Ethiopienne** : toujours ressentie comme une humiliation, la défaite italienne face à l'Ethiopie en 1896 (Adoua) sert de prétexte à une éventuelle action de vengeance. Mussolini veut, dans les années trente, faire de l'Ethiopie une colonie de peuplement devant servir de réservoir à une population italienne de plus en plus nombreuse. En octobre 1935, prétextant un incident frontalier entre la Somalie italienne et l'Ethiopie, il y envoie environ 200.000 soldats, obligeant ainsi l'empereur Haïlé Sélassié à se réfugier à Londres, le 20 octobre 1935. Le pays est alors annexé et le 9 mai 1936 Victor Emmanuel II est nommé empereur d'Ethiopie.

- **La remilitarisation de la Rhénanie** : Hitler refuse, en 1933, de payer les dommages de guerre puis annonce, le 16 mars 1935, le rétablissement du service militaire obligatoire de deux ans. Aussi il renforce son arsenal et ses effectifs militaires. Malgré la démilitarisation de la rive gauche du Rhin depuis 1918, Hitler y envoie, le 7 mars 1936, trente mille soldats. Par ce coup de force, l'Allemagne construit, entre 1936 et 1940, la ligne « Siegfried » pour servir de répondant au système défensif de « Maginot ». Parallèlement, les dépenses militaires ne cessent d'augmenter en Allemagne : un milliard de marks en 1933, trois milliards et demi en 1934, neuf milliards en 1936 et 15 milliards en 1938.

- **L'affaire espagnole** : la crise espagnole peut être considérée, à juste titre, comme une répétition générale en vue de la deuxième guerre mondiale. Dans les années trente, la scène politique espagnole est marquée par des rivalités entre les Républicains (anarchistes, communistes, socialistes, radicaux) et les Conservateurs (clergé, aristocrates, officiers de l'armée). Les élections de 1936 sont remportées par les Républicains qui forment un front populaire. Cependant, à partir du Maroc, les conservateurs et les chefs de l'armée s'organisent pour renverser la République : cette frange est dirigée par le général Franco et le mouvement va vite gagner l'Espagne. En juillet 1936, le monarchiste Calvo Sotelo est enlevé puis assassiné ; le pays est alors plongé dans une guerre civile. Les allemands envoient aux partisans de Franco, chars, avions et techniciens tandis que les italiens font débarquer en Espagne 60.000 « chemises noires » (italiens fascistes). Sorti victorieux de cette guerre civile qui a duré trois ans, le général Franco installe sa dictature en 1939.

- **Le rapprochement des dictatures** : malgré les offensives diplomatiques initiées pour isoler le régime Nazi, Hitler va tout faire pour bâtir son propre réseau d'alliances. En avril 1935, la conférence de Stresa (Italie) qui regroupe la France, l'Angleterre et l'Italie se termine par un accord de défense contre l'expansion allemande. La France se rapproche de l'URSS, d'abord avec Louis Barthou, malheureusement assassiné en octobre 1934 avec son hôte le roi Alexandre 1^{er} de Yougoslavie, puis avec son successeur Pierre Laval qui conclut, le 2 mai 1935, un pacte franco soviétique. Face à de telles initiatives, l'Allemagne s'attelle à un rapprochement avec l'Italie et le Japon : en octobre 1936, leur volonté commune d'expansion se traduit par l'Axe Rome-Berlin. En novembre de la même année, est conclu le Pacte anti Komintern regroupant d'abord, l'Allemagne et le Japon, ensuite, l'Italie en 1937.

L'annexion de l'Autriche : elle a été, dans un premier temps, décidée en 1934 à la suite de l'assassinat du Chancelier autrichien Dollfuss par des partisans du nazisme. Grâce à l'intervention italienne, cette tentative avait échoué et

Hitler, en bon manoeuvrier, désavoua officiellement cette initiative des nazis autrichiens. Contre toute attente, Hitler convoque, le 12 février 1938, le successeur de Dollfuss, Schuschnigg pour le sommer de choisir comme ministre de l'intérieur Seyss-Inquart, responsable du parti nazi autrichien. Le lendemain, le Chancelier décide d'organiser une consultation populaire sur la question mais Hitler le fait aussitôt remplacer par son candidat. Le 12 mars 1938, les troupes allemandes occupent le pays. Cette annexion de l'Autriche (*Anschluss*) est plébiscitée par 97 % de la population.

- **Le démembrement de la Tchécoslovaquie** : allié de la France depuis 1924 et de l'URSS en 1935, ce pays, dirigé par Edvard Benès à partir de 1935, est secoué par des rivalités entre les slovaques et les tchèques. Le parti allemand des Sudètes, créé par Konrad Henlein se fixe comme objectif de rendre autonomes les districts allemands. Lors du congrès de son parti en septembre 1938, Hitler déclare officiellement qu'il n'est plus question que trois millions cinq cent mille sudètes soient « opprimés » par les tchèques et se montre de plus en plus menaçant à ce sujet. Face à cette demande insistante de Hitler, une conférence est convoquée les 29 et 30 septembre 1938 à Munich. Cette rencontre regroupe Chamberlain pour l'Angleterre, Daladier pour la France, Mussolini pour l'Italie et Hitler pour l'Allemagne. Finalement, les sudètes sont accordés à Hitler et les Tchèques doivent évacuer le territoire sans que la Tchécoslovaquie ne soit invitée à cette rencontre. Le 1^{er} octobre 1938, les troupes allemandes débarquent dans les territoires sudètes. Benès démissionne et s'exile en Angleterre. Son successeur Hacha est obligé de se plier à la volonté allemande. En mars 1939, les Allemands occupent la Bohême et la Moravie ; la Slovaquie proclame son indépendance et se place sous la protection de l'Allemagne.

- La crise polonaise et le déclenchement du conflit : déjà, en janvier 1934, Hitler avait signé avec la Pologne de Pilsudski, un pacte de non agression. Mais, ne trouvant pas d'obstacle de taille à la réalisation de ses visées expansionnistes, Hitler réclame la ville de Dantzig. Cette fois-ci, Anglais et Français décident de se solidariser avec la victime du jour : la France réaffirme sa fidélité à l'accord signé avec la Pologne depuis 1921 tandis que l'Angleterre lui apporte son soutien le 31 mars 1939. Pour contourner cette double menace, Hitler signe, le 22 mai 1939, avec Mussolini, un accord de défense qu'ils appellent « le pacte d'acier ». Dans ce contexte de crise latente, le soutien de l'URSS est activement recherché des deux côtés. La France et l'Angleterre concluent un projet d'alliance avec l'URSS mais, à leur grande surprise, le ministre allemand des affaires étrangères Von Ribbentrop arrive à Moscou, le 23 août 1939, pour signer avec Molotov, le Pacte Germano-Soviétique de non agression pour 10 ans. Les Soviétiques se laissent ainsi emballer par Hitler dont le seul souci est d'avoir momentanément les coudées franches pour mieux agir. La contre partie pour les russes est d'avoir leur part du « gâteau polonais » après cette invasion. Ainsi, le 1^{er} septembre 1939, les troupes allemandes envahissent la Pologne. L'autre camp, fidèle à ses engagements, réagit aussitôt : le 3 septembre, les Anglais, à 11h, puis les Français, à 17h, déclarent la guerre à l'Allemagne : c'est le début du deuxième conflit mondial, guerre raciste et meurtrière qui, à l'exception de l'Antarctique, a vu la participation effective de tous les continents. Cependant, il nous semble important de rappeler qu'à l'époque, six pays pouvaient se prévaloir d'une neutralité officiellement reconnue, même si, à la pratique, des actions souterraines de soutien étaient perpétrées par certains pour « tirer leur épingle du jeu ». Il s'agissait de la Suisse, de l'Espagne, du Portugal, de la Suède, de l'Eire et de la Turquie qui, d'ailleurs a violé sa propre neutralité en se rangeant du côté des Alliés vers la fin de la guerre⁵.

⁵ Voir à ce propos une étude intéressante faite par François Thomazeau et Olivier Voizeux dans la revue Science & Vie Junior, n° 72, avril 2008 pp 86-89

Tout en essayant de baliser le chemin qui a conduit à la guerre, cette analyse contextuelle permet, à notre avis, de donner plus de visibilité et de lisibilité aux péripéties mais aussi aux actes posés pendant et après la guerre. En France, tout comme au Sénégal, ont prévalu des situations de guerre perceptibles à plusieurs niveaux dont les batailles au front pour la victoire militaire et le combat pour la survie un peu partout.

Au-delà d'un simple rappel historique permettant de montrer les événements qui ont ponctué la marche à la guerre, l'évocation de ces différentes crises, intervenues entre 1935 et 1939, renvoie à l'esprit de notre thématique. En effet, chacun de ces événements est suffisamment important pour meubler et satelliser l'année civile au point de lui faire porter son nom. C'est seulement par l'effet conjugué de faits de civilisation que les modes de restitution diffèrent. En Occident, ces années-événements sont logées dans le calendrier grégorien unanimement connu et accepté tandis que dans le contexte d'une civilisation dite d'oralité, les populations auraient convoqué ces années à travers les événements qui les ont marquées. Par ce procédé de fixation, cette page d'histoire aurait donné une série d'événements adossés à des syntagmes nominaux de temporalité. Les mémoires les auraient alors conservées sous des appellations telles que l'année de la guerre espagnole, l'année de l'annexion de l'Autriche, l'année de la crise polonaise ou l'année de Hitler. Ces années référencées seraient aussi érigées par les populations en événements-repères pour loger, dans le temps, des faits ou cérémonies à l'échelle individuelle, familiale ou communautaire.

1.1.2 La France en difficulté

Après avoir envahi la Pologne et pris acte de la déclaration de guerre faite par la France et l'Angleterre qui, pourtant, ne combattent pas aussitôt, l'Allemagne s'aménage le temps nécessaire pour mûrir son plan d'attaque. À travers la « drôle de guerre » marquée par une utilisation combinée de l'aviation et des forces terrestres pour d'abord divertir, ensuite foncer tout droit au but, Hitler arrive à marcher sur les pays du BENELUX avant d'envahir la France. En quelques semaines, cette grande offensive se solde par quatre vingt douze mille soldats français tués et un million huit cent mille capturés.

C'est la débâcle suivie de la signature de l'armistice le 22 juin 1940⁶. Cet épisode de l'occupation rappelle, à bien des égards, la Chine des Traités inégaux du XIXe siècle comme d'ailleurs le laisse penser ces propos de Henri Michel : « la situation de la France et le sort des Français sous l'occupation des puissances de l'Axe, en conséquence de la défaite de juin 1940, sont caractérisés par l'existence d'un acte juridique, en principe, bilatéral, accepté, du moins comme tel par les parties contractantes, les conventions d'armistice allemande et italienne »⁷.

Au bout du compte, s'installe le gouvernement de Vichy avec un régime fortement centralisé et aux ordres de Hitler. Cependant, pour ne pas être, d'emblée, happé par des considérations globalisantes dans l'appréciation de cet épisode de l'histoire de France, il convient de prendre l'exacte mesure des cas de figure où des Français, sans être forcément favorables aux options du gouvernement de Vichy, étaient encore fascinés par le personnage charismatique de ce maréchal dont le nom est étroitement lié à la gloire de la

⁶ Les raisons ayant conduit à cette défaite ont été étudiées par beaucoup d'historiens de la deuxième guerre mondiale dont Henry Rousso dans Le REGIME DE VICHY, collection Que sais-je ? n° 1720, PUF, 2007. À la thèse classique de l'impréparation militaire qu'il nuance d'ailleurs, l'auteur ajoute la démobilisation des esprits durant la « drôle de guerre », la carence des États Majors, le manque de coordination avec les armées alliées, etc. Exploitant les résultats d'une enquête publiée en 11 tomes, Jean-Marie D'Hoop affirme, entre autres, que « la France n'a pas eu une véritable politique d'armement avant 1936 et que personne ne secoue la routine et l'indifférence ». Voir *La politique française du réarmement d'après les travaux de la commission d'enquête parlementaire*, in *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 14, avril 1954, pp 1-26

⁷ Henri Michel : *L'occupation de la France. Aspects politiques*, in *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, numéro spécial n° 54, avril 1964, pp 1-40. La même source contient des articles intéressants de François Boudot sur les aspects économiques, pp 41-62

France lors de la première guerre. D'où l'idée d'avoir une approche différenciée de la notion de collaboration.

Plutôt que de nous appesantir sur les conditions politiques et les mécanismes qui ont conduit à la mise en place de ce pouvoir du Maréchal Pétain, nous avons, à dessein pris le parti de tenter de dresser le tableau peu reluisant d'une France occupée, exploitée et humiliée par l'Allemagne nazie.

- Une puissance coloniale amputée de son territoire national :

Suite à l'installation des forces d'occupation, la France se plie au diktat allemand dont l'une des manifestations immédiates les plus visibles est la division du territoire national en deux zones : la zone Nord qui échappe au contrôle du gouvernement français et la zone Sud (couleur mauve sur la carte de la page suivante), placée sous administration française mais qui sera occupée par l'Allemagne à partir du 11 novembre 1942. Les deux entités sont séparées par une frontière appelée « la ligne ».

Ce nouveau découpage donne à la zone Nord une configuration en quatre domaines avec des statuts différents :

la zone annexée(marron foncé) assimilée à un territoire du Reich ;

la zone occupée contrôlée par une administration militaire allemande basée à Paris (jaune) ;

la zone interdite ou réservée (marron clair) prévue pour une colonisation agricole allemande et interdite, jusqu'en 1941, aux français qui l'avaient quitté au mois de juin 1940 ;

la zone rattachée à Bruxelles (blanc) qui dépend du commandement militaire allemand de Bruxelles⁸.

Cette dualité administrative a pour corollaire, au plan politique, la perte de certains attributs de souveraineté : *la Marseillaise* est interdite par

⁸ Toutes ces couleurs sont portées sur la carte de la page 186, « la France amputée ».

l'Allemagne en zone occupée et, dans la partie sud, théoriquement non occupée, même si cet hymne national est en vigueur, on lui substitue, volontiers, « *Maréchal nous voilà* », hymne officieux à la gloire de Pétain. Le reichsmark qui était échangé contre 12 francs, passe à 20 francs par la seule volonté des Allemands. Dans les établissements scolaires, les livres sont soumis à la censure. Dans la partie nord, les panneaux routiers sont écrits en allemand et, avec le système de l'annexion en Alsace-Moselle, tout est pratiquement germanisé à outrance ; il y est même interdit de parler français. Les horloges sont réglées à l'heure allemande en avance de deux heures. Le service militaire dans la Wehrmacht y devient obligatoire en août 1942. Cependant, avec les évolutions ultérieures, la « Collaboration » prônée par Paris, capitale allemande de la France, va être contrebalancée progressivement par le refus du fait accompli exprimé à Londres, capitale de la France Libre, et à Lyon, berceau de la « Résistance »⁹.

⁹ La « Collaboration » et la « Résistance » sont deux données essentielles de la trajectoire dessinée par la France en guerre. La première exprime une position de principe de Français qui, s'avouant vaincus, se mettent à la disposition de l'occupant allemand, tandis que la seconde, est celle d'autres Français qui considèrent la défaite comme provisoire et travaillent au renversement de la situation.

« La France amputée »



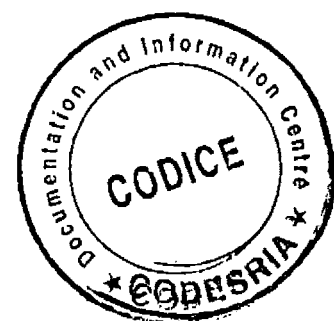
Source : Revue Science & Vie Junior, Hors série n° 72, avril 2008 p 65

- Une mobilité humaine dictée par l'instinct de survie

L'arrivée des troupes d'invasion allemandes crée la panique au sein de la population civile et suscite des flux migratoires impressionnants : c'est « l'exode » dont la complexité, en tant que phénomène psycho-social, en fait un champ d'investigation encore ouvert. La tournure prise par les événements de mai 1940 et le refus ou la crainte de devenir prisonnier allemand commandent aux Parisiens de quitter leur ville pour la Loire, comme firent les Hébreux, au IV^e siècle avant Jésus Christ, marchant en direction du Jourdain.

Des aspects importants comme les motivations des candidats à l'exode, les conditions de départ, la nature des flots, leurs bases sociales, les itinéraires et les destinations présentent certainement des coins en friche ou partiellement défrichés. C'est d'ailleurs ce que semble prouver une enquête sur ce sujet et pour laquelle il est précisé que « la valeur de ce premier bilan sera sans doute de susciter des rectifications et des mises au point »¹⁰.

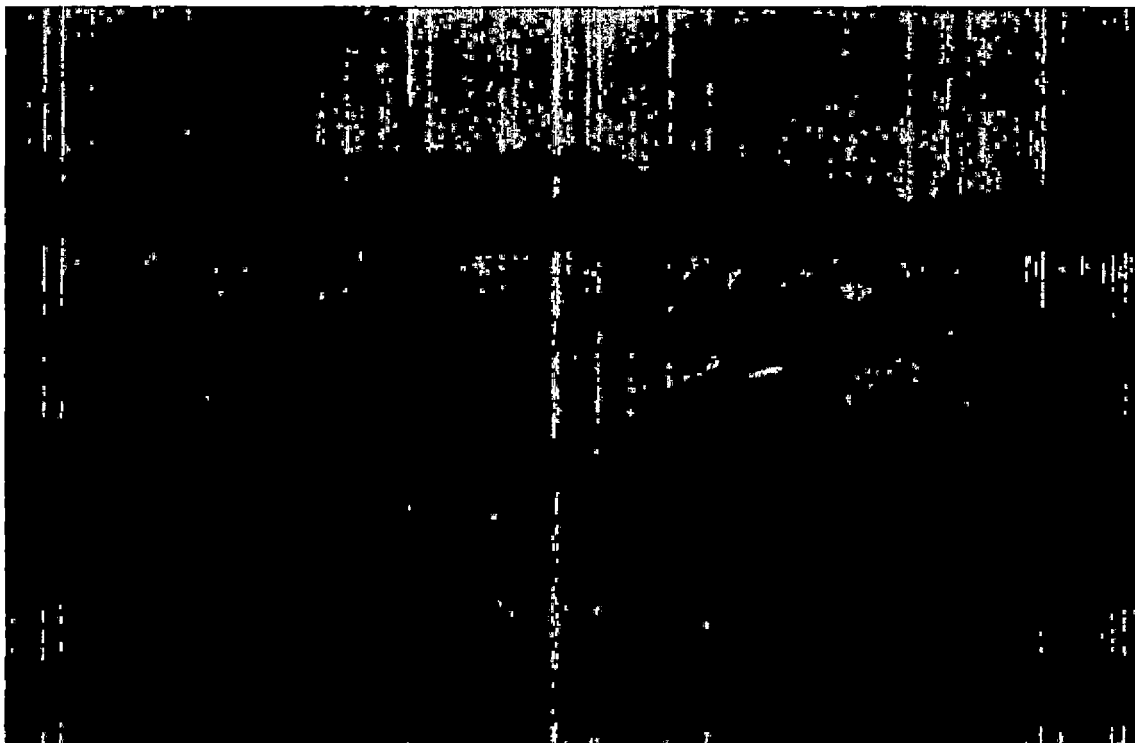
Globalement, ce déplacement massif de personnes, du fait de l'invasion, semble obéir à une dialectique qui met en relation de cause à effet, trois données, à savoir, la rumeur alarmiste, la contagion de la panique et la prise de décision. Le jeu de ce principe de causalité trouve un fondement dans ce tableau qui montre que « bientôt atteinte par la panique, la capitale commence à effectuer un repli socialement hiérarchique. D'abord les quartiers chics (départ pour les villas de bord de mer ou les maisons de campagne), puis la moyenne bourgeoisie (refuges provinciaux) et début juin, c'est autour des quartiers populaires »¹¹.



¹⁰ Le travail porte sur « l'exode de 1940, méthodes et premiers résultats d'une enquête », paru dans la Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale, autour de l'Armistice de juin 1940, n° 3, juin 1951, PUF, pp 51-55. Selon Jean Vidalenc, auteur de l'article, « l'enquête a été menée, successivement, avec deux méthodes complémentaires. La première a été d'étudier l'exode d'un des premiers départements touchés par ce phénomène, en l'espèce, les Ardennes et de suivre dans la mesure du possible les réfugiés dont on avait déterminé les conditions de départ. Les difficultés rencontrées pour ces dernières démarches ont conduit à étendre aussitôt l'enquête, d'une façon désordonnée sans aucun doute, mais permettant de recueillir le plus grand nombre d'indications ».

¹¹ Dominique Veillon. La mode sous l'occupation : débrouillardise et coquetterie dans la France en guerre (1939-1945), Éditions Payot, 1990, p 42

Une image de « l'exode »



Source : Revue Science et Vie Junior, Hors série n° 72, avril 2008 p 8

Le souci de mieux camper le phénomène de l'exode dans toute sa vivacité nous a conduit, pour des raisons d'originalité et d'opportunité documentaire, à suivre les traces d'une femme de ménage, Madame Jaroux, née Louise Duval, dans sa quotidienneté d'odyssée qui commence le 13 juin 1940¹².

¹² Cette aventure est retracée dans le Mémoire de Pierre Alexandre déjà cité dans la première partie de cette thèse. Nous avons jugé utile de reprendre sa biographie et le contexte de son départ, évoqués à la page 7 du document. « Louise Duval est née en 1905, près de Rennes dans une famille de sept enfants. Son père et son oncle sont marins. Elle devient vite orpheline. Fille de ferme puis bonne, d'abord dans les petites villes et les stations balnéaires bretonnes, ensuite, en 1934, à Paris. C'est là qu'elle rencontre Monsieur Jaroux, maçon de la Creuse, spécialiste du béton et syndicaliste militant qu'elle épouse en 1935. Elle met au monde Nicole Jaroux en 1936. Monsieur Jaroux est mobilisé en 1939. Paris est déclarée ville ouverte. Les gens commencent à partir. Le dimanche 10 juin 1940, on entend le canon du haut Montmartre. Le 11 juin, les lycéens venus se présenter au baccalauréat, apprennent que la session est supprimée et reçoivent l'ordre de partir au sud de la Loire. Le 12 juin, commencent les départs massifs. Tous les ponts à l'ouest de Paris ont sauté. Le 14, les Allemands entrent à Paris. Madame Jaroux fait partie de ceux qui ont quitté Paris ce jour-là. Son journal commence le 13 juin 1940, avec une fuite vers la Creuse où vit sa belle famille. Son mari est fait prisonnier en début juin. Rentrée chez elle après l'occupation, elle oublie ses manuscrits dans un tiroir de la cuisine ». C'est justement ce manuscrit qu'a exploité Pierre Alexandre pour faire son mémoire d'étude.

La trajectoire de cette dame rescapée est suffisamment révélatrice de la tragédie que vivaient des millions de français à l'époque, en particulier, ceux d'en bas.

Madame Louise Jaroux écrit : « Je marche, dors sur un banc, couche dans un grenier, me suis reposée dans un champ, sur une meule de foin avant d'arriver à la gare d'Etampes. Je monte sur un train qui tarde à démarrer. La gare venait d'être bombardée. Je prends le train mais au bout de 10 km, les avions bombardent. Une bombe est tombée à 30 m de moi. C'est des Italiens qui rasant le sol. Je vois sur la route d'Orléans des gens qui vont à pied, à cheval, avec des voitures à bras, des voitures d'enfants. Le mécanicien du train est tué. On commence à voir des morts : d'abord une femme et ensuite cinq morts et beaux chevaux qui hurlent. Je me cache dans un bois. Je veux rentrer dans l'église mais que de morts. Je traverse Toury. On voit des vaches éventrées, des moutons, c'est affreux, des chevaux. Je continue et vois « Orléans 40 km ». J'arrive à Artenay et c'est bombardé. Je continue dans des conditions difficiles et vois « 6 km Orléans ». Les avions arrivent, je me sauve dans un champ. Je ramasse un vélo et je continue. J'arrive dans pays de la troupe des Sénégalais qui ont très faim, depuis 15 jours sans pain. J'arrive à Meung sur Loire, une maison brûle, une pauvre femme morte sur une chaise, des chevaux tués. Les avions mitraillent sans arrêt. Je pars dans un fond, les moustiques me « dévorent ». Un kilomètre de la Loire, le pont vient de sauter mais l'on passe tout de même. En face de l'hôpital, encore des avions en masse et de la troupe qui sont ces pauvres Sénégalais et Algériens. Je vais seule dans un champ et fais une prière car je vois ma dernière heure. Après le passage des avions, je me relève. Je vois des motorisés qui lâchent vite leurs motos et courent sur les Sénégalais. Ils les tuent avec des crosses de fusil, je les ai vus tomber. Je suis folle de terreur. Je rentre dans une petite cave, je m'assois sur un fagot et entre deux coups de feu, je ferme les yeux. Les hommes déchirent leurs cartes d'anciens combattants car ils ont peur. Je vais dans un château où le curé me demande d'aller me coucher dans la salle du patronage. On parle de l'armistice. Les Allemands nous disent « fini la

guerre », nous allons casser la tête aux Anglais et rejoindre Franco en Espagne et dans 15 jours nous sommes en Angleterre ».

Comme on peut bien le voir, ce témoignage est une précieuse mine d'informations, non seulement sur l'exode, mais sur d'autres aspects de la guerre, telles que la participation de soldats noirs aux combats en Europe déjà en juin 1940, l'ampleur des atrocités de cette guerre, etc. D'ailleurs, le massacre de tirailleurs Sénégalais, évoqué avec consternation dans ce manuscrit de relation d'exode, est confirmé et illustré par des photos d'époque dont une, présentée dans le développement consacré au traitement dégradant réservé aux africains en guerre (p 207).

- Une économie asphyxiée puis pillée

Au lendemain de leur victoire sur les Français, les Allemands considèrent les ressources économiques de l'Hexagone comme un butin, d'autant que la machine de guerre allemande a besoin davantage de moyens pour donner corps aux visées expansionnistes d'Hitler. Dominique Veillon rappelle, à ce sujet, que « dès juillet 1940, la commission allemande de l'armistice déclare qu'elle considère l'essence se trouvant en territoire occupé comme butin de guerre »¹³.

À l'image du traité de Versailles de 1919 qui faisait obligation à l'Allemagne de s'acquitter de frais de réparation, des frais d'occupation sont réclamés par les autorités allemandes à l'Etat français. Ces charges financières ont, durant la période de domination, oscillé entre quatre cent et cinq cent millions de francs, l'entretien des troupes d'invasion incombant aux Français. La volonté affirmée des Allemands, dans leur stratégie de mise en perte de vitesse et de satellisation de l'économie française, est d'ôter à la

¹³ Dominique Veillon, Vivre et survivre en France (1939-1947), Éditions Payot & Rivages, 1995, P 141. Voir aussi Berthe Auroy, Jours de guerre, Bayard, 2008. Introduction par Dominique Veillon et Anne Marie Pailhé.

France toute puissance industrielle et de travailler à en faire un pays essentiellement agricole.

La complicité active du gouvernement de Vichy venant en appoint à un diktat systématisé, les ressources économiques sont régulièrement mobilisées dans le but de mettre la France à genoux. Des quantités importantes de pièces de monnaie de cinq francs en nickel sont transportées en Allemagne pour renforcer le blindage des chars d'assaut du Reich. La Banque de France est vidée de ses réserves d'or pour doper l'économie allemande¹⁴. La zone occupée abrite de grands foyers industriels, comme au Pas de Calais, en Alsace-Lorraine, mais ceux-ci finiront par être contrôlés et mis au service de la machine de guerre allemande. Dans l'effort de guerre exigé à l'ensemble des Français, le secteur secondaire est ainsi largement dominé par une industrie de guerre au service du Reich.

- Des activités économiques réajustées aux besoins allemands

D'abord limitée à la zone occupée, « l'aryanisation » de l'économie française s'étend, à partir de 1941, à la zone dite libre. Du fait d'une économie extravertie à outrance, la France devient, sur l'ensemble de l'Europe occupée, le premier fournisseur du Reich. La « collaboration économique » se traduit par un pompage systématique des matières premières¹⁵ et l'acheminement des produits industriels français en Allemagne, en particulier, dans les domaines de la sidérurgie, de la chimie et de l'aéronautique¹⁶. C'est connu, les avions de transports militaires produits en France ont aussi considérablement renforcé le potentiel logistique de l'armée de l'air allemande. Même les pièces de rechange sont fabriquées en stocks importants par l'industrie française. La rigueur de l'hiver sur le front russe impose à la France la fabrication de gants

¹⁴ La Revue Science & Vie déjà citée évalue ces quantités à 2800 tonnes d'or en lingots et en pièces

¹⁵ À titre d'exemple, Dominique Veillon, pour la seule année 1941, parle de 25.000 tonnes de laine brute, 5.000 tonnes de laine peignée et 10.000 tonnes de coton. Voir, La mode sous l'occupation : débrouillardise et coquetterie dans la France en guerre (1939-1945), Éditions Payot, 1990, p 77

¹⁶ D'après la Revue Science & Vie, sur 140.000 véhicules fabriqués en France, durant l'occupation, 120.000 étaient destinés à l'Allemagne.

en quantités suffisantes pour les allemands qui y sont en campagne¹⁷. Dans le cadre d'un système de dépossession organisée (achat ou extorsion), beaucoup d'entreprises françaises vont échoir aux Allemands, environ cinquante mille.

- Une population active mise au service de l'Allemagne

Entre 1942 et 1943, d'importantes mesures sont prises par le gouvernement de Vichy, de connivence avec l'Allemagne nazie, en vue de la mise à disposition de travailleurs français pour le compte des Allemands. Le 18 mai 1942, l'Allemagne exige de l'État français le transfert d'ouvriers qualifiés vers le Reich. Le 22 juin de la même année, Pierre Laval annonce aux Français le système de la « Relève ». Le 04 septembre, est publiée la loi d'orientation de la main-d'œuvre qui autorise la réquisition pour le travail en Allemagne. Le 16 février 1943, le gouvernement de Vichy crée le Service du travail obligatoire.

Sur le terrain, ce train de mesures, dans le cadre d'une législation sociale du travail pour le moins rétrograde, revêt plusieurs aspects. Avec le système de la « Relève » instaurée en juin 1942, trois ouvriers qualifiés sont échangés contre un prisonnier de guerre. Ce « troc humain » est révélateur de la décision allemande de privilégier l'activité industrielle pour mieux conduire la guerre. Pourtant, malgré l'autoritarisme qui sous-tend cette initiative, seulement dix sept mille se sont portés volontaires sur des prévisions de deux cent cinquante mille. Cet échec a certainement motivé la création, au début de l'année 1943, du Service du Travail Obligatoire (STO) pour les hommes des classes 1920, 21 et 22. D'ailleurs, le 1^{er} février 1944, un acte officiel donne la possibilité de réquisitionner des femmes mariées sans enfants. Après avoir travaillé pour l'Allemagne, des prisonniers de guerre peuvent devenir des « transférés » ou civils « libres ». Les travailleurs restés en France peuvent se

¹⁷ La même source fait état de 1,3 millions de paires de chaussures de marque Kizuzpas fabriquées par le groupe Pillot et livrées aux Allemands.

soustraire au STO si toutefois les entreprises d'accueil travaillent exclusivement pour l'Allemagne. À l'évidence, ces pratiques sont toutes de nature à prouver la mise en dépendance de la France par l'Allemagne dans les années quarante.

- Une quotidienneté de débrouillardise dans la pénurie

L'importance numérique et la diversité des mesures administratives pour continger les produits d'usage courant et redimensionner les habitudes de consommation renseignent, d'emblée, sur le caractère particulièrement préoccupant de la situation en France. C'est, pour la majorité des Français, l'ère sombre de la guerre, faite de disette, de dénuement et de débrouillardises.

La pénurie : le contexte particulier de guerre et l'option allemande de bloquer l'économie française et de la soumettre aux besoins de l'occupant justifient, largement, l'installation de la pénurie en France. Exploitant une enquête sur les causes de cette situation où « tout fait défaut », Dominique Veillon et Jean Marie Flonneau rapportent que les raisons en sont « la fermeture des circuits habituels qui empêchent l'arrivée des denrées coloniales (huile, café cacao), une main-d'œuvre insuffisante (près de deux millions de prisonniers de guerre sont dans les *Stalags* dont un grand nombre d'ouvriers agricoles), la division de la France en zones, le versement d'une indemnité moyenne de 400 millions de francs par jour »¹⁸.

Essayant de situer la responsabilité de l'État dans cet état de fait, Michel Margairaz souligne que « la présence de l'occupant à partir de juin 1940 contraint le gouvernement de Vichy à envisager des mesures de restrictions financières et monétaires du fait de la lourdeur du tribut issu de l'Armistice et des décisions allemandes en matière de commerce extérieur. Les finances publiques se trouvent soumises à la « triple pompe aspirante » d'un mark

¹⁸ Dominique Veillon, Jean Marie Flonneau : *Le temps des restrictions en France 1939-1949*, Cahiers de l'IHTP, 32-33, mai 1996, Introduction, p 7. Pour compléter, les auteurs y ajoutent « le vieillissement des machines, le déficit d'engrais et de semences, les réquisitions allemandes qui frappent toutes sortes de produits (blé exporté en Allemagne). Par ailleurs les troupes cantonnées en zone occupée s'approvisionnent sur le milieu local »

surévalué unilatéralement de près de 40%, du versement quotidien de 400 millions au titre de « dépenses d'occupation » et des contraintes de l'accord bilatéral de compensation du 14 novembre 1940 qui fait supporter au Trésor français le « déficit » commercial de l'Allemagne à l'égard de la France ».¹⁹

Comme on le voit, c'est la conjugaison de facteurs conjoncturels et structurels, endogènes et exogènes qui est à la base de cette pénurie dont les manifestations transcendent la période d'occupation et même de guerre.

Le marché « noir » : c'est une conséquence directe de la pénurie. L'une des définitions proposées le considère comme « l'ensemble des transactions parallèles, sans facture ni taxes »²⁰. Cependant, cette acception au sens large ne nous semble pas mettre en relief un des aspects les plus visibles du marché « noir », à savoir la flambée des prix. Selon toute vraisemblance, le marché « noir » résulte de l'effet conjugué d'une pénurie conjoncturelle, d'une rétention de produits et d'une hausse vertigineuse des prix. Considéré comme un « crime contre la communauté », le marché « noir » a fait l'objet de la création, le 21 mars 1941, d'une cour criminelle spéciale chargée de le réprimer. Le 15 mars, 1942, est promulguée une loi le réglementant.

Dans le commerce légal, les prix et les quantités sont réglementés mais les conditions d'accessibilité ont vite fait de jouer un rôle dissuasif chez bon nombre de consommateurs. Le marché parallèle est certes condamné par les pouvoirs publics mais son dynamisme et son étendue ne cessent de gagner en importance. Selon Isabel Boussard, la forme graduée de ce marché « noir » se décline en « marché noir individuel, marché noir commercialisé avec des intermédiaires et en marché noir industriel »²¹.

À côté du marché « noir », la vente en cachette se déploie aussi dans une sphère plus discrète et moins popularisée et que d'aucuns appellent « marché gris » ou « amical »²². Dans ce type de transaction, les prix sont en général

¹⁹ Michel Margairaz : *L'État et les restrictions en France dans les années 1940*, *idem*, p 25

²⁰ Dictionnaire historique de la France sous l'occupation, sous la direction de Michel et Jean-Paul Cointet, Editions Tallandier, 2000, p 471

²¹ Isabel Boussard. *Principaux aspects de la politique agricole française pendant la deuxième guerre mondiale*, Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale et des conflits contemporains, n° 134, PUF, avril 1984, p 17

²² *Idem*, p 19

modulés en fonction de relations personnalisées. C'est le cas de ces « milliers de citoyens qui, chaque dimanche, filent en vélo chez un parent ou un ami à la campagne qui leur vend à petit prix un saucisson, un pot de confiture ou quelques haricots secs »²³. Dans la plupart des cas, la mise en relation commerciale dans le cadre du marché « gris » est guidée par des rapports de parenté, d'amitié, de sympathie ou faite sur recommandation.

Le ravitaillement et le rationnement : c'est à l'intérieur de ce binôme que s'organise la vie quotidienne des Français à partir de 1940. Deux verbes d'action sont conjugués par le gouvernement de Vichy pour donner corps à ce vaste programme de guerre : pourvoir et restreindre. Au-delà de leur signification ordinaire, ces deux concepts ont fini par être une donnée identitaire de la deuxième guerre mondiale que les Français se sont appropriée non sans raison. C'est tout le sens de l'acception qui fait du ravitaillement « la situation alimentaire des Français pendant les cinq années du conflit »²⁴. Le phénomène n'est pas nouveau.

Le ravitaillement est pratiqué lors de la première guerre mondiale mais, vers la fin et de manière nettement plus souple. Il faut le reconnaître, l'initiative du ravitaillement-rationnement est antérieure au régime de Vichy. Le gouvernement de Daladier avait déjà adopté une politique dirigiste dont la traduction la plus éloquente est la loi du 23 octobre 1938 sur « l'organisation de la nation en temps de guerre » qui prévoit, la possibilité, par l'État, de réglementer, par décret, l'importation, la taxation, le rationnement, la mise en vente de certaines ressources »²⁵. Le gouvernement de Pétain renforce ces dispositions législatives par « la loi du 23 octobre 1941 qui fixe, au plan national, comme au plan local, le contrôle de l'État sur l'ensemble de la production agricole ».²⁶ Dans ce programme, la collecte est du ressort du Ministère de l'Agriculture et la répartition, de celui du Secrétariat d'État au Ravitaillement. Les Bureaux Nationaux de Répartition sont supprimés à partir

²³ Revue Science et Vie, op.cit, p 66

²⁴ Jean Paul Beauquier. *Problème du ravitaillement dans la région Marseillaise (1940-1944)*, Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale et des conflits contemporains, n° 113, PUF, janvier 1979, p5

²⁵ Dominique Veillon. Jean Marie Flonneau, op.cit. p 1

²⁶ Ibidem

de 1941 pour être remplacés par des Comités Centraux du Ravitaillement disposant de délégués régionaux et départementaux. Ces comités seront supprimés à la Libération mais la pénurie et le rationnement imposent l'usage des tickets jusqu'en 1949.

À ses débuts, le rationnement se limitait à une répartition entre autorisation et privation, étalée sur la semaine : trois jours sans viande ni gâteaux (lundi, mardi, mercredi), deux jours sans alcool (mardi, jeudi). À partir de septembre 1941, le rationnement devient plus rigoureux, en particulier, avec les denrées alimentaires (d'abord, riz, pâtes, sucre, pain, viande, lait, fromage, ensuite, patate, volaille). La quête de nourriture quotidienne devient une obsession pour pratiquement tous les ménages, installant ainsi dans les consciences la conviction que « les peines avec du pain sont de bonnes peines »²⁷. L'achat de ces denrées est désormais soumis à la présentation, par l'acheteur, d'une carte d'alimentation nominative donnant droit à des tickets. Les consommateurs sont alors « répartis, selon l'âge et la profession, entre les huit fameuses catégories : E, J1, J2, J3, A, V, T, C »²⁸. Par la suite, le lieu de résidence va compléter ces deux critères. En dehors de cette catégorisation, des suppléments sont accordés aux femmes enceintes et aux travailleurs de force.

Dans une étude consacrée à la restriction, André Piatier fait une typologie du rationnement en notant que « le rationnement indirect s'effectue avant tout par les obstacles opposés volontairement à l'approvisionnement des particuliers. Les jours sans viande en sont l'exemple le plus typique. La fermeture des boucheries pendant un, deux ou trois jours par semaine doit être complétée par la fermeture des abattoirs et par l'interdiction des expédients pendant ces mêmes jours. Le rationnement direct, c'est-à-dire la

²⁷ Louis Baudin. Introduction à La consommation dirigée en France en matière d'alimentation. Collection d'études économiques XVI, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1942, p 4..

²⁸ Jean Marie Flonneau. *Législation et organisation économiques au temps des restrictions (1938-1949)*, Cahiers de l'IHTP n° 32-33, mai 1996, p 47. Notons que E renvoie aux enfants ayant moins de 3 ans, J aux jeunes (autres enfants et adolescents), A aux adultes entre 21 et 70 ans, V aux vieillards de plus de 70 ans
T aux travailleurs de force C aux cultivateurs

fixation par voie d'autorité des rations de denrées attribuées à chaque individu, est plus communément appliqué »²⁹.

La pénurie et le rationnement affectent aussi le secteur de l'habillement où la mise est désormais à la simplicité et à la sobriété. En janvier 1941, apparaissent les bons de chaussures et au mois de juillet de la même année, la carte provisoire de vêtements avec la friperie. Le contingentement s'applique à des matières premières essentielles comme le cuir et la laine.

Dans ce contexte de guerre où la demande en produits de consommation courante dépasse de loin l'offre du marché, la course aux denrées devient non seulement une corvée mais, à travers les longues files d'attente qu'elle occasionne, elle finit par créer un nouveau métier : « la queue tière »³⁰. La queue devient progressivement un espace de vie communautaire, un véritable fait de civilisation de guerre. C'est une tribune où les différents candidats en attente d'être servis abordent plusieurs questions de quotidienneté et d'intérêt commun, notamment des avis sur la guerre, des recettes culinaires ou des cas de débrouillardise réussie.

Ces longues files d'attente qui représentent l'ultime espoir, pour beaucoup de Français, de se procurer de la nourriture, sont souvent coupées par des soldats allemands dont l'arrogance et l'audace n'ont que le statut de vainqueur en terre conquise comme support de légitimation. Dans l'imaginaire collectif, ces perturbateurs sont considérés comme des prédateurs³¹.

²⁹ André Piatier. *De la nécessité de se restreindre en temps de guerre*, Revue des questions de défense nationale, publication mensuelle, 1^{re} année, TIII, n° 3, mars 1940, p 418

³⁰ Dans la revue Science et Vie déjà citée, il est écrit, à la page 66, que la « queue tière est une professionnelle de la file d'attente, elle remplace devant les magasins les ménagères qui n'ont pas le temps. Un vrai métier qui se paye jusqu'à 10F la course »

³¹ D'ailleurs, les français ont fini par donner à ces coupeurs de file le sobriquet de doryphore, insecte reconnu pour ses capacités dévastatrices, en particulier, dans les champs de pomme de terre.

N° 75 900

SECRETARIAT D'ETAT
A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

CARTE PROVISOIRE
DE VETEMENTS ET D'ARTICLES TEXTILES

Delivrée le: **4 31 JUIN 1938**

par la Mairie de: **IV**

à M: **Bocou et Richard**

Profession: _____

Né le: **26 6 1917**

Sexe: **M**

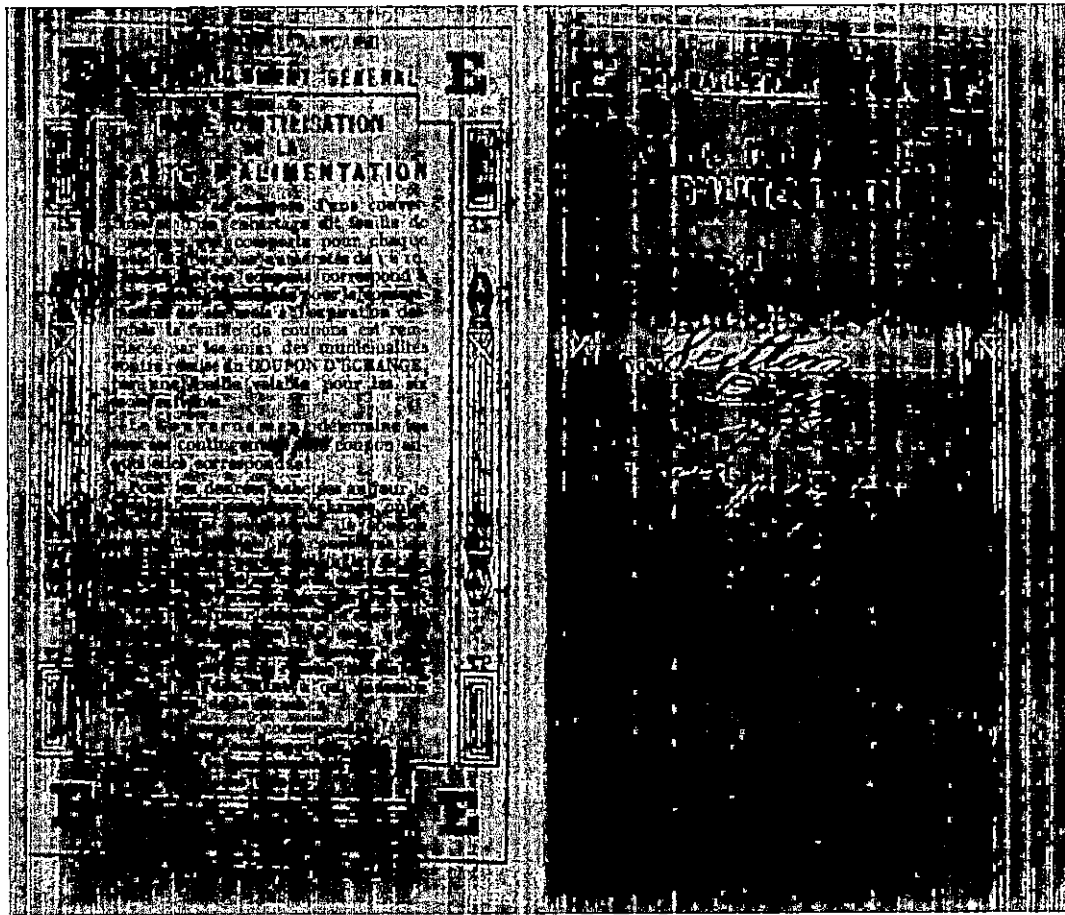
Adresse complète: _____

Carte délivrée par la Mairie de: _____

Un exemple de carte de vêtement et d'articles textiles
Source : ANSOM, Mémoire ENFOM, Ecole coloniale, carton 36, dossier 1

	A	B	D	E	F	G	H	I	J
91	81	71	61	51	41	31	21	11	01
92	82	72	62	52	42	32	22	12	02
93	83	73	63	53	43	33	23	13	03
94	84	74	64	54	44	34	24	14	04
95	85	75	65	55	45	35	25	15	05
96	86	76	66	56	46	36	26	16	06
97	87	77	67	57	47	37	27	17	07
98	88	78	68	58	48	38	28	18	08
99	89	79	69	59	49	39	29	19	09
100	90	80	70	60	50	40	30	20	10

Verso de la précédente carte



Carte d'alimentation

Source : collection personnelle de Dominique Veillon

Le recours aux expédients : la persistance de la pénurie et les mesures draconiennes de rationnement obligent les Français, dès 1941, à envisager et à promouvoir des solutions de remplacement. La France de l'abondance cède alors la place à la France de la débrouillardise et des ersatz. La récupération et le recyclage deviennent le lot quotidien des Français. La population se réajuste dans bien des domaines et les activités artisanales et industrielles versent dans la débrouillardise. Le 23 janvier 1941, est pris un décret interdisant de jeter, de détruire ou brûler les vieux métaux, vieux papiers, plumes, caoutchouc, os, peaux, cuir.

L'essence, l'un des tout premiers produits à être rationnés, occasionne, du fait de sa raréfaction, le recours à la marche et au vélo, d'autant que des lignes de bus sont supprimées et des stations de métro fermées en 1943.

Les semelles en bois se substituent aux semelles en cuir, les chats errants sont chassés pour leur peau et des sacs en estomac de bœuf sont fabriqués.

Une mise de guerre voit le jour : les tenues sont redimensionnées pour être plus courtes (culotte, jupe courte, robe courte), les socquettes remplacent les bas, les jambes sont teintées au brou de noix, par tricotage, le poil de caniche donne des pulls, avec l'assemblage des étoffes, les « robes mille morceaux » font leur apparition, des nappes sont transformées en chemisier, le papier est utilisé dans les textiles de filature et les cheveux, pour la fabrication de tissus. L'éventail des succédanés pour les tissus s'ordonne autour « du papier, du bois, des poils de vache, des cheveux, de la paille, des orties, de l'albumine de poisson, du lait, du verre »³². D'ailleurs, un décret en date du 27 mars 1942, régleme la récupération des cheveux des salons de coiffure. Indépendamment de cela, « les S S allemands ont également récupéré, pour la fabrication du tissu, les cheveux des détenus qu'ils rasaient à leur arrivée au camp de concentration, en particulier, à Auschwitz »³³. L'auteur poursuit en rappelant que « *le Matin* du 04 octobre 1942 nous apprend que des cyclistes passent chez les coiffeurs et achètent au prix de 4 F le kg tout ce que les ciseaux de la Parque ont fait tomber. La France peut en fournir 200 tonnes par mois »³⁴. Le savon est produit à partir de cendres ou de matières grasses animales. La barbe de maïs sert à fabriquer du tabac et des cigarettes sont à base de feuilles de frêne.

Les produits vivriers ne sont pas en reste. Le café est fait avec du pois chiche, du gland grillé, de la chicorée ; la canne à sucre provenant des colonies devient rare et son sucre est remplacé par celui de la betterave ; pour le pain, l'orge remplace le blé. Des tubercules destinés au bétail, comme le

³² André Piatier. Op.cit. p 415

³³ Dominique Veillon. La mode sous l'occupation. Op.cit. p 144

³⁴ Idem. p 145

topinambour, de même que des tiges de plante, comme le *rutabaga*, entrent dans les menus des familles.

Les commodités dans les lieux d'habitation sont réaménagées et adaptées à la situation de crise : « plusieurs ménages campent dans un seul logement et se tiennent dans l'unique pièce chauffée qui fait office à la fois de cuisine, de réfectoire et de dortoir »³⁵.

La famine, une réalité quotidienne : Les situations de crise, notamment les guerres, induisent des changements de comportement et des réajustements d'habitudes, en somme, des efforts d'adaptation, comme le montre si bien le passage suivant : « les guerres modifient les politiques alimentaires : celles de Napoléon ont provoqué la naissance des conserves, la guerre civile américaine, le lait condensé, la première guerre mondiale, le lait concentré, la deuxième guerre mondiale est en train de développer une prodigieuse production d'aliments déshydratés (il s'agit de libérer de la masse d'eau qu'ils contiennent). Ces aliments tiennent 3 fois moins de place que les aliments normaux. La plupart des aliments déshydratés trouvent leur état premier au contact de l'eau (viande, haricots) »³⁶. Naturellement, cette trouvaille permet de faire des économies sur les frais de transport, de stockage et de livraison aux consommateurs.

Cependant, ces procédés au plan industriel, si efficaces fussent-ils, n'ont pas écarté le spectre de la famine en France. Marie L. Laurent dans un article à la Une d'un autre numéro nous rapporte une scène à la fois vivante et poignante : « *il faut avoir vu dès 5 h du matin, les ménagères courir, affairées, par tous les temps, dans la neige, dans la boue, sous la pluie, à la recherche d'une maigre pitance. Et ce sont des longues heures d'attente devant les boutiques, pour obtenir quoi ? Si peu de choses. Souvent même quand votre tour arrive, c'est fini, il n'y a plus rien. La vente est terminée. Il faut revenir plus tard, le soir, le lendemain reprendre les longues files. La mère de famille fatiguée, usée, vieille bien avant l'âge. mais qu'aucune fatigue ne rebute, refait*

³⁵ Dominique Veillon. *Vivre et survivre en France*, op.cit. p 136

³⁶ *Revue Afrique en guerre*, hebdomadaire de la victoire, 1943-1944, n° 67 du 25 avril 1943, p 6

chaque jour sa même tournée. Et partout, toujours, des réponses semblables : nous n'en avons plus. C'est épuisé. Presque pas de matières grasses. De la viande ? À peine, encore faut-il ne pas oublier les quarantaines sans viande du tout, infligées par l'occupant, à tout propos et hors du propos. Des légumes ? Quelquefois, rarement, aussitôt enlevés l'hiver dernier à Paris on ne trouvait même plus des rutabagas. Sur le marché, des étals vides dès 10 h du matin, et de pauvres gens que leurs minces ressources condamnent d'avance, sans aucun respect humain, ramassent soigneusement les fanes de légumes, les trognons de choux. Toutes les denrées sont contingentées. Rien ne s'achète sans ticket et combien de tickets sont périmés avant d'avoir pu être honorés, faute de marchandises.....Voici bientôt quatre ans qu'ils ont faim. Tel est le sort de quarante millions de Français parmi lesquels mille deux cents prisonniers (douze cent mille) séparés de tout ce qu'ils aiment, astreints à un rude travail dans les camps, dans les usines, dans les fermes et qui aussi ont faim »³⁷.

Ce témoignage qui décrit le combat quotidien des Français pour la survie est révélateur des conditions difficiles d'existence durant la grande guerre. En campant la situation de la France, puissance coloniale à l'époque, il ouvre indirectement une fenêtre sur ses colonies, en particulier, celles d'Afrique noire qui, malgré la prégnance de la précarité, étaient appelées à assurer un effort de guerre en soldats et en vivres.

Aussi, ce tableau pourrait faire penser que le constat qu'il établit est spécifique à la France des « profondeurs ». Il n'en est rien. À Paris, la situation était tout aussi désastreuse comme le fit remarquer André Desmond en soulignant que « *le thermomètre est à zéro dans les appartements et les bureaux sans feu. L'électricité défaille, le gaz rare. Les marchés vides, les pommes de terre introuvables, le lait manquant, les queues, pieds dans la boue glacée, à la porte des boulangeries. Les décès de nouveaux-nés croissent, la tuberculose s'étend, l'existence du vieillard est abrégée. Paris vit*

³⁷ Marie L Laurent. « Les Français ont faim », Editorial Revue *Afrique en guerre*, n° 73 du 02 juin 1943

ses plus sombres jours depuis 1939. Paris a faim. Parce que la France ne dispose plus de moyens de transport suffisants..... »³⁸.

Au total, cette histoire d'une France occupée, exploitée et humiliée par les Allemands, ne manque pas d'interpeller l'historien, pour peu qu'il s'intéresse au système colonial français, tout au moins, dans sa mise en œuvre sur le continent africain.

En effet, il existe une ressemblance criante entre les cinq années de présence allemandes sur le sol français et le siècle de domination coloniale de la France en Afrique. Pas par la durée, loin s'en faut, mais par les pratiques. À l'évidence, la tentation est grande de parler d'un retour de bâton car, à propos de l'Allemagne, les pratiques notées et souvent décriées sont voisines, voire identiques à celles qui ont marqué le système colonial français. Sous ce rapport, l'on peut admettre valablement que ce qui est fait à la France, la France l'avait fait à d'autres sous d'autres cieux.

Sans développer ce thème du système colonial français, l'on peut, sur la base d'un simple rappel historique, noter, dans le désordre, mais en tant que faits historiques avérés, des pratiques perpétrées par les Français en Afrique, tels que les villages de liberté, l'engagement à temps, le travail forcé, les prestations, etc., toutes choses ayant permis de mobiliser une main-d'œuvre bénévole, malgré elle, pour les besoins d'un idéal colonial dont un des objectifs déclarés est de tirer le maximum de profits des colonies avec le minimum de frais. C'est d'ailleurs l'argument brandi au XIXe siècle par les partisans de l'exploitation coloniale pour convaincre une certaine opinion française restée réticente parce que considérant la colonisation comme une aventure coûteuse pour le contribuable français³⁹.

³⁸ Anéré Desmond, *Paris a faim*, article paru dans *Afrique en guerre*, n° 16, du samedi 10 février 1945, p 2

³⁹ Jules François Camille FERRY (1832-1893), ancien Président du Conseil, est le prototype des partisans de l'expansion coloniale. Son initiative et son engagement personnel ont permis de faire de la Tunisie un protectorat français (traité de Bardo du 12 mai 1881) et d'assurer la présence française sur le bassin du Congo, à Madagascar et au Tonkin.

La dichotomie administrative entre colonies de peuplement rattachées au Ministère français de l'Intérieur et les colonies d'exploitation mises sous la tutelle du Ministère des Colonies, de même que la dualité de statut juridique entre citoyens et sujets français, procèdent de la même logique d'exploitation et de traitement différenciée telle que mise en œuvre par le Reich sur le territoire français. Ne serait-il pas alors bien fondé de parler d'une « colonisation » allemande, même éphémère, en France ? Et, par voie de conséquence, un système colonial allemand en France ?

1.1.3 Une réaction en chaîne

La guerre a certes commencé en Europe mais, du fait du contexte colonial de l'époque, les colonies africaines vont en subir le contrecoup. Certaines d'entre elles, comme au Maghreb, seront le théâtre de violents combats et de réajustements géopolitiques, alors que la colonie du Sénégal reçoit, à Dakar, « sa dose » de bombes, au gré des contradictions entre la Résistance et la Collaboration. L'objectif visé à travers cette partie est de signaler quelques faits saillants prouvant que les colonies africaines ont été d'un apport inestimable dans la conduite de la guerre et en ont souffert jusque dans leur chair.

- Quelques aspects militaires et géopolitiques

La Libye est le bastion des Allemands en Afrique du Nord mais la Tunisie est le premier territoire de l'empire français occupé militairement par l'Axe. À l'exception de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) qui rejoint la dissidence en août 1940, les colonies françaises sont restées sous la mouvance de Vichy jusqu'en 1942. C'est d'ailleurs le 23 novembre 1942 que le Gouverneur Général de l'AOF, Pierre Boisson annonce son ralliement à Darlan, donc à la Résistance⁴⁰.

⁴⁰ L'Amiral François Darlan (1881-1942), était le principal collaborateur de Pétain de 1941 à 1942 et son successeur tout désigné. Aussitôt après son ralliement à la cause alliée, il fit comprendre à Boisson que sa décision bénéficiait d'un soutien tacite de la part de Pétain. C'est ainsi que Boisson fit entrer officiellement l'AOF dans le camp allié en se ralliant au général Giraud successeur de Darlan, lui même assassiné le 24 décembre 1942.

À travers l'empire colonial français en Afrique, l'occupation qui a suscité, en France, une dualité entre logique républicaine et réalisme patriotique, est vécue avec une intensité que seule justifie la dépendance coloniale.

Dans leur stratégie de déploiement en Afrique du Nord, les troupes allemandes de l'*Afrikakorps*, basées en Libye et placées sous le commandement du Général Rommel, commencent, à partir de 1941, à subir des revers face aux Forces françaises libres. D'ailleurs, en juin 1942, leur avancée en direction de l'Égypte est stoppée. En 1943, pour plus d'efficacité, l'armée d'Afrique fusionne avec les FFL.

Auparavant, en septembre 1940, Dakar avait tremblé, durant trois jours, sous les bombes des forces anglaises et de la France libre, à un moment où le patron de l'AOF, Boisson, obéissait encore à la Révolution nationale de l'État français⁴¹.

Dans le processus de reconquête de la dignité et de restauration de la République en France, l'Algérie où de Gaulle est arrivé en 1943, a joué un rôle important : le Comité français de libération nationale (CFLN) qui deviendra, un an après, le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), est créé à Alger le 03 juin 1943. C'est aussi à Alger que l'Assemblée constituante provisoire a inauguré ses sessions.

La Conférence de Brazzaville, tenue du 30 janvier au 08 février 1944, sous la présidence de René Pleven, commissaire aux colonies et en présence du général de Gaulle, président du Comité Français de Libération Nationale et de Félix Gouin, président de l'Assemblée constituante provisoire pose déjà des jalons importants dans la prise en charge du statut juridico-politique des colonisés, à l'image de la Métropole qui s'inscrit dans une logique de reconfiguration totale.

La part active prise par les Africains dans cette guerre, aussi bien en Europe qu'en Afrique, leur a permis de retrouver une confiance perdue avec les résistances à la conquête coloniale au XIXe siècle. La première guerre

⁴¹ Nous réservons un traitement spécial à cet épisode de la guerre qui a tellement marqué les consciences que la mémoire collective l'a retenu comme année-événement.

mondiale, certes, avait déjà donné un signal dans ce processus de remise en confiance mais jamais les Africains n'avaient vu la France, leur maître, dans une si mauvaise posture, désavouée et humiliée, qu'elle fut par l'Allemagne et vivant dans le dénuement.

Avec le mythe du Blanc invincible écorché, le combattant africain de la « Force Noire » se considère comme un alter ego du « poilu », tandis que l'élite intellectuelle trouve, de plus en plus, des raisons de poser le problème de l'égalité en droit. Sous ce rapport, la deuxième guerre mondiale annonce déjà, la marche vers l'indépendance des colonies françaises d'Afrique.

- Un traitement dégradant

Dans le contexte de l'époque, l'Afrique noire est doublement désavantagée au regard de la ligne directrice de la politique du Reich. D'abord, parce que les Africains sont, pour l'essentiel, du camp des Alliés, ensuite, l'idéologie raciste du parti Nazi ne s'encombre pas de considérations pour liquider physiquement les Noirs qui, d'ailleurs, sont considérés comme des « combattants féroces et perfides », des « bêtes sauvages » des « demi-singes »⁴². Cette construction identitaire, pour le moins subjective, n'est pas nouvelle dans les consciences des Allemands. Elle trouve son fondement dans le bréviaire de Hitler, *Mein Kampf*, dont un passage, selon le conseiller colonial, Robert Delmas, indique que « de temps en temps, les journaux illustrés mettent sous les yeux de nos bons bourgeois allemands le portrait d'un Nègre, qui en tel ou tel endroit est devenu professeur, avocat, pasteur ou même ténor, tenant les premiers rôles ou quelque chose de ce genre. Cette bourgeoisie en décadence n'a pas le plus léger soupçon du péché qu'on commet ainsi contre la raison, car c'est folie criminelle que de dresser un être, qui est par son origine un demi-singe jusqu'à ce qu'on le prenne pour un avocat »⁴³.

⁴² Revue Science & Vie, op.cit. p 34, 35

⁴³ Ces propos exprimés aux pages 478 et 479 de *Mein Kampf* sont repris par Robert Delmas, vice président du conseil colonial dans sa déclaration lors de la session du 03 novembre 1939. Voir texte à la page 42, ANS, PV du conseil colonial du Sénégal, 1939

La propagande allemande a même imputé, avec beaucoup de railleries, la débâcle française de 1940 au banquier juif et au Tirailleur sénégalais.

Déjà, au tout début de la guerre, des soldats Noirs faits prisonniers sont sauvagement abattus sur des bases racistes. Avec le carnage de Chasselay, près de Lyon, perpétré en France par des soldats nazis en juin 1940, des Tirailleurs sénégalais ont été mitraillés avant d'être écrasés par des chars. Ceux qui ont eu la chance de ne pas être massacrés restèrent captifs en France car les Allemands détestaient la couleur de leur peau.

Cependant, tout en exaltant la bravoure des Africains et en stigmatisant la haine viscérale que leur vouent les Allemands, le travail psychologique de sensibilisation fait en amont stimule l'ardeur guerrière des soldats noirs.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Un soldat allemand contemplant le résultat d'un massacre de soldats africains sur le sol français



Source : Revue Science & Vie Junior, hors-série consacré à la deuxième guerre mondiale, n° 72, avril 2008 p 35.

La même photo est reproduite par Eric Deroo et Antoine Champeaux à la page 171 de leur ouvrage « La Force Noire ». La légende qui accompagne cette photo parle de « corps de tirailleurs sénégalais dont la disposition et l'absence de blessures peuvent indiquer une exécution collective. Front nord-est, juin 1940. Photographie de source allemande ».

- Une quotidienneté de précarité

Les conséquences des difficultés imposées, en France, par la tournure de la guerre, sont vécues par les populations des colonies qui, traditionnellement, sont des pourvoyeuses de matières premières et de consommatrices de produits manufacturés. À cette double dépendance structurelle, brutalement perturbée par la guerre, s'ajoute l'impact d'aléas climatiques qui compromettent souvent les récoltes.

Les années quarante sont donc particulièrement dures pour ces populations pour lesquelles, la famine, le rationnement et les succédanés sont devenus, au quotidien, les termes d'une équation existentielle.

À l'instar de ce qui se passe en France, les disettes alimentaire et vestimentaire gagnent les différentes régions du continent africain où les revenus limités des populations auxquels s'ajoute l'effet des mobilisations militaire et économique, écorchent, au fil des jours, les capacités d'auto prise en charge des familles.

La nature des initiatives prises çà et là montre le caractère préoccupant de la situation. La circulaire officielle qui annonce les journées nationales nord-africaines de collecte des textiles, prévues le 23 mai 1942, en donne l'exemple en ces termes : *le Gouvernement, justement ému du dénuement actuel des indigènes musulmans en matière vestimentaire, a décidé qu'à l'occasion de la quinzaine impériale, seraient organisées des journées nationales nord-africaines qui seront consacrées à la collecte de vieux effets, tissus, étoffes diverses, etc., susceptibles d'être utilisés pour l'habillement de ces populations.....La métropole ne pouvant plus envoyer de friperie. À vrai dire, l'indigène nord-africain est nu.....Il est nu au point que, par décence, par crainte des intempéries, il ne sort plus de sa maison, de son gourbi, de sa tente. Et malgré cet abri, souvent précaire, la maladie le guette...Lorsque l'indigène reste chez lui, il ne travaille pas, il laisse les terres en friche, les fruits sur les arbres, le blé sur les chaumes, le raisin sur les ceps. Cette année, une abondante production d'olives n'a pu être récoltée en Algérie, les cueilleuses n'ayant pas des vêtements pour se rendre au travail. Hier l'huile, aujourd'hui le vin, demain le pain.....Si l'Afrique du Nord ne travaille pas, c'est la France qui mourra de faim. Charité, reconnaissance, intérêt, tels sont les mobiles qui doivent aujourd'hui faire agir les Français de la métropole, pour qu'à la moisson du blé nord africain qui contribue à assurer notre pain quotidien, réponde une moisson de vêtements et de tissus. Il faut que l'on sache bien que tout effet, même très usagé, tout morceau de tissu, quels qu'en soient la couleur, l'état et la dimension, sont utilisables, que l'habillement*

de l'indigène nord-africain s'en peut aisément accommoder. Robes de femmes, rideaux, draps de lit, serviettes, etc. Tout peut servir, il nous faut des tissus, quels qu'ils soient »⁴⁴.

En Côte d'Ivoire, la situation n'est guère plus aisée. En juin 1940, y est créé un comité de surveillance et de répartition des denrées de première nécessité mais celle-ci est remplacée, le mois suivant, par une commission du ravitaillement avec, comme attributions, le recensement des denrées de première nécessité, leur contrôle et leur répartition⁴⁵. Dans son rapport adressé à Robert Delavignette, Directeur de l'ENFOM, Pierre Aymard indique que « tous les mois était envoyé à la Direction des services économiques du Gouvernement général, un télégramme indiquant les stocks et la consommation mensuelle de colonie en farine, sucre, lait de trois catégories (stérilisé, concentré non sucré, concentré sucré) et vin de table. Chaque cercle transmettant les renseignements le concernant »⁴⁶. Pour la carte d'alimentation, considérée comme la carte d'identité du consommateur, il précise que « *tour à tour, fut réglementée la vente de l'huile (importée), du beurre de conserve, de la quinine et des laits concentrés qu'il importait de conserver aux enfants et aux malades. Pain et farine était rationnés dès le mois de septembre 1940. Les cartes étaient tantôt mensuelles, tantôt trimestrielles....Pour les indigènes, seuls ceux qui feraient la preuve qu'ils vivaient d'une manière habituelle à l'européenne pouvaient en bénéficier. Sur 4 millions d'habitants, seules environ 500 cartes étaient distribuées à des indigènes....À cette carte était annexée une feuille de coupons numérotée de 1 à 30 : contre remise d'un coupon était délivrée la feuille de tickets correspondant à une denrée définie. Le renouvellement de cette feuille était assuré mensuellement pour le pain, tous les six mois pour les autres denrées contre remise du talon du feuillet épuisé »⁴⁷.*

⁴⁴ ANOM. Ecole coloniale, carton 36, dossier 3. Circulaire du chef des services de l'Office administratif du Gouvernement général de l'Algérie enregistrée le 23 mai 1942.

⁴⁵ ANOM. 3 Ecol 32/ d 11. Compte rendu de stage au Bureau économique d'Abidjan, par Pierre Aymard, élève administrateur des colonies, 32 pages.

⁴⁶ Idem. p 5

⁴⁷ ANOM. 3 Ecol 32/d 11. Op.cit. p 8

Dans la recherche de l'équilibre du système, la machine de solidarité horizontale entre colonies était également mise en marche pour faire jouer la complémentarité. Ainsi, le « ravitaillement en farine était fourni par les minoteries du Maroc d'après le contingent attribué à l'AOF. Son expédition était assurée par les soins du Service du Ravitaillement du protectorat et adressée au Gouverneur général à Dakar. Là, et par l'intermédiaire du Gouverneur de la circonscription, elle était répartie et expédiée aux Gouverneurs des différentes colonies »⁴⁸.

On note également qu'en 1941, « 1 100 tonnes de maïs du Dahomey ont été livrées aux mutuelles de Louga et de Diourbel »⁴⁹, au Sénégal.

En recherchant cette efficacité au plan horizontal, la France n'oublie pas d'actionner le levier de la solidarité verticale qui met les colonies et la Métropole en relation d'échange de produits. La disette qui sévit en France commande aux autorités de compter davantage sur les produits vivriers en provenance des colonies. D'ailleurs, dans les propos véhiculés par les propagandistes vichystes pour consoler les Français fatigués, cette question est expressément prise en charge : « tu fais la queue, tu as froid, pense toujours que si les Anglais n'interceptaient pas nos bateaux, il viendrait de nos colonies assez de produits pour que chacun ait sa part »⁵⁰.

Plus que le premier conflit mondial, la deuxième guerre mondiale est donc riche d'exemples montrant que, sous l'effet de la connexion coloniale, l'Afrique était aussi en guerre pour la victoire militaire de la France et pour le succès de la mobilisation économique.

⁴⁸ Idem. p 11

⁴⁹ ANOM. AFFECO 915/1, p 09 du Rapport économique annuel, Sénégal, 1941, 115 pages.

⁵⁰ Dominique Veillon. Vivre et survivre en France. Op. cit. p 127

2.1 Le Sénégal et la deuxième guerre mondiale

2.1.1 Un élan de solidarité en faveur de la métropole

Dès l'éclatement du conflit, sans doute revigorées par les moments glorieux de Verdun, les populations sénégalaises ont eu un élan de patriotisme et de solidarité agissantes en faveur de la Métropole. Ce sentiment n'est pas ici mesuré sur la base d'enquêtes directes publiées, mais par la prise en compte de témoignages ou de discours officiels tenus par des leaders d'opinion. En portant notre choix sur ceux-ci, nous pensons avoir identifié des baromètres sociaux susceptibles de garantir le respect de la pluralité et de l'équilibre dans les sources d'information. Ce patriotisme et cette ardeur guerrière ont dû aussi être réveillés par le souvenir des « héros » de la résistance armée face à la conquête coloniale du XIXe siècle.

S'agissant des discours officiels, l'un est représenté par le Gouverneur⁵¹ de la colonie du Sénégal, et l'autre, par la représentation nationale incarnée par le Conseil colonial, instance consultative occupée par les mandataires de tous les habitants du Sénégal, qu'ils fussent sujets ou citoyens français⁵². Leurs propos ont été tenus au tout début de l'épisode de la guerre. Chemin faisant, malgré l'occupation effective de la France par les forces nazies en 1940, des voix se sont élevées dans le cercle des mouvements associatifs ou corporatifs pour affirmer la détermination d'habitants de la colonie du Sénégal à poursuivre la guerre⁵³.

⁵¹ Il nous paraît important, pour éviter toute équivoque, de contextualiser cette institution : jusqu'à 1895, date de la création de l'A.O.F, le patron de la colonie portait le titre de Gouverneur du Sénégal et Dépendances. Après la parenthèse de 1895-1902 où les Gouverneurs généraux de l'AOF (Chaudié et Balley) géraient, en même temps, le Sénégal, la colonie a été dirigée, de 1902 à 1938, par des Lieutenants-gouverneurs. De 1938 à 1957, elle était sous la direction de Gouverneurs du Sénégal.

⁵² Le Conseil colonial, créé en 1920, est le frère cadet du Conseil général qui a été créé en 1840, puis supprimé en 1848 avant d'être rétabli en 1879. Alors que le premier était élu par les sujets et les citoyens français, le second l'était uniquement par les habitants des quatre communes de plein exercice. Rappelons qu'il y aura un retour au Conseil général après la deuxième guerre mondiale avant la création de l'Assemblée territoriale. Pour de plus amples informations, voir le *Bulletin administratif du Sénégal* (BAS) de mars 1879, pp 121-151 et le *Journal officiel du Sénégal* (JOS) numéro 1049 du 03 février 1921, pp 390-394.

⁵³ Abdel Kader Diagne, Président Fédéral de l'Association Patriotique « IVe République » et Vice-Président de la Fédération des Associations & Amicales des Victimes de Vichy de l'A.O.F & du Togo, en donne des exemples dans un document inédit intitulé : *La Résistance Française au Sénégal et en A.O.F pendant la Guerre 1939-1945*, 66 pages.

Naturellement, sans être directement consigné par écrit, le discours tenu par l'ancien combattant ou le simple témoin de l'époque, n'en est pas moins un indicateur important pour apprécier cet élan populaire de solidarité en faveur de la « Mère-patrie ».

Les deux épisodes ici considérés, l'incertitude de la guerre en 1939 et la réalité de la débâcle en 1940, nous semblent être suffisamment bien ciblés pour justifier la sincérité de cet élan de solidarité en faveur de la France combattante. Même si nos conclusions ne s'appuient pas sur un sondage d'opinion, il est évident, au regard de sources d'archives, que le contexte de l'époque avait fini par formater une opinion publique globalement favorable à un soutien à la France dans sa lutte contre le nazisme.

N'eussent été les marques de soutien de Sénégalais à la République française dès le début de la guerre, la tentation serait grande de lier, exclusivement, l'élan de générosité exprimé au lendemain de la déroute française, à l'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940. Certainement, cet événement a dû influencer des prises de position en faveur de la France combattante mais il n'a pas, pour autant, structuré, ex nihilo, une mentalité de soutien. Avec la restitution des faits, il apparaît plutôt que cet appel historique a agi en facteur davantage accélérateur que déclencheur de dynamique.

Sans joindre dans ses mémoires le contenu de lettres de soutien dont il a pris connaissance, ce qui aurait été un support documentaire inestimable, Abdel Kader Diagne s'est contenté d'évoquer, dans son texte, des « messages d'appels et de manifestations de loyalisme » adressés au Gouverneur général de l'A.O.F « lors de la défaite provisoire de la France pour continuer la lutte »⁵⁴. Parmi ceux-ci, il cite, en les datant, des lettres et messages d'appel à la poursuite de la guerre émanant de segments importants de l'opinion publique :

⁵⁴ Abdel Kader Diagne. Op. Cit, pp 7-8

Saint-Louis, le 18 juin 1940, par les anciens combattants européens et indigènes, avec comme mandataire, le nommé Divay. Le message affirmait que les intéressés étaient « tous réunis dans un même sentiment, se refusant à accepter la honte d'une capitulation qui seraient une félonie » ;

Saint-Louis, le 18 juin 1940, par l'Association des anciens combattants, avec la signature de son président Alpha NDIAYE. Dans cette adresse, il avait été dit, entre autres, que « repoussant la capitulation, demandent la continuation de la lutte jusqu'au bout » ;

La collectivité Léboue de la presqu'île du Cap-Vert laissait entendre dans un message : « devant gravité situation, sollicitons honneur opposer immédiatement nos poitrines à envahisseurs (stop). Par centaines de milliers, pouvons renforcer camarades français, anglais, afin chasser hordes germaniques territoire Mère-Patrie (stop). Préférant mort à déshonneur. Demandons Gouvernement français utilisation enfants d'Outre-Mer (stop).

Saint-Louis, le 18 juin 1940, par la Fédération des fonctionnaires indigènes du Sénégal et de la Mauritanie qui se disaient « convaincus que la France libératrice ne faillira pas mission séculaire en acceptant conditions paix pouvant bouleverser existence populations indigènes se confiant entièrement à elle et qui tiennent avec volonté farouche lutter, vaincre et mourir s'il le faut à ses côtés » ;

Saint-Louis le 19 juin 1940, par Moustapha Malick Gaye, président au Conseil colonial qui soutenait : « le Sénégal est et veut rester terre française. Il est résolu à combattre jusqu'à la victoire et dans le cas où la Mère-Patrie devrait l'abandonner momentanément, il veut demander à cet effet, l'aide matérielle de nos amis Alliés Anglais et leur apporter sa totale collaboration dans la lutte sans merci contre l'ennemi commun » ;

Sébikotane, le 19 juin 1940, message signé par les élèves de l'École William Ponty, « représentant toute la jeunesse de toutes les colonies de la Fédération et du Togo. Supplient M. le Gouverneur Général de poursuivre la guerre

jusqu'à la victoire finale, même si les Armées de la France sont contraintes à déposer les armes. Avec l'aide des Alliés, l'Empire reconquerra la France »⁵⁵. Cet exemple de Sébikotane avait été suivi, selon Abdel Kader Diagne qui reprend des propos E. Louveau, par « 620 élèves du Centre d'instruction des Indigènes de Ouagadougou passés en Gold Coast avec leur armement individuel 26 fusils mitrailleurs et 20 caisses de cartouches et 1.600 tirailleurs qui' dès le 13 août 1940, avaient déjà rejoint la France Libre »⁵⁶.

D'un autre côté, la prise en charge, par le discours officiel, de l'état psychologique des populations par rapport à la guerre, autorise à parler d'une adhésion populaire à l'effort de guerre. L'heure était grave mais ces populations semblaient trouver suffisamment de force et d'enthousiasme dans l'exaltation de vertus africaines pour aider la France à venir à bout de l'Allemagne.

Après une tournée administrative à valeur de baromètre psychologico-social, le Gouverneur du Sénégal, Georges Parisot, se faisant l'écho de différents segments sociaux de la colonie, a tenu, lors de l'ouverture de la session ordinaire du Conseil colonial, le 03 novembre 1939, à consacrer l'essentiel de son discours à l'évocation de la détermination affirmée des populations à combattre aux côtés des Français.

Cet instant solennel devant la représentation nationale a été mis à profit par le patron de la colonie pour amener son sujet du jour. Après avoir sacrifié à l'usage traditionnel du protocole, il souligna que « en face d'un asservissement dont la menace se précisait peu à peu, pour éclater brutalement il y a deux mois, tous les Français, ceux de la Métropole avec ceux de l'Empire, unis en un seul bloc, ont crié à l'envahisseur : Halte-là !

⁵⁵ Ibidem

⁵⁶ Idem, p 4. Il s'agit, selon les précisions de Abdel Kader Diagne, de propos extraits de l'ouvrage *Au Bagne, entre les griffes de Vichy et de la Milice*, de E. Louveau, Gouverneur des colonies, Chef de Bataillon de Réserve des Troupes Coloniales, Officier de la Légion d'honneur, Compagnon de la Libération, Croix de Guerre ».

Vous n'irez pas plus loin. Entre la mort pour la liberté et la vie dans la servitude nous avons choisi »⁵⁷.

Tout au long de son adresse, il choisit de privilégier l'approche didactique de la citation dont l'effet attendu, dans un contexte de leadership traditionnel ou religieux, est de convaincre, d'emblée, par la démonstration de l'authenticité de la source convoquée. En relayant, in extenso, des propos de leaders d'opinion d'obédience coutumière ou religieuse, le Gouverneur du Sénégal touchait directement la foi et la fibre patriotique de ses administrés.

Pour apporter la preuve qu'il avait parcouru le Sénégal des profondeurs, et du coup, légitimer la base sociale de ses témoignages, Parisot parle de « cent palabres tenues en toutes régions » et au cours desquelles « les mêmes paroles revenaient, chez les notables, pleines de sagesse, de pondération et de noblesse »⁵⁸. Ces paroles récurrentes étaient, selon le Gouverneur qui les cite, les suivantes : « Nous ne voulons pas la guerre, nous n'aimons pas la guerre ; le bonheur s'acquiert dans la paix, par le travail ; mais nous voulons continuer à vivre libres, et s'il arrivait qu'un jour nos libertés fussent menacées dans celles de la France, notre Patrie adoptive, nous donnerions notre vie pour qu'elles soient sauvegardées. »⁵⁹

En rendant un hommage particulier aux chefs traditionnels et religieux du Sénégal, le Gouverneur affirma que ces leaders d'opinion « ont su, spontanément, dès le premier moment, galvaniser les volontés, soutenir les nobles sentiments manifestés par la population et exprimer publiquement par des écrits ou par des paroles, justes et élevées, les motifs profonds qui unissent Blancs et Noirs dans la lutte qui nous est imposée. Ils ont ainsi

⁵⁷ ANS ; Procès verbaux du Conseil colonial, séance du 03. 11. 1939, p 5

⁵⁸ *Ibidem*

⁵⁹ *Idem* pp 5 et 6

grandement contribué à maintenir l'excellent état d'esprit qui anime la population indigène »⁶⁰.

Pour donner davantage de crédibilité aux propos qu'il relayait dans son discours, Parisot, en guise d'illustration, évoqua plusieurs noms de personnalités religieuses dont les déclarations relevaient d'un sens élevé de l'engagement patriotique. Furent de ceux-là, le Grand Marabout de Touba, Mamadou Moustapha M'Backé⁶¹ dont les propos, rapportés in extenso, par le Gouverneur, étaient déclinés ainsi qu'il suit : « au moment où la Mère-Patrie se trouve à une heure si tragique, je viens au nom de toute la collectivité mouride prouver et renouveler notre attachement à la chère et douce France et notre loyalisme... Nous sommes prêts à tous les sacrifices matériels et moraux pour sauver la France, pays de liberté et de justice pour l'humanité. »⁶². Même pendant les moments les plus difficiles de la guerre, les autorités françaises avaient réitéré leur satisfaction par rapport à l'engagement des Sénégalais à leurs côtés. Cette dimension idéologique de l'effort de guerre était encore portée, quatre années après le déclenchement du conflit, par des guides spirituels mobilisés pour des prêches de sensibilisation et d'encouragement. Dans un rapport officiel, il est précisé que « les chefs des confréries et marabouts ont fait preuve de loyalisme... Le marabout Seydou Nourou Tall a fait en janvier une tournée de causeries à la population musulmane au cours desquelles il a lancé un vibrant appel à la discipline, au travail et au loyalisme envers la France qui, malgré ses malheurs, n'a jamais abandonné les populations musulmanes »⁶³.

⁶⁰ Idem p 7

⁶¹ Serigne Mouhadou Moustapha Mbacké fut le premier Khalife des Mourides, suite à la disparition, en 1927, de son père Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké, fondateur de la Mouridiya, l'une des confréries du Sénégal. Son Khalifat a duré de 1927 à 1945. En dehors de l'observance des principes qui fondent le culte et le dogme musulmans, les Mourides se distinguent par l'amour du travail et le respect scrupuleux des consignes émanant de la hiérarchie.

⁶² Ibidem

⁶³ ANOM. I AFFPOL/ 979. Colonie du Sénégal, rapport politique 1944, p 66.

Les témoignages apportés par l'exécutif sur la disponibilité et l'engagement des Sénégalais à soutenir la France pourraient être considérés comme un fait isolé relevant d'appréciations de routine si, du côté des représentations consultative et législative, censées être plus proches des populations, des propos dissemblables avaient été observés au même moment. Au contraire. L'enthousiasme affiché par de nombreux Sénégalais pour servir la « Mère-Patrie » apparaît comme une constante qui traverse les différents segments sociaux de l'opinion publique de l'époque.

Dans une déclaration faite devant les conseillers coloniaux du Sénégal, le vice-président du Conseil colonial, Robert Delmas, après avoir stigmatisé le régime raciste de Hitler, a tenu à sensibiliser ses compatriotes sur la gravité de l'heure et à rappeler le rôle attendu des Sénégalais dans la suite des événements. Voici ses propos : « La guerre sainte est commencée. Nous sommes appelés à porter une capote qui n'a ni couleur ni odeur. La terre encore humide du sang de nos glorieux morts de 1914-1918 a bu encore celui des blancs comme celui des noirs indéfectiblement unis dans l'honneur. Inclignons-nous pieusement sur leurs tombes. Le monde doit savoir que nous sommes ici le symbole de cette union. Proclamons très haut, au nom des 1.700.000 Sénégalais que nous représentons aujourd'hui, que la peau des hommes de l'Empire français n'a qu'une couleur, celle qui se voit à l'ombre du drapeau tricolore pour lequel nous saurons vaincre ou mourir »⁶⁴.

La représentation législative ayant son siège en France, Delmas a aussi tenu à porter à la connaissance des conseillers coloniaux et de la délégation officielle du Gouverneur, un message du député du Sénégal, Ngalandou Diouf qui disait que « ce n'est pas Bordeaux, Marseille, Paris qui deviendraient allemands mais notre Empire français »⁶⁵. D'ailleurs cet état d'esprit est corroboré par un article de Ngalandou Diouf paru dans « Le jour, Echo de Paris » puis repris par « Dakar-Matin » et dans lequel le Député du Sénégal

⁶⁴ ANS. Op. Cit p 44

⁶⁵ Idem p 45

disait : « On voudrait faire croire que les Noirs de l'Afrique française, cédant aux excitations des étrangers ont fléchi dans leur loyalisme ; c'est faux, l'âme indigène peut avoir été troublée mais elle n'est pas à vendre. Nous ne dirons jamais assez que les Sénégalais, ces fils aînés de la France noire, ont porté partout la flamme de leur patriotisme. N'ayant jamais été conquis, ils se sont donnés à la France avec toute la ferveur de leur cœur ; de même qu'ils ont participé côte à côte avec la France à toutes ses conquêtes coloniales. De même ils ont su faire comprendre à tous les Noirs de l'Afrique que leur place était toujours au foyer de la grande famille française. Les Noirs aiment la France plus que tous les autres pays. Groupés sans défaillance autour de l'illustre Maréchal Pétain dont le portrait orne toutes nos cases et qui reste pour nous le symbole de ce que la France a de plus noble, nous entendons demeurer Français. Restant fidèles à la France, les Noirs demeurent fidèles à eux-mêmes, à leur passé et à leurs traditions »⁶⁶.

Ces documents d'archives sont suffisamment expressifs pour justifier, éventuellement, une affirmation péremptoire tendant à accréditer l'idée d'une forte unanimité construite autour d'une solidarité agissante librement consentie pour « voler au secours de la France » sur les champs de bataille. Cependant, les interventions des représentants des pouvoirs politique ou religieux, quoique révélatrices, sur la forme, d'un certain engouement populaire, masquent, dans le fond, des disparités que laissent apparaître aujourd'hui des souvenirs de cette période.

Au regard des témoignages oraux recueillis sur le terrain, il est permis de penser que la nature et l'ampleur de cet engagement populaire, telles que déclinées par ces représentants n'épousent pas toujours les contours des sentiments individuels exprimés à la base, en particulier, par rapport à l'enrôlement. Sous ce rapport, l'on peut admettre que ces orateurs se soient exprimés davantage en représentants statutaires qu'en mandataires effectivement désignés pour porter la parole des « sans voix ».

⁶⁶ Paris-Dakar n° 1420 du mardi 24 septembre 1940

C'est vrai qu'ils se sont tous exprimés en public sans rencontrer, séance tenante, des réactions hostiles à leur prise de position mais, le pas serait vite franchi de conclure que l'enrôlement et l'effort de guerre en vivres relevaient, à l'époque, d'une décision individuelle libre et spontanée.⁶⁷ L'idée nous semble d'autant plus pertinente que généralement, pour des événements de cette envergure, le discours officiel des corps constitués (groupements à caractère coutumier, religieux ou politique) ne reflète pas toutes les prises de position des composantes du corps social au nom desquels ils sont censés parler.

Au total, le sentiment que donnent ces différents discours de mobilisation, combiné avec le message que véhiculent beaucoup de témoignages oraux sur l'attitude des Sénégalais face à l'enrôlement et à l'effort de guerre économique, autorisent à nuancer cette question, d'autant que chacune des deux sources fournit de la matière pour étayer la thèse d'un élan populaire spontané ou celle d'une désapprobation ou d'une adhésion par contrainte.

Dans tous les cas, il est établi que des leaders d'opinion politiques ou religieux ont eu à développer une stratégie de communication en direction des populations pour sensibiliser à la nécessité d'apporter un soutien collectif à la France en danger. Les résultats de telles initiatives ne pouvaient, en aucun cas être insignifiants car, dans la société sénégalaise, hier comme aujourd'hui, ce genre de leadership confère, a priori, un statut reconnu de directeur de conscience.

⁶⁷ Nos enquêtes de terrain ont révélé que l'enrôlement tout comme la mise à disposition de vivres ont été opérationnalisés, dans bien des cas, sur la base de la contrainte. Nous y reviendrons dans les parties consacrées à la mobilisation militaire et à la fourniture de vivres. Celle-là a alimenté une mémoire modelée par la hantise du « *solu soldar* », littéralement, « s'habiller en soldat », tandis que celle-ci réveille encore des souvenirs d'extorsion ou de vente obligatoire de céréales pour secourir les troupes en guerre.

2.1.2 Le Sénégal parrain de la « Force Noire » combattante

Le libellé du titre de cette sous-partie mérite une clarification d'ordre sémantique pour lever d'éventuelles équivoques et mieux orienter le texte par rapport à l'objectif visé. La Force Noire, groupe de mots dont la signification globale correspond à la somme des champs sémantiques de ses deux termes ne doit pas être confondue à « La Force Noire », construction idéologique du début du XXe siècle. Dans la présente étude, il est davantage question de celle-là que de celle-ci.

Le rôle joué par le Sénégal dans des événements historiques majeurs telles que l'expansion coloniale, les résistances et les deux guerres mondiales, ne se limite pas seulement à des aspects humains ou économiques. Le toponyme *Sénégal*, dans son statut de concept fédérateur, traverse toutes ces périodes. Il a laissé son empreinte dans l'histoire en phagocytant d'autres toponymes et en se substituant, tout au moins sur la forme, à bien d'autres nationalités. Ce faisant, il a agrandi considérablement le cercle de son signifiant pour avoir servi de tuteur moral à d'autres Africains. C'est tout le sens de cette étiquette de « parrain de la Force Noire combattante » qui est ici collée au toponyme *Sénégal*. La Force Noire en tant que réalité historique avérée a donc précédé la « Force Noire », construction idéologique conventionnelle telle que déclinée par Mangin qui en est l'un des tout premiers théoriciens⁶⁸.

Bien avant cette « Force Noire » théorisée et structurée, le Sénégal a donné son nom à un corps constitué de combattants venus d'horizons divers et dont les actions ont valu à la France la signature de pages glorieuses dans sa trajectoire historique. Cette Force Noire combattante est incarnée par les Tirailleurs Sénégalais, composante militaire essentielle ayant activement pris part à différents affrontements dont ceux de la deuxième guerre mondiale.

⁶⁸ Lieutenant-colonel Mangin : Le Force Noire, Hachette, 1910, 365 pages.

Les Tirailleurs Sénégalais ne comprennent pas que des Sénégalais. Aussi, sans doute impressionnée par une homophonie, pour le moins séduisante, une certaine opinion pense que cette appellation résulte d'un constat qui découlerait de maladroites répétitives de la part de ces soldats. Le Tirailleur serait alors celui qui est reconnu pour tirer ailleurs. Cette thèse populaire, quel que soit son niveau de fiabilité, traduit, peut-être sans en être consciente, des situations avérées d'impréparation par rapport à la mission et d'amateurisme dans certaines actions sur le terrain. De tels cas d'imperfection sont, à notre avis, davantage liés aux conditions d'enrôlement et d'opérationnalisation du Tirailleur Sénégalais qu'aux valeurs physiques et morales intrinsèques du combattant qu'il incarne.

Le souci de cerner tous les contours sémantiques du concept de tirailleur mérite, à notre avis, de convoquer une définition proposée, avec une forte dose d'empirisme, par l'ancien Tirailleur sénégalais Amadou Bélal Ly qui soutient, à son compte, qu'un tirailleur est un « homme taillable et corvéable à merci »⁶⁹.

Une définition officielle donnée au mot Tirailleur établit, de manière scientifique, que la mission assignée, à l'origine, à ce genre de soldat est loin de refléter les conclusions de cette thèse populaire. Sous ce rapport, l'on peut admettre que les explications tendant à faire du Tirailleur quelqu'un qui tire ailleurs, donc qui rate sa cible, relèvent d'une simple construction de l'esprit. Dans le Dictionnaire général des Lettres, des Beaux Arts et des Sciences morales et politiques, il est écrit : « Tirailleurs, soldats d'infanterie qui se dispersent en avant d'une colonne pour commencer l'attaque. Ils se placent de 4 à 10 pas de distance les uns des autres, ou constituent de petites bandes, et

⁶⁹ Amadou Bélal Ly, né en 1925, Général de l'armée à la retraite. Propos tenus lors de l'émission *Perdu de vue* du dimanche 24 janvier 2007 de la Radio *RFM*. Il a été *Enfant de troupe*, *Tirailleur sénégalais*, *Aide de camp* du premier Président de la République du Sénégal, *Préfet* du Département de Kédougou, *Gouverneur* de la Région de Casamance, *Ambassadeur* du Sénégal au Gabon et en Centra Afrique. Il est actuellement *Inaam* d'une mosquée à Dakar. C'est sans doute son expérience personnelle de tirailleur sujet français qui motive une telle perception. Il soutient qu'avec ses camarades, ils buvaient dans une bassine commune, mangeaient à l'ombre des arbres et des bâtiments, dormaient sur des planches et percevaient, chacun, 60 F par quinzaine contre 800 F pour le citoyen, soit 7,5%.

exécutent leurs mouvements d'après des signaux de clairon. Le feu une fois engagé, ils se soutiennent mutuellement, de sorte que l'un ne décharge son arme que quand son voisin a fini de charger la sienne. Ils doivent être exercés à former, par de rapides mouvements de concentrations, des groupes capables de se défendre à la baïonnette. Avant 1789, on se servit rarement de tirailleurs : ils étaient appelés en France *Chasseurs à pieds* et *Enfants perdus.....* »⁷⁰.

L'appellation de Tirailleurs Sénégalais pour désigner tous les combattants africains au service de la France peut être, à notre avis, valablement exhibée au titre de l'effort de guerre dont les aspects les plus présents dans l'historiographie sont la mise à disposition de combattants, de vivres et d'argent. En faisant du toponyme *Sénégal* le nom de baptême d'un creuset humain, véritable force économique et de frappe au service de la France et de ses alliés, les autorités d'alors ont certainement apprécié à leur juste valeur, les dividendes idéologiques et psychologiques pouvant découler de cet hébergement nominal. Lors de la deuxième guerre mondiale, par exemple, les exploits, les souffrances et les revendications à l'actif des Tirailleurs Sénégalais sont certes vécus par tous mais, à l'arrivée, c'est le Sénégal qui est mis en vedette malgré la règle des lectures et appréciations globalisantes.

C'est tout le sens de l'évocation, dans le présent travail, de ce grand groupe des Tirailleurs dont le nom a fait le tour du monde et au nom duquel le Sénégal est fondé à revendiquer une participation originale à la deuxième guerre mondiale.

⁷⁰ M. TH. BACHELET : Dictionnaire général des Lettres, des Beaux Arts et des Sciences morales et politiques, deuxième partie, deuxième édition, Paris, DELAGRAVE&Cie, Libraires-Éditeurs, 1868.

Le texte aborde les péripéties qui ont marqué l'évolution de cette troupe mais nous avons fait le choix de nous limiter au sens étymologique du terme pour, à la fois, expliciter une notion et critiquer une thèse y afférente.

En assurant un tutorat moral aux troupes africaines combattantes, le Sénégal-toponyme a permis au Sénégalais de nationalité d'être fier d'entendre ou de voir son pays parmi les acteurs officiels sortis victorieux de la deuxième guerre mondiale. À travers les Tirailleurs Sénégalais, l'histoire rappelle la partition jouée par de nombreux acteurs anonymes dont les hauts faits ne sont pas comptabilisés normativement mais, néanmoins, implicitement reconnus dans une vision généralisante qui promeut un pays, le Sénégal. D'ailleurs cette présentation personnalisée n'est pas étrangère à une confusion de bonne foi tendant à faire croire, par la règle des épithètes, que le corps des Tirailleurs Sénégalais n'était composé que de soldats sénégalais. Loin s'en faut. C'était une véritable force d'intégration africaine.

En définitive, cette approche qui tente de mettre en évidence, par l'incidence d'un toponyme, l'originalité d'un rapport à la deuxième guerre mondiale, ne se fixe pas comme objectif de faire une étude exhaustive des Tirailleurs Sénégalais. Des aspects aussi importants que la logistique, la stratégie, la tactique et les conditions d'enrôlement et de vie sont déjà étudiés dans des ouvrages scientifiques⁷¹.

Néanmoins, la trajectoire de cette grande famille de soldats africains mérite d'être évoquée dans ses grandes lignes quand bien même l'objet du présent développement sur les Tirailleurs Sénégalais est de montrer, à côté de l'ardeur guerrière de ses propres fils, le rayonnement d'un pays à travers l'emprunt de son toponyme pour fédérer et mettre en synergie différents peuples. D'ailleurs, la base sociale de la famille originelle des Tirailleurs Sénégalais est composée, pour l'essentiel, de groupes ethnoculturels du Sénégal comme le reconnaît Mangin en soulignant que « nos premières compagnies de tirailleurs étaient formés par les Ouoloffs du Bas-Sénégal et

⁷¹ Parmi les ouvrages les plus récents sur cette question, voir, à titre indicatif
Guy THILMANS & Pierre ROSIERE : Les Tirailleurs Sénégalais, Aux origines de la Force Noire, les premières années du Bataillon 1857-1880, Éditions du Musée historique de Gorée, IFAN, Ch. A. Diop, 2008
Eric DEROO & Antoine CHAMPEAUX : La Force Noire, Gloire et infortune d'une légende coloniale, Éditions Tallandier, 2006

par les Toucouleurs, métis des Peulhs qui sont probablement des Berbères lybiens »⁷².

Historiquement, la création, le 21 juillet 1857⁷³, à Plombières, du Bataillon d'infanterie indigène ou Tirailleurs Sénégalais, à l'initiative de Faidherbe, est liée, au moins, à trois facteurs : une situation avérée de recul démographique en France au XIXe siècle, la nécessité de disposer de forces humaines autochtones pour servir la France et l'opportunité de la vacuité de statut constatée pour certains captifs suite à la suppression de la traite des esclaves en 1818. Auparavant, en 1843, avait été constitué le corps de la cavalerie africaine destiné au Sénégal mais dissout en 1927. C'est l'ancêtre de l'actuelle Garde Rouge tandis que les Tirailleurs Sénégalais sont les ancêtres des *Jambaar*, les Forces Armées Sénégalaises.

En 1860 le Bataillon des Tirailleurs Sénégalais comptait huit Compagnies et, en 1880, fut créé un deuxième Bataillon. En 1885, la fusion des deux Bataillons donna le Corps des Tirailleurs Sénégalais et au début du XXe siècle fut créé le premier Régiment des Tirailleurs Sénégalais. L'histoire des Tirailleurs sénégalais, c'est l'ardeur guerrière de ces hommes, leur bravoure, leur sens du sacrifice et de l'honneur mais aussi la présence, à leurs côtés, tout au moins, jusque dans les années mille neuf cent dix, de leurs épouses dont le prototype était « madame tirailleur », véritable auxiliaire des armées aussi bien en temps de paix qu'en période de guerre.

⁷² Lieutenant-colonel Mangin : *La Force Noire*, Hachette, 1910, p 274

⁷³ Voir *Moniteur du Sénégal et Dépendances* du 8 septembre 1857. Dans leur ouvrage remarquable déjà cité, Guy Thilmans et Pierre Rosière nous apprennent, à la page 26, que ce décret a été « notifié au gouverneur du Sénégal par une dépêche du même jour et le texte complet, parvenu à Saint-Louis le 03 septembre, est intégré le 08 au Moniteur du Sénégal ». L'on y apprend aussi que le rythme de constitution de ses quatre Compagnies fut plus rapide que les prévisions initiales. Selon eux, toutes les quatre furent constituées entre décembre 1857 et septembre 1858 alors que le planning les étalait de 1857 à 1859. Pour plus de détails, voir pp 30-32.

Déjà au XVII^e siècle, des Compagnies françaises établies au Sénégal avaient le privilège de créer une milice, de signer des traités avec les souverains locaux et de faire la guerre⁷⁴.

Les éléments de ces milices peuvent être considérés comme les premiers soldats noirs au service des français.

Cette dynamique de levée de troupes auxiliaires autochtones pour renforcer la protection des Français, appuyer leur percée militaire et commerciale et faciliter leur imprégnation culturelle s'est poursuivie avec plusieurs mesures dont la création, en 1763, du corps des *Laptots* (soldats de la marine) à Gorée, la constitution, en 1789, de « Compagnies indigènes de volontaires du Sénégal », la création, en 1802, du « Corps des volontaires du Sénégal » et celle du « Bataillon des pionniers noirs » en 1803⁷⁵.

L'incorporation se faisait, jusqu'en 1912, sur la base du rachat (prime au maître pour affranchissement) et du volontariat et, par la suite, par appel. Le service militaire devient ainsi obligatoire. Aussi bien en AOF qu'en AEF, tous les Africains âgés de 18 à 35 ans sont concernés⁷⁶.

Peu avant l'éclatement de la première guerre mondiale, fut agitée l'idée de « substituer les Tirailleurs, une troupe fidèle et nombreuse, aux lourds effectifs européens maintenus outre-mer comme force de souveraineté »⁷⁷.

Cette « Force Noire » en devenir a été proposée et théorisée par Mangin. Parlant de lui dans la dédicace consacrée à l'ouvrage sur la question,

⁷⁴ Félix BRIGAUD ancien Directeur du C.R.D.S fait une étude intéressante sur cette période dans *Etudes Sénégalaises n° 9, Connaissance du Sénégal, Fascicule 11, Histoire moderne et contemporaine du Sénégal*, Saint-Louis du Sénégal, 1966. Ces Compagnies à charte étaient : La Compagnie Normande et de Rouen (1626-1658), la Compagnie du Cap-Vert et du Sénégal (1658-1664), la Compagnie des Indes occidentales (1664-1673), la Compagnie du Sénégal ou d'Afrique (1673-1682), la Compagnie d'Afrique (1682-1696), la Compagnie Royale du Sénégal, Cap Nord et Côte d'Afrique (1696-1706), la Compagnie du Sénégal (1709-1718), la Compagnie des Indes (1718-1767), la Compagnie des Guyanes (1776-1783) anciennement appelée Compagnie d'Afrique fondée en 1774. A partir de 1762, est inaugurée l'ère des Gouverneurs représentants du Roi de France puis du Président de la République : le premier en sera Poncet de la Rivière (1763-1764) et le dernier Lamy (1957) qui prend le titre de chef du Territoire. Rappelons qu'auparavant ces représentants de la France au Sénégal ont pris, successivement, le titre de « Gouverneurs du Sénégal et Dépendances » (1854-1895), de « Lieutenants-Gouverneurs » 1902-1938) et de « Gouverneurs du Sénégal » (1938-1957).

⁷⁵ Toutes ces créations qui préfigurent la constitution du Bataillon des Tirailleurs Sénégalais sont étudiées, de manière exhaustive, par Mamadou Lamdou TOUPE dans son ouvrage : Les Tirailleurs Sénégalais leurs combats, leurs gloires, leur héritage, Groupe OPALE-ISTRA, 2005.

⁷⁶ JOAOF, du 14 janvier 1918, pp51-52

⁷⁷ Eric DEROO& Antoine CHAMPEAUX, op cit, p 9.

Archinard écrit : « votre œuvre, mon Général, a permis la création de l'armée noire, votre parole l'a fait naître dans l'esprit et dans le cœur du sous-lieutenant que j'étais alors, vos encouragements l'ont mise au jour »⁷⁸.

Dans l'argumentaire sur son projet de création d'une armée africaine dont « le camp serait en Algérie et le réservoir en Afrique occidentale », Mangin s'appuie, entre autres, sur « la forte tradition de combattant et d'ardeur guerrière » reconnue aux Noirs. L'auteur reconnaît d'ailleurs que « La conquête de l'ouest-africain est l'œuvre des troupes sénégalaises. Elles ont donné à la France un territoire plus vaste que l'Europe..... »⁷⁹.

Néanmoins, faisant la typologie et la classification des compétences à l'intérieur de ces Noirs combattants, Mangin construit le tableau suivant : « Nos troupes indigènes comptent quelques tireurs excellents-ceux qui ont été instruits complètement; une grande quantité de tirailleurs médiocres,-dont l'instruction a été insuffisante, enfin, beaucoup de très mauvais tireurs,- qui n'ont reçu aucune instruction »⁸⁰.

Un tel profil de sortie est compréhensible pour les Noirs soldats qui sont considérés comme de « mauvais tireurs » quand l'auteur lui-même nous parle du profil d'entrée en ces termes : « après trois ou quatre mois d'instruction-parfois au bout de huit jours,- il faut envoyer les hommes en colonne ou dans les postes : la pénurie de nos effectifs nous y oblige »⁸¹.

Cet état de fait est corroboré par un de nos interlocuteurs qui affirme que « c'est en France que nous avons appris à manier les armes à feu pendant une semaine »⁸².

Malgré tout, les Tirailleurs Sénégalais ont été des acteurs dynamiques et efficaces, en particulier lors des deux guerres mondiales. L'évocation de Ypres en Belgique en 1914, de Chasselay en France en 1940 et de Thiaroye au Sénégal en 1944 est révélatrice de l'immense sacrifice consenti par ces

⁷⁸ Lieutenant-colonel Mangin, op cit p VI

⁷⁹ Idem p 174

⁸⁰ Idem p 237

⁸¹ Ibidem

⁸² Athiohad Sène, né en 1920, entretien du 24 décembre 2005. Il se rappelle même le nom de son chef de peloton, Edmond.

vaillants africains⁸³. C'est d'ailleurs cette dette de reconnaissance des peuples africains vis-à-vis des Tirailleurs sénégalais qui avait amené l'Assemblée de l'Union Française à adopter, en 1950, « une proposition tendant à inviter le Gouvernement à reconnaître d'utilité publique, le Tata sénégalais de Chasselay »⁸⁴.

Reconnaissant la valeur intrinsèque des Tirailleurs Sénégalais et anticipant sur leurs exploits futurs, en particulier lors des guerres mondiales, Mangin soutient que « très utiles hier, nécessaires aujourd'hui, indispensables demain, les troupes noires ne nous donneront pas seulement le nombre ; elles sont composées de soldats de métier, habitués à toutes les privations et à tous les dangers, ayant vu le feu et tels qu'aucune Puissance n'en possède en Europe ; elles ont précisément les qualités que réclament les longues luttes de la guerre moderne : la rusticité, l'endurance, la ténacité, l'instinct du combat, l'absence de nervosité, et une incomparable puissance de choc. Leur arrivée

⁸³ L'historiographie et l'histoire orale sur les deux guerres mondiales, pour être fidèles et complètes dans leur restitution, ne doivent, en aucun cas, ignorer le rôle joué par les Tirailleurs Sénégalais, aussi bien en Afrique qu'en Europe. Leur présence sur différents champs de bataille s'est traduite par une contribution significative à la victoire mais aussi par un lourd tribut en sang. À Ypres (Ieper), ville nécropole, s'étend un ossuaire où reposent des milliers de soldats dont des Tirailleurs Sénégalais ; au pied du mont Kemmel se trouve le Cimetière National des Français où l'on peut lire « ici reposent 5294 officiers, sous officiers et soldats français tombés en 1914-1918 à Ypres » ; au sommet du même mont, haut de 150 mètres, il est écrit : « À la mémoire du 30^e Régiment d'infanterie qui se sacrifia le 25 avril 1918 pour défendre le mont Kemmel ». Chasselay, dans le Rhône, a abrité, le 19 juin 1940, un carnage perpétré par les Allemands et au cours duquel plusieurs dizaines de Tirailleurs Sénégalais du 25^e régiment ont été sauvagement exterminés. À Thiaroye, au Sénégal, des Tirailleurs Sénégalais, après services rendus à la France, ont réclamé, en vain, leurs primes avant de rejoindre leurs familles respectives ; la mutinerie qui en découla, le 1^{er} décembre 1944, a été sauvagement réprimée. Carnage durant la guerre du fait de l'ennemi, massacre à la démobilisation par l'Allié victorieux ! Malgré tout, l'histoire retient, à sa juste valeur, la page glorieuse écrite par ces Noirs soldats. D'ailleurs, en reconnaissance de la valeur morale et militaire de cette Force Noire combattante, le 23 août a été institué, au Sénégal, Journée du Tirailleur, en souvenir de l'exploit du 6^e Régiment des Tirailleurs Sénégalais qui a débarqué le 23 août 1944 en Provence puis pénétré à Toulon. Cette journée a été célébrée, pour la première fois, en 2004 à la Place de la Gare rebaptisée Place du Tirailleur où trônent deux statues, Demba et Dupont, représentant, respectivement, un soldat africain et un soldat français.

⁸⁴ ANOM.1 AFFPOL 2178/2. Assemblée de l'Union Française, annexe au PV de la séance du 29 décembre 1950. Dans ce document, des précisions importantes ont été apportées à propos de ce Tata : « le Tata de Chasselay tel qu'il existe aujourd'hui est l'œuvre d'un Français au grand cœur : M. Marchiani qui, ayant conçu cette idée dès 1940, n'a eu de cesse et de repos avant de l'avoir réalisé et cela, en dépit de toutes les difficultés matérielles, administratives et financières qui ne lui ont pas fait défaut. Il a dû acquérir de ses deniers le terrain appelé à accueillir les sépultures des soldats morts dans la région en 1940 et a édifié à ses frais tombeaux, enceinte et monument ».

sur le champ de bataille produira sur l'adversaire un effort moral considérable »⁸⁵.

Pourtant, malgré ces propos élogieux sur les Tirailleurs Sénégalais, un traitement à la fois dérisoire et discriminatoire est réservé aux anciens combattants de la « Force Noire ». À titre indicatif, il a été mentionné qu'un ancien combattant français touche 137.000f CFA par mois, pendant que ses homologues Sénégalais, maliens et guinéens perçoivent, respectivement, 9.500f, 5.000f et 4.100f⁸⁶. L'indexation de leurs allocations sur celles de leurs homologues français demeure une revendication récurrente des anciens Tirailleurs Sénégalais⁸⁷.

Dans la mémoire collective du terroir d'origine, le Tirailleur Sénégalais rentré n'est plus un simple villageois comme tous les autres. Le soldat combattant perçu comme un artisan de la victoire incarné, au plus haut point, l'évolué, le privilégié ; il a pris le bateau ou l'avion, chose rare ; il a vécu parmi les Blancs, cas peu ordinaire. Pour toutes ces raisons, s'il n'est pas rentré déséquilibré mental, le Tirailleur est élevé de fait, par la communauté, au grade de « trésor humain vivant ». Héros d'une guerre et notable respecté du fait de sa trajectoire, il est souvent bien écouté et ses témoignages sur la guerre sont, a priori, accueillis comme une source digne de foi.

⁸⁵ Mangin. Op. Cit, pp 342-343

⁸⁶ Journal *Le Soleil* du 17 août 2004, p 3

⁸⁷ Aux dernières nouvelles, il semble qu'une décision ait été prise en 2010 pour réparer cette injustice à compter de 2011. En France, le Conseil constitutionnel a été saisi par le Conseil d'Etat au sujet de ces pensions, problème considéré comme question prioritaire constitutionnelle (Q P C) et des décisions ont été prises par cette instance judiciaire. Voir *Journal officiel de la République française* du 29 mai 2010 : décisions n° 2010-1 et 2010-3, Q P C du 23 mai 2010.

Ces interlocuteurs-acteurs conservent encore des souvenirs originaux sur différentes facettes de la deuxième guerre mondiale, en particulier, à travers des récits autobiographiques⁸⁸.

Pour perpétuer le rôle de pionnier du Sénégal dans la constitution de cette « Force Noire » et exprimer une certaine reconnaissance à l'endroit des Sénégalais, la France, par le décret du 24 mars 1948, portant création de l'Office des Anciens Combattants. En son article 1, il stipulait : « il est institué en Afrique Occidentale Française et au Togo, un Office des Anciens combattants et victimes de guerre dont le siège est établi à Dakar. Sa compétence territoriale s'étend aux territoires constituant le Gouvernement général de l'AOF et du Togo »⁸⁹.

Les Tirailleurs Sénégalais des deux guerres mondiales, communément appelés « anciens combattants », font partie des premières élites locales porteuses d'un projet de contestation de l'ordre colonial, notamment, dans ses aspects idéologiques et politiques. Leur expérience personnelle de combattants en Europe, étayée par les narrations qu'ils ont faites sur la guerre

⁸⁸ À titre indicatif, nous essayons de restituer, mais sans la saveur liée aux propos d'un ancien combattant, l'entretien que nous avons eu, le 09 décembre 2000, avec le regretté Ousmane dit Naamaax Siis né en 1909 à Paki. Il a été mobilisé en 1930, libéré en 1933 puis remobilisé en 1939. Voici, in extenso, son témoignage : « Nous avons quitté Dakar en décembre ou janvier, je ne me rappelle plus, pour arriver à Alger au bout d'un mois en mer. Nous avons combattu Hitler pendant deux mois mais malheureusement la France fut vaincue, je crois en juin ou juillet. Après cette défaite, beaucoup de Noirs furent faits prisonniers mais j'ai eu la chance d'y échapper. Je fus libéré en 1940. Quand un soldat était libéré, il n'avait pas le droit de conserver son uniforme mais moi je m'étais arrangé pour emporter mon « palto » (manteau) avec la complicité d'un sergent Bambara (groupe ethnoculturel) à qui j'avais remis 15f. Ainsi je suis rentré au village avec mon « palto ». Dans le contexte de pénurie de l'époque, ce « palto » était devenu un élément d'identification des gens de mon village qui me l'empruntaient souvent pour voyager. D'ailleurs, un jour, j'ai failli le perdre lors d'un voyage à pied car un soldat Français en uniforme m'avait interpellé pour me demander la provenance de mon « palto ». J'avais menti en répondant que mon chef de Bataillon me l'avait offert au moment de ma démobilisation. Il me demanda ensuite de quelle classe j'étais. Je répondis Classe 30. Il poursuivit en me demandant de lui raconter le déroulement de la guerre. Je le fis avec une telle précision qu'il me dit : « Ah c'est bien ! ». Sans doute convaincu par la fidélité de ma narration, il me demanda gentiment de rentrer à la maison, de ne plus me promener en ville avec ce manteau au risque d'avoir des ennuis. Désormais ce « palto » n'allait plus en ville mais je continuais à le prêter aux villageois pour des déplacements circonscrits ». Ce « palto » mythique, au-delà de son statut de témoin de la deuxième guerre mondiale, renseigne sur les réalités socio-économiques d'une époque qui ont fait d'un Tirailleur Sénégalais une œuvre sociale de bienfaisance. Ce « palto » qui est passé d'un statut officiel de bien d'utilité privée en Europe à celui officieux d'utilité publique au sein d'une communauté villageoise, fait partie des réalités vivantes de la guerre que le vécu d'en bas permet de restituer pour compléter l'information officielle.

⁸⁹ ANOM.1AFFFFPOL. 2175/1. JO AOF n° 2347 du 07 avril 1948, p 492

ont aidé à structurer, dans les années 1950, une conscience politique préparée à déconstruire le mythe du « blanc invincible ». Cette dynamique s'est poursuivie en synergie avec d'autres forces sociales pour déboucher sur une systématisation des revendications autour de l'égalité en droit, puis de l'indépendance.

Sous ce rapport, le Tirailleur Sénégalais, après avoir écrit son nom sur la liste des vainqueurs de la guerre, est convoqué, à nouveau, par l'histoire, en tant qu'acteur ayant joué un rôle important dans le processus de mise en indépendance de l'AOF et de l'AEF.

2.1.3 Le Sénégal et l'effort de guerre en vivres

La deuxième guerre mondiale a été l'occasion, pour les peuples colonisés, de fournir, souvent par la contrainte, un effort de guerre dont les aspects les plus couramment déclinés sont humains et économiques.

Cette vision politique de la France, imputée à l'exécutif local et répercutée sur les représentations législative et consultative, a fait l'objet d'intenses campagnes de sensibilisation auprès des populations. Parisot, Gouverneur du Sénégal, l'a rappelé dès les premiers mois de la guerre. Dans son discours d'ouverture devant les Conseillers coloniaux, il disait : « Comme nos provinces de la France métropolitaine, le Sénégal, province française d'outre-mer, enverra tous ses enfants sur la ligne de feu. Mais à cette contribution humaine qu'il fournira héroïquement, une autre lui incombe qu'il devra puiser dans les ressources de son sol. La mobilisation économique est désormais inséparable de la mobilisation des hommes et la conduite des opérations militaires est dans l'étroite dépendance du ravitaillement régulier des peuples en guerre. Sur ce plan, la Métropole attend beaucoup du Sénégal. Elle ne sera pas déçue. Nous lui donnerons, je l'espère, plus encore qu'elle ne nous demande »⁹⁰.

⁹⁰ ANS. Procès verbaux du Conseil colonial, séance du 03 novembre 1939, p 9

Emboitant le pas aux discours des responsables de la colonie, les rapports politiques périodiques mettaient souvent l'accent sur l'importance de l'effort de guerre économique constaté ou attendu des zones rurales. Dans un rapport de 1940, on peut lire le passage suivant : « Il était normal que des conditions nées de la guerre apportassent une perturbation grave des mouvements traditionnels de population en Afrique occidentale française. Comme il était naturel, l'Administration a été amenée, pour des fins de contrôle politique, à réglementer plus strictement qu'en temps de paix, la liberté de la circulation des particuliers. D'autre part, le souci d'assurer une mise en valeur accrue du terroir, au moment où le recrutement l'appauvissait d'une partie de sa main-d'œuvre la plus vigoureuse, faisait une nécessité pour le gouvernement général de prescrire le maintien ou le renvoi dans leurs villages de culture de tous les indigènes renvoyés de centres urbains. C'est ainsi qu'au Sénégal, l'attention des Commandants de cercle était appelée sur les refoulés de la Circonscription de Dakar et de la ville de Saint-Louis, mesure qui répondait au double dessein de décongestionner les Chefs-lieux et de rendre à la terre les cultivateurs indispensables à la mise en valeur et à l'accroissement de la production »⁹¹.

Pour donner corps à cette vision, des actions de sensibilisation destinées à motiver davantage et à redonner espoir ont traversé pratiquement toute la durée de la guerre. Dans le rapport politique de 1944 sur le Sénégal il est noté que « les chefs des confréries et marabouts ont fait preuve de loyalisme en 1944. Le marabout Seydou Nourou Tall a fait en janvier une tournée de causeries à la population musulmane au cours desquelles il a lancé un vibrant appel à la discipline, au travail et au loyalisme envers la France qui, malgré ses malheurs, n'a jamais abandonné les populations musulmanes »⁹².

⁹¹ ANOM. 1AFFPOL 928/2, Rapport du Haut Commissariat d'Afrique française, année 1940, p 7

⁹² ANOM. 1AFFPOL 979, p 66

Cependant, la présentation des aspects économiques, tout aussi exhaustive qu'elle puisse être dans l'historiographie, met généralement en évidence une décision politique et ses résultats globaux au détriment des conditions pratiques de mise en œuvre à la base. Il en est ainsi, au Sénégal, de l'effort de guerre en vivres dont l'épisode le plus prégnant dans la mémoire collective des villageois est la demande, exprimée par l'autorité coloniale, de mise à disposition de mil pour soutenir les troupes.

D'ailleurs, cette page d'histoire est restituée à travers un syntagme nominal, « *Atum mbojji ma* », littéralement, « l'année de l'égrenage du mil ».

Cet événement intervient dans un contexte particulièrement difficile et qui se singularise, au moins, pour trois raisons : la guerre imposait aux belligérants, quels qu'ils fussent, des efforts supplémentaires, le système colonial en vigueur autorisait, même en temps de paix, l'application du « pacte colonial »⁹³ et enfin, l'Etat français, lui-même soumis à un effort de guerre par les Allemands, se devait de répercuter ses difficultés sur ses colonies. Déjà dans un compte rendu secret du mois d'août 1940, il a été écrit que « le vapeur « Katiolé » venant de Dakar via Casablanca avec un chargement de viande frigorifique est arrivé à Bordeaux »⁹⁴.

Cette forme de réaction en chaîne faisait donc de tous, depuis la ville jusqu'au hameau, des combattants militaires ou économiques.

⁹³ Le « pacte colonial » ou « exclusif » désigne la situation de monopole qui existait entre la Métropole et ses colonies. Il préfigure déjà ce qui sera appelé plus tard « le pré carré français ».

⁹⁴ ANOM. 928/5, situation aux colonies, Ministère de la guerre, compte rendu secret du 30 août 1940

Une imprégnation culturelle dans le milieu wolof permet de contextualiser l'environnement agricole mais aussi socio-culturel de cette année-événement⁹⁵. Une approche sociologique du milieu, adossée aux réalités climatiques et à la prise en compte effective du calendrier agricole communautaire, permet de situer cette année-événement à une période qui est à cheval sur les années civiles 1940-1941. Le petit mil hâtif arrivant à maturation au mois de septembre, c'est probablement vers la fin de l'année 1940 qu'a dû commencer cette vaste opération d'égrenage du mil. C'est d'ailleurs dans le courant du dernier trimestre de l'année civile que le calendrier agricole prévoit les activités de moisson du mil, de récupération des éteules et d'entassement des épis en attendant la phase d'égrenage.

Avant de dessiner les contours de cette forme d'effort de guerre originale et peu évoquée, il nous semble important de souligner que cette participation en nature des populations ne concernait pas que le mil, même si celui-ci est l'un des rares produits dont la fourniture à l'appareil administratif colonial a nécessité une double contrainte : l'égrenage et la mise à disposition immédiate du produit. Dans le rapport économique annuel de 1941 sur le Sénégal, il est noté que « en décembre 1940, la contribution du Sénégal au ravitaillement de la Métropole pour l'année 1941 était fixée à 3000 boeufs » et que « pour le ravitaillement des troupes de Dakar, 1926 boeufs sont rassemblés par l'administration et acheminés par convois »⁹⁶.

⁹⁵ D'abord, au plan des variétés culturales, nous avons le gros mil communément appelé « bassi » ou sorgho et le petit mil dont la variété hâtive (cycle végétatif de 90 jours) est appelée « suuna » et celle tardive (cycle de 150 jours), « saafio ». Avant sa transformation en farine, le mil subit, dans le mortier, trois épreuves successives : « mbojji » ou égrenage, « soq » ou mouture pour enlever le son et enfin « wal » ou mouture pour recueillir la farine. L'étape choisie pour la mise à disposition du mil permet de comprendre que les récoltes étaient encore dans les champs ou tout au plus dans les greniers familiaux pour la simple raison qu'avec le « mbojji » les graines de mil sont encore dans leur épi. C'est au terme de cette opération, du reste la plus dure du processus de production de la farine de mil, que les graines sont mises dans des sacs puis conservées dans les silos. L'enseignement qu'il faut en tirer, c'est qu'au moment de la demande officielle de l'autorité supérieure relayée par les chefs de canton, le paysan n'avait pas encore bouclé le processus de récupération des grains pour la consommation familiale quotidienne.

⁹⁶ ANOM. IAFPECO 915/1, p 39

Dans un entretien qu'il nous a accordé, Cheikh Faye se rappelle, tout jeune, avoir vu son père remettre à l'autorité leur bœuf surnommé « *Mayécor* » dans le cadre de l'effort de guerre⁹⁷.

L'arachide, de son côté, a joué un rôle important dans le mécanisme de soutien à la « Mère-patrie » au point d'avoir forgé, durant les années 1940, la notion de « combattants de l'arachide » dans le cadre de la « bataille de l'arachide », considérée comme une arme dans la stratégie devant aider à vaincre l'ennemi. Cet engouement pour cette culture commerciale était en passe de forger un mythe de l'arachide amenant d'aucuns à parler d'une « production de l'arachide élevée au rang de devoir national »⁹⁸. Avec la tournure prise par la guerre, la Métropole s'est adressée, en particulier à la colonie du Sénégal, pour exprimer une forte demande en oléagineux. Ainsi, comme le fit remarquer Joseph Fouquet, « en 1943, avec l'entrée en guerre de l'AOF aux côtés des Alliés, une intense propagande fut déclenchée en faveur de la « bataille de l'arachide », l'effort de guerre à fournir par le pays consistant principalement dans la production des matières grasses »⁹⁹. Au cours d'une tournée « à travers le Sine-Saloum par Kédougou et Casamance », le Gouverneur Deschamps a déclaré que « il faut produire et non attendre de l'étranger des approvisionnements car les bateaux sont suffisamment occupés à transporter hommes et matériels »¹⁰⁰.

Cette « bataille de l'arachide » avait nécessité la mobilisation de beaucoup d'Africains de la sous-région dans le cadre du « navétanat », cette forme de migration rurale du travail dont nous avons déjà parlé dans la deuxième partie de ce travail. En 1943, il est fait état de la situation de cette migration internationale en ces termes : « dans les lougans du Sénégal 30.000 *navétanes* Soudanais travaillent. En 1932, sur un total d'environ 54.000 indigènes en chiffres ronds venus s'installer pour la culture saisonnière de

⁹⁷ Cheikh Faye né vers 1935, entretien du 18 juin 2003

⁹⁸ ANOM.3ECOL/72/12. Le navétanat au Sénégal, mémoire de l'ENFOM de Leray, 1946-1947, p 3

⁹⁹ Joseph Fouquet. *La traite des arachides dans le pays de Kaolack, et ses conséquences économiques, sociales et juridiques*, Études Sénégalaises n° 8, Centre IFAN-Sénégal, Saint-Louis, 1958, p 82.

¹⁰⁰ *Afrique en guerre*, Hebdomadaire de la victoire (1943-1944), n° 70 du 16 mai 1943 p 2

l'arachide dans les régions de Kaolack, du Baol et de Thiès, 23.000 étaient originaires du Soudan. Les autres travailleurs se répartissent entre la Guinée française (18.000), le Sénégal (11.500) et la Gambie anglaise (1.500).

En 1943, plus de 24.000 indigènes se sont présentés pour prendre leurs cartes de navétane et ont été dirigés sur le Sénégal. Au total, près de 30.000 *navétanes* originaires du Soudan participeront, en définitive, à la bataille de l'arachide »¹⁰¹. Auparavant, « les travailleurs saisonniers venus au Sénégal étaient de 64.119 en 1937, 69.757 en 1938, 64.460 en 1939 et 39 324 en 1940 »¹⁰². Pour les modalités pratiques de mobilisation de ces ouvriers agricoles, « des contingents à fournir sont fixés administrativement à partir de 1944 » et il y eut « recours à la désignation d'office en 1945 »¹⁰³.

Au plan interne, des mesures draconiennes étaient prises pour décourager l'exode rural et fixer les ruraux dans les zones de culture : « il était prescrit aux Administrateurs de Louga, Thiès, Diourbel, Kaolack et Ziguinchor de dresser, par cercle d'origine, les listes des immigrants, en précisant leur nom, prénom, filiation et village de provenance et de les refouler, escortés et munis de réquisition, sur leurs lieux de naissance, de manière que les sans-emploi se remettent au travail de la terre »¹⁰⁴.

¹⁰¹ *Afrique en guerre*, n° 82 du dimanche 08 août 1943, p 2

¹⁰² ANOM. 1AFFPOL 928/2. Ibidem

¹⁰³ Joseph Fouquet. Ibidem.

¹⁰⁴ ANOM. 1AFFPOL 928/2. Ibidem

Cette affluence d'ouvriers agricoles venus, pour l'essentiel, du Soudan français (actuel Mali) est retenue, par la mémoire collective, en tant qu'année-événement rendue par le syntagme « *atum forsé* », l'année de la contrainte (1943). Puisqu'ils étaient parrainés et encadrés par l'administration coloniale, ces cultivateurs étaient appelés « *doomi buur* », littéralement, fils de Roi¹⁰⁵.

Selon Elhadji Babou Dramé, les vagues étaient numériquement importantes car, à chaque voyageur, fut attribuée une carte de navétane et offert un ticket de chemin de fer pour la gratuité du transport. Selon lui, l'apprentissage rapide des termes usuels wolof a facilité, à ces immigrants, l'établissement de bons rapports de voisinage et de travail avec les foyers d'accueil. Des mariages ont été même célébrés entre les deux communautés¹⁰⁶.

L'arachide était ainsi considérée comme le premier des produits de guerre et « les Alliés, en particulier, les Américains, ont besoin d'arachide. Contre elle, ils donnent à la France, tanks, canons, fusils, mitrailleuses, bateaux, équipements »¹⁰⁷. Cependant, les récoltes d'arachide furent particulièrement mauvaises en 1942, année qui a enregistré « le plus faible tonnage depuis 1906 »¹⁰⁸. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'accroissement de la production fut érigé en priorité par l'autorité coloniale qui affirma : « il fallait cependant redresser la situation, produire au maximum de l'arachide, essentielle à la conduite de la guerre. C'est dans ces conditions que s'est

¹⁰⁵ Lors d'un entretien, le 27 juin 1999, avec la vieille Khady Dramé aujourd'hui âgée de 80 ans, elle nous apprit que l'insertion socio-culturelle de ces étrangers était facilitée par des Sénégalais qui servaient d'interprètes. Son propre père, Boubou Dramé, en faisait partie. Selon elle, en dehors de l'intonation, ce groupe se reconnaissait par son boubou traditionnel, à la couture sommaire, appelé « *mbën sol* », expression difficile à restituer en français, mais approximativement, « trouser le tissu puis porter ». Le commun des Villageois les appelaient « *Waa Pinku* », c'est-à-dire, « les gens venus de l'Est ». Notre interlocutrice poursuit en parlant de batailles rangées qui opposaient souvent ces étrangers et les jeunes des villages pour des raisons d'incompréhension.

Cependant, l'avenir a montré que, dans l'ensemble, ça a été une forme d'intégration réussie. Avec les indépendances recouvrées, beaucoup d'entre eux sont retournés dans leur pays d'origine mais certains sont restés et sont fiers d'être Sénégalais et d'avoir leurs fils dans divers secteurs d'activités du pays d'adoption.

¹⁰⁶ Entretien du 28 juin 1999 avec Elhadji Babou Dramé né en 1926. Apparemment, les avantages étaient plus substantiels que ceux rapportés par notre interlocuteur car Joseph Fouquet qui a personnellement vécu cette période à Kaolack (ville située dans le centre-ouest du Sénégal, au cœur du « bassin arachidier ») nous apprend, à la page 82 de son étude, que les avantages étaient : « la gratuité du voyage, des provisions de route distribuées à Tambacounda, lieu de transit, et à l'arrivée à destination, un contrôle sanitaire effectif au départ et à l'arrivée et une distribution de bons de tissus ». Cette « bataille de l'arachide », centrée sur l'augmentation de la production, avait donc comme mesure d'accompagnement une politique hardie de mobilisation en faveur de l'afflux de travailleurs saisonniers au Sénégal.

¹⁰⁷ *Afrique en guerre*, n° 73 du dimanche 06 juin 1943, p2

¹⁰⁸ ANS 2G43/58. Sénégal, rapport économique annuel, 1943, p 39. Ce rapport précise que le tonnage était de 114.000 tonnes en 1942 contre 419.000 tonnes en 1940.

engagée au Sénégal ce que l'on a appelé « la Bataille de l'arachide »¹⁰⁹. L'option était d'autant plus pertinente, aux yeux du colonisateur que, selon le rapport de tournées du Gouverneur du Sénégal, fin 1942 - début 43, « depuis la guerre, devant les difficultés d'importation de produits vivriers, les superficies cultivées en arachides ont diminué sans cesse et on peut estimer qu'elles sont tombées de 710.000 ha à environ 500.000 ha en 1942 »¹¹⁰.

Dans le contexte de difficultés présentes et d'incertitude pour le futur, des groupes ésotériques assimilables à des sociétés secrètes organisaient des séances périodiques de prédiction. À Diakhao et à Djibélor, deux villages seereer, des prêtres du culte traditionnel ont prédit, le 10 juin 1943, « beaucoup de pluies sur les champs d'arachides, beaucoup de morts chez les ennemis de la France...Les mauvaises années, notamment la sécheresse, le manque de riz et de tissus ne seront plus que souvenirs...Une ère d'abondance commence pour les provinces du Sine et du Saloum »¹¹¹.

¹⁰⁹ 2G43/58. Ibidem

¹¹⁰ ANS 10 D/ 60, p 15

¹¹¹ *Afrique en guerre*, n° 82 du dimanche 08 août 1943, p2

Slogan dans le cadre de la « bataille de l'arachide »



Source : *Afrique en guerre* n° 82 du 08 août 1943 p 2

Contrairement à beaucoup d'autres variantes de l'effort de guerre, la contribution en mil a impliqué, en dehors des acteurs classiques représentés, par les hommes, les épouses et certaines de leurs filles qui étaient toutes mises à contribution pour l'atteinte des objectifs de rentrées de céréales. L'égrenage du mil était une tâche traditionnellement réservée aux femmes. Dans beaucoup de localités, elle l'est encore, malgré l'introduction de machines appropriées en milieu rural.

Le Chef de canton était l'autorité chargée, au niveau local, de la mise en œuvre de la politique définie par le pouvoir central¹¹². Maillon important dans la traduction concrète des directives données par les Français à l'endroit des populations, ce tenant du pouvoir local faisait souvent preuve d'excès de zèle dans l'application de mesures administratives comme le recouvrement de la capitation, l'enrôlement ou les réquisitions de vivres. Ceux qui en souffraient le plus étaient les chefs de famille, souvent sans recours devant l'arbitraire.

Mody Dièye, un octogénaire se rappelle encore, que dans sa localité du *Bas Saloum*, « le poids exigé était de 10 kilogrammes par personne puis de 50 par famille ». Malgré tout, Mor Béty Bâ, leur Chef de canton, « réclamait à certains leur grenier et n'hésitait pas à attacher tout récalcitrant à une corde tirée par un cheval qu'il conduisait ostensiblement »¹¹³. Les sources d'archives confirment les appréciations de Mody Dièye car, dans un rapport officiel postérieur à ce comportement décrit, il a été écrit, à propos de ce chef de canton du Niombato, les propos suivants : « consciencieux et discipliné, il s'est attiré en 1944, l'hostilité des populations, par manque de souplesse dans son commandement. Un exode de ses administrés vers la Gambie fut décelé et afin de l'arrêter, la décision fut prise fin mai de réintégrer ce chef dans son cadre de commis-expéditionnaire. L'intérim fut confié à Bâ Mamadou Khoulé, chef de canton de Sokone »¹¹⁴. Apparemment, il était perçu par l'administration comme l'homme des missions délicates car, avant même la fin de l'année, il fut « rappelé le 18 novembre 1944 pour remplacer le chef de

¹¹² Les différentes stations de la pyramide administrative de l'époque étaient occupées, respectivement, par le Gouverneur, le Commandant de cercle, le Chef de canton et le Chef de village. Les Chefs de canton étaient, en général, des descendants d'anciens Rois. Craints par les populations en raison de leur origine aristocratique, ces auxiliaires de l'administration coloniale devaient souvent négocier leur maintien au pouvoir en se mettant au service de l'idéal colonial.

¹¹³ Mody Dièye né en 1925 : entretien du 10 août 2009. Notre interlocuteur précise d'ailleurs que c'est à cause de ces exactions que sa famille a immigré à Ndoffine dans le *Laghem oriental*. Il raconte, à propos de cette année-événement, une anecdote qui, à mon avis, donne des raisons d'explorer davantage les péripéties de la deuxième guerre mondiale telle que vécue par des acteurs anonymes. Il se souvient que ce même Mor Béty s'était rendu au village de Koular pour réclamer un grenier à un chef de famille qui lui répondit qu'il n'en avait que pour la nourriture de sa propre famille. Malgré tout, le Chef de canton revint accompagné de deux personnes à cheval. À son arrivée, selon notre interlocuteur, la délégation fut stupéfaite de constater que le chien du chef de famille tomba brutalement mort dès que sa queue eut touché le boubou de son maître. Cette scène était suffisamment impressionnante pour jouer un rôle dissuasif. La conviction que leur cible était mystiquement blindée avait ainsi installé la peur dans le camp de Mor Béty qui renonça, séance tenante, à son projet d'extorsion de mil puis rebroussa chemin.

¹¹⁴ ANOM.1AFFPOL 979/980, rapport annuel 1944, p. 25

canton de Saboya, Abdoulaye Bâ, suspendu pour malversations à l'occasion des distributions des vivres à crédit »¹¹⁵.

Elhadji Babou Dramé nous a confié que dans son village, « le Blanc imposait à chaque chef de famille de retirer de son silo un sac de mil pour appuyer les troupes en guerre »¹¹⁶. Abdou Gaye, presque centenaire au moment de l'interview, a fait un témoignage qui, en même temps qu'il confirme les mêmes procédés, renseigne sur des unités de mesure que beaucoup de jeunes Sénégalais ignorent. Il affirme que dans sa localité du *Kajoor*, il était demandé « un *sabaar* de mil au *njaatigi* (chef de famille) et un demi-*sabaar* au *surga* (ouvrier agricole) »¹¹⁷. Fatou Malick Diouf, en sa double qualité de témoin oculaire et d'actrice dynamique, se rappelle avoir, avec sa mère, produit, dans le cadre de cette corvée d'égrenage, trois sacs de mil hâtif *suuna* qu'elles avaient remis au chef de canton de leur localité¹¹⁸.

« *Atum mbojji ma* », en tant qu'année-événement est donc la traduction populaire d'un choix politique de guerre imposé par la France à ses colonies et visant à faire de celles-ci des pourvoyeuses de céréales pour l'alimentation des troupes. Cet effort de guerre en vivres était certainement perçu par beaucoup de Français comme la manifestation d'une solidarité agissante sans pour autant que le regard fût nécessairement porté sur les conditions de mise à disposition de ce « mil de guerre ». Pourtant, pour la mémoire collective d'en bas, le souvenir de cette campagne de collecte de mil demeure encore un épisode-phare dans le déroulement du film de la seconde guerre mondiale,

¹¹⁵ Idem, p 26. D'ailleurs le rapport précise que Momar Bâ chef de canton de Nioro du Rip fut suspendu pour les mêmes raisons. Dans sa décision de réhabiliter Mor Béty Bâ, l'autorité ajouta que « Mor Béty Bâ n'avait pas démerité dans son commandement du Niombato et eût été accepté par les populations de Saboya ».

¹¹⁶ Elhadji Babou Dramé : entretiens du 28 juin 1999 et du 09 juin 2003.

¹¹⁷ Abdou Gaye né en 1909 : entretien du 23 juin 2000. En effet, dans les villages, la récolte de mil est en général exprimée en bottes communément appelées *sabaar* dont l'égrenage donne environ 20 kg de mil. Aujourd'hui, ces *sabaar* sont remplacés, dans beaucoup de localités, par des bottes plus petites appelées *jox* et dont l'égrenage ne donne pas plus de 10 kilogrammes de mil. Dans beaucoup de villages, les *jox* sont encore considérés comme unité de mesure au moment du prélèvement de la *Zakaat*, cette obligation faite aux musulmans pour purifier les biens acquis au bout d'une année. Ce devoir qui est l'un des cinq piliers de l'islam, à côté de la profession de foi, de la prière, du jeûne et du pèlerinage à la Mecque, représente, en l'occurrence, 1/10 du total du mil récolté et 2,5% de l'argent accumulé en un an.

¹¹⁸ Fatou Malick Diouf. Entretien du 02 janvier 2010

même si, en France, l'arrivée du mil importait plus que les scènes d'extorsion et d'égrenage forcé en amont de son débarquement.

Heureusement que la mémoire présente des « absents physiques » de l'historiographie sur cette guerre est encore disponible pour aider à poser ces chaînons manquants.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 2 : DEUX ANNÉES-ÉVÉNEMENTS D'IMPACT MILITAIRE

Alors que beaucoup de fils du Sénégal combattaient sur différents fronts en Europe et en Afrique, les populations vivant dans la colonie furent les témoins, chez elles-mêmes, de deux événements à caractère militaire. L'un nous semble être un baromètre utile dans l'appréciation du niveau d'engagement général de la France, et l'autre, un épisode important de la deuxième guerre mondiale.

La mobilisation de 1939 et le bombardement de Dakar en 1940, ont fait l'objet de stigmatisation et d'appropriation, d'abord, en tant qu'année-événement, ensuite, en tant qu'événement-repère. Dans l'histoire orale de la deuxième guerre mondiale, « *atum mobilise ba* » et « *atum balli ndakaaru ya* », respectivement, l'année de la mobilisation et l'année des balles de Dakar, constituent deux balises d'emblée, observables dans le débit de mémoire et repérables dans le rapport de la conscience individuelle à la guerre.

1.2 L'année de la mobilisation

Comme nous avons tenté de le montrer dans les parties consacrées aux Tirailleurs Sénégalais, le recours à la force humaine pour des besoins militaires n'était pas un phénomène nouveau au moment de l'éclatement de la deuxième guerre mondiale. Il traverse toute la période des contacts entre les Européens et les Africains. Dès leur prise de position sur le continent africain, les Français se sont évertués à s'attacher les services d'Africains pour régler des questions ponctuelles de facilitation ou de sécurité dans le cadre d'actions commerciales ou militaires. Le phénomène a pris forme, d'abord avec les Compagnies à charte, ensuite avec les missionnaires et explorateurs,

puis avec les artisans de la conquête coloniale et, enfin, avec les administrateurs coloniaux.

Cependant, les deux guerres mondiales ont été des occasions jamais égalées dans cette entreprise de mobilisation de soldats « indigènes ». L'ampleur du phénomène a été tellement grande, qu'elle a structuré une mémoire qui l'assimile à la « chasse à l'homme » pratiquée lors de la Traite atlantique. L'insertion, dans le calendrier mémoriel collectif, de l'année-événement « *atum dawal jap* » dont nous avons déjà parlé, est suffisamment révélatrice des conditions de levée de troupes lors de la première guerre mondiale. Pourtant dans sa lettre adressée aux Gouverneurs généraux de l'AOF et de l'AEF, le 14 janvier 1918, le Ministre des colonies, Henry Simon, parlant des Africains, rassurait en disant : « le recrutement ne doit plus leur apparaître comme une rafle analogue aux cruelles incursions des anciens Sofas, mais, au contraire, comme le paiement d'un impôt de sang, considéré chez nous comme un honneur et un devoir. »¹¹⁹. Avec la deuxième guerre mondiale, la philosophie du recrutement n'a pas fondamentalement changé et sa mise en œuvre a laissé dans les mémoires un souvenir-parabole que tracluit l'année-événement « *atum mobilise ba* ». Si pour le centre émetteur, il s'est agi d'une mobilisation militaire, pour la périphérie réceptrice, il a été, en sus, question d'une mobilisation à deux dimensions: familiale et mystique.

1.2.1 La mobilisation militaire et sociale

L'appel lancé par les autorités françaises en 1939 en faveur d'un recrutement massif de soldats africains était dicté par les réalités d'un contexte mondial marqué par la montée des périls. La France était donc appelée à jouer sa partition dans un concert virtuel dont le décor, les instruments et les acteurs s'étaient déjà signalés dans les années 1930, sur différentes scènes de répétition.

¹¹⁹ JO AOF n° 687 du samedi 02 février 1918, p 4)

Auparavant, un certain nombre de textes officiels avaient dessiné les contours juridiques de cette politique de recrutement. Ces actes ont souvent fait l'objet de réajustements pour refléter, autant que faire se pouvait, les besoins du moment. Le décret du 14 novembre 1904 réglementait le recrutement en AOF en ordonnant l'obligation si le volontariat faisait défaut. L'arrêté du 17 juillet 1905 fixait la durée du service militaire à deux ans. Le décret du 07 février 1912, introduisit, en AOF, le recrutement par voie d'appel pour les Africains âgés de 20 à 28 ans. L'élection, en 1914, de Blaise DIAGNE comme premier député noir eut un effet sur l'évolution du statut d'une certaine catégorie d'indigènes. C'est en pleine guerre que la France a promulgué la loi militaire du 19 octobre 1915.¹²⁰ Cette loi précisait que les originaires des communes de plein exercice pourraient, éventuellement, être constitués en formations spéciales. Le recrutement concernait désormais ceux qui étaient âgés de 18 à 35 ans et il s'opérait, selon les dispositions de l'arrêté promulguant en AOF le décret du 14 janvier 1918, successivement, par engagement volontaire, par rengagement et par des appels spéciaux.¹²¹ En 1918 intervint une décision relative à un recrutement intense de soldats africains. Ce fut la mission Blaise Diagne, nommé Commissaire de la République dans le cadre « d'une mission envoyée dans l'AEF et dans l'AOF en vue du recrutement d'indigènes »¹²². Comme argumentaire pour justifier cette mission, le rapport de présentation du décret notait : « la prolongation des hostilités, qui impose à la France un surcroît d'efforts, nous conduit à faire un nouvel appel aux populations de nos colonies, en particulier à celles de l'AOF, dont le profond loyalisme et les remarquables aptitudes militaires se sont

120 JOF 1915 du 18 novembre, p 733

¹²¹ Tous ces décrets sont rappelés dans le rapport au Président de la République précédant l'arrêté promulguant en AOF le décret du 14 janvier 1918, portant rétablissement de la conscription (voir JO AOF du 02.02. 1918, pp 50-51).

¹²² JO AOF du 02.02. 1918, p 51 : arrêté promulguant en AOF le décret du 14 janvier 1918 portant organisation d'une mission chargée d'intensifier le recrutement en AOF et en AEF. L'article 1 de ce décret stipulait : « M. Diagne, député, est placé à la tête d'une mission envoyée dans l'AOF et dans l'AEF, en vue du recrutement indigène. Il portera le titre de Commissaire de la République dans l'Ouest africain. Article 2 : M. Pierre-Alype, chef adjoint du Cabinet du Ministre des Colonies, est désigné pour assister, comme adjoint, le Commissaire de la République. Il sera assimilé aux Gouverneurs des Colonies dont il aura le rang et les prérogatives. Article 3 : Le Commissaire de la République et son adjoint auront droit, respectivement aux honneurs et préséances prévus pour les Gouverneurs généraux et Gouverneurs des Colonies par le décret du 10.12.1912.

brillamment affirmés au cours de cette guerre ». Pour l'ensemble de l'AOF, il y a eu 63.000 recrues en 1918 contre 13.831 en 1917. Au même moment l'AEF avait mobilisé 14.000 recrues¹²³. La mise en œuvre pratique des décisions de mobilisation passait par les structures d'ordre de la pyramide administrative depuis le Gouverneur général de l'AOF jusqu'au chef de village, en passant par le commandant de cercle et le chef de canton. Tel fut le cas pour la mobilisation de 1934 qui avait fait l'objet de plusieurs correspondances entre le Lieutenant gouverneur du Sénégal et les différents commandants de cercle dont celui de Thiès¹²⁴. La grande mobilisation de 1939 s'inscrivait dans une logique de traitement préventif des questions de défense et de sécurité applicable à l'empire français¹²⁵.

La réalité sur le terrain, telle que décrite par des sources écrites officielles, corroborent l'ampleur d'un phénomène qui a fini par graver dans les consciences un nom de baptême largement partagé pour désigner l'année 1939 par l'événement que constituait la mobilisation. Un article publié dans « The Economist » de 1940, précisait qu'en « avril 1938, le Ministre des colonies, M. Mandel, a étendu la conscription suffisamment pour doubler la puissance de l'armée coloniale. Le résultat c'est qu'au moment de la mobilisation d'août dernier, davantage d'hommes ont été appelés sous les drapeaux que pendant les quatre années de la dernière guerre. On estime que l'AOF à elle seule pourra fournir un million d'hommes et le Ministre de la guerre a déjà fait savoir que 100 bataillons d'infanterie, uniquement composés d'indigènes, étaient prêts à partir à l'assaut »¹²⁶.

¹²³ Ce recrutement intense est souvent mis en corrélation avec la mort, au front, de Joost Van Vollenhoven, le 20 juillet 1918 après avoir démissionné de son poste de Gouverneur Général, le 17 janvier 1918.

¹²⁴ ANS 11D1/1384. Document secret n° 213 c du 13 décembre 1934, circulaire du Lieutenant gouverneur du Sénégal à l'Administrateur commandant de cercle de Thiès avec comme objet : transmission de l'ordre de mobilisation, instruction n° 678/DN du 13 août 1934 pour la transmission éventuelle et la diffusion de l'ordre de mobilisation en AOF

¹²⁵ JO AOF n° 1835 du samedi 10 juin 1939, décret portant règlement d'administration publique pour l'application aux territoires d'outre-mer relevant du Ministère des colonies de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre (arrêté de promulgation n° 1729 AP du 27 mai 1939), pp 758-762 . Le document officiel figure en annexe.

¹²⁶ ANOM. PA 18/1, Papiers Mandel. *Les colonies en guerre*, in the « Economist » du 24 février 1940, p 4

Les modalités pratiques du recrutement étaient, à notre avis, bien décrites par Maurice Maillat, inspecteur honoraire des chemins de fer de la France d'outre-mer qui avait servi de 1934 à 1962 en AOF, précisément au Sénégal, en Guinée et au Soudan. Il disait : « sur le plan militaire, les autorités fixaient chaque année le nombre d'indigènes nécessaires aux besoins – tant pour le service dans les corps de l'AOF que les unités servant en métropole, en AFN et au Levant. Une partie en était comblée par les engagements volontaires assez nombreux....Pour couvrir le reste des besoins, étaient désignés certains secteurs dans lesquels se rendaient des sections mobiles de recrutement, le chef de village étant chargé de réunir les circonscrits de 20 ans qui, après examen médical, étaient immédiatement revêtus de l'uniforme et dirigés sur le lieu d'incorporation »¹²⁷.

Cependant, cette intervention du chef de village à la base n'était pas, selon le témoin, auteur du document d'archive, exempt de tout reproche dans sa mission du jour. En dehors de réalités sociologiques qu'il a évoquées et qui sont d'actualité, il a mis l'accent sur la corruption qui accompagnait le recrutement : « en raison de l'absence d'état civil, les 20 ans étaient assez élastiques, certains n'en avaient que 16 ou 17, d'autres 35 ou 40, ceux qui étaient mal vus du chef de village se trouvaient automatiquement gratifiés des 20 ans nécessaires, tandis que les « vrais 20 ans », grâce à un cadeau au chef, étaient soigneusement dissimulés dans la brousse durant le séjour du « Recrutement »¹²⁸.

Pour donner corps aux mesures officielles édictées par le pouvoir central, les autorités administratives, les mandataires des représentations consultative ou législative et les leaders d'opinion religieux ou coutumiers de la colonie du Sénégal se sont engagés dans une mobilisation sociale dont l'élan était nettement perceptible dans les interventions publiques.

¹²⁷ ANS, bi I 4° 1634, Dakar sur les flammes de guerre: 1939-1945

¹²⁸ Ibidem

Après avoir rapporté, in extenso, des propos tenus par des notables à l'occasion de ses visites officielles, Parisot, Gouverneur du Sénégal de 1938 à 1941, affirma, devant les conseillers coloniaux, que l'état d'esprit général des Sénégalais était favorable à un soutien humain à la France. Selon le patron de la colonie, *« ces résolutions exprimées gravement, avec dans les yeux la flamme du sacrifice consenti, elles ont été prises devant moi par des milliers d'hommes ; ces hommes que nous avons vu ces dernières semaines se lever en masse, quittant leur famille, leur village, leur sol, pour aller défendre la France dont ils sont devenus les enfants.....Durant la période qui a précédé la déclaration de guerre, chacun manifestait déjà le désir de répondre, selon ses moyens, à l'appel de l'humanité en danger, car, disait-on, si la France doit combattre la tyrannie, notre propre liberté est en jeu et dépendra du résultat final de la lutte. Nombre d'hommes de tous âges, même des exemptés, des réformés, avaient pris, dès ce moment, la ferme résolution de contracter un engagement pour la durée de la guerre éventuelle. Quant à la jeunesse indigène, elle se montrait déjà impatiente d'être appelée sous les drapeaux. Une foule de jeunes gens attendaient devant les bureaux de recrutement ou de la gendarmerie, afin d'avoir la certitude de ne pas être oubliés. En brousse, malgré la pluie qui rendait souvent les routes et pistes impraticables, la mobilisation s'est effectuée avec une célérité extraordinaire. Les chefs de canton ont fait preuve, en la circonstance, d'une activité et d'un dévouement que je me dois, ici, de souligner. Au jour et à l'heure fixés, les hommes ont afflué dans les centres administratifs, manifestant un esprit de discipline et un empressement qui ont beaucoup facilité la tâche des services mobilisateurs. Les groupes entonnaient les chants qui leur sont familiers, montrant leur bonne humeur et leur attachement à notre commune patrie. En un mot, tous, citoyens et sujets français, sont partis crânement, proclamant leur résolution de se conduire avec courage et bravoure »*¹²⁹.

De tels propos, en dépit de la longueur de leur développement, constituent, à notre avis, un important baromètre officiel, surtout quand il s'agit

¹²⁹ ANS. Procès verbaux du Conseil colonial, séance du 03 novembre 1939, p 6

d'appréciations globalisantes dont la prise en compte peut éclairer des réajustements éventuels dans les choix politiques de la Métropole. Cependant, même si cet engouement était une réalité traduite dans les discours, certaines correspondances officielles permettaient de lire un traitement différencié de la question. Dans un rapport sur la situation politique de la Fédération au cours de l'année 1939, il est noté que « le moment de la mobilisation en Afrique occidentale française demeurera l'un des plus grands motifs de foi patriotique et d'espoir pour ceux qui ont pu le vivre.....Les milieux évolués ont montré généralement plus de réserve que les autres pour l'accomplissement cependant ponctuel de leurs charges militaires »¹³⁰.

La dimension religieuse de cette mobilisation sociale pour accompagner les politiques apparaît aussi dans le discours du Gouverneur Parisot quand il reprit des déclarations de patriotisme faites par des guides qui, ce faisant, indiquaient aux disciplines la voie à suivre. Parlant de l'Imam Moussa Diop qui s'était adressé, selon lui, à plus d'un millier de fidèles massés à la Grande Mosquée de la Pointe Nord à Saint-Louis, le Gouverneur apprit à son auditoire que ce guide religieux s'était exprimé en ces termes : « Défendre la cause française, c'est défendre la cause de la liberté humaine, c'est défendre la religion musulmane et soi-même. Tous les musulmans valides et bien portants doivent s'armer et se ranger à côté de leurs frères européens pour combattre les Allemands sauvages, ennemis des libertés et qui méprisent les noirs »¹³¹. Se livrant au même exercice de sensibilisation, Parisot, apparemment très touché par « les paroles d'adieu à ses adeptes » du marabout Ousmane Kane, Imam de la Grande mosquée de Kaolack, partant « pour le Bataillon de l'AOF », fit part, aux conseillers, de la déclaration de ce guide dont les termes étaient : « Je vous quitte pour répondre à l'appel de la France. Prenez exemple sur moi. Je sais que vous tous, talibés, allez vous engager volontairement et vous faire tuer s'il le faut, car vous devez aimer la France

¹³⁰ ANOM : 1AFFPOL 928/2, Rapport de la Direction des affaires politiques et administratives, p 2

¹³¹ Idem, p 7

autant que vous m'aimez et aimez votre Prophète.....Je vous dis adieu et suivez mon geste »¹³².

Du côté de la représentation consultative, le même engagement en faveur d'une mobilisation sociale était observable. Le vice-président du Conseil Colonial, Robert Delmas, en donna l'exemple quand il tint devant les conseillers les propos suivants : « Août 1914, septembre 1939. A un quart de siècle d'intervalle, la mobilisation générale a été décrétée et la guerre contre l'Allemagne a été rendue inévitable pour sauver nos libertés menacées par l'esprit dominateur d'Hitler. L'enthousiasme de la population a été indescriptible ; des volontaires par dizaines de mille se sont fait inscrire et attendent avec impatience la joie de s'enrôler. Devant toutes les résidences, des volontaires ont attendu religieusement en une file interminable, sans cesse renouvelée. Nous en avons eu le plus pur exemple de patriotisme, la leçon de raison donnée par nos frères noirs a été connue du monde entier.....J'aurai l'insigne honneur de pouvoir servir dans quelques jours dans une unité combattante, moi soldat de l'autre guerre, au milieu de nos frères noirs »¹³³.

La mobilisation avait donc atteint des proportions considérables et pour cette raison, elle méritait des mesures conservatoires efficaces pour ne pas susciter un flux migratoire intense au profit de la Gambie, colonie anglaise voisine. Une attitude d'alerte et de veille était donc recommandée pour corriger, le cas échéant, des distorsions dans la conduite de l'opération. Ce fut chose faite car une note à l'attention du Ministre des colonies soulignait que « pendant la dernière guerre, les recrutements opérés en AOF ont accentué le

¹³² Ibidem.

Cependant, sans remettre en question la bonne foi du Gouverneur dans la transmission des propos du Marabout, la connaissance du dogme et du culte musulmans autorise à considérer l'allusion faite au Prophète comme des propos exagérés. Mettre au même niveau l'amour voué au Prophète et celui porté à la France ou même à un marabout n'est pas généralement conseillé dans la pratique religieuse. En outre, ce que le Gouverneur considérait à l'époque comme des « paroles d'adieu » seront plutôt des paroles d'au revoir car, par la grâce de Dieu, le marabout Ousmane Kane dirigera sa communauté religieuse de Kaolack jusqu'à son rappel à Dieu le vendredi 08 juillet 1988.

¹³³ PV Conseil colonial, op cit pp 42-43

mouvement d'exode vers les colonies anglaises. Pendant la guerre actuelle, il ne faudrait pas que le même jeu recommence. Nous y perdons sur tous les tableaux : nous faisons tuer du monde pour le salut commun et nous perdons du monde au bénéfice du voisin »¹³⁴.

La tendance inverse relevait presque de l'exception. Sans doute les conditions de recrutement étaient plus douces en Gambie qu'au Sénégal. Néanmoins, Aliou Diba, un Gambien d'origine, mobilisé en 1939, nous a confié qu'il a profité d'une escale à Dakar lors de sa démobilisation pour s'y installer définitivement¹³⁵.

L'aspect qui nous a particulièrement accroché dans cette stratégie de mobilisation sociale relayée par les chefs de canton, est l'organisation, par ce responsable de l'exécutif local, de séances de lutte sous son parrainage. Naturellement, comme nous l'avons déjà indiqué dans les parties précédentes, les jeux traditionnels de lutte, communément appelés *lamb*, font partie du calendrier communautaire. Ils marquent la période de moisson du mil hâtif et de récolte des produits des jardins familiaux destinés aux repas quotidiens (tomate, gombo, courge, etc.). Cette occasion, traditionnellement saisie pour rivaliser de fraîcheur physique, parce que l'on a déjà goûté aux nouvelles récoltes, est mise à profit par l'autorité locale venu présider une cérémonie mais aussi pour demander à ses courtisans de détecter des recrues potentielles¹³⁶.

Un cas isolé par rapport à notre échantillon mérite, à notre avis d'être évoqué pour cerner les différentes facettes de la mobilisation : par le simple fait d'être dans l'impossibilité de présenter, au sein de sa famille une recrue, a valu à un

¹³⁴ ANOM. PA 18/1, Papier Mandel. Note pour le Ministre à l'occasion de la Conférence Franco anglaise de 1940, p 2.

¹³⁵ Aliou Diba, entretien du 10 janvier 2007

¹³⁶ Malick Thiam, né en 1935, entretien du 23 juillet 2005. Selon lui, les courtisans du Chef de canton étaient discrètement chargés d'identifier des jeunes robustes pendant que ceux-ci étalaient, à la satisfaction du public, leur savoir faire dans la danse ou la lutte. La liste dressée à cette occasion allait, par la suite guider des visites physiques dans les familles de jeunes concernés pour les besoins de l'enrôlement. Finalement cette pratique avait fini par installer la psychose du *lamb* dans les zones rurales.

chef de village une destitution¹³⁷. La preuve de la satisfaction de la France par rapport aux résultats attendus, dans le cadre de cette mobilisation, est donnée par un témoignage de la Direction des Affaires politiques et administratives sur la situation politique de la Fédération au cours de l'année 1939. Celui-ci disait : « le moment de la mobilisation en AOF demeure l'un des plus grands motifs de foi patriotique pour ceux qui ont pu le vivre »¹³⁸.

1.2.2 La mobilisation familiale et mystique

L'enrôlement, en particulier dans le contexte colonial, a été souvent perçu par les populations à la base, comme une aventure où le rendez-vous avec la mort est plus que probable. L'expression wolof « *solu soldar* » qui en est la traduction populaire cache une crainte largement partagée d'un « voyage sans retour ». D'ailleurs, une certaine culture populaire assimile l'enrôlement à « une mise en vente de sa vie ; l'achat de celle-ci équivaut à la mort et le non achat, au retour de l'enfant prodige »¹³⁹. L'armée et le champ de bataille sont ainsi intégrés dans les consciences comme une nébuleuse dont l'élément le plus visualisé par la mémoire est un pack fait d'inconnu et d'incertitude.

C'est justement cette crainte généralisée de se séparer à jamais d'un membre de la famille, qui justifie, à l'échelle communautaire, la propension à user de moyens connus ou occultes pour, à défaut d'empêcher le recrutement d'un candidat potentiel, assurer à celui-ci une protection mystique. La prise en charge psychologique et mystique de la recrue est donc une tâche délicate qui incombe à la famille.

¹³⁷ Lamine Sow, né en 1929, entretien du 10 juin 2003. Selon lui, le chef légitime de leur village (Mbaajo), nommé Moustapha Ndiaye a été destitué faute de n'avoir pas pu fournir un soldat ? Depuis lors le village est dirigé par la famille au patronyme *Konté* bien les *Ndiaye* en fussent les fondateurs légitimes. C'est le seul exemple qui nous a été communiqué mais, pour qui connaît la logique coloniale, c'est parfaitement possible. À cause de recouvrements d'impôt en deçà des prévisions, des Chefs de canton ou des Chefs de village ont été révoqués pour « manque d'énergie ». Pour des exemples précis, voir Abdoulaye TOURE. *Un aspect de l'exploitation coloniale en Afrique : fiscalité indigène et dépenses d'intérêt social dans le budget du Sénégal, 1905-1946*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 1991, 427 pages.

¹³⁸ ANOM.1AFFPOL 928/2, p 2

¹³⁹ Entretien, le 18 février 2006, avec Abdoulaye Mbengue né en 1923

La pratique est fort ancienne. Elle a accompagné les guerres entre Africains et celles contre la pénétration coloniale. Même avec l'armée nationale post coloniale, le soldat est souvent armé mystiquement durant toute la durée du service militaire. Au XIXe siècle, Abbé David Boilat (1814-1901) notait, à propos des gris-gris qu'il appelait « prières écrites » que les Sénégalais « font des gris-gris pour rendre invulnérables. Avec eux, aucune balle ne peut vous percer ; tous les fers, poignards, lances et flèches doivent se briser en vous touchant »¹⁴⁰.

La deuxième guerre mondiale était riche de pratiques occultes destinées à empêcher l'enrôlement ou à assurer une protection contre les balles de l'ennemi. Les produits mystiques, fabriqués dans des laboratoires appropriés, pouvaient être à base de feuille d'arbre, d'écorce, de racine, de corne d'animal, de tissu, de métal, etc. Selon les directives du fabricant, les éléments de cette logistique mystique pouvaient être portés en bandoulière, à la ceinture ou au bras, avalés, mangés, enduits sur certaines parties du corps ou mélangés avec une eau de bain. Des formules incantatoires tirées du coran ou de la tradition étaient aussi dictées aux recrues pour des récitations souvent journalières. La mission de s'attacher les services d'un connaisseur en la matière était l'affaire de toute la famille : le père, la mère, l'oncle, la tante et même des sympathisants de la famille offraient spontanément leur service pour protéger le jeune candidat dans ce voyage au retour incertain. Beaucoup de témoignages sont concordants pour soutenir que le départ de la recrue installait une atmosphère de deuil partagée par la maisonnée¹⁴¹.

Sans exposer ici tous les procédés qui ont été portés à notre connaissance par nos interlocuteurs, malheureusement sans en développer les aspects ésotériques, nous estimons intéressants de donner, à titre

¹⁴⁰ Abbé David Boilat. Op cit p 302

¹⁴¹ Ousmane Siis, mobilisé en 1930 et remobilisé en 1939, nous a confié, lors de notre entretien du 09 décembre 2000, que quand il partait pour la visite médicale ses parents pleuraient. Selon lui, d'abord, parce que c'était un projet de voyage à issue incertaine, ensuite, c'était des bras de moins pour l'agriculture et l'élevage, deux activités essentielles de sa famille. Il ajoute qu'il a été introduit dans l'autel de la famille pour un bain rituel.

indicatif, quelques cas de figure. Sidy Diop âgé de 78 ans en 2006, a évoqué des préparatifs mystiques consistant à conduire la recrue à un lieu de rebut où il prend un bain avec de l'eau puisée directement du puits par une fille vierge et dans laquelle on introduit quatre fruits de *ficus capensis* (figuier du Ciap), des branchettes de *peristrophe bicalyculata* (péristrophe bi caluculé), une racine de *cissus populnea* (oseille des pygmées), le tout mélangé avec une poignée de sable provenant d'un carrefour¹⁴².

Amath Sarr, né en 1915, fils unique, raconte qu'il a échappé au recrutement grâce à l'intervention mystique d'un connaisseur¹⁴³.

Cheikh Faye né en 1924 nous a parlé des vertus de la bouillie de mil mélangée avec du *afzella africana* (afzélia d'Afrique) pour rendre inapte du fait de l'abondance d'urines noires. Il a aussi révélé que l'empreinte laissée sur le sable par le pied de la recrue au moment du départ peut garantir un retour sain et sauf si toutefois ce sable est recueilli, mis dans un morceau et accroché sur le toit de la case¹⁴⁴.

De telles pratiques ont survécu à la grande mobilisation de 1939 : Aliou Sow, une recrue des années 1950, raconte qu'au moment de son départ, il s'était accroupi devant sa grand-mère qui lui prit le bras droit en récitant des formules secrètes, puis sa mère qui l'avait devancé à la porte de sortie, y versa de l'eau, lui demanda de poser d'abord le pied droit et de ne répondre à aucun appel ni de tourner la tête jusqu'à la guerre ferroviaire, étape ultime pour le départ. L'interviewé poursuit sa narration en parlant de consignes à l'arrivée

¹⁴² Sidy Diop, né en 1926, entretien du 14 janvier 2001. Il nous a d'ailleurs communiqué d'autres pratiques dont une étoile dessinée sur le sol par le chef de famille et que la recrue doit enjamber au moment du départ ; on peut aussi lui demander d'enjamber la tombe d'un nouveau né. Il ajoute aussi que des maladies à rôle dissuasif peuvent aussi être provoquées. Selon lui, le charbon issu du *faidherbia albida* (Kade) et les cendres du *dioscorea bulbifera* (l'hoffe), mélangés dans une eau à boire, donnent des urines anormales et des yeux jaunis. Le plus intéressant encore, il cite le nom de Mbad Nar Faye qu'il connaissait personnellement et dont le poids avait considérablement diminué à la pesée.

¹⁴³ Lors d'une interview qu'il nous a accordée le 28 juin 1999, il nous apprit que ce connaisseur avait demandé à son père de lui trouver le bonnet d'un partant, sept noix de cola de couleur rouge et un poulet rouge. Il a ensuite marché de son village Thiaré à Kaolack, ville distante de 52 kms, pour répondre à la commission de recrutement. Il a été déclaré inapte et il est retourné à son village.

¹⁴⁴ Cheikh Faye, entretien du 04 janvier 2006. D'ailleurs, il en a profité pour nous parler de son expérience personnelle. Selon ses dires, il était apte à la visite médicale mais au moment de l'embarquement une maladie le rendit brutalement paralytique. Le commandant de Mbour fut aussitôt joint au téléphone pour que ses parents vinssent le chercher. C'est, dit-il, cette maladie causée par son amulette qui l'a sauvé.

consistant à réciter des formules et à boire un mélange d'eau et de sable de la terre d'accueil après avoir dit «avant de m'avaler, je t'avale »¹⁴⁵.

Cet arsenal mystique devient, dans certains cas, un patrimoine familial tournant¹⁴⁶. Aussi, la mobilisation posait-elle un autre enjeu familial que nos interviewés n'ont pas manqué de souligner : alors que le recrutement classique concerne les célibataires, la mobilisation n'épargnait pas les mariés. Malick Thiam dont nous avons déjà parlé le confirme quand il dit qu'au moment de la mobilisation de son grand frère, celui-ci avait laissé derrière lui une femme et des enfants.

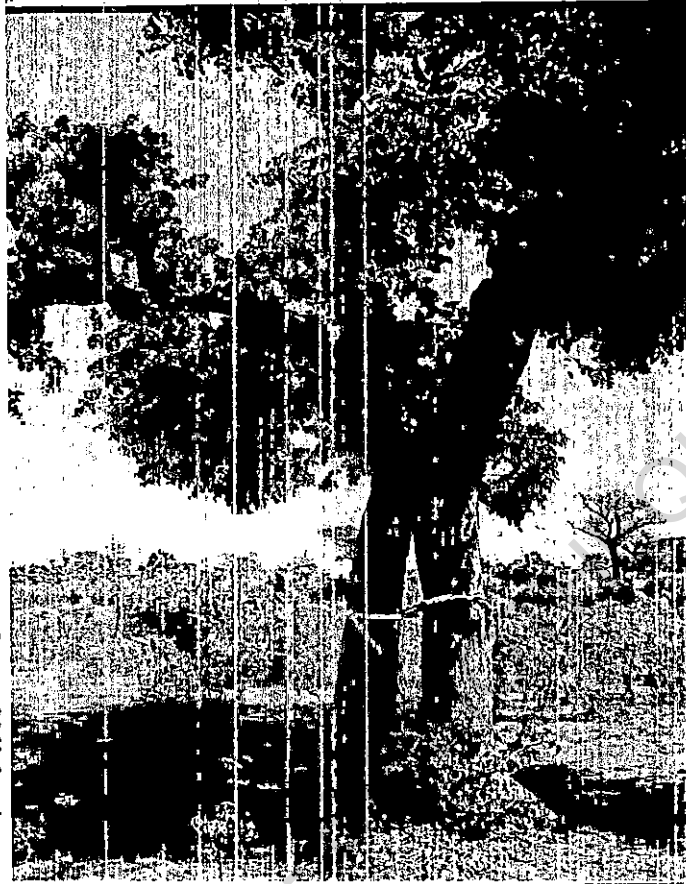
Sans soutenir que le facteur mystique fut le plus important pour expliquer tous les cas d'incapacité, il nous paraît utile de relever une prise de position de la part du Gouverneur qui déplorait des défaillances dans les opérations de recrutement en disant : « le travail a été mal fait : mal préparé et mal exécuté. Trop grand nombre de bons absents et d'inaptes »¹⁴⁷.

¹⁴⁵ Aliou Sow né en 1931, entretien du 19-02-2006.

¹⁴⁶ Abdoulaye Diaw nous a confié, lors de notre entretien du 29 décembre 2005, qu'il a personnellement remis ses gris-gris à son propre fils devenu militaire.

¹⁴⁷ ANS 10D4/32, tournée du Gouverneur en Casamance, journée du 16 avril 1942, p 2

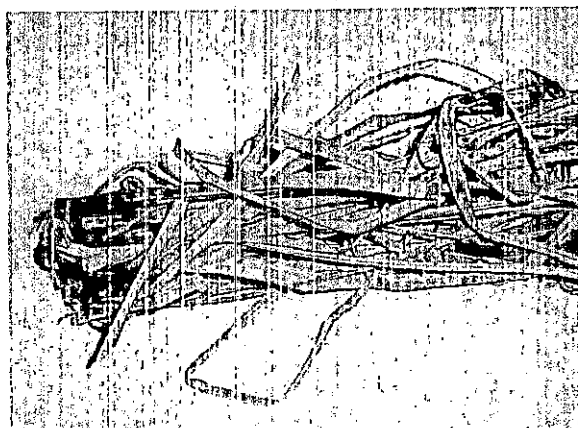
Figure 1 : arbre-fétiche



Cet arbre-fétiche servait de bouclier pour les recrues potentielles en vue d'échapper à l'enrôlement dans l'armée coloniale ; le principe consiste à en faire six fois le tour avant de passer par la fente.

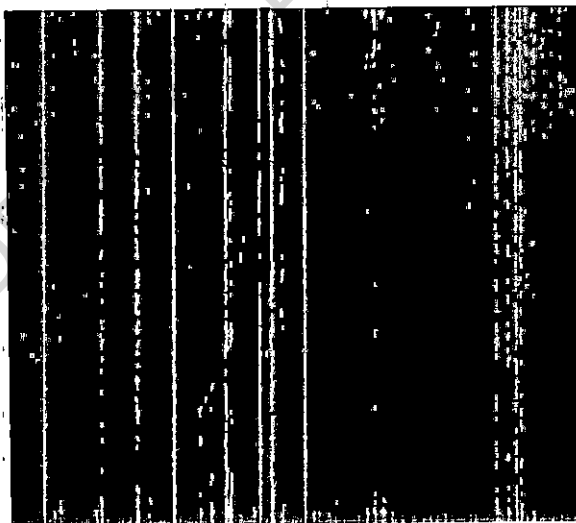
(Village de *Bapate*, photo Alassane Diop, 2006)

Figure2 : feuille entrant dans une composition destinée à rendre inapte



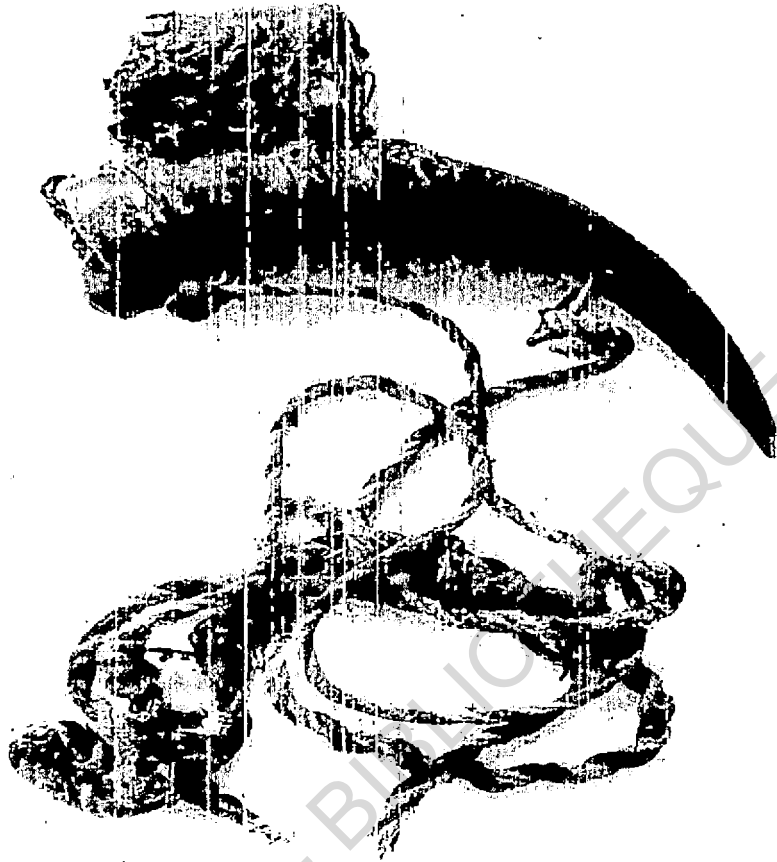
Le *Vetiveria nigritana* ou vétiver (*Sepp en wolof*). Reconnu pour sa capacité à alléger le poids du candidat au recrutement lors du pesage donc à le rendre inapte.
(Photo Abdoulaye Touré)

Figure 3 : tige à intégrer dans un ensemble pour rendre invulnérable



Le *Cissus quadrangularis*, Cissus quadriangulaire ou Vigne de Bakel (*Ceebi golo, feri niey en wolof*). Reconnu pour son pouvoir de rendre invulnérable
(Photo Abdoulaye Touré)

Figure 4 : le *Lock* de Ndémène

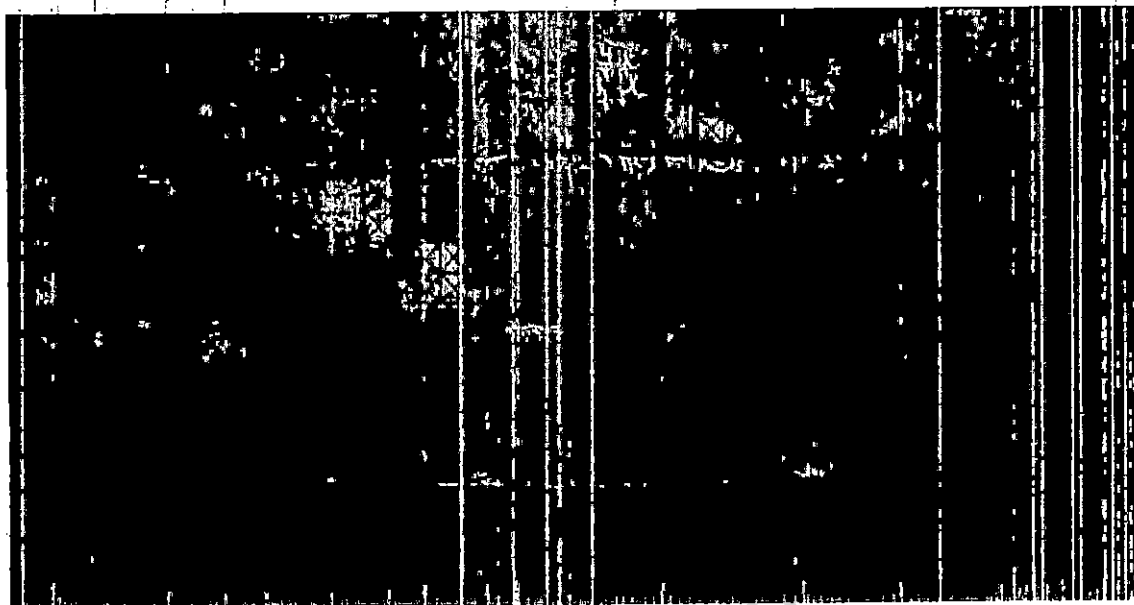


(Photo Alassane Diop)

Le *lock* de Ndémène est un pendentif composé d'une corne et d'un cordon multicolore dont le rôle reconnu est de rendre invulnérable, aussi bien pour les armes blanches que pour les armes à feu, celui qui le porte¹⁴⁸.

¹⁴⁸ Même si les détails de sa fabrication ne nous ont pas été communiqués il a été porté à notre connaissance les informations suivantes : cette amulette est fabriquée exclusivement par des hommes dont le patronyme est « Dème ». L'histoire orale du terroir rapporte que leur ancêtre éponyme Birane Dème avait spécialisé ses fils dans trois domaines : le commandement politico-administratif, l'imamat et la fabrication du « *lock* ». Tous ceux qui ont comme patronyme « Dème » ne sont pas donc habilités à fabriquer cette arme mystique de défense composée par une corne de cobe de roseaux, une peau de crocodile, une bague en nickel, un cordon en fil noir et blanc et un résidu de balle de fusil. Sa fabrication se fait en des jours et moments que seuls les initiés connaissent.

Figure 5 : tenue mystique portant des inscriptions coraniques



Cette tenue mystique, selon son propriétaire, est reconnue pour son aptitude à rendre invulnérable celui qui la porte en sous-vêtement.

(Photo Alassane Diop)

Ces différents objets mystiques ont certainement donné la preuve de leur efficacité sinon ils auraient été abandonnés depuis longtemps. Cependant, à l'image de la contre façon dans le secteur industriel, la sagesse commande aujourd'hui une certaine prudence dans leur acquisition. D'ailleurs, à en croire Abbé David Boilat, des séances de contrôle n'ont pas confirmé l'efficacité prêtée à certains d'entre eux. Il nous apprend que « un jeune homme qui en avait acheté un voulut en faire l'essai et bientôt ses intestins étaient répandus au dehors. Un jeune prince du Walo vantait la vertu de son gris-gris qui avait, disait-il, la propriété de détourner toutes les balles auxquelles il servait de point de mire et que l'on tirait sur lui.

Un caporal noir fut tenté d'éprouver le gris-gris. Le prince accepta le défi et se mit à vingt pas. Le caporal ne manqua pas son coup : le prince eut la cervelle fracassé »¹⁴⁹.

Malgré l'existence de cas soupçonnés ou avérés d'imperfection de ce dispositif de protection, il n'en demeure pas moins que l'année de la mobilisation, d'après les nombreux témoignages y afférents, avait structuré des attitudes de réaction dont l'un des aspects les plus courants fut le contournement mystique.

Cette étude sur la mobilisation, dans ses différentes facettes, ne saurait, à notre avis, passer sous silence la tragédie de Thiaroye, un épisode regrettable de la guerre et qui constitue, pour nous, un leurre de la mobilisation. Déjà, dès 1940, le retour de Tirailleurs sénégalais dans leurs foyers respectifs suscitait la crainte chez le colonisateur. Dans un rapport politique du Haut commissaire de l'Afrique française, adressée au Secrétaire d'Etat aux colonies, il a été relevé par Boisson que « l'arrivée toute récente d'un premier contingent de militaires indigènes ayant servi à l'extérieur (Afrique du nord et France) et dont le mauvais esprit s'est déjà assez généralement manifesté, renforce les pronostics qui peuvent être faits quant aux difficultés que le retour en masse des démobilisés pourra apporter au commandement civil et militaire, si nous n'y apportons dès maintenant une sérieuse attention. Il faut en particulier éviter une contagion fâcheuse sur l'esprit de discipline des populations, même les plus dociles et les moins évolués »¹⁵⁰. En effet, le 1^{er} décembre 1944, massés à Thiaroye en attendant le départ pour leurs foyers respectifs, des Tirailleurs Sénégalais qui n'avaient fait que réclamer leur dû, furent encerclés par des chars de combat et

¹⁴⁹ Abbé David Boilat, Op cit. p 302

Ce cas évoqué au XIX^e siècle nous a davantage motivé à nous renseigner sur l'efficacité de ces formes de protection mystique. Les justifications apportées tournent, pour l'essentiel, autour de trois considérations : des gens qui ne sont pas habilités à les fabriquer le font pour gagner de l'argent, ces produits ont été fabriqués pour des situations réelles et non pour une simulation et, enfin, ces gris-gris s'affrontent mystiquement pour démontrer leur pouvoir de destruction ou de protection entre le tireur et sa cible. Autant celui qui tire est assuré de ne jamais rater sa cible autant la cible, si elle est porteuse de gris-gris, est certain de ne pas être atteint. Aux dires des témoins, c'est en principe, le meilleur des gris-gris qui sortant vainqueur de cet affrontement mystique.

¹⁵⁰ ANOM.1AFFPOL, 928/2, p 10,

combat et sauvagement attaqués¹⁵¹. Pourtant les sources écrites, comme celles orales sont unanimes sur la légitimité des revendications de ces 1280 Tirailleurs qui réclamaient, notamment, des tenues plus décentes, leur pécule de captivité, des arriérés de solde et un taux de change correct pour les marks qu'ils détenaient. Le bilan fut très lourd : selon Mbaye Guèye, « 24 tués à Thiaroye, 11 à l'hôpital des suites de leurs blessures, 24 en traitement, 45 inculpés dont 34 jugés le 6 mars 1945 »¹⁵². Malheureusement, le rapport politique de l'autorité coloniale avait pointé un doigt accusateur sur ces vaillants combattants et banalisé la tragédie. Pour l'intérêt de l'éclairage historique, ce rapport mérite d'être reproduit in extenso : « les incidents intervenus à Thiaroye (mauvais esprit allant jusqu'à une mutinerie sanglante) ont nécessité des mesures particulières pour la réception et le retour à leur foyer de ces hommes. Les conditions matérielles et morales optimum ont été recherchées en accord avec l'autorité militaire. L'acheminement de la gare au village s'est fait par petits détachements et en camion, un fonctionnaire d'autorité et le chef de canton les accompagnaient. Ils étaient attendus aux gares par le Commandant de cercle. Le but à atteindre était de combattre les efforts de la propagande ennemie et de remettre au plus tôt ces anciens combattants dans les conditions normales de la vie villageoise grâce à une ambiance compréhensive. Les premiers rapports reçus des cercles laissent espérer que ce but sera rapidement atteint. Aucune inquiétude ne subsiste. Si ces hommes ne manifestent pas un enthousiasme auquel on se serait attendu

¹⁵¹ Des œuvres écrites et cinématographiques ont immortalisé cet événement malheureux ; A titre indicatif, nous recommandons l'article du Professeur Mbaye Guèye intitulé *Le 1^{er} décembre 1944 à Thiaroye ou le massacre des Tirailleurs Sénégalais anciens prisonniers de guerre*, in *Revue Sénégalaise d'Histoire, nouvelle série*, n° 1 1995, pp 3-23.

¹⁵² Mbaye Guèye op.cit p 17. Il est établi que des peines de 10 ans prononcées à l'époque, aient fait l'objet d'une amnistie en 1947. Christian Roche, dans son livre intitulé *Le Sénégal à la conquête de son indépendance, 1930-1960*, Karthala, 2001, nous écrie, à la page 56, sur le sort de ces 34 inculpés : « les 34 hommes arrêtés pour mutinerie furent alors promenés dans les rues de Dakar sous escorte pour intimider la population. Leur procès eut lieu en février 1945 et ils furent défendus par Maître Lamine Guèye. La sentence rendue le 6 mars en condamna cinq à 10 ans de prison, treize à 5 ans et seize à 3 ans. La plupart d'entre eux étaient des paysans de l'Afrique occidentale, trois seulement étaient Sénégalais. Les autres tirailleurs furent dispersés et rapatriés dans leur pays d'origine les jours suivants par voie ferroviaire. Deux ans plus tard, quand Vincent Auriol, président de la République vint en visite officielle à Dakar, quatorze détenus avaient déjà purgé leur peine, deux avaient bénéficié de la loi d'amnistie du 16 avril 1946. Il restait dix huit détenus pour lesquels le député Saugher demanda la grâce présidentielle. En juin 1947 une amnistie libéra les prisonniers, mais cinq étaient déjà morts en prison ».

à la suite d'un retour au pays natal après cinq années de misère, il faut en chercher la cause, au fait qu'ayant connu d'autres modes de vie, ils éprouvent une certaine déception aux perspectives d'existence qu'ils vont retrouver chez eux. Le village africain saura vite les reprendre et les amalgamer à la masse »¹⁵³.

Ce traitement fait à des hommes qui, depuis le début des hostilités, n'avaient ménagé aucun effort pour mettre leur savoir et leur savoir-faire au service de la France, n'était pas de nature à servir de récompense à l'excellence, maintes fois proclamée, de l'attitude des Tirailleurs dans les différents champs de bataille. En définitive, le massacre de Thiaroye aura été une honte de la mobilisation, un malheur de la démobilisation.

2.2 L'année du bombardement de Dakar

Le mois de septembre 1940 a vu Dakar, capitale de l'AOF, jouer, en trois jours, une partition assez originale dans le concert de la deuxième guerre mondiale. Cet événement qui avait fortement perturbé la quotidienneté est encore raconté, avec beaucoup de vivacité et d'humour, par des témoins dont certains ont vécu, en temps réel, ces chaudes journées de Dakar.

Même s'ils n'étaient pas présents dans la capitale les 23, 24 et 25 septembre 1940, beaucoup de contemporains de cet épisode de la deuxième guerre mondiale en parlent aujourd'hui comme s'ils y étaient, tellement les balles de Dakar avaient été relayées dans tous les coins du Sénégal. Sous ce rapport, les différents discours nés de la pluralité du rapport à l'événement, nous semblent être un exercice intéressant de reconstitution du passé. Ils donnent de la matière à la démarche historique appelée, en l'occurrence, à rappeler à l'ordre un certain type de témoignage manifestement parasité par les échos de la rumeur.

¹⁵³ ANOM, LAFFPOL 979/981. Sénégal, rapport politique annuel, 1944, pp 105-106

Malgré l'existence d'une fabulation inspirée par le bombardement de Dakar, l'année-événement que la mémoire collective en a fabriquée, à travers le syntagme nominal « *atum balli Ndakaruya* », se prête à un questionnement, au moins, dans trois directions. Comment s'était réellement déroulé l'événement ? Quels souvenirs en ont gardés les différentes mémoires ? Ce substrat est-il opératoire pour fonder une conclusion faisant des populations dakaroises, voire sénégalaises, des Gaullistes ou des Pétainistes ? Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre en interrogeant des sources orales et écrites.

2.2.1 Reconstitution factuelle, enjeux et jeux

Les restitutions officielles sur les « balles de Dakar » peuvent ne pas être concordantes sur les motivations des protagonistes ou le bilan définitif de l'opération mais elles sont unanimes à reconnaître que cet affrontement opposait, d'un côté, de Gaulle et les Anglais, de l'autre, Boisson et l'Etat français. L'idée d'attaquer Dakar avait été déjà agitée avant le mois de septembre 1940 et la décision fut prise conjointement par le général de Gaulle et le premier ministre anglais Winston Churchill le 6 août 1940¹⁵⁴. Quelques jours avant cette attaque, la menace anglaise de prendre Dakar était évoquée dans les notes de renseignements hebdomadaires du Gouverneur Cayla, comme le montre cet extrait : « je vous signale situation Dakar susceptible de devenir critique. Officiers Terre et Mer britanniques soulignent dans toutes leurs conversations l'importance primordiale qu'ils attachent à Dakar pour permettre leurs opérations. Donc nécessaire prévoir commandement marine ferme, calme, courtois inspirant confiance population, armée et marine »¹⁵⁵. Un peu moins de deux mois après, Boisson faisait observer, dans un rapport confidentiel « la généralisation des tendances anglophones dans tous les territoires placés sous son contrôle. Dans tous les milieux ont été exprimés des vœux pour que les colonies africaines se rangent aux côtés de la Grande

¹⁵⁴ Dictionnaire de la seconde guerre mondiale, Tome I. AA-INC. Larousse, 1979, p. 563

¹⁵⁵ ANOM. LAFFPOL 928/4. Situation politique aux colonies, n° 820 tertio, Dakar le 08 juillet 1940

Bretagne »¹⁵⁶. La preuve que cette menace était prise au sérieux, un télégramme de la Direction des Affaires politiques demanda à Dakar une éventuelle action en ces termes « on me signale que de Gaulle a quitté Angleterre pour se rendre AOF et général Catroux passé aux rebelles. Si l'un ou l'autre se présentait dans territoire relevant votre autorité conviendrait les considérer comme hors la loi et employer n'importe quels moyens pour les rechercher, les saisir ainsi que leurs complices »¹⁵⁷. Au-delà de la grille de lecture consensuelle sur la forme d'un événement, cette séquence de la deuxième guerre mondiale dans la colonie du Sénégal permet d'apprécier, d'une part, des niveaux d'engagement individuel ou collectif par rapport à la Résistance et à la Collaboration, et d'autre part, l'appropriation dynamique induite par ces deux concepts.

Le film des événements intervenus les 23, 24 et 25 septembre 1940 à Dakar peut, à notre avis, être construit autour de deux thématiques: les échanges radiophoniques et les opérations militaires.

Dans la guerre des ondes ayant opposé l'Etat français représenté par Ecloisson et les forces résistantes incarnées par de Gaulle et John Cunningham, l'arme du communiqué a été maintes fois actionnée pour, semble-t-il, éviter, autant que faire se pouvait, le langage des armes¹⁵⁸.

¹⁵⁶ ANOM. I.AFFPOL 928/5. Dissidences. Vichy 1940, rapport du 30 août 1940, p 2

¹⁵⁷ ANOM. I.AFFPOL 928/5, télégramme 406 R du 30.08.1940

¹⁵⁸ Le général de Gaulle, selon toute vraisemblance, pensait que cette opération de Dakar se ferait par voie pacifique, avec une adhésion spontanée attendue suite au ralliement de l'AEF. Un extrait de la presse britannique du 26 septembre 1940 publié par le journal Paris-Dakar du jeudi 3 octobre de la même année en fait l'écho. Il y est, en résumé, que le général avait convaincu le gouvernement de sa majesté de l'accueil favorable de cette descente sur Dakar et de la nécessité de lui assurer un soutien humain et matériel. C'est ainsi que prit forme l'opération *Menace* qui désignait l'entrée à Dakar des Forces françaises libres et des soldats britanniques.

En dehors des relations faites, au jour le jour, par le journal gouvernemental *Paris-Dakar*, les trois journées de Dakar ont fait l'objet d'une synthèse dans un numéro du même organe de presse¹⁵⁹.

À la lumière des informations contenues dans ce journal, il apparaît que la journée du 23 septembre 1940 a été marquée par des déclarations du Général de Gaulle aux allures de monologue, des réponses davantage militaires que verbales de la part des autorités de Dakar et enfin, le début du bombardement. Dès six heures, dans une adresse au Gouverneur général, Haut Commissaire, le Général de Gaulle parla d'une « opération de salut consistant à renforcer la défense de Dakar et à ravitailler la ville ». La réponse fut plutôt militaire car l'avis *Savorgnan de Brazza* reçut des tirs. À huit heures sept minutes, de Gaulle exprima son souhait de trouver auprès des autorités et de la population la compréhension et la disponibilité pour « le libre débarquement des troupes françaises et du ravitaillement », sinon, « les forces alliées entreraient en action ». À neuf heures, une nouvelle déclaration de de Gaulle fit état du refus des autorités de Dakar et du feu ouvert par le cuirassé le *Richelieu* sur trois avisos ayant à bord, des émissaires militaires. Tous ces appels ayant reçu une rebuffade, l'Amiral anglais brandit, à dix heures trente cinq minutes, la menace de « riposter si les tirs continuent ». La première réponse verbale tomba alors de la bouche du Général Barru, Commandant Supérieur qui rétorqua en « leur intimant l'ordre de s'écarter de vingt milles sinon les tirs vont continuer ». À onze heures, le Général de Gaulle reprit la parole pour « adjurer et enjoindre aux autorités de Dakar de ne plus s'opposer au débarquement ». Pour la première fois le Gouverneur Général Boisson prit la parole pour affirmer que « ses troupes s'opposeraient par la force à tout débarquement ». Le bombardement commença alors à onze heures quinze minutes. À quinze heures, de Gaulle lança à nouveau un appel aux Français de Dakar à propos de ce « malentendu aussi tragique »

¹⁵⁹ Il s'agit du *Paris-Dakar* du jeudi 03 octobre 1940, avec comme titre « L'agression de Dakar. Transmissions et proclamations de de Gaulle. Ultimatum anglais et réponses, (publié avec l'autorisation du Général Commandant Supérieur des Troupes du Groupe A.O.F.- (A.E.F.) ». Pour mémoire, il nous paraît important de rappeler la trajectoire de ce journal gouvernemental : *Paris-Dakar* de 1933 à 1961, *Dakar-Matin* de 1961 à 1970 et le *Soleil*, quotidien national du Sénégal depuis cette date.

avant de tenter de les rassurer en leur disant « nous vous apportons la liberté et en même temps que des vivres, des armes pour vous défendre. Nous venons à vous en frères, les bras ouverts, et les quelques hommes qui veulent nous imposer leur propre honte osent nous accueillir en ennemis ». Après avoir insisté sur la menace qui pesait sur Dakar, il leur demanda de se rallier aux forces du Général de Gaulle.

Au vu de ce compte rendu, la journée du 23 septembre a été, pour le Général de Gaulle, une journée de négociation pour le triomphe des idéaux de la Résistance mais, quand bien même il a manifesté sa bonne foi pour faire accepter sa mission de « salut public », les autorités de Dakar, retranchées dans un loyalisme d'Etat, sont restées sourdes à ses appels. Ce sont ces deux attitudes contradictoires qui ont servi de terreau au bombardement de Dakar.

Le 24 septembre 1940, selon la même source, s'est distingué par le repli de de Gaulle et le durcissement des positions de l'Amiral anglais et de Boisson. Cette journée commença, à une heure trente par un ultimatum adressé par les Anglais au Gouverneur Général Boisson et au peuple de Dakar et dans lequel il était dit que l'accueil fait à la tentative de de Gaulle autorise à penser que « Dakar peut à tout moment être livré par vous à l'ennemi commun ». Après avoir réaffirmé leur décision de « prévenir cette éventualité », les Alliés rappelèrent aux autorités de Dakar que de Gaulle avait retiré ses forces parce que ne voulant pas que « des Français combattent d'autres Français dans une bataille » avant de marteler que « si à six heures demain matin vous n'avez pas donné vos pouvoirs au Général de Gaulle, les forces puissantes à notre disposition entreront en action ». À cet ultimatum, Boisson répondit : « la France m'a confié Dakar, je défendrai Dakar jusqu'au bout ». Face à cette détermination du Gouverneur Général, le Général de Gaulle reprit, à onze heures, l'initiative des déclarations de sensibilisation-persuasion en ces termes : « hier vous avez ouvert le feu sur des parlementaires français, des navires français, des troupes françaises. Les forces britanniques ne veulent, à aucun prix, voir Dakar occupée prochainement par les ennemis communs Allemands et Italiens ». Il invita les autorités de Dakar à revenir à de meilleurs

sentiments et leur communiqua même les fréquences radio « 5300 kilocycles et 405 kilocycles » pour un espace de dialogue. À douze heures, de Gaulle reprit ses propos de sensibilisation en insistant sur le caractère stratégique de Dakar qui était, selon lui, « une base-clef aussi bien pour la France que l'Allemagne et l'Italie ». Il en profita aussi pour dénoncer la campagne d'intoxication entretenue par la radio de Vichy avant de rappeler qu'il fait tout « sur des vedettes portant le drapeau blanc et qui ont été reçues à coup de mitrailleuses ». La répétition ayant des vertus pédagogiques, de Gaulle relit, à quatorze heures, sa dernière déclaration du 23 septembre et invita, à nouveau, les Dakarois à « ne pas se laisser conduire plus longtemps par ces mauvais bergers » et à réaliser, enfin, que « les ennemis de votre patrie sont à Paris, Bordeaux, Brest, Cherbourg » avant de leur demander : « allez-vous les laisser venir à Dakar ? ».

Le 25 septembre 1940, dernier jour du bombardement, n'avait pas échappé à la règle des allocutions et échanges radiophoniques jusqu'alors inscrite, en bonne place, dans la stratégie du Général de Gaulle. À onze heures, il fit une allocution dans laquelle il invitait « les Français de Dakar à s'unir à lui sans délai pour chasser les mauvais chefs et à reprendre le bon combat pour la libération de la France ».

Au regard de tous ces échanges verbaux et écrits dont le Général de Gaulle fut l'initiateur et le gardien jaloux durant ces trois chaudes journées de Dakar, il est permis de penser que c'est parce que l'arme du langage n'a pas pu concilier des positions, pour le moins tranchées, que le langage des armes a plongé Dakar et ses habitants dans la désolation. À la méthode de de Gaulle articulée autour du binôme sensibilisation-persuasion, s'opposait celle de Boisson qui se déclinait à travers le diptyque refus-loyauté. Pourtant chacun des deux protagonistes était convaincu de faire preuve de patriotisme.

Quant aux opérations militaires de ces trois journées, elles ont accompagné et suivi les nombreux échanges de légitimation de deux positions dont l'une était construite sur la Résistance et l'autre, sur la Collaboration.

Dans « l'exposé chronologique des faits », le même *Paris-Dakar* met en relief, pour chaque journée, les faits les plus saillants¹⁶⁰.

Avant le déclenchement du bombardement, quatre initiatives avaient été prises à des fins de persuasion et de légitimation de la cause Gaulliste, à savoir, le largage de tracts sur Dakar, l'envoi d'émissaires, par voie aérienne, à la base aéronautique de *Ouakam* et de parlementaires, par voie maritime, au port de Dakar et, enfin, une mission d'infiltration dans Dakar confiée au capitaine Hettier de Boislambert.

Le premier jour commença, à 06h quinze minutes, par une pluie de tracts sur Dakar pour le compte des F.F.L. Parallèlement, « sept émissaires » dirigés par le capitaine Soufflet atterrirent à *Ouakam* mais furent arrêtés tandis que des parlementaires dont le capitaine de frégate Thierry d'Argenlieu arrivèrent au mole 2 à bord d'une vedette du *Savorgnan de Brazza* mais rebroussèrent chemin « sous le coup d'armes automatiques de la jetée »¹⁶¹. Boislambert parvint à s'introduire à Dakar mais fut arrêté¹⁶².

À « sept heures cinquante huit minutes, le Gouverneur Général proclama l'état d'urgence ». Deux heures plus tard, « le feu fut ouvert sur deux cuirassés et un croiseur à cinq milles dans le sud-est du Cap Manuel »¹⁶³. Le bombardement semblait désormais être la seule alternative et il commença en fin de matinée avec des cibles civiles et militaires. « Sont immédiatement touchés, les ateliers du port, le vapeur *Porthos*, les casernes du 6^e RAC, les chantiers de dragage de Bel Air, des maisons, l'hôpital indigène. À Médina, le

¹⁶⁰ *Paris-Dakar* du 03 octobre 1940. Op, cit

¹⁶¹ Ibidem. Les tirs provenaient probablement de l'île de Gorée.

¹⁶² Des témoignages oraux, de même que les archives personnelles de Jean Paul Crassous, témoin des événements, renseignent que le 22 septembre 1940, des officiers sous la direction de Boislambert avaient débarqué à Foundiougne (centre-ouest du Sénégal). Boislambert, en civil, parvint à rallier Dakar par la route mais fut éconduit puis interpellé à la frontière avec la Gambie avant d'être reconduit et arrêté à Dakar. Auparavant, il avait activement pris part à des actions de sabotage de lignes télégraphiques.

¹⁶³ *Paris-Dakar*, Ibidem

quartier de Santhiaba est particulièrement éprouvé »¹⁶⁴. Après une courte accalmie, les bombardements reprirent en début d'après-midi, avec comme cible Gorée et « les Champs de courses, le quartier de Reubeusse ainsi que quartier Fith-Mith à Médina »¹⁶⁵.

Le sous-marin « Persée » fut coulé près de Gorée tandis que le contre-torpilleur « Audacieux » fut « frappé à mort dans la baie de Rufisque »¹⁶⁶.

Vers dix sept heures, une tentative de débarquement des F.F.I. à Rufisque fut repoussée par « la batterie du Phare »¹⁶⁷. Ainsi prit fin cette première journée au cours de laquelle la météorologie a joué sa partition en imposant aux forces combattante une brume particulièrement intense.

La journée du 24 septembre fut marquée par un repli de de Gaulle et une implication accrue des forces anglaises. Des bombes furent lâchées sur le « Richelieu » vers neuf heures et « les tirs de la DCA sont déclenchés, trois avions anglais sont abattus. Auparavant, le sous marin « Ajax » avait été coulé. En même temps, le bombardement recommence, cesse vers dix heures trente et reprend après treize heures. Les établissements Maurel & Prom, Petersen, cinq immeubles particuliers sont gravement atteints. Un obus traverse de part en part l'aile nord du Bloc des fonctionnaires et vient endommager deux autres maisons avenue de la Liberté»¹⁶⁸.

¹⁶⁴ ANOM. 1AFFPOL 928/2. Rapport du Haut Commissariat d'Afrique (année 1940, 85 pages), p 4.

¹⁶⁵ Ibidem

¹⁶⁶ Ibidem

À propos de cet événement, le Tome 1 du Dictionnaire de la seconde guerre mondiale, Larousse, 1979, indique que « l'Audacieux fut surpris dans la brume par une pleine salve du croiseur Australia qui le mit en feu : 83 hommes furent tués et l'épave alla s'échouer à la plage ». Complétant l'information sur cette affaire, l'édition spéciale n° 4 du *Paris-Dakar* du dimanche 29 septembre 1940 parle des « obsèques des victimes de l'Audacieux » en ces termes : « Ce matin, à 10h 30mn avaient lieu les obsèques de cinq marins français appartenant à l'équipage du contre-torpilleur « Audacieux » qui fut coulé au large de Rufisque par les obus britanniques au début de l'attaque du 23 septembre. Après la levée des corps faite au dépôt de l'hôpital militaire, l'absoute fut donnée sur le parvis de la cathédrale de Dakar, Monument du Souvenir Africain au glorieux martyrologue duquel vient de s'inscrire une nouvelle et trop longue liste de nos français. La cérémonie simple et émouvante eut lieu en présence du Gouverneur Général Boisson, du Général Commandant Supérieur, de l'Amiral Commandant les Forces maritimes et toutes les personnalités civiles et militaires présentés à Dakar. Un grand nombre de marins et soldats étaient venus s'incliner devant la dépouille de leurs camarades tués à l'ennemi. Un détachement de la Marine accompagnait le convoi et rendait les honneurs ».

¹⁶⁷ Idem, p 5

¹⁶⁸ Ibidem

Figure 5 . Le cuirassé Richelieu



Cuirassé Richelieu amarré à Dakar en 1940

(Archives personnelles de Jean Paul Crassous témoin des événements. Ces Archives sont détenues par Eloi Coly conservateur de la Maison des Esclaves à Gorée)

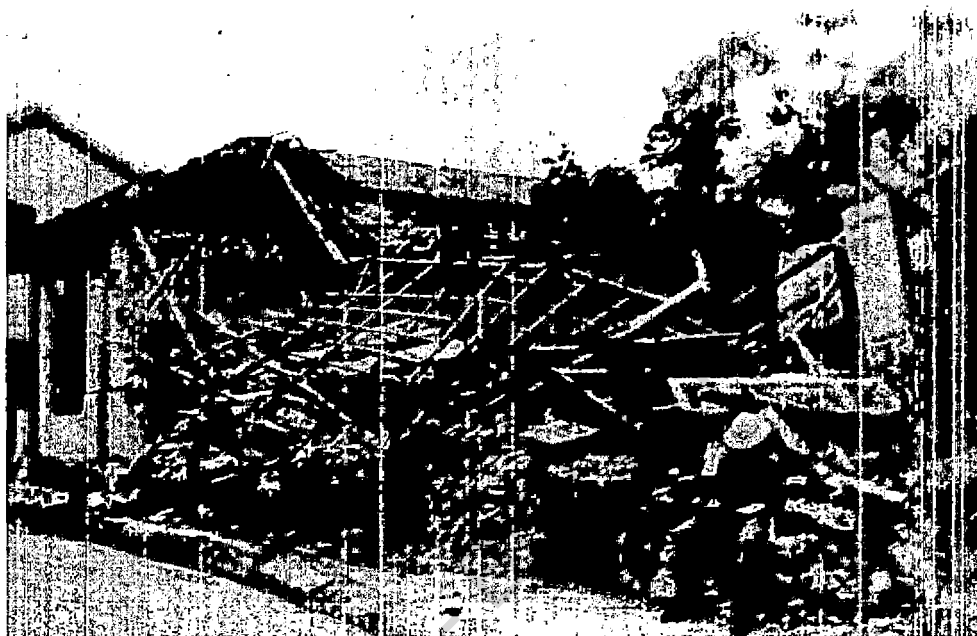
Les bombardements se firent de plus en plus violents. Dans la zone du port, « les vapeurs *Porthos* et *Tacoma* sont touchés et prennent feu. Les pompiers réussissent à éteindre l'incendie du premier, mais l'autre, chargé d'huile, brûlera toute la nuit et devra être détruit après avoir été remorqué en rade extérieure au prix de grandes difficultés »¹⁶⁹.

Malgré la gravité de la situation, le souci d'immortaliser l'événement n'avait pas échappé à l'attention des autorités de l'époque qui lancèrent un appel aux « photographes amateurs » en invitant « les personnes qui auraient pris des photographes au cours des journées des 23, 24 et 25 septembre sont priées

¹⁶⁹ Ibidem

de vouloir bien les communiquer à la Direction des Informations du Gouvernement Général à Dakar »¹⁷⁰.

Figure 7 : La rue Raffénel sous les bombes

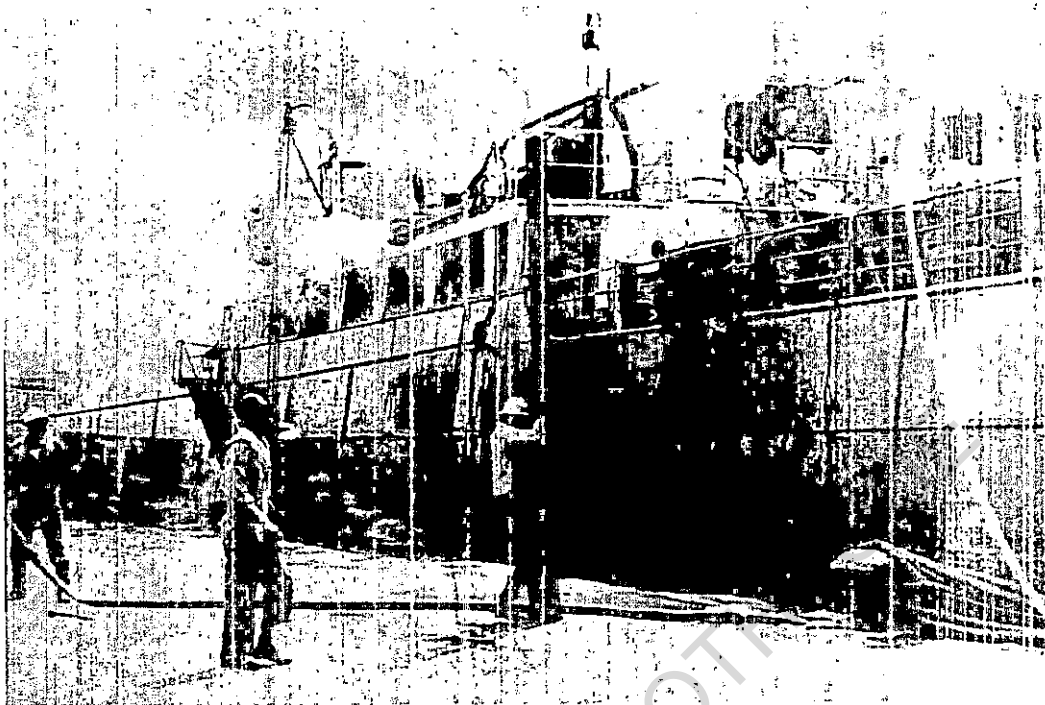


La rue Raffénel touchée par des obus

(Archives personnelles de Jean Paul Crassous témoin des événements. Ces Archives sont détenues par Eloi Coly conservateur de la Maison des Esclaves à Gorée)

¹⁷⁰ Paris-Dakar du dimanche 29 septembre 1940 (Édition spéciale n° 4). Monsieur Jean Paul Crassous fait certainement partie de ceux qui avaient entendu ce appel.

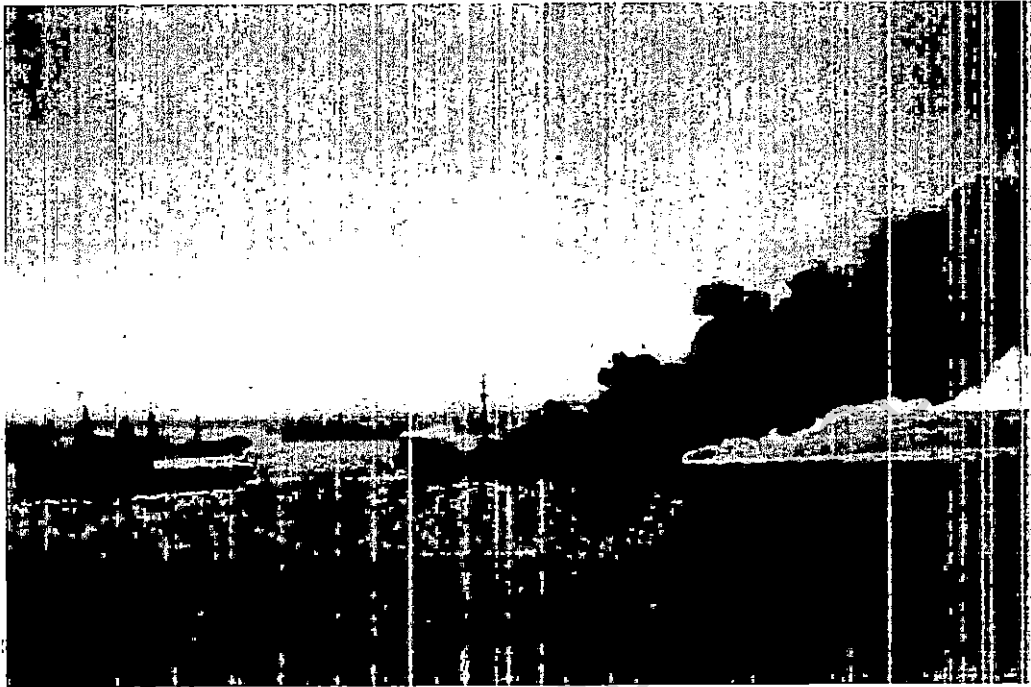
Figure 8 : Le cargo Tacoma avant l'attaque



Cargo Tacoma

(Archives personnelles de Jean Paul Crassous témoin des événements. Ces Archives sont détenues par Eloi Coly conservateur de la Maison des Esclaves à Gorée)

Figure 9 : Le Tacoma sous les flammes



Le Tacoma qui prend feu

(Archives personnelles de Jean Paul Crassous témoin des événements. Ces Archives sont détenues par Eloi Coly conservateur de la Maison des Esclaves à Gorée)



Balise située à une dizaine de mètres de Gorée et portant une signalétique de l'épave du Tacoma. En arrière plan, l'île de Gorée (Photo Abdoulaye Touré)

La troisième et dernière journée des « balles de Dakar » commença avec la reprise de service de l'escadre anglaise dès huit heures trente. Un avion britannique de reconnaissance est abattu. « Des obus tombent dans Dakar, rue Talmath et rue Docteur Thèse, causant des dégâts importants. À Médina, plusieurs projectiles atteignent le quartier de Colobane, mais ne font heureusement aucune victime. Le duel d'artillerie ne dure environ qu'une demi-heure, car le *Richelieu* et le sous marin *Beveziers* réussissent, l'un à toucher en plein et l'autre à torpiller les deux unités adverses les plus importantes, les cuirassés *Barham* et *Resolution*. Les assaillants qui ont perdu par ailleurs huit avions et dont les pertes en hommes sont sévères ainsi qu'on le saura plus tard, se décident alors brusquement à la retraite »¹⁷¹.

¹⁷¹ Idem, p6

À propos de ces pertes en matériels, l'édition spéciale n°3 du Paris-Dakar du samedi 28 septembre 1940 précise qu'« au cours des opérations des 23,24 et 25 sur Dakar les Anglais ont perdu 8 avions : 5 ont été abattus par la Chasse et 3 par la D.C.A ».

Le bilan du bombardement de Dakar fut lourd. Même si les chiffres diffèrent d'une source à l'autre, leur exploitation comparative autorise à proposer une grille tendancielle acceptable. Celle-ci pourrait, globalement, se chiffrer à plus de trois cents blessés et à un peu moins de deux cents morts, militaires et civils confondus¹⁷². L'exercice de décompte des morts ou blessés est d'autant plus délicat que des cas isolés pouvaient ne pas être portés à la connaissance des autorités administrative. Pourtant l'histoire orale évoque des cas particuliers comme celui d'un Libanais raconté par l'ancien combattant Issa Cissé, témoin oculaire, âgé de 18 ans à l'époque. Il raconte que sur l'actuelle avenue Lamine Guèye « un Libanais sorti de sa boutique fut foudroyé par un obus...Le pauvre fit plusieurs tonneaux comme une voiture accidentée avant de tomber raide mort »¹⁷³.

Tout en permettant de visualiser des échanges épistolaires et radiophoniques ou d'apprécier des pertes humaines, des cas de blessure et des dégâts matériels, cette chronologie des faits pose, en filigrane, la problématique des enjeux et des jeux qui ont sous-tendu ou accompagné l'événement.

À propos de ces pertes en matériels, l'édition spéciale n°3 du Paris-Dakar du samedi 28 septembre 1940 précise qu'« au cours des opérations des 23, 24 et 25 sur Dakar les Anglais ont perdu 8 avions : 5 ont été abattus par la Chasse et 3 par la D.C.A ».

Le même numéro fournit des informations relatives aux spécifications techniques de ces deux cuirassés. Le *Resolution* est « un cuirassé de 35.000 tonnes, 40.000CV lui donnent une vitesse de 22 nœuds. Son effectif comprend 1000 hommes. Il est armé de 8 pièces de 381, 12 pièces de 152, 6 de 102 et de 2 tubes de lance-torpilles. Il est équipé de deux avions de reconnaissance ». Le *Barham* « qui accompagnait le *Resolution* jauge 31.100 tonnes, il est du type *Queen Elizabeth*. Lancé en 1914 il fut modernisé en 1927 ; il porte 8 pièces de 381, 12 de 152 ainsi que 8 de 102 et 16 canons légers de D.C.A. Il possède un avion catapultable ».

S'agissant de l'impact des obus sur les objectifs non militaires, des endroits précis sont signalés dans ce journal. Il s'agit de « 38, rue Talmath- 48, rue Raffenet- 41, rue Raffenet- 41, rue Vincens et Hôtel du Globe- Clinique Lavit (éclats) - Terrain vague rue Escarfait- Rue Grasland (4 baraques)- 8, route de Bel Air- 50 et 52, avenue William Ponty - 49 et 51, rue Thiers (Mme Millet)- Rue Carnot, atelier garage Bardot et maisons en face- 50, rue Talmath- 38, rue Blanchot et 36, rue Raffenet (éclats)- Quartier Joffre- Maison des fonctionnaires- Maurel et Prom- Hôpital indigène- Ambulance Cap Manuel- À Médina, plusieurs obus sont tombés. Les obus tombés étaient de calibre différent, allant jusqu'à 380 millimètres. On peut estimer à 30 le nombre de projectiles tombés sur la ville même, non compris le port et les défenses. Les éclats des gros projectiles étaient projetés, jusqu'à plusieurs centaines de mètres ».

¹⁷² Pour les besoins de l'éclairage, nous reprenons ici les chiffres de différentes sources : le *Paris-Dakar* du jeudi 03 octobre 1940 précise qu'à la date du 26 septembre 1940, à 24h, le bilan s'établissait ainsi qu'il suit : chez les Européens, 107 blessés dont 18 civils et 92 tués dont 08 civils ; chez les « indigènes », 233 blessés dont 179 civils et 74 tués dont 60 civils, soit, au total, 340 blessés et 166 tués. Aux Archives nationales, section outre-mer, la cote LAFFPOL 928/2 donne, à la page 6, un chiffre global de 175 morts et de 350 blessés. Les Archives personnelles de Jean Paul Crassous donnent, au total, 379 blessés et 184 tués.

¹⁷³ Issa Cissé, ancien tinfilière, entretien dans le journal *Le Quotidien* du jeudi 08 avril 2010, p 14

Pour le cas de figure offert par l'épisode de Dakar, il est évident que ces chaudes journées de septembre 1940 furent le prolongement du dérèglement des règles du jeu qui avait conduit à l'éclatement de la deuxième guerre mondiale. Dans cette bataille de Dakar, chacun des différents acteurs avait travaillé à faire coller l'esprit de son jeu à la forme reconnue des enjeux du moment.

Dans le cercle des acteurs principaux se bouscullaient, souvent pour des intérêts qui pouvaient prêter à équivoques, Anglais, Allemands, Résistants, Gouvernement de Vichy et Exécutif local. Dans ce contexte, Dakar était un enjeu de taille, au moins pour deux raisons : sa position géographique stratégique et son positionnement politico-administratif dans l'empire colonial français. À ces réalités structurelles, s'ajoutait, par un concours de circonstances, une donnée essentielle incarnée par la présence, à Dakar, du cuirassé le Richelieu, véritable trésor en mouvement¹⁷⁴. Le rôle que la capitale de l'AOF pouvait jouer dans l'issue de la Grande guerre était donc non négligeable d'autant que des pans importants de l'empire français d'Afrique avaient basculé dans le camp de la Résistance, tournant ainsi le dos à l'Etat français¹⁷⁵.

Les Anglais qui étaient déjà intervenus le 3 juillet 1940 à Mers El Kébir, une base navale sur le golfe d'Oran, tenaient à réitérer, à travers le coup de

¹⁷⁴ Au moment de la débâcle française, ce navire de guerre blindé était en voie d'achèvement à Brest. C'est sans avoir réalisé toutes les finitions que le Richelieu, à la recherche d'un refuge clément, mit le cap sur Dakar, avec à bord, une richesse immense : plusieurs centaines de tonnes de l'encaisse-or de la Banque de France, de l'or belge, de l'or polonais. Les Anglais auraient bien voulu le capturer en mer à défaut de l'attaquer à Mers El Kébir où il avait été caché auparavant. La réalisation de cet objectif se concrétisa avec l'attaque du Richelieu dans la nuit du 7 au 8 juillet par les appareils en porte-avions Hermes qui lui causèrent des dégâts importants. Le Dictionnaire de la seconde guerre mondiale déjà cité parle, à la page 563, de « mise hors de service de deux lignes d'arbre tribord et des moteurs de barre principaux ». Ce navire ne quitta le port de Dakar qu'en 1943 pour sa restauration-réhabilitation aux USA. Au sujet de ce trésor unanimement évoqué dans plusieurs sources orales ou écrites, Bakari Kamian, rapportant des propos tenus par le commis Bocar Ndiaye, témoin oculaire de cette odyssée, précise que ce stock d'or fut acheminé et gardé à Kayes et non à Bamako comme le soutiennent certains. D'ailleurs, selon lui, à la fin des hostilités, cet or fut transféré à Koulikoro avant d'être transporté en France. Voir Bakari Kamian, *Des tranchées de Verdun à l'église Saint Bernard. 80.000 combattants italiens au secours de la France (1914-18 et 1939-45)*, Karthala 2001, pp 231 et 237

¹⁷⁵ Il s'agissait du Tchad, du Cameroun et du Congo Brazzaville qui se rallièrent à la cause de la France libre, mettant ainsi en vedette l'AEF à côté d'une AOF encore indéfinie.

Dakar, leur ferme volonté de ne pas voir la flotte française échoir à l'ennemi Allemand¹⁷⁶. Le contrôle de la base de Dakar par les Allemands pouvait donc, selon la lecture faite par le gouvernement britannique, être fatal aux anglais et aux forces françaises de la Résistance, en particulier dans l'éventualité d'une guerre sous marine.

Les Allemands, de leur côté, n'entendaient nullement rester les bras croisés face à la menace réelle que constituaient les forces militaires anglaises et Gaulliennes et pour cette raison, ils mirent en demeure le maréchal Pétain et son appareil d'Etat. Moins de deux semaines avant les bombes de Dakar, Von Stülpnagel, président de la Commission Allemande d'Armistice (CAA) précisait que « au cas où le gouvernement français ne rétablirait pas immédiatement l'ordre dans les territoires menacés, les gouvernements allemand et italien réservent entièrement leur attitude »¹⁷⁷. Cette déclaration à valeur de mise en garde laissait entrevoir la possibilité d'une intervention des puissances de l'Axe à Dakar.

Le général de Gaulle, ravigoré par le ralliement de l'AEF, avait des raisons valables de coller à son objectif de poursuivre le combat pour la libération de la France mais aussi de gagner la bataille d'opinion auprès du gouvernement de sa Majesté qui était déjà convaincu de la réalité de l'influence allemande à Dakar. En contrôlant la capitale de l'AOF après avoir conquis l'AEF, le général de Gaulle était persuadé de donner aux FFL une assise solide mais aussi d'avoir la main sur un trésor important que l'Etat français prétendait placer en lieu sûr à Dakar et au Soudan français.

L'Etat français, incarné au plus haut point par le gouvernement de Vichy, devait naturellement jouer sa partition sur cette scène africaine qui était,

¹⁷⁶ Les clauses de l'Armistice de Rethondes du 22 juin 1940 reconnaissent à la flotte de guerre française désarmée la possibilité de rester dans ses ports d'attache et de son empire colonial. C'est à Mers El Kébir, aujourd'hui appelé El Marsa El Kébir, qu'eut lieu l'opération *Catapult* menée par le Gouvernement britannique qui fit ouvrir le feu sur l'escadre française, causant la mort de plus de 1000 marins. Cette attaque avait fini par injecter dans la société française une forte dose d'anglophobie mais malgré tout, les Anglais se rapprochèrent davantage des Forces françaises libres.

¹⁷⁷ Dictionnaire de la seconde guerre mondiale. Ibidem

pour le moins, faite de menace et d'incertitude. La brèche juridique qui devait servir de terreau à sa mise en scène lui fut ouverte par deux dispositions. D'une part, la possibilité qui avait été donnée par la CAA à l'Amirauté française, à sa demande, de faire passer, par le détroit de Gibraltar, des forces militaires destinées à Dakar et d'autre part, un accord tacite qui faisait que la Grande Bretagne s'interdisait d'attaquer des navires français tant que ceux-ci n'avaient pas pour destination un port sous contrôle allemand¹⁷⁸. C'est ainsi que furent dépêchés des croiseurs de Toulon vers Dakar.

L'Exécutif local dont la station ultime était occupée par Pierre Joseph Edmond Boisson (1894-1948) avait aussi un rôle important à jouer. Boisson a été Gouverneur général de l'AOF par intérim de 1938 à 1939 puis titulaire, de 1940 à 1943. Dans les restitutions sur la seconde guerre mondiale, ce personnage controversé est en général crédité, a priori, d'une image négative qui en fait un traître. L'argumentaire de ce verdict sans appel rendu par le tribunal informel d'acteurs et d'observateurs à l'endroit du Gouverneur général Boisson est que cette personnalité avait choisi de se ranger du côté des « capitulards » en fermant la porte d'entrée aux combattants de la France résistante. Ce faisant, il prenait lui-même l'entière responsabilité de ternir à jamais son image. Cette position de principe suscite, à notre avis, un questionnement. L'épisode de Dakar, dans le contexte d'alors, laissait-il le choix, sans conséquence déplorable, de rendre éligible la légitimité au détriment de la légalité ? Un fait ponctuel, fut-il condamnable, suffit-il à gommer tout un parcours héroïque de combattant ? Boisson, en tant que ultime détenteur d'informations sensibles, était-il psychologiquement prêt pour risquer une aventure qui pouvait être suicidaire et pour lui et pour les Sénégalais ? Ces questions nous semblent d'autant plus pertinentes que,

¹⁷⁸ Selon le Dictionnaire de la seconde guerre mondiale, cette demande faite à la CAA et formulée le 28 août 1940 concernait la 4^e division de croiseurs et la 10^e division de contre-torpilleurs, le tout désigné par l'appellation de force Y commandée par le contre-amiral Bourragué. Cette force Y qui avait quitté Toulon le 9 septembre arriva le 14 du même mois à Dakar qu'elle devait quitter le 18 pour Libreville à des fins de ravitaillement. D'ailleurs les péripéties qui ont empêché ce ravitaillement du fait de la présence de forces britanniques valurent à Bourragué sa destination et son remplacement par l'amiral Lacroix qui arriva à Dakar le 22 septembre, un jour avant le début du bombardement.

jusqu'au moment de la rédaction de cette thèse, le dossier judiciaire de Boisson n'est pas entièrement vidé : « la mort prématurée de Pierre Boisson le 20 juillet 1948 est venue interrompre l'action judiciaire engagée contre lui depuis cinq ans : pas de procès Boisson, pas de débats sur Dakar ; l'incident est clos »¹⁷⁹. Dans sa contribution au débat sur la réponse de Boisson à la tentative de débarquement du général de Gaulle, l'auteur s'évertue à établir, selon des faits avérés ou supposés plausibles, une ligne de cohérence tendant à prouver que Boisson a sauvé l'Afrique d'une invasion allemande en 1940. Une telle thèse est certes difficile à faire admettre dans certains cercles en raison du traitement traditionnellement fait sur cette affaire mais, au regard de beaucoup de paramètres, l'image d'un Boisson traître semble, à notre avis, exagérée. Avec le recul et en dépassionnant le débat sur les bombes de Dakar, l'on peut admettre que, tout en étant sous la tutelle officielle de l'Etat français, Dakar était la cible des Forces françaises libres mais aussi une « proie » potentielle pour les Allemands et les Anglais. Sous ce rapport, stratégie, tactique et exécution pratique exigeaient, à notre avis, prudence dans l'analyse et réalisme dans l'action. C'est apparemment ce que semblait faire Boisson, quelles que soient par ailleurs les erreurs qu'on pourrait lui imputer dans la partie visible de son action. À un moment donné de sa brillante carrière professionnelle, Pierre Boisson, sans peut-être le désirer, s'était trouvé propulsé au cœur de contradictions majeures entre logiques partisans et réalités socio-politico-stratégiques. Celui qui, aux yeux de beaucoup de critiques historiens, a « sacrifié Dakar » en septembre 1940, pouvait, précédemment, se prévaloir d'une trajectoire pleine de lauriers, comme d'ailleurs le prouvent des documents d'archives authentiques¹⁸⁰. Son expérience avérée du terrain, sa connaissance effective des hommes en situation et son expertise dans la gouvernance publique étaient autant de pré

¹⁷⁹ Daniel Chenet. Qui a sauvé l'Afrique ? Témoignages contemporains, l'Etan 1949, p 15

¹⁸⁰ ANOM. 30 APC 1-7, Papiers personnels du gouverneur général Pierre Boisson, 1936-1947. Papiers rassemblés par le gouverneur général lui-même, par son épouse (après 1948) et ses avocats (Mes Sansonetti, Ribet, Degand, Georges enfin par Madame Boisson lors de son recours au Conseil d'Etat). L'ensemble des dossiers est déposé en 1972 par Madame Boisson à la section outre-mer des Archives nationales. Il faut préciser que la consultation de ces dossiers est soumise à autorisation.

requis pour réussir son dernier passage au Sénégal. Boisson avait séjourné plusieurs fois à Dakar et dans diverses stations de l'administration : mission d'inspection en 1925-26 et 1927-28, Secrétaire général du gouvernement de l'AOF en 1933, Gouverneur général par intérim en 1938 et Haut commissaire de l'Afrique noire en 1940. Auparavant, il avait été, en 1916, prisonnier de guerre chez les Allemands¹⁸¹. Pierre Boisson avait quitté Brazzaville le 19 juillet 1940 pour rejoindre son poste à Dakar. Pour ses nouvelles fonctions de Haut commissaire de l'Afrique noire, son Crédo était : « fidélité au gouvernement de Vichy, conserver l'œuvre de la France aux colonies, ne pas donner de prétexte d'occupation de l'Afrique noire aux Allemands, la préserver également des Italiens, des Anglais et des dissidents gaullistes et préparer l'armée coloniale dans le calme en attendant des jours meilleurs pour reprendre la lutte, ne tenter aucune action offensive anti-britannique »¹⁸². Cette feuille de route montre bien que Boisson avait des objectifs bien définis et clairement formulés en fonction des enjeux du moment. Avait-il raison ? Manquait-il de perspicacité dans sa vision ? Ce tableau de bord qui avait inspiré sa prise de décision politique et modulé son action militaire autorise à penser que Pierre Boisson était moralement astreint à un jeu d'équilibre. Sa ligne directrice était commandée par quatre verbes d'action : maintenir

¹⁸¹ ANOM. Ibidem. Cependant, il nous paraît important de souligner ici quelques aspects saillants de la vie de Pierre Boisson contenus dans un des documents. « Il est né le 19 juin 1894 à 9 h du soir à Saint-Launeuc, de parents d'instituteurs. Il est nommé instituteur stagiaire le 8 septembre 1914. Le 9 septembre, il s'engage à Rennes pour effectuer par anticipation son service militaire. Grièvement blessé lors de la bataille de Verdun, le 6 juin 1916, il est fait prisonnier par les Allemands. Amputé de la jambe droite, il est ensuite emmené en captivité en Allemagne où il reste jusqu'à la fin du mois de novembre. Il est hospitalisé, interné en Suisse puis rapatrié en juillet 1917. Le 28 juin 1918, il est admis à l'École coloniale d'où il sort premier et demande à servir en AEF, à défaut, en AOF. Par arrêté publié au JO du 6 août 1918, il est mis à la disposition du gouverneur de Madagascar. Déçu par cette affectation, il demande à choisir sa colonie en tant que major de sa promotion. Il est mis à la disposition du gouverneur général de l'AEF. Licencié en Droit de l'Université de Rennes le 4 novembre 1921, il est admissible, le 15 mai 1923, au concours de l'inspection des colonies mais non reçu. Le 15 mai 1924, il est reçu premier à ce concours..... ». Selon la même source, il a effectué plusieurs missions en Indochine, au Sénégal et a exercé de hautes fonctions dans l'administration coloniale, aussi bien en AEF qu'en AOF. A partir de 1930, il souffrait d'une surdité partielle en raison d'une mauvaise circulation du sang consécutive à son handicap physique. En 1937, il s'est opposé à un projet économique allemand (exploitation forestière et commerce) au Cameroun. Il a été sollicité en 1938 pour « mettre de l'ordre à la suite des grèves au Sénégal ». Dans la même source, l'on note qu'il avait théorisé, mais sans succès, l'idée de la constitution d'un bloc africain contre l'Allemagne. En 1942, il s'était opposé à l'envoi d'une mission allemande à Dakar et avait même présenté sa démission à Pétain qui la refusa. C'est ainsi que Martin, de son vrai nom Mulhausen s'était rendu au Sénégal pour trois semaines. Le 28 novembre 1942, Boisson quitta le Sénégal pour aller négocier à Alger les modalités du ralliement de l'AOF et du Togo. « Le 15 décembre 1942, Boisson est déchu de la nationalité française ».

¹⁸² ANOM. Ibidem

Dakar dans le giron de la France « officielle » dont il était le garant local, l'épargner des « griffes » allemandes, la soustraire aux visées de la France « dissidente » et enfin, la protéger des convoitises anglaises.

Sans chercher à le disculper devant l'histoire en essayant de lui trouver des circonstances atténuantes pour une faute qui s'est avérée grave par la suite, l'on peut comprendre et admettre, à notre avis, que c'est de bonne foi, qu'il avait conçu une certaine stratégie qu'il pensait être efficace pour, croyait-il, épargner Dakar des visées expansionnistes de l'Axe. Cette erreur d'appréciation fut fatale à ce haut fonctionnaire à la carrière professionnelle exemplaire mais qui n'a pas su ou pu saisir une opportunité de figurer parmi les héros de la Résistance. Malheureusement pour lui, « la chasse aux sorcières » à laquelle il s'était livré après l'échec du débarquement de Dakar, était synonyme de situation aggravante dans l'appréciation globale de son œuvre¹⁸³. En s'opposant à l'entrée, à Dakar, des Forces françaises libres et en persécutant ceux qui étaient supposés être d'intelligence avec de Gaulle, Boisson créait les conditions de sa mise au banc des accusés si toutefois la résistance prenait le dessus sur la résignation. C'est ce que l'histoire a confirmé par la suite. Sous ce rapport, Boisson a raté un rendez-vous avec l'histoire !

¹⁸³ Deux exemples suffisent à le démontrer : Alfred Goux, Maire de Dakar a été arrêté puis déporté en Algérie. Maestracci, Commandant de cercle de Louga a été, devant ses administrés, menotté en 1941 et conduit à Dakar pour être arrêté. Heureusement pour lui, avec la victoire des Alliés, il revint au Sénégal en 1945 en qualité de Gouverneur de la colonie. Plusieurs autres cas peuvent aussi être évoqués. Assana Seck, dans une interview déjà citée, parle d'un « colporteur venu de Gambie avec de la marchandise de contrebande enveloppée dans un papier journal anglais. Il est pris pour un espion à la solde de l'Angleterre, arrêté puis fusillé ». Abôel Kader Diagne, médaillé de la Résistance française et Président fédéral de l'Association Patriotique «Ive République », affirme, à la page 6 de son opuscule déjà cité, que « de 1940 à 1943, plusieurs de nos messagers et correspondants itinéraires entre le Sénégal, la Gold Coast, la Gambie furent arrêtés et condamnés, les uns à la peine de mort et exécutés au camp de tir de Fana (Dakar), les autres, à la réclusion, aux travaux forcés et à d'autres peines de prison avec confiscation de tous leurs biens ». Plus loin, à la page 17, il informe que « des indigènes et européens sont arrêtés entre novembre et décembre 1940 et écroués à la prison mixte de Dakar puis transférés en février 1941 à Clermont-Ferrand, à la prison militaire de 92^e artillerie (rue Pellucier) où ils trouvent de nombreux résistants Gaullistes détenus dont Mead s-France... ».

2.2.2 Balles de Dakar, mémoires et consciences

Dans l'historiographie sur l'Afrique et la deuxième guerre mondiale, le bombardement de Dakar est en général évoqué dans la perspective d'une reconstitution du film des événements dans leurs aspects officiellement visibles. Il semble que les différentes réactions populaires et spontanées des habitants « emprisonnés dans Dakar » aient peu attiré l'attention des auteurs des versions officielles y afférentes. Or, même si, globalement, les souvenirs se sont cristallisés autour des tracts, du largage des bombes et de la panique généralisée, cet événement, tel que vécu d'en bas, fait de chaque acteur, le dépositaire de sa propre trajectoire ; il lui est donc loisible de moduler ses souvenirs en fonction de celle-ci.

Les populations sénégalaises, en particulier, celles de Dakar, tout comme leurs représentants au Conseil colonial et à l'Assemblée nationale française, avaient certainement affiché une attitude modulée par leur compréhension de l'événement ou dictée par leur posture politique.

D'une manière générale, les personnes interrogées sur la question ne perçoivent pas le problème en termes d'enjeu mais l'évoquent plutôt comme une rumeur qui leur était parvenue. Cet état d'esprit apparaît dans le rapport de Boisson où il soutenait que « dans les milieux autochtones, une grande masse primitive reste indifférente aux questions de politique internationale ou nationale, voire aux problèmes économiques qui n'ont pas une incidence sur le plan vivrier régional »¹⁸⁴. La conscience politique de nombre de Sénégalais ne semblait pas, à l'époque, suffisamment élevée pour analyser le bombardement de Dakar en convoquant des enjeux susceptibles d'expliquer ou d'aider à comprendre le jeu auquel se livraient les différents acteurs.

Néanmoins, la panique générale et le contexte de sauve-qui-peut sont restés vivaces dans les mémoires de témoins oculaires ou d'auditeurs de témoins.

¹⁸⁴ ANOM. I.AFFPOL 928/2, op.cit. p. 10

L'histoire orale construite autour des bombes de Dakar se focalise, en général, sur les manifestations et les conséquences de l'événement et ne propose pas un discours cohérent sur ses causes. Quelles soient de Dakar ou des régions de l'intérieur du Sénégal, les populations interrogées conservent encore, dans leur mémoire, des souvenirs de cet épisode de la guerre. Elles sont promptes à connecter des expériences personnelles à l'événement mais malheureusement, la plupart des interviewés donnent des informations vagues et parfois même, fantaisistes sur le mobile de la tentative de débarquement du général de Gaulle¹⁸⁵.

Cependant, des témoignages recueillis auprès de quelques rares personnes averties permettent de nuancer le caractère défectueux de cette approche populaire sur les bombes de Dakar¹⁸⁶.

Dans tous les cas, les constructions orales livrent des discours qui retiennent tous que des bombes sont tombées sur Dakar en 1940 du fait de protagonistes dont les noms les plus cités sont Pétain, de Gaulle et Hitler. Curieusement, le nom de Boisson est ignoré dans presque tous les témoignages oraux de même que celui des Anglais pourtant acteurs dynamiques dans cette expédition de Dakar. Certainement le contexte d'alors qui mettait en vedette ces trois acteurs n'est pas étranger à une telle vision.

¹⁸⁵ Beaucoup de témoins reconnaissent ne pas en connaître les causes ou estiment, de façon laconique, que les bombes de Dakar résultaient de contradictions entre Hitler et de Gaulle. Une des explications les plus fantaisistes nous a été donnée par Athiehad Sène, né en 1920. Il soutient que « le général de Gaulle voulait juste savoir si les Sénégalais étaient pro allemands ou non et pour cette raison il promit de venir déjeuner et boire du café à Dakar. Les Sénégalais étaient contre la guerre et de Gaulle en conclut qu'ils étaient pro allemands et ordonna le bombardement de Dakar ».

¹⁸⁶ Alioune Diagne Mbor, né en 1923, ancien ministre de la République et actuellement *Ndey ji reew*, l'équivalent de Ministre de l'Intérieur dans l'organisation politique traditionnelle des Léoni, groupe ethnoculturel auquel il appartient, restitue encore, avec beaucoup de précisions, ses souvenirs d'adolescent au moment du bombardement. Non seulement sa version n'est pas fondamentalement différente du contenu des archives sur les causes mais elle fournit des informations inédites sur la panique, la réponse mystique de sa collectivité et des cas de fuite personnalisés.

D'un autre côté, un descendant de famille royale, Mansour Bouna Ndiaye fixe ses souvenirs dans un ouvrage où non seulement il en parle en homme averti mais se fait l'écho de l'opinion publique sur les causes des balles de Dakar. Il rapporte par exemple que « pour les uns c'était un bateau de guerre français, « le Richelieu » qui, en défendant Dakar, avait fait tomber des bombes sur la ville ; pour d'autres, c'était une attaque allemande contre Dakar. Et les commentaires allaient bon train ». Pour plus de détails, voir : Mansour Bouna Ndiaye, *La seconde guerre mondiale vue du Njaambur* in *Panorama politique du Sénégal ou les mémoires d'un enfant du siècle*, NEA, 1968, pp 11-31

Pétain, patron de la France « libre », de Gaulle, « rebelle » français et Hitler, « maître » en France et précédemment, dépeint comme ennemi des Noirs.

À l'image de ce qui s'était passé en France en 1940, l'épisode de Dakar est resté mémorable surtout par l'exode qu'il avait engendré. La mémoire collective en a gardé plusieurs variantes de fuite, toutes révélatrices de l'état de panique générale qui commençait de sortir de « l'enfer » de Dakar. Les témoignages faits par des acteurs vivant à Dakar à l'époque ou par des personnes habitant les zones d'accueil des « fuyards » sont concordants quant aux conditions météorologiques et aux manifestations de l'événement. Le film réalisé par la mémoire et visionné par celle-ci interpelle encore les consciences sur le déroulement des faits dont les aspects les plus visibles sont la brume qui enveloppait Dakar, la « pluie » de tracts, le « grondement » des bombes, la spontanéité des départs et la pluralité des destinations. Même sans que cela ne soit expressément à l'ordre du jour, des témoins-acteurs sont prompts à convoquer cet événement dès qu'une occasion en crée l'opportunité¹⁸⁷. Cet exercice de mise en relation entre ce passé et le présent est souvent effectué par des contemporains de l'événement pour rappeler, en l'occurrence, la valeur didactique que peuvent avoir des expériences collectives.

¹⁸⁷ Nous avons choisi deux exemples pour l'illustrer. Alioune Badara Niang né le 12 avril 1933 raconte dans l'émission « Grand jury » du 22 novembre 2009 que les difficultés liées à la guerre l'obligeaient souvent à porter la robe de sa mère et que lors du bombardement de Dakar, il avait rejoint celle-ci à Bargny pour l'exode en direction de Thiès. Alidou Diagne Mbor parle dans l'émission « Perdu de vue » du même jour, à la même radio, de fuite en direction de Rufisque, Pout, Thiès et Lambaye mais aussi de l'utilisation des forêts comme refuge et l'organisation de prières et de sacrifices pour conjurer ce qui était perçu comme un mauvais sort.

Le commun des témoins évoquent en général cet épisode de la deuxième guerre mondiale en insistant particulièrement sur des cas précis de fuite dans leur entourage, parfois avec des indices vivants de désarroi tels un « oreiller confondu avec un bébé » ou « un banc porté à la place de son propre bébé »¹⁸⁸.

Cependant, des témoins-acteurs se rappellent encore, jusqu'au moindre détail, la situation de panique engendrée par les bombes ou leur propre odyssee pour sortir de Dakar en « flammes ». C'est le cas d'Isidore Sène qui affirme avoir « couru de Dakar à Thiès (72 km de Dakar) avec escale à Bargny (environ 30 km de Dakar) »¹⁸⁹. Souleymane Séga Ndiaye, âgé de 23 ans au moment du largage des bombes raconte l'événement tel qu'il l'a vécu dans le quartier indigène de la Médina fondé en 1914 suite à une épidémie de peste. Il évoque des aspects importants comme la panique, l'impact des obus et certains dégâts collatéraux¹⁹⁰.

¹⁸⁸ Kéba Touré, dans un témoignage du 27 juin 1999, raconte qu'un griot du nom de Lam avait marché de Dakar à leur village, Keur Katim dans le Saloum. Cheikhou Faye, dans un entretien du 18 juin 2003, parle d'un nommé Boubou Sam qui avait fui de Dakar à Thiès et de son propre oncle, Malick qui était arrivé au Fouta (nord du Sénégal), les pieds enflés au bout de trois jours de marche. Omar Faye, interrogé par nos soins le 23 janvier 2006, affirme qu'il a personnellement vu des femmes fuir dans la brousse avec leur bébé à califourchon sur le dos. Ablaye Diallo, dans un entretien qu'il nous a accordé le 27 juin 1999 affirme que la dame Maïmouna Sow avait porté un oreiller à la place de son enfant. Alioune Diagne Mbor, lors de l'interview du 21 mai 1999, raconte, avec beaucoup d'humour, qu'au deuxième jour du bombardement, prenant la sirène matinale des sapeurs pompiers pour une alerte une « tante, dans l'empressement pour la fuite, avait confondu son bébé avec un banc qu'elle porta sur son dos ». Selon lui, ce bébé âgé de 6 à 8 ans en 1999 est aujourd'hui appelé par certains « borom bang bi », littéralement, le propriétaire du banc. Il raconte aussi qu'un *bawol bawol* (habitant du Bawol) avait quitté Dakar pour Hann dans la banlieue mais avec l'écho des balles chaque fois qu'il pensait être arrivé à la bonne destination, il poursuivait son chemin et finit par se fixer à Lambaye (centre-ouest du Sénégal) après avoir transité à Rufisque et à Sébikotane. Il nous apprend aussi qu'un ancien combattant de 1914-18 du nom de Madiène Fall qui portait encore les séquelles du mauvais traitement que les Allemands lui avaient infligé décida, suite à l'armistice, de renoncer à sa pension jusqu'à la fin de la guerre parce que, disait-il, c'était l'argent des Allemands. Souley Ali raconte, dans un entretien du 19 février 2006, que « un nommé Cheikh a couru de Dakar à Ndiass (environ 40km) et quand il est arrivé il ouvrit un canari pour boire mais le bruit occasionné le pot et le couvercle en fer lui fit penser aux balles et il décala aussitôt ».

¹⁸⁹ Isidore Sène, interview du 23 janvier 2006

¹⁹⁰ Souleymane Séga Ndiaye né en 1917 a accordé un entretien au journal *Sud-week-end* des 17 et 18 avril 1999 qui avait consacré, aux pages 2, 3 et 4, un dossier à cet événement en titrant « Dakar sous les bombes du général de Gaulle. Certains ont marché... jusqu'à Kaolack ». L'auteur des propos y soutient que sa famille était restée trois jours sans vivres ce qui obligeait son frère et lui à organiser une battue. Il rapporte que « un éclat d'obus était tombé dans leur maison à la 19 X 12 mais sans faire de victime. L'administration menaçait les fonctionnaires qui n'allaient pas au travail de même que les personnes suspectées de sympathie pour de Gaulle : le Maire de Dakar Alfred Goux en faisait partie. Les dortoirs de l'Ecole normale William Poincy à Sébikotane étaient utilisés pour loger des réfugiés ».

Le Professeur Assane Seck, ancien tirailleur sénégalais (1941-1948), raconte le cas de son oncle qui habitait à l'époque Reubeuss, un quartier de Dakar non loin du centre-ville. En bon père de famille qui rassure en apaisant, cet oncle, selon le neveu, avait d'abord dit « on ne bouge pas, Dieu est partout » mais lorsqu'un obus explosa juste à côté de leur maison, il lâcha « préparez vos bagages, on s'en va. »¹⁹¹.

La psychose suscitée par le largage des bombes sur Dakar avait fini par formater, dans beaucoup de localités du pays, une mentalité de sursitaire avec l'idée que Dakar n'était que l'épisode d'un film. Madame Khady Cissé âgée aujourd'hui de 81 ans se rappelle encore le spectacle matinal offert par plusieurs « fuyards » qui dormaient à même le sol devant leur maison à Kaolack, ville située à 200 km de Dakar. La rumeur et les témoignages de ces « immigrants provisoires » finirent par distiller dans l'opinion publique provinciale l'idée d'une attaque imminente¹⁹².

De tous ces témoins-acteurs, nous avons choisi d'évoquer deux cas de figures où les concernés ont raconté ce qu'ils avaient vécu en temps réel. Il s'agit de la dame Fatou Malick Diouf, à l'époque employée de maison et de Hamani Diori, instituteur en transit à Dakar et futur président de la République du Niger. Madame Diouf, aujourd'hui âgée de 83 ans, se rappelle encore sa partition dans cet exode et livre un témoignage dans lequel il dit : « C'est à l'âge de 13 ans que je suis venue à Dakar. J'étais embauchée comme employée de maison à Niaye Thiokère. J'étais chargée de faire la cuisine,

¹⁹¹ Assane Seck, extrait de l'entretien accordé le 11 février, les 14 et 28 mars et le 11 avril 2009 à Cyr Descamps et Mamadou Koné en vue de l'hommage qui devait lui être dédié le 15 avril 2009 pour ses 90 ans.

¹⁹² Un exemple nous est raconté par Madame Khady Cissé lors de notre entretien du 24 juin 2010. Agée de 11 ans à l'époque, elle garde encore intact le souvenir d'une débandade survenue à Kaolack du fait d'une mauvaise interprétation. Elle raconte : « alors que mon père était en train de gonfler un pneu de son vélo pour se rendre au travail et ma mère d'enlever le linge de la ligne de séchage, un annonceur public, tan-tan en bandoulière, diffusait un message. Mon père envoya un jeune pour savoir ce qu'il en était exactement. Son émissaire revint lui dire que « le commandant de cercle demande à tous les occupants du marché de sortir car Kaolack va être bombardée ». Aussitôt ma mère fit ses provisions en cas pour la fuite et nos Bonnes réclamèrent leur salaire du mois pour rentrer au village. C'était le sauve qui peut, en particulier en direction du pont Noiret » Selon elle, le bon message que le crieur public était chargé de diffuser, était : « évacuez le marché pour l'accueil des réfugiés du bombardement de Dakar ».

d'amener et de ramener leur fille qui fréquentait une école coranique à côté du Service d'Hygiène. Mon salaire mensuel était de 15 francs. Pour le bombardement de Dakar, dès le matin déjà les avions volaient au-dessus de nous. C'était la fin de l'hivernage parce que les tiges de mil commençaient à porter des épis. Des tracts étaient lancés pour annoncer le bombardement. Tout le monde fuyait. Le matin, au retour du marché, à l'heure de la cuisson du repas de midi, ma grande sœur Ahy Ciss vint me trouver pour préparer la fuite. « Les gens sont en train de s'organiser pour retourner au village » me dit-elle. Je lui répondis : « va, je te rejoins. ». Et sur le champ je suis allée voir mon employeur et lui dis : « Je veux rentrer chez moi parce qu'il y a la guerre ». Elle répondit : « comme les gens sont en train de partir et ce n'est pas la fin du mois, comment faisons-nous ? Je lui dis : « Je préfère sauver ma peau plutôt que de m'occuper de la fin du mois. Elle me dit : « On va consigner sur papier le nombre de jours que tu as travaillés. Et dès ton retour je te payerai ». C'est ainsi qu'on quitta la ville juste après la prière de Tisbar (15h). Il y avait les ressortissants d'autres villages, Dague, Ndiass, Boukhou, Mbourou. On était plus de 10, petites comme grandes. Arrivés à hauteur de Thiaroye vers Timis (19h), on le trouva inondé. On était obligé de marcher dans l'eau pour avancer. À l'étape de Rufisque, il faisait encore nuit. On fit escale à Bargny pour nous reposer. On n'avait pas le temps de s'occuper des bagages. À Dakar il y avait des caves vers la Patte d'oie. Au petit matin donc, on arriva à Boukhou. Avant, lorsque je partais pour Bargny, je ne sentais pas la distance. Mais avec la guerre cette fois-ci, mes pieds m'ont fait très mal. En cours de route, on nous a parlé de morts atteints par les obus. L'une des victimes s'appelait Ndimba, on l'a enterré à son village d'origine, Rofo. Il était parti rendre visite à ses enfants. Il passa par le village de Ndoukhoura, vit Sendou, contourna le lac et tomba. J'avais payé comme transport 5,5 francs. Les gens de Boukhou, Mbouroukha, Dague, Diass sont tous sauvés. Un vieux qui s'appelait Kana Ndiémé Seck nous a suivis lors de cet exode. C'était le seul homme parmi nous. Il se chargeait de ramasser tous les enfants abandonnés. Il était originaire du village de Dague. Parmi nous, Mariétou qui

était l'épouse de Thiam Faye, se chargeait de donner à manger aux enfants qui avaient faim. Elle avait une assiette remplie de riz. On était tous pieds nus parce que c'était le sauve qui peut. De Thiaroye on entendait les coups de feu. On avait quitté Dakar après la prière de Tisbar et c'est au petit matin que nous sommes arrivés au village. Nous n'étions que des filles. Les gens étaient inquiets à notre arrivée mais en même temps ils étaient contents parce que leurs filles étaient sauvées. Après cet épisode de la guerre, je suis retournée à Dakar et ma patronne m'a payé les jours qu'elle me devait et je reçus 5, 5 francs »¹⁹³. Ce film d'exode rappelle, à bien des égards le journal de Madame Jaroux que nous avons déjà évoqué pour le cas français. D'un point de vue méthodologique, cette restitution d'un dépôt en mémoire montre bien que « l'orature », dans bien des cas, peut se prévaloir d'un coefficient de fiabilité aussi élevé que celui communément accordé au document écrit.

Quant à Hamani Diori, son texte écrit sur l'événement en tant que témoin oculaire et acteur vivant donne des informations intéressantes sur l'ampleur du phénomène et les différentes péripéties qu'il a induites. Dans sa lettre à valeur de relation de voyage, on lit le passage suivant : « J'ai vécu à Dakar les douloureuses journées des 23, 24 et 25 septembre 1940. Cela a été bien pénible de voir en territoire français une lutte fratricide, des Français faire couler du sang français ! Oui, le bateau « Banfora » à bord duquel je voyageais entra en rade quand les premières batteries côtières ouvrirent le feu sur les avions lanceurs de tracts. Puis vers les 10h 30 alors que je me rendais à l'Ecole de Médecine, les premiers obus tombèrent au 6^e RAC à 10 m à peine de l'internat des élèves-médecins, puis ce fut le tour de l'hôpital indigène, et j'ai vécu la dure épreuve de voir un camarade de ma promotion de l'Ecole William Poncy cruellement blessé par les obus alliés, et ce pauvre garçon alors qu'il volait au secours de blessés dans sa division grièvement atteint a dû subir l'amputation du pied. C'était vraiment horrible à l'hôpital, il a fallu à la hâte, transporter dans les tranchées, des malades, des gens opérés, des impotents, et trois jours durant à chaque alerte nous étions dans la

¹⁹³ Fatou Malick' Diouf, entretien du 28 mars 1999

tranchée et nous assistions de nos positions au spectacle pénible d'avions français combattant contre des avions français.....Les journées qui suivirent l'attaque sur Dakar prenaient à Monsieur le Gouverneur général tout son temps que je ne pus obtenir une audience où je lui exposerais, de votre part, comment je voyageais sans pièces administratives exigées en temps de paix, mais son secrétaire particulier m'annonça vouloir transmettre à Monsieur Boisson le résultat de notre entretien..... »¹⁹⁴.

Ces nombreux cas de figure dans l'exode, en tant que réponse spontanée apportée à la situation créée par le bombardement de Dakar, n'étaient que le reflet d'une option provisoire. Aussitôt après l'échec confirmé du général de Gaulle, beaucoup de réfugiés commencèrent à organiser individuellement leur retour. L'autorité administrative prit automatiquement en charge la question du retour des « évacués » par voie ferroviaire et routière, d'abord par des actes réglementaire, ensuite par des mesures pratiques. Cette disposition affichée de bienveillance et de vigilance de la part de l'administration n'était pas une nouveauté car, trois jours après la fin de l'épisode, il a été écrit que « le Gouverneur du Sénégal fait connaître que tous les voyageurs évacués de Dakar sont bien arrivés à Saint-Louis et sont en excellente santé »¹⁹⁵. Tout porte à croire que l'ensemble de la chaîne liée à l'attaque et à l'exode avait été prise en compte par les autorités. Une annonce précisait que « l'autorité locale se préoccupe dès à présent de l'aide à apporter aux victimes et aux sinistrés de l'agression britannique », un avis disait que « toutes les personnes qui trouveraient des obus non éclatés sont priées de vouloir bien prévenir la Direction de l'Artillerie ou le Commissariat de police » pendant que fut pris un arrêté « interdisant la circulation dans les agglomérations de la Circonscription de 21 heures à 5 heures du matin »¹⁹⁶.

¹⁹⁴ ANOM. Ecole Coloniale. Iecol, carton 37, dossier 53. Lettre de Hamani Diori instituteur à Niamey et à Casablanca, ex répétiteur à l'Ecole coloniale, adressée à Monsieur Delavignette, Directeur de l'ENFOM et relative à la situation politique en Afrique (événements des 23-24-25 septembre 1940 à Dakar)

¹⁹⁵ Paris-Dakar, Edition spéciale du samedi 28 septembre 1940.

¹⁹⁶ Idem

Le règlement de la question du retour officiel des « évacués » fut envisagé de manière graduelle. Un communiqué de la Circonscription disait : « Le retour à Dakar de la population qui en était évacuée est interdit jusqu'à nouvel ordre. Cette interdiction est rigoureusement appliquée pour les femmes et les enfants. En ce qui concerne les hommes dont le retour pourrait être utile à la reprise de la vie économique, des autorisations spéciales seront délivrées par le Gouverneur, Administrateur de la Circonscription »¹⁹⁷. Cette mesure de contingentement fut levée par la suite et les modalités du retour déterminées. À l'image de l'aller, le retour se fit par la route ou par le rail, à pieds, en voiture ou par train. L'extrait suivant en donne tous les contours « Par la route : la circulation routière est libre pour les évacués disposant de voitures particulières, sous réserve d'observer une allure modérée (la surveillance de la gendarmerie sera stricte) et d'arriver à Dakar avant 18 heures (l'éclairage de guerre étant en vigueur). En conséquence, les heures limites de départ seront de 4 h 30 à 16 h 30 à partir de Thiès, de 5 h 30 à 17 h 30 à partir de Rufisque. Le départ de Dakar à vide pour aller chercher les familles est interdit. Des dérogations pourront exceptionnellement être accordées pour des raisons impérieuses par le Gouverneur Administrateur de la Circonscription de Dakar et Dépendances.

Par le chemin de fer : le retour s'effectuera par trains spéciaux, sur tickets délivrés par l'Administration. Une priorité sera réservée aux femmes enceintes, aux familles avec enfants en bas âge, aux familles nombreuses, aux personnes utiles à la reprise de la vie normale à Dakar. L'horaire des trains spéciaux sera le suivant :

Thiès-Dakar : mardi 1^{er} octobre, départ 14h 15, arrivée 17h 55- mercredi 2 octobre, départ 6h 45, arrivée 10h

Saint-Louis- Dakar : mercredi 2 octobre, départ 8h 50, arrivée 20h 15- jeudi 3 octobre, même horaire- vendredi 4 octobre, même horaire

Kaolack-Dakar : mercredi 2 octobre, départ 8h 20, arrivée 19h 15- jeudi 3 octobre, même horaire

¹⁹⁷ Ibidem

Au-delà, pas de train spécial »¹⁹⁸.

Ce bombardement de Dakar qui avait fabriqué ses « fuyards » et ses « évacués, bouleversé la vie économique, perturbé la vie de relations, suscité une migration forcée et créé une psychose était aussi un moment de dilemme et de prise de position politico-idéologique. Cet événement permet-il aujourd'hui d'affirmer que Dakar, voire le Sénégal était Pétainiste ou Gaulliste ? Une réponse tranchée serait hasardeuse tant la prise en compte de réalités culturelles, de dynamiques socio-politiques et du fait colonial constitue, à notre avis, un préalable de taille pour étayer toute hypothèse dans un sens ou dans l'autre. Un sondage n'ayant pas été effectué en temps réel, l'éveil d'une conscience citoyenne n'étant pas une réalité à l'époque, la psychose née de la persécution des supposés gaullistes ne favorisant pas des prises de position ostentatoires, la propagande d'Etat ayant fabriqué des pétainistes, la sociologie religieuse recommandant une allégeance au pouvoir en place en tant qu'expression de la volonté divine, il est difficile de dire, de façon péremptoire, que les populations étaient effectivement pour de Gaulle ou pour le Maréchal. Cheikh Faye Faye dans une intéressante étude sur l'opinion publique pendant la guerre n'est pas catégorique par rapport à cette question et en d'autres occasions, il a reconnu que « l'opinion européenne était favorable à l'échec de de Gaulle » et que « l'appel de de Gaulle était relativement ignoré par les populations indigènes »¹⁹⁹.

Néanmoins, des manifestations d'adhésion et de soutien à l'action de Pétain étaient observables dans les rapports et discours officiels et même au niveau de certains indigènes séduits par les « vivres » du Maréchal ou dans l'espace scolaire où l'endoctrinement sous tous azimuts avait fini de positionner l'hommage à Pétain dans le répertoire des chants quotidiens. Partout était

¹⁹⁸ Paris-Dakar du mercredi 2 octobre 1949

¹⁹⁹ Interview dans *Sud-Week-end* des 17 et 18 avril 1999, p. 4. Pour plus d'informations, voir ses travaux scientifiques : Faye Cheikh Faye: *Opinion publique dakaroise 1940-1944*, mémoire de maîtrise, UCAD, 1973, 133 pages. Faye Cheikh Faye: *La vie quotidienne à Dakar de 1945 à 1960. Approche d'une opinion publique*, Thèse de Doctorat, Paris VII Denis Diderot, 1990, 586 pages.

chanté « Maréchal nous voilà. Tu nous as donné l'espérance ! La paix renaîtra ! Tu as sauvé la France... ». Cette tendance se dessine nettement dans le rapport de Boisson Haut commissaire de l'Afrique française, au Secrétaire d'Etat aux colonies où il soutenait que « quoi qu'il en soit les conditions dans lesquelles furent menée l'attaque de Dakar, l'entrée en jeu des Anglais et leur insuccès patent ont fortement terni sinon discrédité la cause de l'ex Général de Gaulle chez la plupart de ceux qui, tout récemment encore, paraissait hésiter à porter une condamnation définitive sur ce mouvement, dont la panache et l'ardeur patriotique leur plaisaient »²⁰⁰.

Le Sénégal officiel était incontestablement pétainiste. Le mandataire de la population sénégalaise au Palais Bourbon, Ngalandou Diouf le confirme en disant dans un télégramme : « Ancien combattant 1914-1918, profondément indigné par odieuse agression britannique contre port impérial de Dakar, je m'associe à l'émotion du Gouvernement auquel je demande d'adresser le témoignage de l'indéfectible attachement de la population sénégalaise tout entière au Chef de l'Etat qui peut compter sur les sentiments patriotiques des populations de l'Afrique Noire confiante dans le destin indissoluble de la Mère Patrie et de son empire. »²⁰¹

Cependant, un réseau clandestin très dynamique, avec un excellent maillage territorial couvrant le Sénégal et la Gambie, avait tôt incarné les valeurs de la Résistance pour la défense desquelles nombre de ses membres payèrent de leur liberté ou de leur vie. À la vérité, le courant Gaulliste était, pour l'essentiel, clandestin. Ce mouvement bien structuré avait comme piliers des messagers itinérants entre le Sénégal et la Gambie et des agents-relais, véritables points focaux pour le recueil et la diffusion d'informations sensibles. La Section clandestine de Dakar de la France combattante de Bathurst avait, à son actif, un travail souterrain dont les résultats s'avérèrent importants dans l'appropriation de l'idéal Gaulliste. Bathurst était le foyer d'accueil des

²⁰⁰ ANOM, LAFFPOL 928/2, rapport du 23 octobre 1940, p 6

²⁰¹ Télégramme de Ngalandou Diouf député du Sénégal à l'Amiral Platon Secrétaire d'Etat aux colonies, publié dans Paris-Dakar du dimanche 29 septembre 1940 (Édition spéciale n° 4).

partisans de la France combattante dont elle abritait une « section clandestine qui comptait plus de 314 membres tant Européens qu'Africains à Dakar et au Sénégal, non compris les agents et les messagers qui furent condamnés à mort ou à la prison »²⁰². Cette association de combattants pour la victoire avait comme buts, selon Abdel Kader Diagne, de « lutter contre la politique de Vichy, de préparer et de favoriser de l'intérieur un nouveau débarquement des Forces du Général de Gaulle et Alliés ». Pour donner corps à l'objectif général et aux objectifs spécifiques, le mouvement confiait des missions ponctuelles aux différents membres. Parmi ces missions personnalisées, il y avait : renseignements militaires, renseignements civils (établissement mensuel de l'annuaire téléphonique du Sénégal) et distribution de tracts en arabe et en français. Certaines missions, du fait de leur importance pour l'éclairage historique, méritent, à notre avis, qu'on cite nommément la personne qui l'assumait. Alioune Kébé, Marabout à Bathurst « était chargé du recrutement, du logement, de la nourriture et de la surveillance à Bathurst des messagers itinérants. »²⁰³. Adanta Diakhaté, Dioula s'occupait « des messages destinés au Marabout Bassirou Mbacké »²⁰⁴. Le Président Abdel Kader Diagne avait une mission secrète de « constituer dans les différentes villes et villages du Sénégal, les filiales de la Section clandestine de la France combattante de Dakar »²⁰⁵.

²⁰² Abdel Kader Diagne. *La Résistance Française au Sénégal et en A.O.F pendant la Guerre 1939-1945*. Op.cit., p 20. Ce document contient des informations inédites sur la prise en charge pratique de la Résistance en AOF. On y lit par exemple différents messages secrets reçus de Bathurst mais aussi « la phrase secrète de liaison » donnée aux messagers indigènes itinérants qui était : « Il pleut » à laquelle l'interlocuteur devait répondre, s'il était des leurs, « Il pleut mais il fera beau demain ». Le document décline aussi, à la 20, les moyens permettant de réaliser leurs objectifs. Il s'agissait de « Propagande pour ruiner la politique d'abandon du Gouvernement de Vichy- Détection et groupement des Français décidés à continuer la lutte- Recherche des moyens de neutraliser et de s'emparer préventivement des points stratégiques civils et militaires de la Place de Dakar, en cas de débarquement des Forces du Général de Gaulle et Alliés- Liaison régulière avec le bureau de la Mission de la France combattante de Bathurst pour lui rendre compte des dispositions prises par le groupement et recevoir ses ordres ».

²⁰³ Abdel Kader Diagne. Op.cit., p19

²⁰⁴ Op.cit., p 18. Ce Marabout, né en 1895 et rappelé à Dieu en 1966, était le quatrième fils de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké fondateur du Mouridisme.

²⁰⁵ Op.cit., p25. Condamné à deux ans de prison en 1940, Abdel Kader Diagne fut libéré de la maison d'arrêt de Largentière (Ardèche) le 26 août 1942 ; Il reprit ses activités de combattant dès son arrivée à Dakar le 13 novembre 1942.

Dakar et le Sénégal étaient donc à la fois Pétainistes et Gaullistes. L'utilisation d'un superlatif entre les deux camps, à défaut d'être évitée, doit se faire, à notre avis, avec circonspection, tant les paramètres devant fonder une conclusion à ce sujet sont complexes et parfois perfides. C'est ce que semble faire Mansour Bouna Ndiaye qui reprend dans son ouvrage un message que son père, Bouna Ndiaye, descendant de roi et Chef de canton, avait adressé à Mercadier, son ancien Commandant de cercle à Louga et Gouverneur de la Circonscription de Dakar. Il lui disait : « Pour qui connaît les Sénégalais, ils n'ont été ni pour Pétain, ni pour de Gaulle, mais pour celui qui, tour à tour, a incarné la France »²⁰⁶. Son appréciation est d'autant plus pertinente et sa conclusion séduisante que, la liquidation du régime de Pétain fit l'objet de rapports officiels particulièrement élogieux en faveur de de Gaulle. L'on nous apprend que « la libération de Paris connue par radio le 23 août 1944 dans la matinée, fut l'occasion d'une manifestation spontanée d'enthousiasme. Les attentats contre de Gaulle soulevèrent une indignation unanime qui marqua combien il a la confiance de tous »²⁰⁷. Cet extrait qui traduisait la situation au Sénégal donne davantage de poids à la conclusion de Mansour Bouna Ndiaye par rapport à la détermination des tendances gaullistes ou pétainistes. Le soi-disant banni de 1940 devenait ainsi le héros du jour à Dakar. En 1944, sur le chemin de Brazzaville pour la grande conférence, le général fut accueilli à Dakar, les 25 et 26 janvier 1944 par une foule enthousiaste. D'ailleurs, le phénomène de Gaulle n'était pas circonscrit au Sénégal seulement. Au Soudan français, actuel Mali, l'on affirme que « la mode de Gaulle faisait fureur : vêtements, coiffures, artisanat, cuisine, réjouissances, places publiques, rues, marchés et mêmes les nouveaux nés, tout portait le nom de de Gaulle-Ba, « le grand de Gaulle »²⁰⁸. De façon mécanique, la tentation est grande de comparer cette trame historique à un match de football où, les aspects techniques et tactiques sont, en définitive, éclipsés par le score finale. Si la comparaison pouvait aider à mieux comprendre notre idée, nous dirions,

²⁰⁶ Mansour Bouna Ndiaye. Op.cit, p27

²⁰⁷ ANOM.979/980

²⁰⁸ Bakari Kamian. Op.cit. p 233

deux buts à de Gaulle (résistance et libération) et un but à Pétain (défense ponctuelle de Dakar contre les Anglais). Et encore !

La chasse aux sorcières qui avait marqué le régime de Vichy et les exécutions sommaires dont Dakar fut le théâtre, pouvaient valablement accréditer la thèse d'une adhésion aux idéaux de l'Etat français par peur et par crainte plutôt que par conviction²⁰⁹.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

²⁰⁹ Abdel Kader Diagne en donne des exemples à la page 04 de son ouvrage déjà cité. Il y rapporte des propos du Gouverneur des colonies E. Louveau qui disait : « je pense à vous, surtout nobles victimes du devoir, tombés pour la France sous les balles des traîtres de Vichy : IDEHON, WALI AGOUSSI, fusillés à DAKAR le 5 août 1941, ADREVOL ALAOYSINO, fusillé à DAKAR, le même jour, SIDIKI BOUBACARI, fusillé le 23 octobre 1942 à DAKAR, GAETAN ADOLPHE, fusillé à DAKAR le 9 novembre 1942, un jour après le débarquement des Alliés en Afrique du nord. ».

CHAPITRE 3: DES ANNÉES-ÉVÉNEMENTS DE STIGMATISATION D'UN MALHEUR ET DE DÉBROUILLARDISE

Jusqu'au stade actuel de notre travail, la récurrence était le seul facteur recensé et pouvant prêter à confusion dans l'identification et le positionnement correct des années-événements dans le temps. La famine, indicateur par excellence d'un état de dénuement, peut intervenir plusieurs fois en un siècle, voire en une décennie. Le cas échéant, un indice de différenciation doit être affecté à chacune de ces années de famine afin de ne pas brouiller les pistes de la recherche scientifique. La datation de l'année-événement dans le calendrier grégorien demeure, à notre avis, l'indicateur le plus sûr pour conserver les identités événementielles respectives.

Cependant, avec la deuxième guerre mondiale, vient s'ajouter une autre donnée de brouillage représentée par la persistance, voire la permanence. S'agissant de cette période, la famine est un événement transversal. Elle est applicable pratiquement à toutes les années de la guerre. « *Atum xiiif ba* », ou l'année de la famine ne semble plus être un concept opératoire pour illustrer l'année-événement, dans sa nature ponctuelle. De 1941 à 1945, toutes les années étaient en fait des années de famine, les populations, dans leurs discours construits sur l'événement, ont plutôt tendance à se choisir un référentiel pour installer un mécanisme de renvoi à l'histoire. Parmi les personnes interrogées sur la famine engendrée par la guerre, certaines ont choisi comme repère l'apparition du phénomène et d'autres, son paroxysme. Sous ce rapport, « *atum xiiif ba* », désigne, pour certains, l'année d'apparition de la famine (1940-41) et pour d'autres, son point culminant (1942-43). Dans la recherche d'un compromis dynamique, beaucoup de témoins préfèrent plutôt parler de « *jamanooy xiiif ba* », littéralement, la période de la famine. Ce syntagme nominal nous semble plus pertinent pour désigner cette famine dans sa transversalité pendant la deuxième guerre mondiale.

La récurrence et la persistance étant deux facteurs de brouillage des années-événements, nous tentons de camper l'état de dénuement généralisé à travers trois années-événements relatives, respectivement, à l'habillement, à la nourriture et à la santé.

Le malheur collectif engendré graduellement par le déclenchement et la poursuite de la deuxième guerre mondiale demeure, dans les constructions historiques populaires, l'aspect le plus mis en relief par les témoignages oraux sur le conflit. La mémoire collective conserve encore beaucoup de cas de figure illustrés par des expériences personnelles et qui montrent à quel point cet événement avait bouleversé la société et modifié le rapport à l'humanité. Quand la nudité n'est plus l'apanage des animaux et que, par le menu, l'homme et l'animal se rejoignent, l'on se fait une idée de la profondeur d'une certaine déchéance humaine lors de cette guerre.

Pour rappeler ce tableau sombre, des témoins oculaires ou des auditeurs d'acteurs sont prompts à convoquer un répertoire collectif d'années-événements à des fins de renseignements, d'enseignements ou de comparaisons utiles. Dans ce répertoire sont mis en exergue des indicateurs de dénuement tels que « *Atum rafle ga* », l'année de la pénurie vestimentaire, « *Atum rakkal ga* », l'année des tourteaux et « *Atum ramm ga* », l'année de la gale. Aussi, pour montrer que des initiatives de contournement ont été faites, des années-événements retenues puis érigées en événements-repères sont évoquées pour renvoyer à l'existence de bouées de sauvetage dans la précarité. « *Atum tiket ya* », l'année des tickets en est un exemple.

1.3 L'année de la disette vestimentaire

1.3.1 « *Raffle* » : un attribut d'usage courant devenu substantif de stigmatisation

Le terme « *raffe* » a servi à fabriquer le syntagme nominal « *Aturn raffe* », une des années les expressives pour désigner le malheur collectif né de la deuxième guerre mondiale. Dans nos sociétés, l'attribut « *raffe* » ne renvoie pas spécifiquement à une construction de la guerre. Généralement, quand le constat d'un déséquilibre entre la taille d'une garde robe et le minimum attendu en vêtements pour sortir et prendre part à des cérémonies est établi, l'on parle d'état de « *raffe* ». Cette notion couvre alors la réalité d'un déficit en vêtements à l'échelle individuelle. Le cas échéant, ce constat fait par soi-même est déjà un prétexte pour envisager et mettre en œuvre une décision d'acquisition d'habits. Celle-ci peut être arrimée à l'obtention d'une activité ponctuelle rémunérée, au recouvrement d'une dette ou à la commercialisation de produits issus de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ou d'activités artisanales. Une fois la distorsion entre l'existant en habits et le couramment admis corrigée, l'intéressé se plaint souvent, quand des remarques lui sont faites pour saluer sa nouvelle mise, à rétorquer qu'il était dans une situation de pénurie vestimentaire en disant « *damaa raffe won* ».

Par l'usage métaphorique, le concept de « *raffe* » a vu l'esprit de son sens étymologique transféré dans le champ de la morale et du comportement. L'autorité parentale et le tutorat moral étant consacrés, au Sénégal, par les croyances coutumières et religieuses, toute manifestation de suffisance à soi-même, en particulier dans des prises d'initiative et de décision, est généralement réprouvée par la société. Avoir un mentor, s'approprier un guide de référence, se référer à une tutelle morale pour des avis ou conseils, sont autant de paramètres convoqués dans l'appréciation de la conduite morale.

Les syntagmes « *am kilifa* » et « *fiakk kilifa* » désignent, respectivement, celui qui est à l'écoute d'un guide de référence et celui qui ne l'est pas. Entre ces deux situations de plénitude et de vacuité dans la propension à se référer à un mentor, se positionne une station caractérisée par une pénurie dans la sollicitation d'avis ou de conseils auprès d'une autorité de référence. Le syntagme « *raffe kilifa* » est ainsi passé dans le langage populaire pour désigner un cas de pénurie par rapport à l'appropriation et la consultation d'un guide de référence.

La nouveauté avec le contexte créé par la guerre est que, même si le constat de pénurie est fait, la décision d'acquisition prise et le mécanisme de remédiation déclenché, le tissu était rare, voire introuvable. Avec la guerre, il ne s'agissait point d'un manque par rapport à un nombre d'habits couramment admis pour une certaine décence mais plutôt d'un déficit chronique collectif, voire d'une inexistence de vêtements. Dans le contexte habituel de l'usage de l'attribut « *raffe* », la demande d'acquisition rencontre sur le marché une offre et plusieurs possibilités de choix tandis qu'avec la guerre, le substantif renvoie plutôt à une demande d'assistance vestimentaire souvent sans aucune perspective d'offre. Cet état de fait est consécutif à la crise généralisée née du conflit mondial et pour laquelle les esprits devaient être préparés à supporter « la douleur de guerre » dans ses différentes facettes et les hommes formés par le destin pour devenir, comme peut-être ils ne l'ont jamais été dans leur trajectoire, des objets et non des sujets dans la prise en charge de leur quotidienneté de vie ou plus exactement, de subsistance.

Le contexte européen d'alors, marqué par un détournement d'objectifs à plusieurs niveaux, avait fini par mobiliser toutes les ressources au seul profit de la guerre. C'est justement cette économie de guerre qui, après avoir sacrifié le social au profit du militaire, avait installé le désarroi, d'abord en Europe et par voie de conséquence, dans les colonies.

Si l'histoire orale sur la guerre a tenté, en ce qui concerne l'Europe, de montrer cette tragédie dans sa quotidienneté, en Afrique, les connaissances liées à ce champ d'investigation demeurent, pour l'essentiel, l'exclusivité de l'histoire orale. Celle-ci nous apprend d'ailleurs que la nudité était, à l'époque, le mode vestimentaire à la mode, donc très répandu.

1.3.2 La mise de guerre: le mode, la mode et le succédané

En temps de paix ou de guerre, d'essor ou de crise économique, c'est généralement le niveau de disponibilité des produits et l'état du pouvoir d'achat qui conditionnent le choix de modèles dans les us et pratiques et l'uniformisation des goûts. La mise vestimentaire n'échappe pas à cette règle. Les modèles adoptés, librement ou par contrainte, reflètent, en un moment donné, les usages standardisés d'une population. C'est donc dans un rapport dialectique que le mode vestimentaire, en tant que forme déterminée de mise, se met au service de la mode vestimentaire qui est à la fois vitrine et miroir qu'offre une mise admise comme étant dans l'air du temps et largement répandue au sein d'un groupe. Dans leur rapport dialectique, l'on peut donc admettre que la mode vestimentaire inspire le mode vestimentaire et celui-ci entretient celle-là.

Dans le contexte difficile de la deuxième guerre mondiale, le succédané qui renvoie à différentes solutions de rechange, en matière d'habillement, avait fini par s'imposer, dans beaucoup de localités, comme fait de mode.

À l'image de la situation qui prévalait en France et que nous avons tenté de montrer dans la partie intitulée « La France en difficulté », le Sénégal était durement affecté par la pénurie vestimentaire avec comme corollaire, le rationnement des tissus²¹⁰. Dans les procédés de rationnement relatifs à la nourriture et à l'habillement, le rapport officiel de 1941 apportait, à propos des tissus, les précisions suivantes : « pendant l'hivernage les ventes de tissus

²¹⁰ Pour de plus amples informations concernant la France, voir Dominique Veillon, La mode sous l'occupation : débrouillardise et coquetterie dans la France en guerre (1939-1945), Paris, Éditions Payot, 1990. 280 pages.

sont normalement très faibles : cette année-ci, elles ont été extrêmement réduites et même complètement arrêtées dans le cercle de Kaolack. Pour les deux tissus principaux, guinée et percale, le rationnement se faisait soit par fixation de contingent mensuel de vente par maison (Fleuve) soit par vente uniquement sur bons d'achats (délivrés par l'Administration (Saint-Louis)). Un système de rationnement par ticket d'achat a été établi en fin d'année »²¹¹.

Cette note officielle renseigne donc que l'année 1942 fut celle de mise en œuvre du système des tickets pour tissus. La plupart de nos informateurs affirment que dans les zones rurales, l'obtention de ces tickets était soumise à la commercialisation, par le paysan, de ses graines d'arachide. De tels propos sont corroborés par des sources d'archive qui renseignent que le Gouverneur ordonna, en 1942, que 20% des tissus fussent réservés à « l'encouragement agricole » faisant ainsi du tissu « une prime à la production »²¹². L'année suivante, l'on parla de « tissus mis à la disposition du commerce pour distribution de 1m par 100kg d'arachide »²¹³. Les mesures incitatives se poursuivirent car, en 1944, le rapport économique annuel apportait la précision suivante : « pour encourager la commercialisation, le cultivateur sénégalais a bénéficié d'une réglementation de faveur pour son approvisionnement en tissus. L'arrêté n° 2465/SCE du 30 novembre 1944 lui a, en effet, octroyé un droit d'achat de 3m de tissus par apport de 100kg d'arachides »²¹⁴. Parlant de ces bons d'achat, Haminta Hann, presque centenaire en 2003, disait : « un chef de famille pouvait avoir un papier ressemblant à la carte d'électeur d'aujourd'hui et qui lui donnait droit à 2 mètres de tissu »²¹⁵.

Dans le même rapport officiel, il est fait état de dispositions nouvelles pour mieux contrôler le secteur des tissus, à travers « l'arrêté du 03 novembre 1941 abrogeant l'arrêté du 15 avril 1941 et rendant obligatoire la déclaration des

²¹¹ ANOM. I AFFECO 915/L. Rapport économique annuel, Sénégal, 1941, p 99

²¹² ANS.10D4/32, notes et affaires diverses de la colonie 1941-1942, tournée du Gouverneur en Casamance du 13 au 24 avril 1942, p 6

²¹³ ANS 10D6/56, tournées du Gouverneur du Sénégal dans les cercles de Casamance, Kaolack et Diourbel, Saint-Louis 17 février 1943

²¹⁴ ANS 2G44/34, Sénégal : affaires économiques, rapports économiques annuel, p 60

²¹⁵ Entretien du 11 juin 2003. Elle ajouta aussi qu'elle avait personnellement vu, pendant cette période de pénurie vestimentaire, un couple qui ne disposait que d'un seul pagne que l'épouse mettait le jour pour aller au puits et que les deux utilisaient la nuit comme couverture.

stocks de tissus et articles en tissu : tissu de tous genres, 10 mètres ; articles de confection en tissu à l'état neuf, une demi-douzaine. »²¹⁶

La spécificité sénégalaise dans ce contexte de disette vestimentaire dont le référentiel calendaire, pour en situer les premières manifestations, est l'année 1941-1942, était l'opportunité qu'offrait la présence, à l'intérieur de son territoire, d'une colonie anglaise, la Gambie qui avait la réputation d'être mieux lotie que le Sénégal en produits textiles²¹⁷. C'est ainsi qu'au Sénégal, la contrebande constituait, avec le marché noir, un binôme dans la mise en œuvre de stratégies de survie et de reconversion professionnelle. Beaucoup de Sénégalais, en particulier, ceux du « Bassin arachidier », région économique englobant la Gambie, se furent recyclés en contrebandiers pour acquérir la précieuse étoffe à laquelle seuls des « nantis » relatifs pouvaient prétendre. Le risque de se faire retirer leurs tissus ou d'en découdre avec les douaniers ne semblaient, à l'époque, jouer un rôle suffisamment dissuasif pour décourager les fraudeurs. Amath Seutou Touré né en 1910 affirma que 6 F de tissu acheté pouvait être revendu sans problème à 100 F »²¹⁸. Le phénomène s'est poursuivi bien après et il est encore d'actualité. Dans le Bulletin de renseignements adressé par le Gouverneur du Sénégal au Gouverneur général de l'AOF en 1944, le passage suivant le confirme : « suivant des informations en provenance de Gambie, une conférence économique devait se tenir à Bathurst, vers le 20 mai. Un des buts de cette conférence à laquelle prendraient part de nombreux commerçants et fonctionnaires de Gambie, serait de régler la sortie des marchandises à destination du Sénégal. L'exportation des tissus, en particulier, ne serait libre que pour ceux qui auraient préalablement importé en Gambie des produits

²¹⁶ ANOM. IAFFECO 915/1. Op.cit, p 98

²¹⁷ La Gambie s'étend sur 11.300km². Sa configuration territoriale faisait souvent dire à l'historien Joseph Ki-Zerbo que « la Gambie est une banane enfoncée dans la gueule du Sénégal ». Cette situation qui prévalait en Gambie s'expliquait par le fait que l'Angleterre, puissance colonisatrice n'était pas, comme la France, envahie par les Allemands. La plupart de nos informateurs témoins de ces activités pendulaires entre le Sénégal et la Gambie renseignent que le code secret pour désigner cette colonie anglaise était « Pax mi », littéralement, le trou ou la cave, des concepts suffisamment expressifs pour rendre compte de l'opacité qui entourait ce genre d'activité.

²¹⁸ Entretien du 25 août 1993

vivriers. Il serait également question de subordonner la circulation des dioulas, entre Gambie et Sénégal, à une réglementation beaucoup plus stricte, les commerçants clandestins étant tenus par les Anglais pour responsables de la persistance du marché noir sur leur territoire »²¹⁹.

Les souvenirs évoqués par l'histoire orale à ce sujet sont largement corroborés par des rapports officiels de l'administration coloniale. Dans le rapport politique de 1944 sur la colonie du Sénégal, l'autorité en fit l'aveu en reconnaissant que « l'attraction qui avait joué intensément sur nos ressortissants au cours des trois dernières années, par suite des facilités plus grandes d'habillement et de rationnement, a cessé. On enregistre un peu partout des retours, notamment dans les subdivisions de Sédhiou... »²²⁰. Au-delà de la contrebande, ce témoignage montre bien que la Gambie a été, pour les Sénégalais, une terre d'immigration du fait des difficultés liées à la guerre. Une année auparavant, le Gouverneur Deschamps qui avait fait un crochet en Gambie, n'avait pas manqué de contester la réalité d'un « eldorado » gambien mais il en reconnaissait quand même certains aspects. Il disait : « la Gambie n'est pas un paradis terrestre. Si les habitants y vivent heureux, ils connaissent aussi des restrictions alimentaires (année mauvaise, population accrue) et vestimentaires (interdiction d'acheter à la fois pour plus de deux shillings de tissu) »²²¹.

Comme nous avons tenté de le montrer, la Gambie n'était pas seulement un bastion important dans l'organisation des Forces Françaises Libres en vue de la déstabilisation du pouvoir vichyste de Dakar, mais aussi un appoint économique pour les populations sénégalaises en proie à des difficultés dans les années mille neuf cent quarante.

²¹⁹ ANOM. 14Mi 2702, 2G44/155, bobine 126, Fonds moderne AOF

²²⁰ ANSOM. 1AFFPOL/ 979. Colonie du Sénégal, rapport politique 1944. Relations avec les colonies voisines. Gambie : émigration des populations, p 41.

²²¹ Afrique en Guerre, Hebdomadaire de la Victoire, 1943-1944. *Tournée du gouverneur Deschamps à travers le Sine Saloum par Kédougou et Casamance*, n° 79 du 16 mai 1943, p 2

Au-delà des témoignages concordants sur l'existence de cette contrebande de guerre, nous avons jugé intéressant, pour l'information utile, de rapporter les propos d'un acteur dynamique de cette « fraude organisée ». Elhadji Momath Codou Thiam, né en 1904 nous a confié qu'il avait exercé le métier de « fraudeur de guerre » pendant trois ans : « c'est en pleine nuit que je conduisais des moutons en Gambie pour les échanger contre du tissu (*malikaan*) que je revendais au Sénégal. On jouait à cache-cache avec les douaniers »²²². Elhadji Babou Dramé né en 1926 parle de tissu *samba kuuka*, variante du *malikaan* que les gens allaient chercher à pieds à Kaour, une ville gambienne²²³.

Plutôt que d'être accrochées, au quotidien, à l'hypothétique ravitaillement en tissu par les « fraudeurs », les populations se débrouillaient comme elles pouvaient. D'ailleurs, à l'image des juristes qui parlent de « flagrant délit continu » pour exprimer la continuité manifeste d'un délit avéré, l'on est tenté, au sujet de cette disette vestimentaire, de parler d'« année-événement continue », tant la persistance du phénomène fut une réalité durant toute la durée de la guerre. La pénurie vestimentaire avait persisté, au moins, jusqu'en 1944. La nudité, la semi-nudité l'emprunt d'habit pour un besoin ponctuel et le recours aux feuilles d'arbres devinrent des éléments courants de « civilisation de guerre ». La durée d'usage des vêtements devenait plus longue et comme le reconnaissait Maurice Maillat, « les stocks s'épuisent...chacun maintenant fait durer au-delà du possible, ce qu'il possède »²²⁴.

L'histoire orale sur la guerre fait état, dans beaucoup de familles, d'entrées contrôlées le jour et de sorties nocturnes par pudeur dans la résignation. Ibrahima Diaw, né en 1915 et militaire de son état à l'époque, se rappelle qu'un jour, alors qu'il était permissionnaire, on lui interdit de pénétrer dans une

²²² Entretien du 10 juin 2003. Selon lui, ce genre de tissu de qualité inférieure était considéré comme de l'or dans ce contexte de pénurie.

²²³ Entretien du 09 juin 2003. Il précise que le départ avait lieu au coucher du soleil et l'arrivée à l'aube.

²²⁴ ANS bi I 4° 1634, Maurice Maillat, op.cit

maison à Thiès tout simplement parce, que dit-il, « le chef de famille était tout nu dans sa chambre »²²⁵. Une expérience similaire a été vécue par Elhadji Babacar Mbaye, né en 1919 et qui affirme : « j'ai été bloqué devant une maison le temps de permettre au chef de famille de trouver quelque chose à mettre sur ses parties intimes pour me recevoir »²²⁶.

Baay Ciss, né en 1922 renseigne que « dans tout le village de Boukhou il y avait sept boubous : quatre au quartier *Njaas* et trois au quartier *Ndengle*. Les villages environnants venaient emprunter ces habits pour voyager »²²⁷. Dans un rapport annuel sur la situation en Casamance, il a été relevé que « les vêtements sont rudimentaires dans l'ensemble, les enfants sont pour la plupart du temps nus »²²⁸.

Durant ces moments particulièrement difficiles, si l'individu n'était pas nu, sa mise s'ordonnait dans un éventail assez large englobant des étoffes de toutes sortes, des pagnes, des boubous ou des peaux de bête. L'octogénaire Khady Cissé affirme avoir vu de ses propres yeux un individu passant devant leur maison avec comme mise vestimentaire une peau de mouton²²⁹. Pour l'essentiel, le mode vestimentaire avait pour finalité prioritaire de cacher le sexe. Le *roof ropi* et le *ngernbal pocc* étaient les cache-sexes en bande d'étoffe : le premier laissait les fesses nues tandis que le second couvrait une partie des fesses. Le *mbënë sol* ou le *saalaali*, tous deux de confection sommaire parce que non cousus et simplement perforés au milieu (encolure) pour faire passer la tête de l'individu, étaient des habits destinés à cacher, à la fois, le corps et les parties intimes²³⁰. Ces habits de circonstance étaient

²²⁵ Entretien du 18 juin 2003. Ibrahima Diaw qui a fait l'armée de 1938 à 1952 affirme qu'il était courant de constater l'existence d'un sac unique pour une famille entière. C'est finalement à la tombée de la nuit qu'il a pu rencontrer ce chef de famille.

²²⁶ Entretien du 23 juin 2000

²²⁷ Entretien du 02 janvier 2006

²²⁸ ANOM, 14 MEOM 1850, 2G44/67, bobine 124. Sénégal, Casamance, rapports annuels, 1943

²²⁹ Entretien du 24 juin 2010

²³⁰ Ablaye Thiam, dans un entretien du 23 juillet 2005, affirme que, dans beaucoup de cas, le *saalaali* utilisé comme habit le jour servait de couverture la nuit. Malick Thiam, lors de la même séance, ajoute, avec beaucoup d'humour que son oncle, maître coranique à l'époque n'avait d'autre choix que de transformer son unique couverture de lit en « *saalaali* », ce qui lui valut d'ailleurs, une chanson appropriée de la part de ses petits fils qui, rappelle-t-il, sont considérés comme des cousins dans le contexte sociologique africain.

suffisamment amples pour servir, à la fois, de pantalon et de pourpoint. Si les pieds n'étaient pas nus, les *paddam njaheen*, chaussures de fortune à base de peau de bête ou de pneumatique étaient portées par ceux qui en avaient la possibilité. L'existence de la tenue tournante pour toute une famille est une constante dans les différents témoignages que nous avons recueillis sur la pénurie vestimentaire.

Dans ce contexte où les vivants étaient souvent amenés à rester nus le sort des morts était naturellement une question préoccupante. D'ailleurs l'usage des buissons comme linceul avait fini par inspirer un mode de sépulture appelé *fiapée baaf* qui consistait à couvrir le mort de feuilles avant de l'ensevelir. Des feuilles de buisson comme le *raf* (*combretum glutinosum*) ou le *nger* (*guiera senegalensis*) étaient d'usage courant dans les sépultures. Pour contourner cette pénurie de tissus qui constituait un handicap aussi bien pour les vivants que pour les morts, les enterrements nocturnes finirent par devenir, selon nos informateurs, un fait de civilisation de guerre. L'acquisition d'un linceul et l'enterrement décent d'un disparu n'étaient pas toujours suivis d'un repos tranquille car des individus mal intentionnés n'hésitaient pas à déterrer des morts pour leur arracher leur linceul. Celui-ci pouvait être recyclé à des fins utilitaires ou revendu pour subvenir à des besoins alimentaires. Des témoignages oraux populaires en parlent mais une illustration en a été fournie par Youssoupha Sakho né en 1918 et ancien secrétaire des greffes²³¹. Maurice Maillat, dont les témoignages sur le Sénégal prouvent une bonne connaissance du milieu, en a donné un tableau saisissant : « la coutume musulmane exige que les cadavres soient inhumés enroulés dans un suaire de 7m de percale ; devenus très rares, ces tissus étaient donc réservés à cet usage.....Toujours, courant 44, on s'aperçut qu'au cimetière musulman, des tombes récentes avaient été violées, et leurs occupants dépouillés de leur suaire qui prenait le chemin du marché noir. La percale fut donc marquée d'un

²³¹ Invité de l'émission « Itinérance » du 02 février 1997 de la radio Sud FM, Youssoupha Sakho a affirmé avoir participé à un procès au sujet de « cadavres déterrés pour vol de linceul ». Selon lui, les linceuls volés étaient peints en vue d'une réutilisation par des vivants.

cachet indélébile, et par ce moyen la bande de pilleurs de tombes fut retrouvée et mise hors d'état de nuire »²³².

Le problème était tout aussi préoccupant pour les naissances. Non seulement le dénuement ne permettait toujours pas d'organiser une cérémonie de baptême mais un nouveau né pouvait se retrouver sans la moindre couverture. Khady Dramé nous a informé, à ce sujet, que dans le hameau de *Fooru* situé à environ deux kilomètres de son village, une parturiente, faute de couverture pour son bébé et de pagne pour elle-même, avait fini par se jeter dans un puits, mettant ainsi fin à ses jours à deux jours du baptême plutôt que de vivre impuissante devant cette humiliation imposée par l'état de guerre. Khady Cissé raconte le cas d'un couple d'un quartier périphérique de Kaolack qui ne disposait que d'une seule couverture au moment de la naissance de leur bébé ; le mari demanda à sa femme de poser le bébé à terre afin qu'il puisse mettre la couverture pour aller chercher de quoi manger. Malheureusement, la femme, sans doute gangrénée par la honte, préféra mettre fin à ses jours avant le retour du mari²³³. Une expérience personnelle vécue par Ibou Ndao en compagnie de son oncle révèle un cas similaire de vacuité vestimentaire concernant une autre parturiente qui était dans sa chambre et à qui ils avaient demandé à boire. Selon les propos de notre informateur, la « dame était sortie, une main posée sur ses parties intimes et l'autre tenant un pot d'eau »²³⁴. Malick Thiam soutient qu'il était courant, à l'époque, de voir une femme mettre un seul pagne à la fois pour cacher ses parties intimes et pour porter son bébé à califourchon sur son dos²³⁵.

Cette pénurie généralisée avait donné un regain d'intérêt à la culture d'espèces à fibres comme l'oseille de Guinée et à l'artisanat de la filature et du tissage. Le phénomène était déjà perceptible en 1941 car, dans un rapport officiel de l'administration coloniale l'on précisait : « la cherté et la rareté des

²³² ANS bi J 4° 1634, op.cit

²³³ Entretien du 24 juillet 2010

²³⁴ Entretien du 11 avril 2004

²³⁵ Entretien du 23 juillet 2005

tissus d'importation consécutives à la guerre ont poussé les indigènes à revenir de plus en plus à la culture du coton. ...Le rationnement des tissus a encore intensifié la fabrication locale des tissus et les tisserands qui ont repris partout leur activité absorbèrent des quantités de plus en plus grandes de production de coton.»²³⁶. Selon Elhadji Babou Dramé, une fois la récolte de coton réalisée, les opérations de mise en forme du produit textile passaient, successivement, par le *dëru* (égrenage), le *hicci* (filature), le *rab* (tissage) et le *suub* (teinture)²³⁷. Le contenu de rapports officiels convergent avec les témoignages oraux et celui relatif au cercle de Tambacounda en est un exemple : « la femme assure l'habillement de tous les jours de la famille avec ses bandes de coton provenant de son petit champ de culture »²³⁸.

Si cette marque d'intérêt en faveur de la production de coton et de l'essor du métier à tisser a eu comme facteur déclencheur la « misère vestimentaire » ambiante, le processus de redynamisation de l'artisanat local et de réappropriation de ses méthodes traditionnelles fut accéléré par les pouvoirs publics. Face à la crise vestimentaire et à la pénurie de sacs pour divers emballages, les pouvoirs publics encouragèrent les artisans locaux et les structures d'encadrement des producteurs agricoles à mettre en commun leur savoir-faire pour bien assurer les opérations de production de la matière première, de sa commercialisation et de fabrication de bandes de tissu ou de sacs. L'extrait du rapport suivant en donne une illustration. «Le grave problème des emballages consécutif à la pénurie de sacs a fait l'objet de toute l'attention des S P et sous leur énergique impulsion ce problème a reçu en partie une solution. Les fibres les plus diverses ont été essayées et il a été reconnu que le Dâh « *hibicus sabdarifia* », vulgairement appelé « Bissâp » ou « oseille de Guinée » et qui pousse à l'état sauvage dans presque toute la colonie mais plus particulièrement dans la région du Sine-Saloum, convenait parfaitement à la confection de sacs. Une active propagande a été faite

²³⁶ ANOM. I.AFFECO 915/1. Sénégal, rapport économique, 1941, p16

²³⁷ Entretien du 28 juin 1999

²³⁸ ANOM. 14MI 2695, 2G43/71, bobine 119, cercle de Tambacounda, rapport annuel 1942

auprès des indigènes pour le ramassage du Dâh et les Sociétés de Thiès et Kaolack ont obtenu d'intéressants résultats. Le matériel employé se compose de navette et métiers indigènes améliorés capables de tisser des bandes de 65 à 70 cm de largeur permettant la confection de sacs à deux coutures. Cette fabrication par la main-d'œuvre locale étant lente et coûteuse, il a été retenu de « conclure un accord avec une entreprise particulière, la SOCOSAC à Dakar aux termes duquel les S P centralisent les achats de Dâh, procèdent au rouissage et expédient les fibres à ladite entreprise spécialisée, dont les machines, permettent une meilleure utilisation du produit et une meilleure qualité de la marchandise à un prix de revient sensiblement moins élevé ». Ailleurs, comme à Ziguinchor, les S P font travailler les feuilles de rônier. Ici, la mutuelle de Ziguinchor a produit un grand nombre d'emballages servant au transport du charbon de bois et de produits du pays »²³⁹.

De telles mesures n'avaient pas automatiquement réglé ce problème de déficit en sacs d'emballage car, en 1943, la question était d'actualité : « la rareté des sacs n'est pas non plus sans gêner fortement le transport des graines et semble avoir son effet sur le retard de la traite »²⁴⁰.

Ce long développement sur la volonté politique de faire produire à l'agriculture, à l'artisanat et à l'industrie textile beaucoup de sacs, en principe destinés à l'emballage, pourrait cacher une donnée sociologique importante si le dépôt en mémoire de l'histoire orale n'avait pas encore conservé des souvenirs relatifs à des usages de sacs à des fins d'habillement. C'est établi. Le sac d'emballage était aussi un élément, sinon le seul, de la garde robe de

²³⁹ ANOM. IAFECO/1, op.cit. pp 107-108. Pour des besoins d'éclairage, les deux sigles contenus dans la citation méritent, à notre avis, d'être déclinés. La SP signifie Société de Prévoyance dont l'ancêtre, la Société Indigène de Prévoyance (SIP) fut créée officiellement au Sénégal en 1910. Dans les années mille neuf cent cinquante, furent créées, successivement, la Société Mutuelle de Production Rurale (SMPR) et la Société Mutuelle de Développement Rural (SMDR). La SOCOSAC, Société commerciale et industrielle du sac, fut créée en 1938. Pour de plus amples informations sur les Sociétés Indigènes de Prévoyance qui étaient des groupements d'intérêt économique, des structures d'encadrement du monde rural dont les missions essentielles étaient la constitution de stocks de semence, la mise à disposition d'intrants et de vivres et la mise en œuvre de solutions préventives ou curatives face à des fléaux comme la sécheresse, les inondations et les invasions acridiennes, voir Abdoul Sow : *Les Sociétés Indigènes de Prévoyance du Sénégal, des origines à 1947*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Université de Dakar, 1985, 326 pages.

²⁴⁰ ANS 10D6/60 Rapport de tournée économique de Monsieur le Gouverneur du Sénégal 1942-1943, p 14.

beaucoup de Sénégalais de l'époque. L'octogénaire Khady Dramé conserve encore le souvenir vivant des spectacles qu'occasionnaient, dans son village, le débarquement d'hommes et de femmes venus du *Kajoor* et du *Bawol* (centre-ouest du Sénégal), tous vêtus de sacs à arachide ou à farine. Ces mises en scène spontanées des années mille neuf cent quarante, conséquence d'une migration forcée, attiraient des foules de spectateurs qui appelaient ces « réfugiés de la faim » par le nom de *wacci bëes*, littéralement, « nouvellement descendus » ou *daw laqu* (réfugiés sociaux)²⁴¹. Le phénomène est apparu dans des rapports de l'administration coloniale dont celui de 1944 qui soulignait l'existence de « migrations définitives signalées au rapport politique de 1943 des cercles de Diourbel, Louga et Linguère vers le cercle de Kaolack, la population du cercle augmentant environ de 30.000 habitants dont 15000 en provenance du cercle de Louga »²⁴². L'histoire orale recueillie dans le *Saalum* lie l'histoire du métier de « *baay débës* » à la présence de ces « réfugiés de la faim ». Dans ce contexte de dénuement, les budgets familiaux n'autorisaient pas en général des acquisitions nouvelles et le recours à la réparation, au recyclage et à la récupération était courant. Le métier de restaurateur ambulant d'ustensiles usagers fit ainsi irruption dans la famille traditionnelle des corps de métier. Le « *baay débës* », titre porté par ce nouveau type d'artisan pourrait être traduit par l'expression « père qui fait du colmatage »²⁴³.

²⁴¹ Entretien du 27 juin 1999. Il s'agit du village de Ndoffane aujourd'hui érigé en commune et où ces immigrants toujours appelés *joor joor* ont réussi leur intégration socio-culturelle. Leurs descendants dont la terre d'accueil de leurs aïeux est devenue leur terre natale se considèrent aujourd'hui aussi Ndoffanois que les autochtones du village. Ces immigrants venaient de localités (en gros, les régions administratives de Thiès, Diourbel et Louga) aux sols ferrugineux tropicaux non lessivés communément appelés *joor*. Généralement, c'est par le biais de la gémination qu'on désigne les habitants de telles localités : ainsi on parle de *joor joor*, de *Saalum saalum* ou de *Bawol bawol*.

²⁴² ANOM. IAFPPOL 979/980, rapport politique du Sénégal 1944, p 65

²⁴³ D'habitude, les ménagères faisaient réparer leurs ustensiles délabrés chez le forgeron en service dans sa forge. Mais, avec les difficultés économiques nées de la guerre, le « *baay débës* » proposait une offre de service à domicile. Il se promenait avec un outillage et des matériaux de réparation composés, pour l'essentiel, d'un marteau, d'une enclume, de tenailles et de quelques pièces de tôle en zinc. Il faisait le tour des maisons en criant « *baay débës nêw na* », en d'autres termes, « père qui fait du colmatage est à vos portes ». Les femmes sortaient avec des bassines, des pots ou des bols troués par l'usage ou gagnés par la rouille. La réparation/restauration se faisait sur place, moyennant rétribution à l'artisan.

2.3 L'année des tickets

2.3.1 Philosophie et pouvoirs libérateurs des tickets

Avec la seconde guerre mondiale, la rationalisation du rationnement était la principale option de l'Etat français en matière de politique alimentaire et vestimentaire en direction des consommateurs, aussi bien français que sénégalais. Disposer de monnaie fiduciaire était une condition nécessaire mais pas suffisante pour régulariser la mise à disposition d'un produit de consommation courante ou jugé utilitaire pour la décence.

Du fait de la raréfaction, voire de l'inexistence périodique de beaucoup d'articles de commerce, la relation entre l'argent et la marchandise n'était plus directe. L'offre étant nettement insuffisante par rapport à la demande, le souci d'assurer une répartition correcte et équitable de l'existant avait conduit les pouvoirs publics à instaurer le système des tickets, cette trouvaille qui rendait indirect le pouvoir libérateur de l'argent. La bataille pour l'obtention d'un ticket devenait ainsi une étape importante dans la guerre pour l'acquisition de marchandises²⁴⁴.

Ce diktat de la guerre bouleversa bien des pratiques et habitudes caractéristiques de l'économie rurale traditionnelle au Sénégal. Par la pratique du troc, l'éleveur échangeait son lait contre le mil ou le maïs de l'agriculteur. En Casamance, dans le sud du pays, on parle de « troc à volumes égaux de vin et de paddy »²⁴⁵. Avec l'essor de l'économie de traite, le paysan pouvait disposer d'argent pour acquitter l'impôt mais surtout pour acquérir, au quotidien et directement, des produits proposés à la vente sur le marché.

²⁴⁴ En enquêtant sur cette bataille populaire pour l'obtention de tickets, un cas isolé a attiré notre attention du fait de son soubassement idéologique. Dans l'entretien qu'elle nous a accordé le 24 juin 2010, Khady Cissé qui était inscrite à l'école du « Blanc » en 1938 et élève du cours élémentaire à l'époque servit un jour d'intermédiaire entre un agent français de la mairie de Kaolack et sa mère qui sollicitait des tickets. Content de voir cette jeune fille parler français l'Administrateur la félicita et remit plusieurs tickets à sa mère. Comme quoi dans un contexte de « mission civilisatrice » la preuve par la langue peut donner droit à des privilèges.

²⁴⁵ ANOM. 14MIOM 2695, bobine 119, 2G43/71, bobine 119, cercle de Ziguinchor, subdivision de Ouassouye, rapport politique

Mais, du fait de la crise consécutive à l'éclatement du second conflit mondial des années mille neuf cent quarante, les produits de consommation étaient souvent introuvables et le ticket devint, par la force de la valeur prêtée, un moyen de règlement à hauteur du pouvoir d'achat qu'il incarnait. C'est l'introduction du ticket dans les transactions commerciales au Sénégal et sa généralisation, à compter de 1942, qui ont motivé la décision collective d'ériger cette contingence en année-événement baptisée « *Atum tiket ya* », l'année des tickets. Par cette appellation, le commun des Sénégalais désignait en général toute version papier d'autorisation d'acquisition d'un produit sur le marché : bon d'achat, carte d'alimentation, etc.

La conviction était donc acquise que par l'obtention de ce nouveau moyen de règlement, l'on arrivait à satisfaire momentanément certains besoins alimentaires ou vestimentaires. La nouveauté, le pouvoir libérateur et l'utilité du ticket, dans ce contexte particulièrement difficile, avaient certainement joué dans l'initiative collectivement partagée de faire de 1942, une année-événement référencée par le biais des billets communément appelé *tiket yi*.

Par l'enjeu, le fameux « *tiket* » était inscrit dans une dynamique induisant un modèle triangulaire faisant des populations des acteurs devant jouer un jeu conformément à l'esprit des règles du jeu de guerre: formuler un besoin en demande d'achat, baliser la voie à la monnaie et réactiver le processus de mise à disposition de produits de consommation, telles nous semblent être les fonctions essentielles de ce papier magique des années mille neuf cent quarante.

2.3.2 « *Tiket yi* » : une solution partielle et provisoire dans le contexte de pénurie

Au Sénégal les questions du ravitaillement et du rationnement reflétaient parfaitement la situation de crise en France et les mesures de remédiation mises en œuvre par l'Etat français. C'est sans doute ce voisinage du vécu dans la quotidienneté de guerre qui commandait une certaine uniformisation du traitement comme le fit remarquer Maurice Maillat qui disait : « de même qu'en Métropole, un service de ravitaillement et ses annexes, contrôle des prix- contrôle économique- fut institué : la mise en vente de certaines denrées et produits, contingentée »²⁴⁶. Le ticket était une expression du rationnement aussi bien en France qu'au Sénégal mais il n'a pas été, par une répartition équitable, un facteur de nivellement social entre Français et Sénégalais ou entre Sénégalais citoyens et Sénégalais sujets. Alors que la carte de consommateur personnalisée était courante en France et parmi les Français de la colonie, les Sénégalais, dans leur écrasante majorité, couraient derrière un ticket anonyme pour se ravitailler sur le marché. La mise à disposition du ticket passait en général par l'acquittement de l'impôt ou la vente des graines d'arachide (prime à la production)

Le décret du 02 mai 1939 sur « l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre » déterminait déjà, en son article 10, le cadre théorique de la gestion du rationnement en responsabilisant particulièrement le Gouverneur général, le Gouverneur du Sénégal et les Administrateurs commandants de cercle. Par cet acte officiel du Gouvernement français, furent fixées les conditions légales et réglementaires de la détention, de la circulation, de la mise en vente et de la consommation de produits vivriers et de tissus²⁴⁷.

Parlant des procédés de rationnement en denrées alimentaires au Sénégal, le rapport économique annuel de 1941 apporte les éclairages

²⁴⁶ ANS bi I 4° 1634, op.cit, cartes de rationnement

²⁴⁷ JO AOF n° 1835 du samedi 10 juin 1939 pp-758-762

suivants : « dans la grande majorité des centres, les Européens sont dotés de cartes d'un modèle spécial. Le système des cartes d'alimentation n'a été appliqué qu'à la population indigène des grands centres : Saint-Louis, Diourbel, Thiès, Kaolack. Il est considéré trois catégories de consommateurs.....Le taux des rations est fixé chaque mois compte tenu des stocks, des arrivages et de manière à mettre en consommation par priorité, les céréales de moins bonne conservation (maïs) et en économisant au maximum le riz d'importation. Les indigènes de passage reçoivent sur justification des « coupons de passage » permettant d'acheter les rations fixées durant leur séjour dans les centres. Dans les centres non pourvus de cartes d'alimentation le rationnement est appliqué par fixation de contingents mensuels de vente »²⁴⁸. Pour Dakar et Dépendances, des réajustements furent apportés dans la catégorisation des consommateurs²⁴⁹.

Les tickets, ayant été un coupon à pouvoir libérateur pour une consommation immédiate dans un contexte de dénuement, leur archivage par des individus ou des familles relève de l'exception. Du fait de leur utilisation imminente à des fins de survie, ils sont devenus aujourd'hui introuvables. On en parle sans jamais les montrer parce qu'ils ont été, en général, tous utilisés durant la guerre.

²⁴⁸ ANOM 1AFFECO 915/1, p 99. Pour les trois catégories de consommateurs le rapport indique : 1) Enfants au dessous de 3 ans, B 2) Enfants de 3 à 7 ans, E 3) Enfants au dessus de 7 ans et adultes, A.

²⁴⁹ ANS. Ravitaillement. Fonds Dakar et Dépendances n° 107 bis. Les catégories sont les suivantes : E pour les enfants de moins d'un an, J1 pour les enfants de 1 à 7 ans, J2 pour les enfants de 7 ans 1 jour à 13 ans, J3 pour les enfants de 13 ans 1 jour à 20 ans, A pour les adultes (personnes de plus de 20 ans) et T pour les travailleurs de force.

Figure 11: spécimen de carte individuelle d'alimentation pour les colonies

AFRIQUE FRANÇAISE
RAVITAILLEMENT

**CARTE INDIVIDUELLE
D'ALIMENTATION**

Colonie : _____
Cercle de : _____
Nom : _____
Prénoms : _____
Profession : _____
Sexe : _____ Age : _____
Né le : _____
à : _____
Adresse : _____
Délivrée le : _____

Signature

Cachet

N° _____

Source : ANS. Fonds Dakar et Dépendances n° 107 bis

Figure 12: Exemples de carte d'alimentation et carte familiale de rationnement

PAIN (Cadeau)	Carte d'Alimentation n° J1 - J2 - A						JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN
	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN
	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN
	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN
	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN
	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN
	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN
	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN
	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN
	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 100 gr. PAIN	JANVIER 43 50 gr. PAIN

Numero du Carnet :

COLONIE

R



CARTE FAMILIALE

1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration
R 153	R 145	R 137	R 129	R 121	R 113	R 105	R 97	R 89	R 81
1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration
R 154	R 146	R 138	R 130	R 122	R 114	R 106	R 98	R 90	R 82
1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration
R 155	R 147	R 139	R 131	R 123	R 115	R 107	R 99	R 91	R 83
1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration
R 156	R 148	R 140	R 132	R 124	R 116	R 108	R 100	R 92	R 84
1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration
R 157	R 149	R 141	R 133	R 125	R 117	R 109	R 101	R 93	R 85
1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration
R 158	R 150	R 142	R 134	R 126	R 118	R 110	R 102	R 94	R 86
1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration
R 159	R 151	R 143	R 135	R 127	R 119	R 111	R 103	R 95	R 87
1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration	1 Ration
R 160	R 152	R 144	R 136	R 128	R 120	R 112	R 104	R 96	R 88

Source : ANS. Fonds Dakar et Dépendances n° 107 bis

L'arrêté 3466 A.E portant « réglementation de la détention, de la circulation, de la vente, de l'achat de certains produits, denrées, marchandises et objets à usage vivrier ou non » pris par le Gouverneur suite à la séance du Conseil Privé du 22 décembre 1942, précisait les conditions de déclaration de stocks, dressait la liste des produits soumis à déclaration et indiquait les modalités de vente au détail. L'arrêté n° 3467 A.E définit un cadre similaire pour les tissus, vêtements et fils²⁵⁰.

Dans les villages, l'obtention du ticket étant soumise à la vente des graines d'arachide, le colonisateur fit mettre en œuvre une politique commerciale qui voulait que le ravitaillement en tissus passât par des métrages établis au prorata des tonnages commercialisés. En principe, seul le paysan qui avait vendu ses arachides pouvait prétendre à l'accès au ticket. Généralement le quota était de 3m de tissu pour un quintal d'arachides commercialisées. Le rapport politique 1943 de la subdivision de Mbour donne une idée du rationnement sur les autres produits : « dans les escales les mesures de rationnement sont strictement appliquées. La population européenne et indigène est pourvue de tickets donnant droit pour cette dernière à 12 ou 14kg de céréales diverses, sucre, huile, savon. L'attribution de 3 m de tissus par 100kg d'arachides vendus au commerce et le 1/10 des stocks réservés aux non cultivateurs permettra d'assurer une équitable répartition des tissus et de satisfaire les besoins de la population qui en était si privée depuis deux ans »²⁵¹. Cette position privilégiée de l'arachide n'était pas un cas isolé. Dans le rapport moral et financier de 1943-44 la SP qui avait une grande prise sur l'économie rurale, il a été noté que « le Sénégal a une part spécialement lourde dans l'effort de guerre, puisque tout devait être subordonné à la production de l'arachide »²⁵². Des études scientifiques ont montré l'importance de cette culture commerciale dans l'acquittement de

²⁵⁰ JOS n° 2223 du jeudi 31 décembre 1942, pp 568-571

²⁵¹ ANOM. 14MIOM 2695, bobine 119, 2G44/76

²⁵² ANOM. 14MIOM 2702, bobine 126, 2G44/159, bobine 126, Fonds moderne AOF

l'impôt de capitation²⁵³. D'ailleurs dans beaucoup de milieux coloniaux il était généralement admis que « si l'arachide marche, l'impôt marche », même si, on le sait, par des méthodes de recouvrement particulièrement dures, le colonisateur pouvait faire rentrer l'impôt en période de mauvaises récoltes.

Avec la pénurie en tissus qui a commencé en 1941, le ticket introduit dans le marché local devint la trouvaille de guerre imposée aux populations, notamment les producteurs d'arachides, pour l'accès au tissu. À l'image du scénario de l'impôt, l'on est tenté de dire, dans le contexte de la deuxième guerre mondiale, que si l'arachide se vend le tissu contingenté s'achète. Cette réalité de guerre avait fini par installer dans les consciences des populations rurales la conviction que l'arachide était une arme pour lutter contre la nudité ambiante. Seulement, le métrage autorisé (3m de tissu pour 100kg d'arachides) n'arrivait pas toujours à couvrir les besoins des familles en tissus, en particulier quand les récoltes étaient insuffisantes. C'est pourquoi, la chasse au ticket était devenue une réalité en milieu rural. Cette pratique pouvait passer par des arrangements entre familles ou des rachats de tickets²⁵⁴. Les rapports mensuels d'ensemble du cercle de Ziguinchor pour l'année 1944 firent le constat suivant : « il a été écrit que beaucoup de producteurs ne prenaient plus le métrage correspondant à leur ticket...La question du choix des tissus se pose aussi. La percale fait prime. Les producteurs qui ont beaucoup d'argent ne regardent pas aux prix. Ils vont acheter à côté ce qu'ils désirent. Ils vendent leurs tickets à ceux qui n'ont pas d'arachides. Ceux-là achètent chez nous où les tissus sont bon marché »²⁵⁵. La préférence de la percale semblait être une constante, tout au moins, dans cette localité car le rapport annuel de l'année suivante en fit état : « le

²⁵³ Voir à ce propos les travaux de

Abdoulaye TOURE. *Un aspect de l'exploitation coloniale en Afrique : fiscalité indigène et dépenses d'intérêt social dans le budget du Sénégal 1904-1916*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, UCAD, 1991, 427 pages.

MBodji Mohamed: *Un exemple d'économie coloniale, le Sine-Saloum (Sénégal) de 1887 à 1940, cultures arachidières et mutations sociales*. Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Paris VII, 1978, 740 pages.

²⁵⁴ La vieille Haminta Ham parle d'un membre de sa famille, Abdou Sokima du village de Thioubène qui se rendit à Niore du Rip (environ 40km) à la recherche d'un ticket permettant d'avoir un tissu : entretien du 11 juin 2003

²⁵⁵ ANOM. I4MIOM 2699, 2G44/103, p 4

cultivateur ne pouvant trouver les tissus qu'il désire, est moins tenté de vendre... Tout porte à croire que le cultivateur attend la percale pour reprendre les apports »²⁵⁶. Dans ce contexte où le tissu était un enjeu à la fois politique, idéologique, économique et social, l'on peut comprendre la détermination qui accompagnait sa mise à disposition sur le marché, son acquisition par les familles de même que les actions de persuasion clandestine en vue d'une uniformisation des goûts au profit du produit « made in France ». En principe, l'accès au tissu devait, objectivement, importer plus que la qualité quand on sait que la nudité était déjà, dans beaucoup de localités, « un mode vestimentaire » courant. Cela amène naturellement à considérer, pour les commenter, les appréciations récurrentes d'administrateurs coloniaux qui écrivaient, dans leurs rapports périodiques, que les tissus américains étaient généralement rejetés par les populations. Ce jugement de valeur porté sur les tissus américains était encore repérable, vers la fin de la guerre, dans beaucoup de rapports officiels. Dans son rapport annuel de 1945, le commandant de cercle de Thiès disait : « la crise du vêtement n'est pas encore terminée. Les tissus américains ne conviennent pas au goût des indigènes qui préfèrent de beaucoup les tissus anglais ou français plus variés comme coloris et plus solides. Le marché noir des tissus est très actif malgré l'action administrative (saisie de 20.000 m de tissus au cours de l'année 1945) »²⁵⁷. De tels propos doivent être mis sur le compte d'une position idéologique qui faisait que la colonie était considérée comme une « chasse gardée ». Le pacte colonial autorise à le penser. La même appréciation était aussi portée sur la semoule américaine, ce succédané au mil local. Le bon sens admettrait difficilement, dans un contexte de disette vestimentaire, qu'un type de tissu fût rejeté pour sa prétendue qualité mauvaise ou sa couleur, l'accès au tissu étant une obsession pour la plupart des Sénégalais. La diabolisation, du reste légitime, de Hitler auprès des Noirs avait bien payé en suscitant un élan d'antipathie à l'endroit du Führer. Il fallait peut-être protéger

²⁵⁶ ANOM. 14MIOM 2703, 2G45/85

²⁵⁷ ANOM. 14Mi 2703 2G45/96, bobine 127

le tissu français d'une concurrence américaine dont les prolongements pourraient bousculer des équilibres coloniaux mais aussi des habitudes de consommation courante. Le tissu était aussi un facteur de stabilité matrimoniale si l'on en croit les conclusions des instances judiciaires contenues dans le rapport annuel du cercle de Thiès de 1943 : « les instances en divorce ont été particulièrement nombreuses durant la période de restriction sur la vente des tissus : les maris pas assez fortunés ou débrouillards pour s'en procurer au marché noir étaient impitoyablement délaissés pour l'amant plus favorisé sur ce plan. Dès que la vente a été rendue libre, les demandes de divorce ont marqué une sensible régression »²⁵⁸.

Pour mettre en œuvre ces décisions dans les collectivités déconcentrées, les patrons des cercles ou des communes prenaient des actes réglementaires applicables à l'échelle de leur circonscription. Un cas de figure relevé à Kaolack montre les malentendus ou protestations qui pouvaient découler des répartitions jugées discriminatoires par les populations. Le 16 février 1943, dans une lettre de protestation adressée au Gouverneur du Sénégal par la population indigène de la ville de Kaolack pour dénoncer la décision municipale n° 45 du 12 février 1943, il a été écrit que « cet arrêté blesse l'amour propre.....il blesse également la dignité de chacun »²⁵⁹.

²⁵⁸ ANOM. 14MIOM 2693, 2G43/78. Ce constat est parfaitement compréhensible dans le contexte culturel et religieux du Sénégal. En effet parmi les conditions indispensables pour sceller un mariage figure l'obligation, pour l'homme, de nourrir et d'habiller sa femme.

²⁵⁹ ANS 10 D6/56 Cette décision de l'Administrateur en chef des colonies, Maire de la commune mixte de Kaolack qui a été contestée stipulait :

« Article 1 Les cartes de textile seront délivrées aux indigènes aux conditions suivantes

Article 2 Seuls les indigènes appartenant à l'une des catégories énumérées ci-dessous, pourront bénéficier d'une carte de textile

1 Les fonctionnaires appartenant à un cadre régulier de l'Administration

2 Les anciens combattants titulaires de la médaille militaire ou de la croix de guerre

3 Les employés ou agents des établissements publics et des entreprises privées

4 Les employés ou domestiques à solde mensuelle au service d'un Européen munis d'un livret de travail et d'un certificat de présence délivré par l'employeur

5 Tout citoyen français ou autochtone muni d'une autorisation spéciale du Commandant de cercle pour service susceptible rendu à la colonisation

Article 3 Les indigènes domiciliés à Kaolack qui seront dans l'une des catégories prévues à l'article 2 pourront bénéficier d'un bon d'achat de 2 m de tissus par personne

Article 4 La présente décision sera enregistrée et publiée ».

Le ticket était donc, pendant la guerre, au cœur d'un dispositif de mise en dépendance économique mettant souvent les populations du Sénégal d'en bas à la merci de l'autorité coloniale locale, du commerçant traitant, du boutiquier et même de certains compatriotes affairistes. L'obtention du ticket était une condition nécessaire mais pas toujours suffisante car suivant les longues queues un demandeur muni de son ticket pouvait s'entendre dire « c'est fini »²⁶⁰. Le souvenir de ces queues est encore resté vivace chez beaucoup de contemporains de la deuxième guerre mondiale. Ousmane Camara, magistrat à la retraite, né en 1931, se rappelle s'être plusieurs fois levé à l'aube pour faire la queue pour le pain avant d'aller à l'école²⁶¹. Des sources d'archives montrent même que l'aube était un moment tardif dans certains cas car, dans une lettre du Gouverneur du Sénégal au Maire de Dakar, le 11 mai 1942, il a été écrit : « par arrêté n° 2562/EPA du 12 octobre 1941 dont ampliation vous a été adressée, j'avais interdit la formation devant les magasins des files d'attente avant six heures du matin. Or les rapports de police qui me sont communiqués depuis quelques temps signalent la formation de ces « queues » dès quatre heures du matin... »²⁶². Même en 1945, subsistaient encore des malentendus et malversations relatifs au pouvoir libérateur du ticket. Dans ce contexte où l'usage du ticket était le baromètre de l'état du ravitaillement et du rationnement toute affaire relative à ce « billet magique » pouvait être source de matière à alimenter la rumeur sur la conduite de la guerre et les tendances du marché. Un passage du rapport émanant du chef de la subdivision de Sédhiou en date du 28 mai 1945 en donne une illustration : « j'insiste à nouveau sur la nécessité de garnir les boutiques et de mettre en vente libre au moment des travaux un pourcentage des stocks de tissus. À ce sujet la dernière mesure concernant la diminution

²⁶⁰ Khady Cissé en parle dans le même entretien et se rappelle avoir vu plusieurs fois sa mère acheter obligatoirement 1 kg de fève et 1 kg d'orge pour l'acquisition d'un kilogramme de riz.

²⁶¹ Ousmane Camara, émissions « Grand jury » du 11 juillet 2010 de 11h à 12h à la radio Futurs Médias (RFM) et « Opinion » du même jour de 15h à 16h à la radio Walfadjiri (Walf Fm).

²⁶² ANS. Ravitaillement. Formation des files d'attente devant les magasins (11 mai 1942). Fous Dakar et Dépendances n° 107 bis. Cette lettre est reprise intégralement dans le catalogue de l'exposition « L'AOF : de la création à la balkanisation (1895-1960) p 71

de la valeur des tickets (largeur des tissus) n'a pas été comprise des cultivateurs. Certains en ont déduit que malgré que la guerre soit terminée, la pénurie de marchandises se ferait sentir longtemps encore. Il semble que mesure, bien que justifiée (mais l'indigène ne s'embarrasse pas de raisonnements) ait été inopportune venant juste après la traite... Certains, évidemment, auront été frustrés »²⁶³.

C'est justement cette place centrale du ticket dans les dépôts en mémoire sur la deuxième guerre mondiale qui explique l'importance et la richesse du répertoire populaire d'adages, de chansons et de poèmes inspirés par les conditions de mise à disposition, d'acquisition et d'utilisation des tickets.

3.3 L'année des tourteaux

3.3.1 Le « rakkal » : un ersatz de désespoir

Le « rakkal », produit dérivé de l'arachide, était connu au Sénégal bien avant la deuxième guerre mondiale. Traditionnellement, si une bonne partie des grains étaient destinés à la commercialisation dans le cadre de l'économie de traite, une certaine quantité était en général conservée dans les maisons. Cette réserve pouvait être utilisée comme semence mais aussi transformée en huile pour la consommation locale.

La trituration artisanale, encore observable dans des localités du Sénégal, est en général une activité familiale avec une logistique relativement modeste : l'outil de production de cette entreprise familiale se compose, pour l'essentiel, de fagots de bois, d'une marmite, d'une passoire, d'un mortier, d'un pilon, d'un pressoir et d'un récipient.

²⁶³ ANOM. 14MOIM 2703, 2G45/87, bobine 127

Le processus de production de cette huile d'arachide intègre les opérations suivantes : décoricage manuel des gousses, pilage des graines dans un mortier, cuisson à la vapeur dans une passoire posée sur une marmite, emballage dans un sac qui sert de filtre, introduction dans un presseur, pressurisation et enfin recueil du liquide.

C'est le résidu solide laissé dans le presseur par les graines pressurées qui est communément appelé « *ràkkal* ». Généralement, ces tourteaux sont présentés sous forme de galettes destinées à l'alimentation du bétail. Avec la famine persistante, le tourteau devint une denrée de première nécessité.

L'utilisation, à une grande échelle, du « *ràkkal* » pendant la deuxième guerre mondiale, telle que relayée par l'histoire orale, ne pouvait pas avoir comme seule source pourveyeuse, les tourteaux des presseurs artisanaux. C'est probablement le tourteau industriel qui a été proposé aux populations comme expédient face à une famine persistante. L'idée est d'autant plus plausible que ceux qui ont vécu ces durs moments gardent encore en mémoire les spécifications physiques du produit dont l'aspect le plus évoqué est le scintillement qui le faisait assimiler à un miroir. Ce genre de témoignage a le mérite de démontrer que le tourteau servi par le « Blanc » était étrange pour des populations habituées, depuis longtemps, à produire ou à utiliser le tourteau artisanal, destiné, en priorité au bétail. En tout état de cause, les témoignages oraux sont concordants sur la distribution gratuite de tourteaux et leur insertion dans le menu de guerre.

3.3.2 « *Atum ràkkal ga* » : un épisode dans une famine persistante

La famine est une réalité qui a traversé pratiquement toute la durée de la deuxième guerre mondiale et même, dans certains cas, elle est allée au-delà de celle-ci. Dès l'éclatement du conflit, la priorité fut donnée au déploiement des machines de guerre. L'occupation de la France par l'Allemagne, de 1940 à 1944, avec son cortège de mise en dépendance politique, de spoliation foncière et d'extorsion économique n'était pas de

nature à faciliter les choses en France, encore moins dans ses colonies. « Jamanooy xiif ba », la période de la famine qui a servi de lit à « *Atum rakkal ga* » ou l'année des tourteaux (1943) a été l'occasion, pour la France, d'expérimenter plusieurs solutions de rechange pour contenir une faim devenue chronique. C'est dans ce contexte que s'inscrivait la distribution d'orge, de blé concassé et de tourteaux aux populations durement éprouvées. Le rapport du chef de la subdivision de Bakel dans le cercle de Matam fait état, en 1943, d'un tableau sombre porté à sa connaissance par un chef de village, Biranté Bathily qui, parlant de la soudure, lui apprit que « mais mûri dans 40 jours, très peu de riz, pas d'arachides, ricin aucun résultat, des gens resteraient couramment 3 jours sans manger (?) »²⁶⁴.

La guerre était, certes, un facteur déterminant dans le déclenchement et l'accélération du processus de la famine mais il est aussi établi que les conditions climatiques et environnementales avaient joué leur partition dans ce concert de paupérisation généralisée. S'agissant du facteur conjoncturel mondial représenté par la guerre, il est évident que la colonie du Sénégal ne pouvait, en aucun cas, échapper aux conséquences du dérèglement de la production et du ravitaillement en France. Le rapport économique de 1943 souligne, à ce sujet que « privé pendant deux ans par l'arrêt du trafic avec l'étranger et les colonies de l'Extrême Orient, de son ravitaillement en tissus et en vivres, le Sénégal n'avait pu, qu'à grande peine, nourrir et habiller ses cultivateurs »²⁶⁵. La dure sécheresse de 1941 et les mauvaises récoltes consécutives à une invasion de criquets pèlerins suffisaient, à elles-seules, pour susciter une famine, même en temps de paix. Le rapport économique annuel sur le Sénégal, parlant de cette sécheresse, affirme que « l'année 1941 est l'une des plus sèches que l'on ait pu observer au Sénégal depuis fort longtemps.....faible production de mil hâtif et production à peine suffisante de mil tardif.....plusieurs régions sillonnées par des criquets pèlerins (dégâts

²⁶⁴ ANOM.14MIOM 1830, 2G43/69, bobine T 19

²⁶⁵ ANS 2G 43/58. Sénégal, rapport sur la situation économique, 1943, p 39

dans les champs de patate et de niébé) »²⁶⁶. Pour la saison hivernale de 1943, il est fait état, à la fois, de pluies précoces, avec des averses les 26 et 27 mai, et de pluies tardives en décembre 1943, causant ainsi l'existence de « beaucoup de gousses pourries et de grains qui ont moisi ou germé »²⁶⁷.

La récurrence du phénomène, signalée dans d'autres rapports de l'administration, donne toute la dimension de l'effet conjugué de facteurs structurels et conjoncturels dans la persistance de la famine au Sénégal dans les années mille neuf cent quarante. Dans le rapport politique de 1944, l'on parle « d'une disette causée par la mauvaise récolte des produits vivriers de 1943... cercles les plus touchés : Louga, Thiès, ouest Linguère, nord Diourbel... »²⁶⁸.

Malgré ce contexte particulièrement difficile, le Sénégal devait faire face à une double exigence : nourrir sa propre population et contribuer au ravitaillement de la Métropole. Déjà, pour faire face à l'épreuve de 1941, les Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) furent mises à contribution comme l'indique le rapport suivant : « les SIP sont, comme les années précédentes, intervenues dans le ravitaillement de la population. Commande, transport, répartition et vente des stocks de vivres. Constitution de réserves pour l'hivernage ; 2.900 tonnes de mil et 1133 tonnes de riz achetées au Soudan ont été acquises par les SP de Podor, Thiès, Kaolack, Diourbel, Bas-Sénégal, Matam ; 1.100 tonnes de maïs du Dahomey ont été livrées aux Mutuelles de Louga et de Diourbel ; 269 tonnes de mil de Kolda ont été acquises par la Société de ce cercle et cédées au commerce pour le ravitaillement de Dakar et Thiès ; 642 tonnes de paddy ont été achetées par la Société de Ziguinchor pour l'alimentation indigène sur lesquelles 30 tonnes ont été cédées à

²⁶⁶ IAFFECO 915/1. Op.cit, pp 5 et 27. Ce document officiel indique, à propos de cette situation, qu'il y a eu « de rares et brèves averses très localisées ». Selon les services compétents dont les avis sont repris par l'administration coloniale dans le même texte, les pluies avaient commencé en fin août avec une très mauvaise répartition et un brusque arrêt des pluies le 08 octobre 1941.

²⁶⁷ ANS 2G 43/58, op.cit, p 7

²⁶⁸ ANOM IAFPOL 979. Colonie du Sénégal, rapport politique 1944. Le rapport de tournée du Gouverneur du Sénégal, du 15 décembre 1942 au 20 janvier 1943 parle aussi de « cultures vivrières déficitaires malgré la très grande augmentation des surfaces cultivées ; augmentation correspondant à la réduction des cultures d'arachides à raison de 0 ha, 66 d'arachide en moins pour 1 ha de mil en plus ». Voir ANS 10 D6/60

l'Intendance ; 45 tonnes de patate ont été cédées par la Prévoyance de Louga à celle du Bas-Sénégal qui les a vendues à la population de Saint-Louis ; la Société de Prévoyance de Podor a procédé à des achats de mil dans les cercles de Linguère, Tambacounda et Matam, formant un tonnage total de 120 tonnes »²⁶⁹.

Ce tableau laisse entrevoir une situation alimentaire pour le moins préoccupante. La faim, dans ses aspects quantitatif et qualitatif, était déjà une réalité ambiante en 1941. Le ravitaillement, le rationnement et la débrouillardise formèrent alors le triangle d'un casse-tête alimentaire franco-sénégalais à l'intérieur duquel des ersatz comme le tourteau se positionnèrent en trouville de sauvetage.

L'encadrement institutionnel et les rouages administratifs dans la gestion de proximité de la question du ravitaillement ont été largement évoqués dans l'historiographie disponible²⁷⁰. Le vécu collectif de la pénurie de guerre par le Sénégal d'en-bas étant notre axe prioritaire d'étude, nous avons pris le parti de ne pas nous appesantir sur la question des structures de réception et de répartition des vivres. Néanmoins, il nous paraît utile d'apporter des éléments d'information sur la situation qui prévalait, dans ce domaine, durant l'année-événement des tourteaux. C'est dans la continuité d'une dynamique de création/modification de structures pour mieux gérer la crise que fut prise la mesure suivante : « le Comité du Commerce Extérieur s'est substitué au CLÉC à la date du 01 octobre 1943 pour toutes les opérations de réception.

²⁶⁹ IAFECO 915/1 op.cit, p 109. Non seulement ce rapport renseigne sur les modalités pratiques d'acquisition de divers produits vivriers mais il tire une conclusion qui allie à la fois prospective et solidarité horizontale et verticale comme nous avons déjà tenté de le montrer à travers le chapitre 1 de cette partie, en parlant de « réaction en chaîne ». Le contenu de cette conclusion mérite, à notre avis, d'être livré in extenso : « pour subvenir jusqu'à la récolte de 1942, la colonie devrait avoir recours à une aide de l'extérieur. Il convient à ce sujet de souligner et d'apprécier le concours qui lui fut apporté par le Dahomey et le Togo ainsi que par la Métropole, elle-même, qui malgré les vives préoccupations que lui suscitait sa propre situation alimentaire, n'hésita pas à abandonner généreusement au Sénégal un important chargement de riz attendu impatiemment d'Indochine et de Madagascar ».

²⁷⁰ À titre indicatif, se référer à Mor Ndao: *Le ravitaillement de la ville de DAKAR de 1924 à 1945*. Doctorat 3e cycle. UCAD 1997, 410 pages ou à Dominique Veillon, Jean Marie Flonneau: *Le temps des restrictions en France (1939-1945)*, Cahiers 32-33, CIERA, mai 1996, 537 pages.

répartition, livraison de marchandises. Le CLEC se borne au ravitaillement de la population civile »²⁷¹.

L'année des tourteaux avait vu le « *ràkkal* » intégré dans le menu populaire dont les aspects les plus couramment partagés étaient l'insuffisance et l'irrégularité. L'irruption de cet aliment de bétail dans la préparation des mets de guerre, était la preuve que la famine avait atteint des proportions inhabituelles au point que la mémoire collective l'érigea en année-événement, « *atum ràkkal ga* » et les consciences individuelles l'adoptèrent comme événement-repère faisant fonction de structurant chronologique à l'échelle individuelle, familiale ou communautaire.

Le « *ràkkal* » était présent dans la préparation des trois repas quotidiens pour les familles qui avaient le privilège d'observer cette fréquence. Ce produit était utilisé seul ou en association avec le son (*cox*), la farine (*sungul*) ou le résidu granulé (*sanxal*), tous obtenus après le pilage du mil. S'il n'était pas intégré dans l'apprêtage du couscous, le « *ràkkal* » était servi sous forme de *laax*, ce plat communément appelé sanglé²⁷². Dans ce contexte où la quantité importait plus que la qualité, le *ràkkal* était utilisé comme une sorte d'adjuvant pour augmenter la quantité de couscous. Haminta Hanri qui affirme en avoir beaucoup mangé rapporte que cet expédient qu'elle appelle le « tourteau des Toubab » était d'abord pilé puis ajouté au couscous déjà préparé²⁷³. Même certains secteurs du commerce local avaient fini, semble-t-il, par faire usage de succédané en introduisant le *ràkkal* dans la pâtisserie. À Dakar, par exemple, Maurice Maillat, témoin des événements parle, dans son tapuscrit, de « pâtisseries disparues qui firent place à des gâteaux

²⁷¹ ANOM. IAFFPOL 979. Sénégal, rapport politique, 1944, p 92. Le CLEC signifie Comité Local des Echanges Commerciaux

²⁷² Avec le *sanglé* à base de tourteau, la galette était d'abord trempée dans de l'eau puis bouillie. La pâte obtenue était consommée en association avec du lait caillé, du jus de tamarin, de pain de singe ou de néré et souvent sans sucre. L'histoire orale rapporte que son utilisation, comme repas servi lors des cérémonies de baptême, était courante. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà brossé, nous avons personnellement rencontré une femme qui porte le sobriquet de *Coumba ràkkal*, étiquette destinée à immortaliser un baptême de l'année des tourteaux.

²⁷³ Entretien du 11 juin 2003.

conféctionnés au tourteau d'arachides »²⁷⁴. Des Français se sont même mis à l'école culinaire des ménages sénégalais comme l'atteste cet auteur quand il écrivit que « les farines alimentaires furent avantageusement remplacées par le « rouye » (farine du mil) dont le succès fut tel que la Métropole en réclama, d'importants envois de ce produit furent effectués jusqu'en novembre 1942. »²⁷⁵.

C'est dans un contexte de restriction drastique des produits de consommation courante que l'usage du « *ràkkal* » s'est presque généralisé. En 1943, la production arachidière attendue était de 400.000 tonnes mais seulement 274.982 tonnes furent commercialisées. Une des explications les plus plausibles, selon l'autorité coloniale, était la rétention des graines par les paysans. Le rapport économique annuel soutient que « le rationnement sévère en huile a poussé l'indigène à la fabrication d'huile par les procédés indigènes »²⁷⁶. D'ailleurs face à cette situation, l'autorité prit une mesure à caractère dissuasif car « l'arrêté 306/AE du 08 février 1943 suspendit la fabrication, la vente d'huile indigène familiale ou villageoise »²⁷⁷. La consommation de viande devint un luxe, tant les canaux officiels de sa production étaient surveillés. Dans le rapport économique annuel sur la situation de 1941, il est fait état de la prise de deux mesures pour la réduction de la consommation en viande. D'une part, la fixation de trois jours sans viande de bœuf et un jour sans viande de mouton, d'autre part, la fixation d'un nombre maximum de bovins à abattre pour l'alimentation de la population civile. Ce rapport précise : « l'arrêté local n° 286 AE du 31 janvier 1941 a porté à trois le nombre de jours sans viande de bœuf, lundi mardi, vendredi de chaque semaine. Il est également interdit de faire figurer ces mêmes jours la viande de bœuf ou les plats en contenant dans les hôtels et restaurants.

²⁷⁴ ANS. Bi I 4° 1634 Maurice Maillat, Dakar sur les flammes de guerre 1939-1945, ravitaillement et marché noir.

²⁷⁵ Ibidem. Cependant, il me paraît utile de relever une erreur d'appellation et de compréhension imputable à un déficit d'imprégnation culturelle. L'auteur assimile le « rouye » à la farine de mil. Le « rouye » est plutôt un plat, une bouillie à base de farine de mil non granulée.

²⁷⁶ 2G43/58 op.cit p 41

²⁷⁷ Op.cit p 42

D'autre part, la consommation de viande a été interdite le lundi. Le contingent maximum de bovins à abattre est fixé par le vétérinaire inspecteur, 18 à Saint-Louis, 12 à Kaolack. Ce contingent variable diminue en hivernage, augmente en période de traite »²⁷⁸. Cette décision officielle prise en début d'année fut complétée par un train de mesures destinées à limiter et à contrôler strictement la consommation²⁷⁹. Tout comme la disette vestimentaire qui avait occasionné un regain d'intérêt pour l'artisanat local, la disette alimentaire et les restrictions qui l'avaient suivie poussèrent les populations à réactiver l'activité cynégétique. Selon toute vraisemblance, le spectacle de hordes de chasseurs conjoncturels se livrant à la grande battue était un tableau courant sur la scène du Sénégal profond.

L'existence de mesures de restriction qui, en principe, concernaient ceux qui pouvaient acheter de la viande, ne justifiait pas, loin s'en faut, la pratique de la chasse par les populations rurales. Celles-ci, tenaillées par les différentes facettes de la famine, étaient obligées d'envisager et de déployer des stratégies de survie. La chasse en était une²⁸⁰.

²⁷⁸ 1 AFFECO 915/1.op.cit, p 43

²⁷⁹ Idem, p 98. En dehors d'autres mesures relatives au fil à pêche, au savon, au tissu, ce train de mesures, dans ses aspects qui nous intéressent ici, était le suivant : arrêté du 15 avril «rendant obligatoire la déclaration des stocks de certaines marchandises et réglementant leur vente et leur circulation » ; arrêté du 16 juin « réduisant à 4 kg par mois et par personne la ration de riz des détenteurs de cartes d'alimentation (européens et autochtones vivant à l'européenne) ; arrêté du 06 août « réglementant la vente au détail de certaines denrées d'alimentation européenne-riz de toutes qualité et provenance 2 kg par mois, par personne ; arrêté du 04 septembre « réglementant la consommation de la viande dans les hôtels et restaurants de Saint-Louis : un seul plat de viande ou de volaille par repas les jours où la consommation de la viande de boucherie est autorisée »

²⁸⁰ Ablaye Thiam, au cours de l'entretien du 23 juillet 2005, a raconté des scènes de chasse avec des hommes armés de bâtons et d'armes blanches courant et criant à travers la brousse, tapant sur les herbes et les buissons, poussant ainsi les perdrix à s'envoler et les lapins à courir pour être ensuite tous poursuivis. De toutes ces techniques, celle qui nous a le plus impressionné est celle utilisée dans la chasse au rat palmiste. Selon notre informateur, « dès qu'un soupçon de présence du rat palmiste dans sa retraite en profondeur est établi, les gens s'empressent de boucher tous les trous du terrier avec des feuilles de buisson à l'exception d'un où ils mettent le feu. Ne pouvant plus tenir à cause de la fumée, le rat palmiste est obligé de forcer le bouchon pour sortir et être attrapé ou rester évanoui devant celui-ci ; le cas échéant le bouchon est enlevé par les chasseurs et l'animal retiré du trou ». Pour illustrer ses propos, il a montré une cicatrice causée par la morsure d'une mangouste à queue blanche (*tehneumia albicauda*), carnivore appelé « *sikkôor* » en wolof. Pour la production du feu, Malick Thiam renseigne que souvent il n'y avait pas d'allumette mais une technique héritée des ancêtres consistant à « frotter intensément un bout de tige de nil sur un champignon appelé en wolof « *pakap lek* », littéralement souche de lapin. Au bout d'un certain temps, selon notre informateur, apparaissent des étincelles puis c'est le feu.

La disette alimentaire et le rationnement des produits vivriers atteignirent des proportions considérables. Dans le rapport économique de 1943, des indicateurs intéressants sont déclinés au sujet des rations indigènes : « 1kg de mil, 0,500g de maïs, 0,750g d'orge, 0,500g de riz, 0,500g de semoule, 0,500g de légumes secs. La ration moyenne de riz était à 500g/jour mais le riz faisant défaut, il a fallu le remplacer par le mil, le maïs, l'orge, la semoule, les légumes secs, le blé concassé, etc.....Attribution aux indigènes de rations supplémentaires à l'occasion de leurs fêtes traditionnelles, des fêtes nationales ou de l'arrivée à Dakar de personnalités marquantes : 14 juillet, 0,500kg de sucre ; Tabaski, 2kg de mil ; Korité, 0,500kg de riz et 0,500kg de mil ; Ramadan, 0,500kg de riz, 2kg de semoule, 1kg de sucre . Arrivée du Ministre des colonies, 2kg de semoule, 0,500kg de sucre »²⁸¹.

C'est dans ce contexte que furent proposés, voire imposés aux populations des produits vivriers comme l'orge, céréale auparavant inconnue dans le menu des Sénégalais et qui avait fini par marquer la mémoire collective au point qu'elle en fit une année-événement, un événement-repère et un concept à sobriquet. Nous avons déjà évoqué le cas d'un chef de village né cette année-là et qui est communément appelé *Mbaye lorse*. Le caractère inhabituel de la préparation et de la consommation de cette céréale et ses conséquences gastriques alimentent aujourd'hui beaucoup de témoignages oraux et en 1943 les rapports officiels le reconnaissaient. Dans un rapport de tournées du Gouverneur du Sénégal, il a été écrit, à propos de l'orge, les phrases suivantes : « après quelques difficultés pour l'écoulement, les indigènes commencent à apprécier cette céréale dont un vieil employé de la

²⁸¹ ANOM, AFFEC 915/2. Rapport économique Dakar et Dépendances, 1943, pp 4 et 5. Pour les besoins de l'éclairage historique, il convient de rappeler que dans l'évolution administrative du Sénégal, en dehors de l'existence d'une dualité puis d'une fusion administrative et budgétaire, la circonscription de Dakar était devenue, à partir de 1924, une unité administrative autonome dénommée Circonscription de Dakar et Dépendances avec son budget propre et ce, jusqu'en 1947. Le décret 46-1108 du 17 mai 1946 supprima la Circonscription de Dakar et Dépendances qui fut alors rattachée au territoire du Sénégal. Elle devient, le 1^{er} juillet 1946, Délégation de Dakar et ce, jusqu'au 04 août 1958. Par la suite, « le territoire compris entre les limites déterminées par le rivage maritime et le cercle de Thiès, portera le nom de cercle du Cap Vert » (voir ANOM, IAFIPOL 2210/3). Pour la petite histoire, l'appellation de « région du Cap Vert » qui avait été proposée dans le projet de décret avait été rejetée. Pourtant, cette entité territoriale, après avoir été dénommée, « Délégation Dakar » puis « région du Cap Vert », est aujourd'hui, « la région de Dakar ».

S P a trouvé le mode de préparation suivant : faire tremper une nuit, le lendemain matin égoutter et sécher au soleil, passer trois fois au mortier à mil avec vannages intermédiaires ; à ce moment il ne reste plus de paille et il est possible d'obtenir, soit de la farine soit du couscous. La condition de la réussite est la patience et le courage. »²³²

Cette pénurie généralisée avait aussi ressuscité, siron redynamisé l'activité de la cueillette. Les fruits et tubercules dits sauvages, les feuilles des arbres ou des plantes devinrent très prisées par les populations « affamées ». Le « *fiambi allè* » (igname sauvage) ou *dioscorea*, le « *mbuum nduur* » ou *cassia tora*, le « *cèxèt* » ou *leptadenia*, le « *gènn* » ou *ficus gnaphalocarpa*, le « *mbanxanaasse* » ou *icacina senegalensis*, le « *buy* » (pain de singe) ou *andersonia digitata*, le « *daqar* » (tamarin) ou *tamarindus indica*, le « *dimb* » ou *cordyla pinnata*, le « *uul* » (néré) ou *parkia biglobosa*, le « *yooñ* » (tubercule) ou *dioscorea.sp.*, le « *jaator* » (mousseron) ou *fungi.sp.*, certaines graminées appelés « *dugubu picci* » (mil des oiseaux) constituaient le contingent végétal le plus utilisé dans les mets de l'époque.

Les tubercules de « *fiambi allè* » et de « *yooñ* » étaient bouillis et mangés tout seuls ou avec du couscous ; celui-ci pouvait être à base de farine ou de son de mil, de tourteaux, de graminées cherchées dans la brousse, de fruits de « *mbanxanaasse* », etc. Maramè Sarr qui se rappelle avoir préparé plusieurs fois du couscous à base de « *mbanxanaasse* », précise que « les fruits sont pilonnés, puis trempés dans de l'eau pendant deux jours ou plus, ensuite séchés et pilés avant d'être apprêtés selon le même canevas que pour le couscous à base de mil »²³³. Généralement, selon la plupart de nos informateurs, le couscous était mangé avec de l'eau et du sel seulement.

²³² ANS 10 D6/60. Rapport de tournées au sujet de la situation vivrière et répartition des textiles, 1943, p 9

²³³ Maramè Sarr, née en 1914. Entretien du 13 avril 2004. La presque centenaire Haminta Haan, au cours de notre entretien du 11 juin 2003, informe que « les fruits étaient coupés, séchés sur des termitières, ramenés à la maison pour pilonnage, les grains introduits dans de l'eau à plusieurs reprises pour en augmenter le volume, ce qui donnait une couleur blanche ; ils étaient ensuite séchés puis pilés et la farine apprêtée en couscous. Elle raconte aussi à propos du manioc sauvage que « les gens allaient le chercher en brousse et les tubercules étaient bouillis dans deux marmites, l'une pour le dîner et l'autre gardée jusqu'au lendemain matin pour le petit déjeuner ».

Dans certains cas, il était garni de feuilles de *cassia tora* ou de fruits de *cordyla pinnata*. Ces feuilles étaient simplement bouillies, sans aucun autre condiment en dehors du sel puis utilisées comme sauce. Ce plat communément appelé « *ndipoor* » ou « *flogg* » si la sauce est présentée sous forme de pâte, est souvent évoqué par des témoins de la guerre pour magnifier, selon eux, la qualité actuelle de vie des Sénégalais. Quant aux fruits du *cordyla pinnata*, ils étaient épluchés, coupés en morceaux puis bouillis seuls ou si les moyens le permettaient, avec de l'arachide et quelques condiments. Le tout était posé sur le couscous en bloc monolithique ou sous forme pâteuse pour donner un plat appelé « *nuutti* ». Une fois épluché, le fruit pouvait être séché, conservé dans des sacs et par ce procédé de cryodessiccation, il permettait de nourrir beaucoup de personnes. Ces renseignements fournis par l'histoire orale rejoignent ceux des sources d'archives. Dans le rapport annuel de 1943 du cercle de Thiès il a été fait le constat suivant : « privés de vivres d'importation hormis à l'époque de la soudure où la SP assure de substantielles distributions, les villageois ont dû faire montre d'initiative, et en dehors des cultures traditionnelles, mil et arachides, développer certaines cultures vivrières jusqu'ici négligées. Les produits de cueillette dont le nombre est plus élevé qu'on ne pourrait l'imaginer sont soigneusement récoltés et entrent en grande part dans l'alimentation indigène : soump, dougore, jujube, mboum, new, tamarin, pain de singe, tole oule kheule figue ronier, sope »²⁸⁴.

Le riz étant presque introuvable, selon Elhadji Babou Dramé, le « *bassi* » ou gros mil était « pilonné, vanné pour le débarrasser du son puis utilisé comme riz : ce plat était appelé *xar combo* »²⁸⁵.

Des fois, l'acuité de la faim, le retard dans la mise à disposition de la pitance ou les urgences professionnelles ne permettaient pas la cuisson immédiate de produits vivriers. Le consommateur naturel était alors la voie indiquée pour « tromper sa faim ». Elhadji Momath Codou Thiam (1904-2007) se rappelait,

²⁸⁴ ANOM. 14MIOM 2695, 2G43/78, bobine 119

²⁸⁵ Elhadji Babou Dramé, entretien du 09 juin 2004

en 2003, « être revenu tard d'un voyage avec 5kg de mil qui ont été trempés dans de l'eau et tôt le matin, chacun en avait pris une poignée à manger avant d'aller aux champs »²⁸⁶. Ce genre de voyage est communément appelé « *jëgaan* »²⁸⁷.

Les différentes facettes de ce régime alimentaire de guerre justifiaient largement la fréquence des intoxications, phénomène apparu, de façon récurrente, dans nos entretiens. Ablaye Thiam se rappelle avoir été témoin d'une scène où une fille qui avait mangé, avec glotonnerie, du mil frais de la première moisson « *wedden* » et qui vit son ventre se gonfler. Elle dut son salut, selon notre interlocuteur, à un exercice spontané de roulement sur le sol, ce qui avait permis une évacuation rapide par le haut et par le bas²⁸⁸. Elhadji renchérit en racontant qu'un « berger, de retour de la brousse, avait subitement humecté, bouilli et mangé une galette de *rakkal*. Il en mourut »²⁸⁹. Une consommation intempestive de semoule avait aussi, selon Kéba Touré, occasionné la mort d'un Peul nommé Bess Diari du village de Passi Khour. Celui-ci « avait directement utilisé la semoule appelée *couscous du Blanc* avec du lait frais de chèvre pensant que c'était du couscous déjà apprêté. Son ventre se gonfla et il mourut par la suite »²⁹⁰. Ibrahima Mbergane raconte que leur *surga* nommé Ablaye avait perdu la vie suite à une consommation d'orge qui avait entraîné le gonflement de son ventre²⁹¹. Dans certains cas, ce n'était pas une affaire de mauvais apprêtage ou de consommation abusive d'un produit vivrier mais c'était plutôt le mauvais état de celui-ci à son arrivée au Sénégal : « parfois le Maroc envoyait des fèves et des pois-chiches

²⁸⁶ Entretien du 10 juin 2003

²⁸⁷ Effectivement la famine avait induit la fréquence du « *jëgaan* », pratique bien connue en milieu rural et qui consiste, en période de sécheresse, à rendre visite à quelqu'un en qui on place un certain espoir pour solliciter une aide en nature, en général du mil.

²⁸⁸ Entretien du 23 juillet 2005

²⁸⁹ Idem

²⁹⁰ Entretien du 27 juin 1999

²⁹¹ Entretien du 15 juin 2003

abondamment charançonnés que finalement on n'utilisera que pour la nourriture des chevaux. »²⁹².

Cette débrouillardise dans le dénuement avait fini par bousculer les traits caractéristiques de la *tórangá*, cette hospitalité légendaire reconnue aux Sénégalais en général. Elhadji Diouf soutient que « l'expression « *kaay leen nu lek* » (venez manger avec nous), très populaire et spontanément lâché par les Sénégalais était remplacée, pendant la guerre, par des signes adressés à des proches en public pour les inviter à manger »²⁹³.

Des améliorations dans le ravitaillement et la consommation de denrées furent constatées à partir de 1944. Dans le rapport politique de 1944, il est indiqué une « amélioration dans l'alimentation indigène par le remplacement progressif et proportionnel de denrées telles que : blé concassé, fèves et pois chiches difficilement acceptés par les autochtones par des denrées plus appréciées : mil, riz, maïs, semoule, etc. dans la mesure, évidemment, des possibilités d'approvisionnement..... À compter du 01 octobre 1944, le pain a été entièrement fabriqué avec de la farine »²⁹⁴. La même source rappelle qu'avant, la composition du pain était de 75% de farine et 25% de semoule américaine.

Cette reprise progressive dans la restauration des habitudes alimentaires n'avait pas entraîné automatiquement la disparition de la famine causée par la guerre. Même avec la fin du conflit, la faim et la malnutrition étaient le gros lot des populations, en particulier, dans les zones rurales. Le *ràkikal* a aujourd'hui retrouvé son statut d'aliment de bétail mais la question alimentaire demeure une équation pour nombre de pays africains dont le Sénégal.

²⁹² ANS, bi I 4° 1634, idem

²⁹³ Entretien du 23 juillet 2005

²⁹⁴ ANOM, IAFFPOL 979, p 85

En 2010, l'année des tourteaux est vieille de soixante sept ans mais par les vicissitudes de l'histoire, le « *ràkkal* » s'est invité dans la quotidienneté des Sénégalais, non pas pour intégrer les menus familiaux, mais pour donner la preuve d'un dysfonctionnement de la filière arachidière. La totalité de la production de 2009 n'ayant pas été achetée, les paysans ne sachant que faire de leurs graines, ont remis au goût du jour la trituration artisanale ce qui, naturellement, induit une production inhabituelle de « *ràkkal* »²⁹⁵. Les pressoirs fonctionnent comme ils ne l'ont jamais été depuis longtemps et le litre d'huile produite par les méthodes artisanales coûtent 750 F CFA contre 1.100F CFA pour l'huile des unités industrielles du Sénégal, pendant que les tourteaux sont vendus à 60 F CFA le kg. La crise aidant, dans la plupart des villages sénégalais, l'huile de la trituration artisanale, parce que moins chère, est prisée par les ménages.

D'ailleurs, cette huile, généralement vendue dans les marchés quotidiens locaux ou dans les « *luuma* », commencent à être écoulée dans la capitale Dakar où la pauvreté a fini de gagner beaucoup de ménages²⁹⁶.

Dans la logique de fixation des événements par la mémoire collective, rien n'interdit de penser que dans le futur une autre année-événement baptisée « *atum ràkkal* » (année des tourteaux) ou « *atum segal* » (année de la trituration) ne viendrait perturber les événements-repères déjà existants.

²⁹⁵ À ce jour, des informations officielles diffusées sur les ondes et non encore démenties, font état d'une récolte globale d'un million de tonnes d'arachide mais dont une part reste encore entre les mains des paysans, pour des raisons de financement insuffisant. Pour mémoire, rappelons que depuis 2000, le principal problème des paysans était l'existence de bons impayés dont les responsables directs étaient les Opérateurs privés stockeurs (OPS). Pour la présente campagne, ce n'est plus fondamentalement une crise entre l'OPS et le paysan mais un déficit de financement de la part des deux principales huileries, SUNEOR, du wolof « *sunu or* » (rotin or) et les Nouvelles Arachides du Sénégal (NOVASEN). Les deux doivent 13 milliards de F CFA aux OPS qui ont déjà collecté des graines mais sans être complètement régularisés. Pour les besoins de l'éclairage historique, rappelons que SUNEOR a été créé en 2007, suite à la privatisation, en 2003, de la Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal (SONACOS) qui, elle-même résulte de la nationalisation, en 1975, de Lesieur Afrique. Quant aux Nouvelles Arachides du Sénégal (NOVASEN), elles sont créées en 1990.

²⁹⁶ Les « *luuma* » sont des marchés hebdomadaires tournants faisant de chacune des localités sélectionnées un pôle de convergence le jour de son marché. À titre indicatif, dans une partie de la région de Kaolack, le maillage territorial par le « *luuma* » donne le calendrier suivant : lundi pour Ndoffane, mardi pour Thiare, mercredi pour Mabo, jeudi pour Ndiba Ndiayène, vendredi pour Prokhane, samedi pour Dinguiraye et dimanche pour Farafégny (village Gambien frontalier. Ce marché d'intégration est une preuve que sur le plan de l'intégration, les peuples sont en général en avance sur les politiques). Un chauffeur de transports en commun qui assure liaison entre Dakar et l'intérieur du pays nous a confié qu'il lui arrive de transporter par voyage une vingtaine de fûts de 20 litres chacun destinés à la vente à Dakar.

4.3 L'année de la gale

4.3.1 Essai d'éclairage épidémiologique et historique

« *Atum ramm ga* », littéralement année de la gale, correspond, à la lumière des recoupements de différentes sources orales, à l'année 1944. Cette année fut marquée par le spectacle d'intenses moments de grattage du corps dus à des démangeaisons persistantes. La prégnance du phénomène a fini par inscrire cette maladie dans le répertoire mémoriel des années événements de la deuxième guerre mondiale.

Aux plans étiologique et épidémiologique, l'évocation de la gale renvoie aux indications suivantes : « *Affection cutanée due à des parasites de l'ordre des acaréens, les sarcoptes. La gale survient par épidémies cycliques, séparées par des périodes de 30 à 40 ans ; la dernière épidémie remonte aux années 1965 à 1980. Selon le type de transmission, on distingue la gale dite humaine, caractérisée par une contamination à partir d'une autre personne, de la gale non humaine, caractérisée par une contamination à partir d'un animal ou d'un végétal. La gale humaine : dans cette affection cutanée, la femelle du sarcopte creuse un tunnel dans l'épaisseur de l'épiderme et y pond des œufs. Ceux-ci donnent naissance à des larves, qui deviennent adultes et se reproduisent sur la peau. La contamination s'effectue par contact physique direct (rapport sexuel) ou par l'intermédiaire d'objets contaminés (drap, couverture). La contamination indirecte (literie, vêtements infestés) est rare. La gale humaine se manifeste tout d'abord par des démangeaisons, très caractéristiques si elles atteignent tous les membres d'une famille. Puis apparaissent de courts sillons (correspondant aux tunnels) surmontés à une extrémité d'une minuscule perle translucide (vésicule perlée), prédominant entre les doigts, sur les poignets, les aisselles, la région de la ceinture, mais ne siégeant jamais sur le visage. Les démangeaisons entraînent des lésions surélevées, rouges et excoriées, ou des lésions de grattage. En l'absence de traitement, les démangeaisons persistent et peuvent se compliquer de lésions suintantes et de croûtes surinfectées. La gale peut aussi se manifester sous d'autres formes : la gale du nourrisson peut se traduire par*

l'apparition de lésions vésiculeuses, survenant sur la paume des mains et la plante des pieds, et de gros nodules au niveau des aisselles et de l'aîne ; la gale des gens propres se manifeste uniquement par des démangeaisons à recrudescence nocturne ; la gale dite norvégienne, qui se rencontre surtout chez les sujets immunodéprimés, est caractérisée par l'apparition de croûtes épaisses, non prurigineuses, prédominant aux extrémités du corps (mains, pieds). Les gales d'origine animale ou végétale : C'est un ensemble d'affections cutanées dues à des variétés d'acariens présents sur les animaux (chats, chiens, oiseaux) ou les végétaux (arbustes, blé).Elles se manifestent par des démangeaisons passagères, sans sillon caractéristique. La disparition de la source de contamination entraîne la guérison ».²⁹⁷

Dans les rapports officiels des services administratifs ou sanitaires, la gale ne faisait pas, en général, l'objet d'un développement spécial, contrairement aux autres maladies comme le paludisme, la syphilis, la méningite, le pian, la variole, la trypanosomiase ou la lèpre. On peut, à titre indicatif, évoquer les constats suivants : « l'épidémie de méningite dans le cercle de Linguère n'a guère accusé d'arrêt que pendant deux mois en 1944, 89 cas dont 11 décès »²⁹⁸ ou à Ziguinchor où « elle a touché, courant février-mars, 78 personnes dont 49 sont décédées »²⁹⁹. Après avoir reconnu que les maladies vénériennes sont extrêmement répandues en AOF, le rapport de la Direction de la santé publique en 1942 disait : « la syphilis pèse très lourdement sur l'avenir démographique des populations autochtones...Sénégal, population indigène 1.742.442, syphilis 75.263 traités »³⁰⁰.

A priori, l'on peut penser que la gale n'était pas un problème de santé publique suffisamment préoccupant pour figurer sur la liste des principales maladies qui affectaient les populations. Pourtant, dans toutes les localités du Sénégal, la mémoire collective est unanime à désigner l'année 1944, l'année de la gale. L'explication de ce déphasage entre l'importance et la popularité accordées à

²⁹⁷ Larousse médicale, 2006

²⁹⁸ ANOM 14MIOM 2703, 2G44/169, bobine 127 Sénégal, rapport politique 1944, cercle de Linguère

²⁹⁹ Idem, rapport annuel cercle de Ziguinchor

³⁰⁰ ANOM 14MIOM 1836, 2G42/7, bobine 705

cette maladie par les populations et le traitement qu'en a fait la médecine conventionnelle relèverait plutôt d'une réalité née d'une option systématique des galeux pour une automédication essentiellement centrée sur la thérapeutique traditionnelle. Les galeux étaient incontestablement nombreux mais inconnus, en général, des structures sanitaires. Selon toute vraisemblance, le premier remède reconnu comme tel par les galeux était le grattage et si celui-ci occasionnait des plaies, le recours à la pharmacopée était souvent systématique. D'une manière générale, cette attitude était plus visible pour la gale, maladie considérée comme non mortelles, mais la propension à ne pas solliciter d'emblée la médecine conventionnelle était une réalité pour beaucoup d'autres pathologies. Dans le rapport annuel de la subdivision de Kolda en 1944, il a été relevé que « la lutte contre les maladies endémiques est entravée par la passivité de la population et son attachement à ses coutumes. Les tournées fréquentes l'appriivoisent et la familiarise avec la thérapeutique moderne. Longue à inculquer sera l'idée d'aller aux soins dès l'apparition du mal »³⁰¹. Le colonisateur, dans ses appréciations à forte dose de paternalisme, soutenait aussi que même si certains se présentaient aux premiers signes d'une maladie, ils manquaient de patience pour le suivi des traitements : « le cercle de Kédougou est un gros foyer pianique surtout dans les cantons du Bélé Dougou, Dantila et Sirimanna. Etant donné la thérapeutique active dont les effets sont rapides les indigènes réclament spontanément nos soins, mais n'ont jamais la patience d'attendre la fin du traitement et s'enfuient dès que les lésions externes s'estompent »³⁰². Malgré quelques limites souvent liées au dosage correct des médicaments, les savoirs traditionnels, en matière de thérapeutique, ont fait la preuve de leur efficacité dans le traitement de beaucoup de maladies³⁰³.

³⁰¹ ANOM 14MIOM 2699, 2G44/104 bobine 123

³⁰² ANOM. 14MIOM 2695, 2G45/82, bobine 119

³⁰³ Au Sénégal, les guérisseurs traditionnels sont régulièrement sollicités par les populations pour le traitement de maladies. Mieux, certaines structures hospitalières font souvent appel à leurs services. C'est le cas de l'hôpital universitaire de Fann où le « ndèp », séance d'exorcisions pratiquée par les Lebu et les Seereer, était introduit dans les méthodes thérapeutiques de la psychiatrie moderne. A Fatick, par exemple, la structure de santé dénommée « Malango » combine la thérapeutique moderne et celle dite traditionnelle, à base de feuilles, de racines, d'écorces ou de formules incantatoires. A l'hôpital Elhadji Ibrahima Niassé de Koulack, certains cas de

Les années consécutives de dénuement avec leur cortège de pénuries de nourriture, d'habits et de savon, représentaient, pour l'opinion publique, le terreau de la gale, cette affection que d'aucuns appellent « maladie du corps sale ». Le dépôt en mémoire considère en général les « forse », ouvriers agricoles dont nous avons déjà parlé, comme les principaux vecteurs de cette épidémie. La position populaire de principe est que la gale était une fabrication des immigrants soudanais et voltaïques venus par vagues au Sénégal et lâchés par sous-groupes dans les villages du Bassin arachidier où ils devaient chercher eux-mêmes un « *njaatigi* », ce tuteur légal qui était un pilier important dans le dispositif du *nawelanat*, comme nous avons tenté de le montrer dans la deuxième partie de ce travail. C'est vrai. Ces « forse » débarquaient avec une garde robe sommaire dont le vêtement le plus caractéristique était la « *mbêné sol* », une pièce de tissu trouée au centre pour laisser passer la tête de celui qui doit la porter. Ils avaient, auparavant, passé des jours sans se laver et sans laver leurs habits. Malgré tout, les conditions d'hygiène trouvées sur place autorisent à penser que la gale pouvait aussi être causée par des autochtones. La pénurie de savon et le caractère non prioritaire de son acquisition face à une famine persistante, étaient déjà des facteurs non négligeables pour étayer la thèse d'une dimension endogène de la gale liée aux questions d'hygiène de vie et de soins du corps. La prolifération des poux, puces, punaises et cafards et la pénurie de détergents et d'antiseptiques constituaient déjà un lit potentiel de dermatoses. Le chef de la subdivision de Tivaouane reconnaissait, en 1944, dans son rapport politique et économique annuel, que « la gale s'est développée (manque de savon) et devient actuellement une véritable maladie sociale »³⁰⁴.

La promiscuité dans les villes constituait aussi un facteur aggravant dans la propagation de la maladie. Dakar en offrait un exemple et c'est qui avait fait dire aux autorités administratives, peut-être en exagérant, que « la plus petite case de Dakar abrite chaque nuit 20 à 30 indigènes venus de la brousse

fractures sont souvent envoyés chez Ngor Sarr, un guérisseur dont l'efficacité des méthodes thérapeutiques est unanimement reconnue.

³⁰⁴ ANOM. 14 MIOM 2700, 2G44/124, bobine 124

chercher un gagne pain, se livrer au vagabondage ou à la mendicité. De cette proximité grouille un nombre élevé d'enfants soumis aux contacts les plus divers : tousseur qui apporte la tuberculose, galeux qui répand nuitamment sa maladie, dysentérique dont les germes cherchent volontiers de nouveaux hôtes et individus atteints de maladies essentiellement contagieuses : méningite, rougeole, typhoïde, etc. »³⁰⁵.

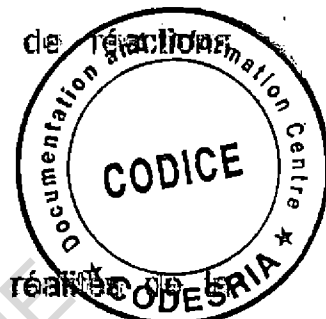
Le rationnement du savon industriel était aussi une réalité de guerre. Déjà, en 1941, furent pris « l'arrêté du 09 mai 1941 limitant l'exportation de savon mensuellement autorisée à 2kg,500 par famille et l'embarquement pour chaque voyageur à la même quantité » et « l'arrêté du 04 septembre 1941 qui ajoute le savon de 10kg aux marchandises dont la déclaration des stocks est obligatoire et dont la mise en vente et la circulation sont réglementées »³⁰⁶.

De telles mesures restrictives avaient occasionné la relance de la fabrication du savon traditionnel, communément appelé « *saabu wolof* ». Le savon utilisé à l'époque pouvait être à base de feuilles et de sève de « *fabanaani* », *jatropha curcas*, plante Pourghère, aujourd'hui utilisée comme biocarburant dans la recherche de solution alternative face aux problèmes de plus en plus croissants d'alimentation du Sénégal en énergie électrique. Il est couramment admis qu'un litre de *jatropha* permet de fabriquer 1200g de savon. Mais, la formule la plus courante de savon traditionnel, le « *saabu wolof* », résultait d'un procédé de fabrication qui passait par l'incinération d'un tronc de « *guy* », *andersonia digitata*, ou des valves de son fruit, le « *buy* », communément appelé pain de singe. La cendre est mélangée avec de l'eau pour donner du « *xeme* » qui est ensuite bouilli dans une marmite. Refroidie, la pâte obtenue est modelée en boules pour servir de savon dont l'efficacité, en tant qu'antiseptique, était unanimement reconnue.

³⁰⁵ ANOM. 14MIOM 1851, 2G44/7, bobine T20, Dakar et Dépendances, rapport annuel 1944

³⁰⁶ IAFFECO 915. Op.cit.p 98

La prise en charge épidémiologique et thérapeutique d'affections généralisées par la médecine conventionnelle coloniale n'étant pas nécessairement une curiosité de quotidienneté, nous avons pris le parti de mettre en évidence les réponses apportées par la médecine dite traditionnelle à travers la pharmacopée et les initiatives individuelles de réactions d'autodéfense³⁰⁷.



4.3.2 La gale au quotidien

La quotidienneté de gale faisait aussi partie de ces réalités de la deuxième guerre mondiale que des témoins encore vivants restituent avec des précisions souvent introuvables dans les archives écrites ou dans l'historiographie disponible. Ce constat rend nécessaire le recours à l'enquête orale pour de tels cas de figure. Le spectacle offert par le galeux en activité de grattage, suite à des démangeaisons pressantes, était sans doute la scène la plus captivante au point de fonder le choix populaire du nom de baptême de l'année 1944, « *atum ramm ga* ».

Pour compléter l'information historique, nous estimons utile, au-delà des causes et des scènes quotidiennes de manifestation de cette maladie, de nous focaliser sur le savoir endogène relatif au traitement curatif de la gale. En dehors de la banalisation du grattage persistant qui était le gros lot des galeux en général, des cas spécifiques, montrant l'ampleur et la prégnance des démangeaisons, sont restés vivaces dans les mémoires de guerre. Le vieux Mor Kandji, octogénaire en 2003, raconte qu'il a été témoin, en 1944, d'une scène où un individu qui avait payé son ticket de transport ferroviaire à la gare de Tivaouane s'était mis à se gratter les fesses jusqu'à rater son train sans s'en rendre compte³⁰⁸. Le phénomène n'avait pas épargné les préposés

³⁰⁷ La littérature est abondante dans l'historiographie sur la médecine et les épidémies pendant la période coloniale au Sénégal, en particulier dans les travaux académiques. Voir à ce sujet Angélique Diop, *Santé et colonisation au Sénégal 1895-1914*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Paris I Panthéon Sorbonne, 1982, 326 pages. Mamadou Moustapha Dieng, *Famines, disettes et épidémies dans la Basse vallée du fleuve Sénégal de 1854 à 1945*, UCAD, 1992, 231 pages.

³⁰⁸ Entretien du 11 juin 2003

à la conduite des engins car la vieille Haminta Hann nous a confié, en riant tout au long de son discours, qu'elle avait vu plusieurs fois un chauffeur immobiliser subitement son véhicule pour se livrer à une séance de grattage, le temps de calmer les démangeaisons³⁰⁹. La réponse la plus caractéristique par rapport aux réactions courantes face au grattage à la mode, nous est apportée par Amath Sarr qui a résumé le contexte de la gale en disant « *xasanu boo xajatul ci nit ñi dem ca alë ba* », littéralement, « se gratter, si l'on se sent à l'étroit parmi les gens, se rendre dans la brousse »³¹⁰.

Les mesures curatives s'ordonnaient dans un éventail assez large dont la forme la couramment observée était d'essayer d'arrêter les démangeaisons par la douleur. Ainsi, des galeux se grattaient ils le corps avec des objets rugueux comme la pierre, tranchants comme le couteau ou le « *ngóobaan* », instrument servant à couper les épis de mil. La persistance des démangeaisons obligeaient certains malades à se vautrer dans le sable chauffé par le soleil.

Pour soigner les plaies souvent aggravées par le grattage, étaient utilisées des écorces de « *xay* », *khaya senegalensis*, à macérer dans de l'eau et à employer comme boisson ou pour un bain. Les feuilles de « *mbërboof* », *momordica balsamifera* étaient utilisées dans les eaux de bain. La sève du « *poftan* » (pommier de Sodome), *calotropis procera*, celle du « *fabanaani* », *jatropha curcas*, celle du « *salaan* », *euphorbia basamifera*, étaient enduites sur les plaies. La thérapie était en général familiale avec des médicaments pouvant être considérés comme étranges, telles que des crottes de chèvre ou des urines de certains animaux. La baignade en mer, pour les localités qui s'y prêtaient, de même que la poudre issue de la flamme au contact des marmites, étaient vivement recommandées.

³⁰⁹ Entretien du 11 juin 2003

³¹⁰ Entretien du 28 juin 1999

La gale n'était pas uniquement circonscrite dans les villages. Elles avaient atteint la banlieue dakaroise. Le rapport officiel déjà cité l'avait mise sur le compte de la promiscuité consécutive à l'exode rural. L'école étant quelque part le prolongement de la vie en famille, cette maladie était aussi signalée dans l'espace scolaire dakarois déjà en 1942, donc deux ans avant l'affichage de son caractère endémique qui en avait fait une année-événement. Dans le rapport annuel 1941-42 de l'inspection médicale des écoles de la Circonscription de Dakar et Dépendances, il a été noté que « parmi les affections parasitaires de la peau, la gale est très fréquente en milieu scolaire indigène : 70 cas dont 26 cas à l'école de Thiong, 13 cas à l'école de l'avenue Faidherbe, 16 cas à l'école de Médina. Tous les élèves atteints ont été évincés de l'école jusqu'à guérison et traités dans des dispensaires ou à la polyclinique de Roume »³¹¹.

La prise en charge médicale de la gale et sa prise en compte plus évidente dans les rapports officiels fournis par les autorités compétentes semblent avoir été, en fin de compte, plus effectives. Insérée dans la rubrique des maladies sociales ou dans celle des maladies de la collectivité, selon les rapports administratifs ou médicaux, la gale fit l'objet de traitement dans le cadre de missions itinérantes ou résidentes. Il est fort à parier que les missions itinérantes reçurent plus de malades que celles résidentes basées dans des structures sanitaires souvent éloignées des villages et hameaux. Malheureusement, nous n'avons pas eu la chance de prouver, par des statistiques officielles, les tendances affichées par ces formes d'intervention, l'histoire orale n'ayant pas l'habitude de fournir des statistiques de ce genre et les archives que nous avons consultées sont restées muettes sur cette question.

Le rapport annuel de 1944 du service de santé s'était contenté de reconnaître et de préciser que « la gale a été systématiquement soignée dans une grande étendue de la colonie tant dans les formations sanitaires

³¹¹ ANOM. 14MIOM 2695, 2G 42/115, bobine 119, p 8

que dans les villages. La gale n'est pas une affection bénigne car la néphrite qui la complique peut entraîner la mort fréquemment. C'est ainsi qu'à Mbour, certains mois, la néphrite galeuse produisait plus de décès que le paludisme. Outre la pommade d'helmérich, la gale a été surtout traitée par le mélange huile-pétrole. Ce mélange offre l'avantage d'imbiber les vêtements et d'y détruire les âcres »³¹².

Néanmoins, le simple fait de relever, dans des rapports officiels, l'existence réelle de ces deux modes d'intervention pour éradiquer la gale, donnait déjà la preuve que la maladie était endémique, voire épidémique. Sous ce rapport, bien que moins mise en évidence que d'autres maladies dans les rapports officiels, la gale méritait, pour les populations rurales qui en avaient le plus souffert, de parrainer l'année 1943.

C'est en période de gale finissante que fut organisée une traite assez spéciale, celle des cordes ou plus précisément la traite des fibres. « *Atum buum ya* » ou l'année de collecte et de vente d'écorces semble, a priori, assez éloignée du champ d'étude sur la gale. Cependant, avec les interférences déclinées par l'histoire orale, la tentation est grande de parler de cet événement, non pas en tant qu'année-événement, ce qui aurait été d'ailleurs parfaitement compréhensible, mais du fait qu'il constitue un support assez original pour compléter le tableau de la quotidienneté de gale. Cette traite a survécu à la gale mais elle a vu les galeux, conditionnés par des besoins de subsistance, se livrer à un exercice combiné de gestion de démangeaisons persistantes et de d'écorçage en vue de la vente d'écorces sur le marché. Ces scènes de 1944-1945 sont encore racontées, de manière vivante, par des acteurs ou des témoins. Avec « la ruée vers les écorces »³¹³ comme le dit Elhadji Babou Dramé, les galeux s'offraient souvent en spectacle par le grattage intense de leur corps à toutes les opérations de la production de

³¹² ANOM. 14MIOM 1851, 2G44/11, bobine T 20, p 174

³¹³ Entretien du 28 juin 1999

l'acheminement, et de la vente des écorces : la coupe des branches de « Ngigis », *piliostigma.thonningii* ou celles d'autres plantes, l'écorçage du baobab, la filature, le transport et l'attente de la pesée suivie du paiement. Pourtant en 1942, avait été interdite, sur l'ensemble de la colonie, la fabrication des cordes et cordages de baobab, ainsi que la circulation des fibres, cordes et cordages de baobab³¹⁴. Le baobab est, en général, dans le cadre de l'économie rurale traditionnelle, l'arbre le plus sollicité pour la production d'écorces pour des cordes à usage utilitaire. Mais avec la nécessité de faire redémarrer l'industrie textile, notamment celle du sac d'emballage, toute les écorces étaient éligibles dans ce commerce³¹⁵. Le galeux fut donc un acteur original dans cette éphémère traite des cordes.

³¹⁴ JOS n° 3219 du 03 décembre 1942

³¹⁵ Mody Dièye, un octogénaire, renseigne que les prix d'achat variait entre 3 et 5 f le kg selon la qualité du produit. Les commerçants locaux les achetaient pour ensuite les faire acheminer au chef-lieu de cercle. Selon lui, beaucoup tas d'écorces étaient restés invendus à la fin de la guerre.

Conclusion

Dans cette étude sur les années-événements de la deuxième guerre mondiale, nous avons tenté de montrer l'opportunité des noms de baptême attribués à différentes années de la guerre par les populations. La tâche n'a pas toujours été aisée car la durée des années-événements ne cadrerait pas nécessairement avec celle du calendrier grégorien. Mais, en choisissant les débuts de manifestation d'un phénomène ou son paroxysme, les populations, analphabètes pour la plupart d'entre elles, offraient déjà l'opportunité d'un exercice exaltant de repérage dans le temps. Cet exercice pourrait aider à conserver une chronologie des événements, malheureusement, relativement défectueuse dans les dépôts en mémoire.

Ce tableau de la guerre s'est évertué à montrer des moments particulièrement difficiles vécus par des Sénégalais, en tant qu'acteurs militaires ou économiques. La guerre prit fin en 1945 mais, malgré l'euphorie publiquement affichée, les lendemains de guerre s'avérèrent difficiles pour des populations sous domination coloniale et dont le colonisateur avait, lui-même, beaucoup à faire chez lui pour rétablir des équilibres économiques. Cette euphorie a été partout relayée par le commandement territorial. A Kolda, le chef de subdivision, Ziegler en avait parlé en ces termes : « A la nouvelle de la capitulation inconditionnelle de l'Allemagne à Kolda le 7 mai dans l'après-midi, les élèves des écoles se formèrent spontanément en cortège et défilèrent dans la ville aux accents de la Marseillaise, du chant de Départ, de la marche Lorraine, acclamant longuement la France, le général de Gaulle et les Nations Unies.....dans les villages de l'intérieur, la victoire suscita le même enthousiasme : à Médina Elhadji et à Dar Salam les habitants sacrifièrent un bœuf, à Pata et dans les chefs lieux de canton les chef rassemblèrent la plus grande partie de notables, des anciens combattants et des corps de métier présentèrent leurs félicitations. Chacun exprima l'intention de redoubler son

effort, pour hâter le retour des conditions de vie du temps de paix »³¹⁶. Dans le cercle de Ziguinchor, le commandant de cercle parlait d'enthousiasme et de trois jours de réjouissance les 7, 8 et 9 mai 1945³¹⁷.

La contribution exceptionnelle de guerre demandée aux populations du Sénégal était, en 1943 et 1944, par exemple, de 10 F par contribuable. Plus significative encore, est la manifestation de la journée consacrée à la collecte de fonds pour « le milliard de la libération » organisée le 14/07/1944.³¹⁸ Ce jour-là, 3 765 000 F furent recueillis au Sénégal auprès d'une population pourtant durement affectée par la deuxième guerre mondiale. La fête du 14 juillet fut aussi l'occasion d'organiser une campagne de souscription : « toute la journée des jeunes filles européennes et sénégalaises ont parcouru les rues vendant des insignes au profit du « milliard de la Libération »... »³¹⁹. Les populations ont baptisé l'année 1944, l'année de la gale mais rien n'interdit de penser qu'elles auraient pu l'appeler « *atum dajale milliard ba* », l'année de la collecte du milliard.

L'option systématique, en 1946, pour la mobilisation d'importantes sommes au profit des colonies en vue de leur équipement, de leur modernisation et de l'amélioration du niveau de vie de leurs habitants, nous paraît significative dans l'appréciation de la politique budgétaire de la France jusqu'à cette période. Le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (F.I.D.E.S), initié en 1946 devait s'étendre sur une période de quatre ans (juillet 1948-juillet 1952), ce qui correspondait d'ailleurs à la durée du plan Marshall. Ce vaste programme, en tant qu'option gouvernementale de la métropole apparaît comme un grand tournant dans la philosophie générale qui orientait et guidait les finances coloniales : la

³¹⁶ ANOM.14MIOM 2703, 2G 45/85, bobine 127

³¹⁷ Idem. 2G45/88

³¹⁸ ANS 2G44/20. La même information est contenue dans la source ANOM. 1AFFPOL 979/980. Rapport politique du Sénégal, année 1944.

³¹⁹ ANOM.14MIOM 2702, 2G 44/95, bobine 126, rapport mois de juillet 1944

nécessité pour les colonies de se prendre en charge et de vivre sur leurs propres ressources telle que affirmée

par la législation antérieure se trouvait ainsi contrebalancée par cette autre nécessité pour la Métropole, de faire des efforts financiers considérables en direction de ses colonies durement éprouvées par la deuxième guerre mondiale. Les années événements de la guerre avaient vécu et le jeu de choix d'autres années événements étaient ouvert pour immortaliser des situations dans le cadre des reconstructions économiques, des luttes d'indépendance, des indépendances ou des crises économiques.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE